

**ÉTUDE SUR LE THÈME DES FAMILLES
NOMBREUSES EN WALLONIE ET L'ACCÈS AU
LOGEMENT – ÉTAT DES LIEUX ET
PROSPECTIVE**

*Partie 2 : Enquête sur les conditions de
logement des familles nombreuses en
Wallonie*

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source :

GODART, P., KRYVOBOKOV, M. & PRADELLA, S. (2017), « Étude sur le thème des familles nombreuses en Wallonie et l'accès au logement : état des lieux et prospective. Partie 2. Enquête sur les conditions de logement des familles nombreuses en Wallonie », Centre d'Etudes en Habitat Durable, *Rapport*, Charleroi, 321 pages.

Editeur responsable C.E.H.D. : Sébastien Pradella, Directeur

CEHD asbl

Rue de Turenne, 2-4

6000 Charleroi

Belgique

Tél. : +32 (0)71 20 56 00

e-mail : information@cehd.be

<http://www.cehd.be>

Avec
le soutien de la



Wallonie

Table des matières

Introduction	8
Partie 1. Méthodologie et données.....	10
1. Hypothèses.....	10
2. Contenu du questionnaire.....	11
3. Collecte des données	11
4. Taille de l'échantillon	13
5. Représentativité.....	13
5.1. Représentativité géographique.....	13
5.2. Représentativité selon le nombre d'enfants	14
5.3. Détermination d'une clé de pondération.....	16
5.4. Répartition avant et après pondération.....	18
6. Recalibrage	19
7. Entretiens qualitatifs.....	19
8. Typologie.....	20
Partie 2. Familles.....	22
1. Modes familiaux.....	23
2. Taille des familles	25
3. Profil des adultes.....	27
3.1. Répartition des adultes.....	27
3.2. Age du chef de ménage	31
3.3. Sexe du chef de ménage.....	32
3.4. Situation professionnelle du chef de ménage	34
3.5. Niveau d'éducation du chef de ménage	36
4. Profil des enfants.....	38
4.1. Répartition géographique des enfants.....	38
4.2. Répartition des enfants selon le mode familial.....	39
4.3. Répartition des enfants selon la taille de leur famille.....	41

4.4.	Statut des enfants dans le ménage.....	42
4.5.	Fréquence des enfants dans le logement.....	43
4.6.	Sexe et âge des enfants.....	44
4.7.	Enfants avec handicap et difficultés liées à la santé.....	45
5.	Caractéristiques des enfants « intermittents ».....	47
5.1.	Fréquence dans le logement des enfants « intermittents ».....	47
5.2.	Lieu où vivent les enfants « intermittents » le reste du temps.....	47
5.3.	Principales raisons pour lesquelles les enfants « intermittents » vivent en partie ailleurs.....	48
6.	Estimation du nombre de familles nombreuses en Wallonie.....	49
Partie 3 – Logements.....		52
1.	Caractéristiques du logement.....	52
1.1.	Statut d'occupation.....	52
1.2.	Envie de devenir propriétaire.....	58
1.3.	Type du logement.....	66
1.4.	Epoque de construction du logement.....	69
1.5.	Superficie habitable.....	72
1.6.	Nombre de chambres.....	78
1.7.	Salle(s) de bain ou salle(s) de douche.....	82
1.8.	Toilette(s) intérieure(s).....	85
2.	Occupation du logement.....	88
2.1.	Enfants disposant d'une chambre et partageant sa chambre.....	88
2.2.	Sur/sous-occupation du logement.....	92
3.	Energie.....	99
3.1.	Moyen de chauffage.....	99
3.2.	Logement énergivore.....	104
3.3.	Certificat PEB.....	105
4.	Etat du logement.....	108
4.1.	Sécurité du logement.....	108
4.2.	Problèmes avec les installations d'électricité ou de gaz.....	110

4.3.	Présence d'équipement(s) hors usage.....	113
4.4.	Equipements sanitaires rudimentaires.....	115
4.5.	Signes d'humidité dans le logement.....	117
4.6.	Logement insalubre.....	120
4.7.	Trois groupes de qualité du logement	124
4.8.	Degré de satisfaction au sujet du logement	128
Partie 4 – Environnement.....		131
1.	Type de complexe résidentiel.....	131
2.	Motorisation des ménages	135
3.	Utilisation des transports en commun	138
4.	Degré de satisfaction au sujet de l'environnement du logement	142
Partie 5 – Budget		146
1.	Revenu des ménages : distribution et moyenne	146
2.	Revenu par équivalent adulte et taux de risque de pauvreté	151
3.	Allocations familiales.....	155
4.	Pensions alimentaires reçues et versées.....	160
5.	Coût du logement pour les propriétaires	163
6.	Coût du logement pour les locataires.....	175
7.	Taux d'effort en matière du logement	182
8.	Facture énergétique	186
9.	Taux d'effort énergétique et précarité énergétique.....	190
10.	Taux d'effort global.....	196
Partie 6 – Mobilité résidentielle.....		201
1.	Durée d'occupation du logement.....	201
2.	Installation suite à un changement de statut/situation familial(e)	204
3.	Logement précédent de la famille	205
4.	Raisons de départ du logement précédent	210
5.	Intention de quitter le logement actuel.....	216
6.	Raisons pour partir du logement actuel.....	219

7. Proximité d'un commerce ou d'un service	226
Partie 7 – Relation avec le FLW	229
Partie 8 – Principaux résultats	235
Conclusion	244
Bibliographie	246
Annexe 1. Questionnaire.....	247
Annexe 2. La méthodologie pour le regroupement du logement selon sa qualité.....	266
Annexe 3. Tableaux	270
Liste des tableaux.....	303
Liste des graphiques.....	313
Liste des illustrations	320
Liste des encadrés.....	321

Introduction

Ce rapport présente les résultats de l'Enquête sur les conditions de logement des familles nombreuses de Wallonie menée en 2017 auprès plus de 2.400 familles nombreuses. Il constitue le deuxième volet de l'« Étude sur le thème des familles nombreuses en Wallonie et l'accès au logement : état des lieux et prospective » commandée par le Fonds du Logement des familles nombreuses de Wallonie (FLW) et réalisée par le Centre d'Études en Habitat Durable (CEHD). Cette recherche a pour mission l'actualisation des connaissances sur les familles nombreuses en Wallonie et la mise en lumière de leurs besoins en matière de logement.

L'étude se compose de trois volets : 1) la mesure statistique de la situation actuelle des familles nombreuses et leur logement selon les grandes enquêtes disponibles ; 2) la réalisation et l'analyse d'une enquête auprès de ces familles et 3) le développement d'une approche prospective afin de déterminer les évolutions les plus plausibles impactant l'accès et les conditions de logement de ces ménages dans un horizon de 10 à 15 ans.

Le premier volet de cette étude s'est principalement attelé à la description et comparaison des conditions de logement des familles nombreuses par rapport aux familles avec un ou deux enfants à travers les enquêtes et recensements préexistants. Il a dévoilé à maintes reprises que, par rapport aux familles non nombreuses, les familles nombreuses présentent une situation socio-économique plus faible en moyenne et sont exposées à des conditions de logement plus difficiles. Un autre aspect relevant de ce premier volet est la mise en évidence de différences significatives entre deux sous-groupes de familles nombreuses : les familles nombreuses monoparentales et les familles nombreuses avec deux parents. Cependant, les enquêtes disponibles n'avaient pas spécifiquement comme objet principal le logement ni les familles, c'est pourquoi la réalisation de l'Enquête FLW/CEHD 2017 était plus que nécessaire afin d'approfondir les connaissances en la matière.

Ce deuxième volet décrit et analyse les résultats issus de cette enquête. Il constitue dès lors un vaste état des lieux sur la composition et les conditions de logement des familles nombreuses wallonnes en 2017. Les comparaisons avec les autres types de ménage effectuées dans le premier volet laissent désormais place à un affinement de la compréhension de l'ensemble des familles nombreuses tant du point de vue de sa composition sociodémographique que du point de vue de ses conditions financières et d'habitat. L'introduction de variables inédites dans l'enquête a permis de mesurer des phénomènes jusqu'ici peu recensés comme le pourcentage de familles « accordéons » ou encore le nombre d'enfants alternant régulièrement entre deux domiciles. De

plus, des indicateurs composites ont été créés afin d'offrir en quelques chiffres un aperçu de la situation des familles nombreuses en matière de logement.

La méthodologie de collecte, de traitement (nettoyage, recalibrage et pondération) et d'analyse des données est détaillée dans la première partie de ce rapport. Le questionnaire d'enquête portait d'une part sur la composition des familles nombreuses et d'autre part sur leur logement au sens large (l'habitation, le coût du logement, l'environnement du logement, la mobilité résidentielle des familles, ...). Les six parties suivantes développent successivement les résultats récoltés : un portrait des familles et des différents membres les composant est d'abord dressé (partie 2) ; le logement en tant que tel est ensuite étudié avec notamment le statut d'occupation, ses caractéristiques physiques, ses attributs énergétiques ainsi que des indicateurs d'occupation et d'état (partie 3) ; l'environnement du logement et la motorisation des ménages sont ensuite décrits (partie 4) ; suivis par une analyse de l'effort budgétaire à fournir par les familles propriétaires et locataires pour se loger (partie 5), la mobilité résidentielle est ensuite analysée (partie 6) et enfin, des statistiques sur les familles connaissant et bénéficiant des services du FLW sont présentées (partie 7). Pour chaque variable analysée, la situation est d'abord décrite pour l'ensemble des familles nombreuses et ensuite décomposée selon le mode familial et selon le nombre d'enfants. Le cas échéant, des croisements avec les principaux statuts d'occupation, les provinces ou encore d'autres variables pertinentes sont également effectués. La huitième partie clôturera l'analyse en revenant sur les trois avancées majeures en la matière relevées par cette recherche : 1) l'estimation du nombre réel de familles nombreuses en Wallonie (en tenant compte des enfants « intermittents » non-domiciliés dans le logement) et la mesure de l'importance des familles recomposées et des familles « accordéons » ; 2) le constat que d'importantes parts de familles nombreuses ne disposent pas d'un logement adéquat, résumé à l'aide de trois indicateurs synthétiques (à propos de la qualité, de la taille et du coût du logement) et 3) la forte hétérogénéité socio-économique au sein de l'ensemble des familles nombreuses en attirant l'attention sur deux sous-groupes particulièrement fragilisés : les familles monoparentales et les familles de 5 enfants et plus.

Le constat général au bout de ces analyses est interpellant : pour plus de la moitié des familles nombreuses, au moins un des trois indicateurs synthétiques (concernant la qualité, la taille et le prix du logement) pose question. Cependant, l'ensemble des familles nombreuses est fortement segmenté puisque ce rapport a révélé des divergences supplémentaires à celles déjà constatées entre les familles monoparentales et celles avec deux parents, engendrant un accès et des conditions de logement inégales selon les sous-ensembles de familles nombreuses.

Partie 1. Méthodologie et données

Les données nécessaires aux analyses ont été récoltées à l'aide d'une enquête par questionnaire auprès d'un échantillon représentatif de familles nombreuses wallonnes. En outre, quelques entretiens qualitatifs ont été menés pour illustrer l'analyse. Cette première partie précise l'objet de la recherche ; décrit le questionnaire, la collecte et les différentes étapes de préparation de la base de données issue de l'enquête (récolte, nettoyage, recalibrage et pondération) ; présente les entretiens qualitatifs et expose les typologies qui serviront de cadre analytique pour le reste du rapport.

1. Hypothèses

Ce deuxième rapport s'intéresse exclusivement aux familles nombreuses : il n'existe plus de point de comparaison avec les autres types de ménage. C'est pourquoi, avant de démarrer l'analyse, il est important de rappeler les spécificités de ces familles et ce qu'elles impliquent en matière d'habitat. Le fait que, par définition, ce type de ménage comporte plus de personnes en moyenne engendre a priori deux conséquences déterminantes. Premièrement, elles nécessitent un logement plus grand et deuxièmement, elles dépensent une plus grande part de leur revenu pour les membres présents dans le ménage (frais scolaire, habillement, nourriture ...). Etant donné que quatre paramètres entrent en jeu dans le choix d'une habitation (prix, taille, qualité et localisation), ces deux conséquences compliquent la recherche d'un logement adapté pour les familles nombreuses puisque, à qualité et localisation égale, elles doivent trouver un logement plus grand et donc plus cher tout en disposant d'une part de revenu plus faible. Ce raisonnement explique partiellement pourquoi les familles nombreuses font face à de moins bonnes conditions d'habitat ; il constitue la première hypothèse de départ :

Hypothèse 1 : Par rapport aux autres ménages, les familles nombreuses nécessitent un logement de plus grande taille, mais la part de leur revenu disponible pour le logement est plus faible à cause des coûts incompressibles liés aux personnes présentes dans le ménage.

Cependant, l'ensemble des familles nombreuses comprend en son sein une forte disparité entre différents sous-groupes engendrant un accès et des conditions de logement inégales. C'est la deuxième hypothèse de départ :

Hypothèse 2 : Les familles nombreuses ne constituent pas un ensemble homogène.

2. Contenu du questionnaire

Pour rappel, l'objectif de l'enquête est d'actualiser les connaissances sur les familles nombreuses en Wallonie et de mettre en lumière leurs besoins en matière de logement. Pour ce faire, l'enquête porte d'une part sur la composition et le profil des familles nombreuses et d'autre part sur leur logement au sens large.

Le questionnaire comporte en tout 37 questions dont certaines sont conditionnées par les réponses précédentes (par exemple, des questions ne s'appliquent qu'aux locataires ou aux personnes ayant déménagé). Il est structuré en neuf parties. La première s'attèle à la description des membres du ménage en posant des questions spécifiques en fonction de quatre « catégories » de personnes : les adultes, les enfants « permanents », les enfants « intermittents » et les enfants « hors logement ». Une personne est considérée comme adulte lorsqu'elle a plus de 18 ans et qu'elle n'a plus droit aux allocations familiales. Un enfant doit avoir moins de 25 ans et avoir droit aux allocations familiales. Il est considéré comme « permanent » à partir du moment où il ne vit pas régulièrement plus d'une nuit et d'une journée par semaine hors du logement du répondant. A contrario, il est considéré comme « intermittent » lorsqu'il vit régulièrement plus d'une nuit et d'une journée par semaine hors du logement du répondant (par exemple en garde alternée). Pour finir, un enfant est considéré comme vivant « hors logement » s'il n'habite pas dans le même logement que le répondant.

La deuxième partie du questionnaire concerne les caractéristiques de base du logement (statut d'occupation, type de logement, superficie, période de construction, nombre de chambres et de sanitaires). Les trois parties suivantes posent des questions connexes sur le logement : son coût, son état et ses caractéristiques énergétiques. La sixième partie concerne les diverses sources de revenus du ménage et la septième les déménagements passés et futurs de la famille. La huitième partie concerne les modes de déplacement et la dernière partie interroge sur les interactions entre le ménage et le FLW. Répondre au questionnaire prenait entre 15 et 40 minutes. Le questionnaire se trouve en annexe 1.

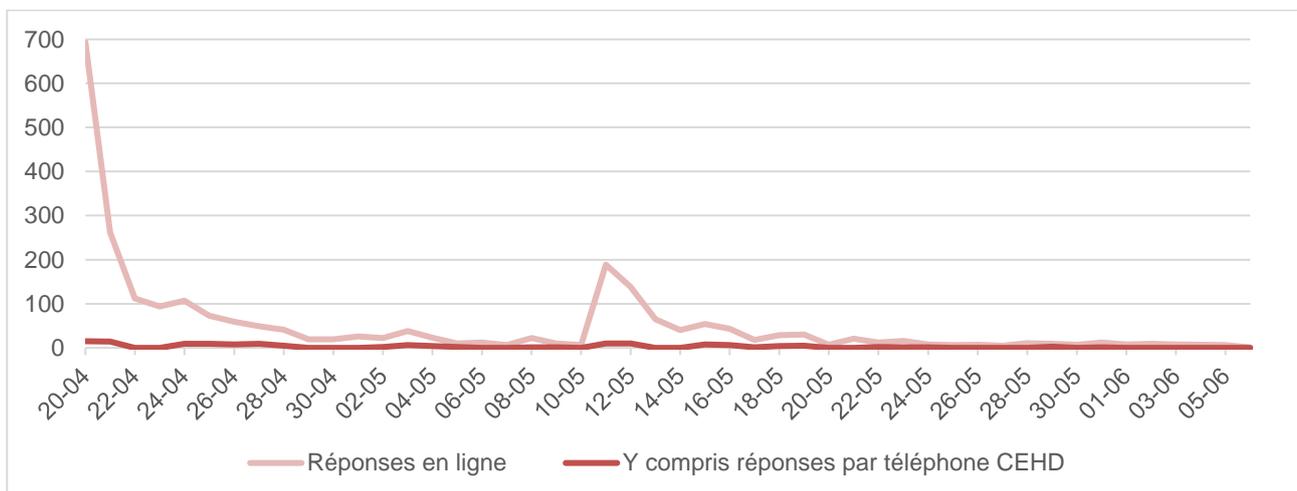
3. Collecte des données

Les familles interrogées ont reçu une invitation par courrier à participer à l'enquête. Pour y répondre, deux possibilités s'offraient à elles : compléter le formulaire sur Internet ou appeler une des deux lignes téléphoniques mises à leur disposition (au CEHD et au FLW). Les réponses reçues par téléphone ont été immédiatement encodées en ligne par les receveurs des appels.

En tout, 28.000 courriers ont été envoyés en deux vagues aux familles comportant au minimum trois enfants. Cet échantillon de ménages a été sélectionné aléatoirement dans une large base d'adresses comportant 90.776 familles wallonnes d'au moins trois enfants de fait. Celle-ci a été réalisée à partir de méthodes de recoupement de big data par une société spécialisée et présente l'avantage de tenir compte de la composition effective des familles (à la différence du registre national qui recense uniquement les enfants domiciliés).

La première vague de l'enquête, contenant 20.000 courriers, a été postée le 19 avril 2017. Le lendemain, 693 réponses complètes furent enregistrées (dont 15 réponses prises par téléphone au CEHD et 4 au FLW). Le nombre de réponses par jour diminua ensuite rapidement comme l'indique le Graphique 1.

Graphique 1 - Évolution du nombre de réponses en ligne



La seconde vague, contenant 8.000 courriers, a été postée le 10 mai 2017. Elle a été également suivie d'un pic de 189 réponses complètes le lendemain (dont 10 réponses prises par téléphone au CEHD), puis le rythme de réponses collectées a aussi ralenti rapidement.

La clôture de la récolte a eu lieu le 6 juin. La veille, 6 enquêtes furent entièrement complétées en ligne.

Au total, le CEHD a enregistré 137 enquêtes par téléphone, soit 5,7% de l'échantillon final.

4. Taille de l'échantillon

A la date du 6 juin 2017, 2.469 réponses complètes et 1.045 réponses incomplètes furent enregistrées en ligne. Pour les réponses incomplètes, les enquêtes interrompues avant la question 16 – c'est-à-dire pendant la section sur la composition du ménage ou sur les principales caractéristiques du logement – n'ont donc pas été retenues. En outre, de nombreuses observations non-conformes ont dû être supprimées.

L'échantillon final compte 2.407 observations. L'échantillon souhaité de 2.000 réponses est largement dépassé. Le taux de réponse de 8,6 %, est meilleur qu'attendu et meilleur que dans de nombreuses autres enquêtes à l'échelle wallonne.

Pour rappel, les grandes enquêtes officielles retiennent traditionnellement un échantillon de 2.000 unités pour tous les ménages confondus en Wallonie. Ici, ce nombre est atteint pour la partie des seules familles nombreuses. Par conséquent, un peu plus de 2 % de la population étudiée (c'est à dire les familles nombreuses) se retrouvent dans l'échantillon : c'est donc très satisfaisant.

5. Représentativité

La population de référence pour examiner la représentativité est celle du Censur 2011¹. Les deux critères sur lesquels peut s'apprécier légitimement la représentativité sont la répartition géographique (par province) et la répartition selon le nombre d'enfants au sein des familles.

5.1. Représentativité géographique

Dans le tableau ci-dessous (Tableau 1), la répartition géographique des répondants est comparée à celle des noyaux familiaux nombreux par province selon le Censur 2011. Les répondants du Hainaut sont sous-représentés tandis que ceux du Brabant wallon, de la province de Luxembourg et de la province de Namur sont légèrement surreprésentés.

¹ Le Censur 2011 est la référence belge en la matière puisqu'il recense l'ensemble de la population.

Tableau 1 - Répartition des familles nombreuses par province selon l'Enquête FLW/CEHD 2017 et le Censu 2011

Province	Enquête FLW/CEHD 2017		Censu 2011	
	N	%	N	%
Brabant wallon	318	13,2%	12.967	12,3%
Hainaut	760	31,6%	36.895	35,0%
Liège	698	29,0%	31.176	29,5%
Luxembourg	257	10,7%	9.592	9,1%
Namur	374	15,5%	14.923	14,1%
Total	2.407	100,0%	105.553	100,0%

Sources : Enquête FLW/CEHD 2017 et Censu 2011

Traitement : CEHD

Nota bene : Ces observations ne sont pas encore pondérées.

Ces écarts de représentativité seront corrigés par la suite au moyen d'un coefficient de pondération. Celui-ci permettra de se rapprocher davantage de la distribution réelle de la population en donnant un peu plus de poids aux observations des provinces sous-représentées et vice versa.

5.2. Représentativité selon le nombre d'enfants

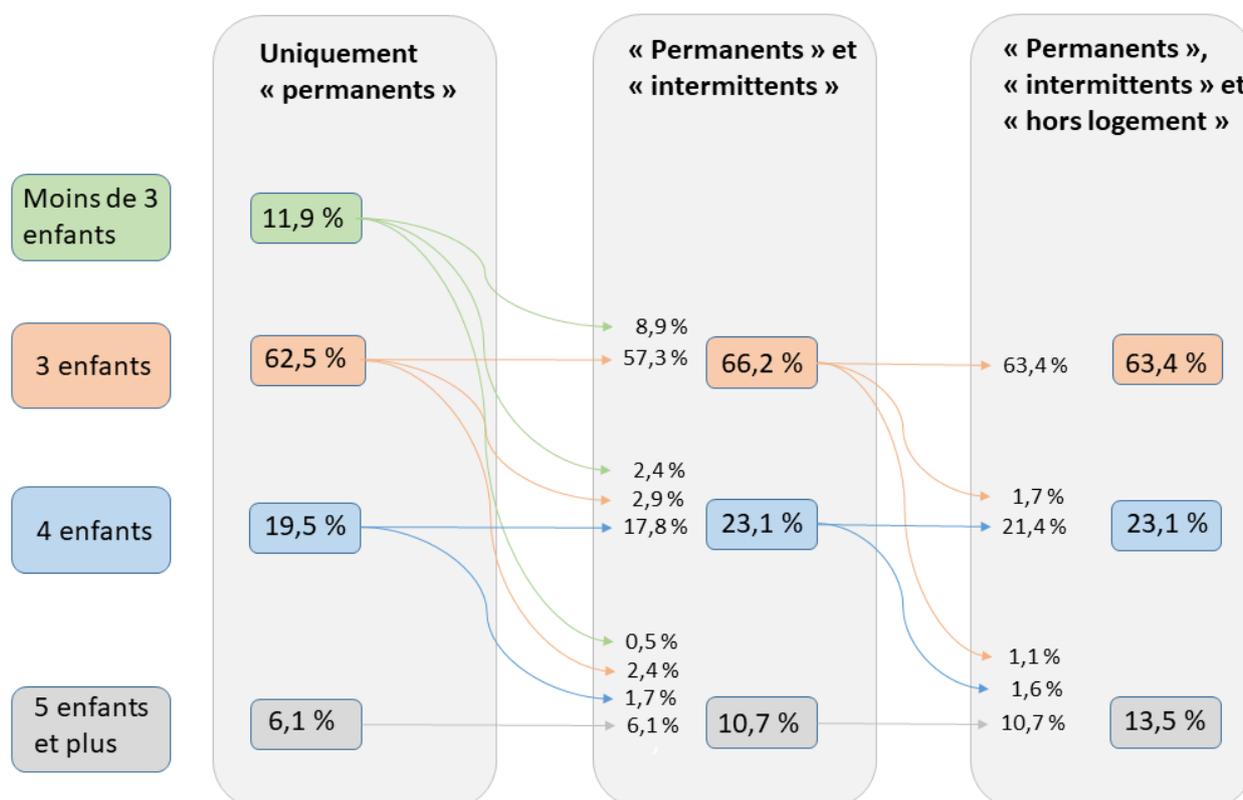
La représentativité selon le nombre d'enfants est délicate à interpréter étant donné les différences existantes entre les définitions d'enfants selon l'Enquête FLW/CEHD 2017 et le Censu 2011. En effet, le Censu ne recense pour chaque famille que les enfants qui y sont domiciliés légalement. Cependant, compte tenu de la problématique étudiée (le logement) et des mutations des familles durant ces dernières décennies (diversification des modèles familiaux)², il n'est plus pertinent de réduire la famille aux seuls membres du ménage domiciliés à l'adresse du logement en question.

C'est pourquoi l'Enquête FLW/CEHD 2017 distingue trois « types » d'enfants : les enfants dits « permanents », « intermittents » et « hors logement ». Le schéma ci-dessous (Illustration 1) montre la répartition des familles par nombre d'enfants selon le fait de prendre en compte – ou non – les enfants « intermittents » et « hors logement ». En premier lieu, il indique que 11,9% des familles ne seraient pas considérées comme nombreuses si on ne se préoccupait que des enfants « permanents ». Hors, du point de vue du logement, ces familles rencontrent les mêmes

² Bonvalet C. & Ogg J. (2006), « *Enquêtes sur l'entraide familiale en Europe, bilan de 9 collectes* », Paris, Ined. (Méthode et Savoirs; 4), 264 pages.

besoins que les familles nombreuses traditionnelles puisqu'elles accueillent une partie du temps les enfants alternant entre deux domiciles. En second lieu, ce schéma montre la nette augmentation de la proportion des familles de très grandes tailles (5 enfants et plus) : lorsqu'on ajoute les enfants « intermittents », elle passe de 6,1% à 10,7% des familles nombreuses. Avec les enfants « hors logement », cette proportion des familles ayant 5 enfants ou plus atteint 13,5% des familles nombreuses.

Illustration 1 - Répartition des familles selon le nombre d'enfants



Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Nota bene : Ces observations ne sont pas encore pondérées.

Ces différents « types » d'enfant sont indispensables pour pouvoir estimer l'importance des familles « accordéons », c'est-à-dire les familles où au moins un des enfants vit régulièrement dans un autre logement. Dans l'enquête, cela concerne 19,4% des familles nombreuses et près de 23% si l'on inclut également les enfants hors logement.

Toutefois, cette distinction entre les « types » d'enfant, nécessaire pour l'étude, rend la comparaison avec les données du Censur difficile. Afin d'avoir un point de comparaison pour

estimer la représentativité, les données du Censur – répertoriant uniquement les enfants domiciliés – ont été comparées dans le tableau ci-dessous (Tableau 2) avec la répartition des familles de l'enquête selon leur nombre d'enfants « permanents »³. Les autres enfants ne sont pas comparables puisque c'est la première fois qu'une enquête d'une telle envergure comptabilise les enfants « intermittents » et « hors logement » au sein des familles nombreuses en Wallonie.

Tableau 2 - Répartition des familles nombreuses par nombre d'enfants selon l'Enquête FLW/CEHD 2017 et le Censur 2011

Nombre d'enfants	Enquête FLW/CEHD 2017		Censur 2011	
	N	%	N	%
3	1.504	70,9%	77.111	73,1%
4	469	22,1%	21.033	19,9%
5 et +	148	7,0%	7.409	7,0%
Total	2.121	100,0%	105.553	100,0%

Sources : Enquête FLW/CEHD 2017 et Censur 2011

Traitement : CEHD

Nota bene : Les effectifs pris en compte sont : les observations comportant au moins 3 enfants du type "permanents" pour l'Enquête FLW/CEHD 2017 et les noyaux familiaux comportant au moins 3 personnes en plus d'un couple ou d'un parent isolé avec au moins un enfant âgé de moins de 25 ans résidant avec eux/lui pour le Censur 2011.

Nota bene bis : Ces observations ne sont pas encore pondérées.

Les familles comportant 4 enfants « permanents » sont légèrement surreprésentées tandis que les familles de 3 enfants « permanents » sont sous-représentées. En revanche, la proportion des familles de 5 enfants et plus ne change pas. Les écarts pour 3 enfants et 4 enfants seront corrigés par la pondération expliquée au point suivant.

5.3. Détermination d'une clé de pondération

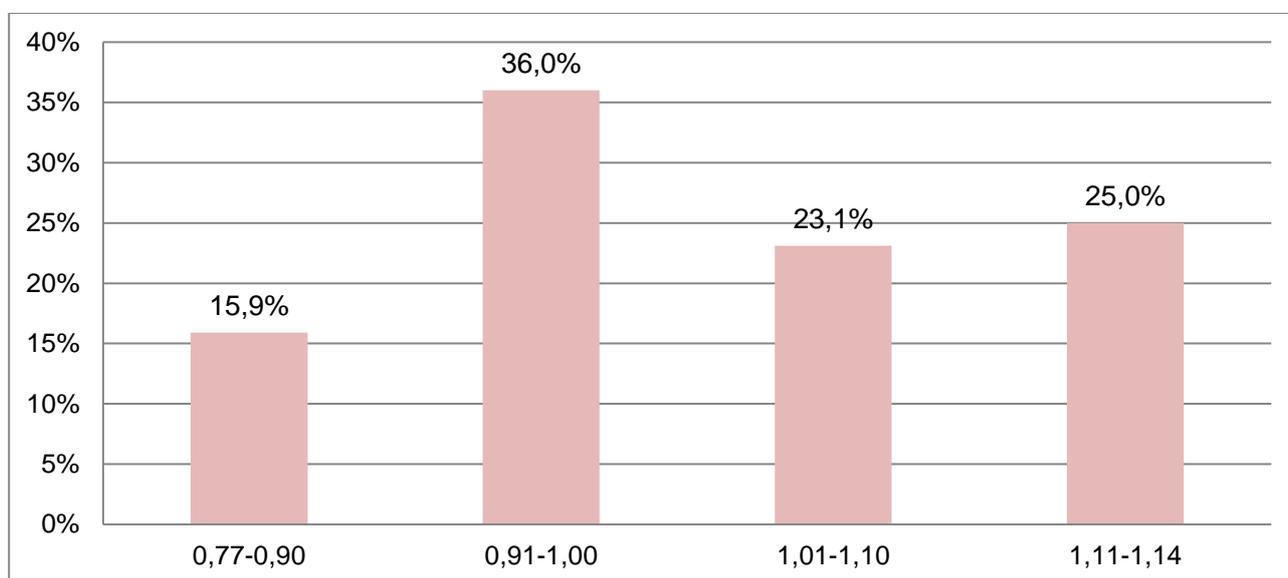
Afin de corriger les écarts de représentativité de l'échantillon par rapport à la répartition du Censur, un coefficient de pondération doit être appliqué sur les observations de l'Enquête

³ Pour la comparaison et la pondération, les 11,9% de familles ayant moins de 3 enfants « permanents » n'ont pas été incluses dans le calcul de la distribution des enfants uniquement « permanents ». Les proportions des trois groupes restants (62,5% ayant 3 enfants, 19,5% ayant 4 enfants et 6,1% ayant 5 enfants ou plus) sont recalculées et deviennent respectivement 70,9%, 22,1% et 7%.

FLW/CEHD 2017. Les méthodes employées sont celles habituellement pratiquées et valides en la matière pour les enquêtes par sondage d'un échantillon⁴.

La clé de pondération prend en compte les deux paramètres analysés ci-dessus : la province et le nombre d'enfants « permanents » par famille. Elle est construite en calculant pour chacun d'eux le ratio entre la distribution des familles selon chaque groupe dans le Censur et cette même distribution dans l'échantillon de l'Enquête FLW/CEHD 2017. Un poids est ensuite attribué à chaque observation corrigeant la distribution de ces deux paramètres. Par exemple, une famille de 3 enfants du Hainaut va « valoir » légèrement plus qu'une famille de 4 enfants du Brabant wallon.

Graphique 2 - Distribution des poids



Source : Enquête FLW/CEHD 2017 et Censur 2011

Traitement : CEHD

Les poids ont été calculés de sorte que leur moyenne soit égale à 1,00. Le poids minimum est de 0,77 (pour les familles de 4 enfants de la province de Luxembourg) et le poids maximum est de 1,14 (pour les familles de 3 enfants du Hainaut). Le Graphique 2 décrit leur distribution.

⁴ Rea L.M. & Parker R.A. (2014), « *Designing and Conducting Survey Research, A Comprehensive Guide* », Fourth Edition, Jossey-Bass, San Francisco; de Vaus D. (2014), *Surveys in Social Research* Sixth edition, Routledge, London.

5.4. Répartition avant et après pondération

Suite à cette pondération, la distribution selon le nombre d'enfants et selon la province est corrigée de la manière suivante (Tableau 3). La répartition des familles selon leur nombre d'enfants est nettement rapprochée de la distribution observable sur l'ensemble des familles en Wallonie.

Tableau 3 - Répartition des familles nombreuses par nombre d'enfants avant et après pondération

Nombre d'enfants	Population (Census 2011)	Echantillon non pondéré	Echantillon pondéré
3	73,1%	70,9%	72,9%
4	19,9%	22,1%	20,0%
5 et +	7,0%	7,0%	7,1%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Enquête FLW/CEHD 2017 et Census 2011

Traitement : CEHD

Nota bene : Les effectifs pris en compte sont : les observations comportant au moins 3 enfants du type "permanents" pour l'Enquête FLW/CEHD 2017 et les noyaux familiaux comportant au moins 3 personnes en plus d'un couple ou d'un parent isolé avec au moins un enfant âgé de moins de 25 ans résidant avec eux/lui pour le Census 2011.

Tableau 4 - Répartition des familles nombreuses par province avant et après pondération

Province	Population (Census 2011)	Echantillon non pondéré	Echantillon pondéré
Brabant wallon	12,3%	13,2%	12,3%
Hainaut	35,0%	31,6%	34,9%
Liège	29,5%	29,0%	29,6%
Luxembourg	9,1%	10,7%	9,1%
Namur	14,1%	15,5%	14,1%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Enquête FLW/CEHD 2017 et Census 2011

Traitement : CEHD

Nota bene : Les effectifs pris en compte sont : les observations comportant au moins 3 enfants du type "permanents" pour l'Enquête FLW/CEHD 2017 et les noyaux familiaux comportant au moins 3 personnes en plus d'un couple ou d'un parent isolé avec au moins un enfant âgé de moins de 25 ans résidant avec eux/lui pour le Census 2011.

La répartition des familles par province (Tableau 4) est quant à elle presque identique à la répartition de l'ensemble des familles nombreuses en Wallonie. Cette clé de pondération sera d'application pour toute la suite du rapport.

6. Recalibrage

Le recalibrage des données comprend deux volets : l'analyse et l'imputation des valeurs manquantes, d'une part, et le repérage et la correction des données aberrantes, d'autre part.

Les valeurs manquantes sont peu nombreuses étant donné que les enquêtes interrompues avant la question 16 n'ont pas été retenues. De plus, des filtres informatiques exigeaient au répondant de fournir l'information avant de pouvoir poursuivre le questionnaire (à l'exception des questions concernant des montants financiers).

Les valeurs aberrantes sont assez classiques par rapport aux expériences d'autres enquêtes « logement ». Par exemple : une maison de 100 m² avec 5 cuisines, des familles habitant précédemment dans une autre commune mais qui n'ont jamais déménagé, un grand nombre de confusions entre les mots « ascendant » et « descendant », etc. Tous ces cas sont repérés à l'aide de règles logiques et corrigés.

Pour la variable relative à la superficie habitable, toutes les observations contenant des superficies supérieures à 300 m² ou inférieures à 30 m² ont été vérifiées et corrigées si nécessaire à l'aide de Google Street View et WalOnMap. Lorsque le logement n'était pas trouvé d'une de ces manières, la superficie moyenne pour sa catégorie de logement (tenant compte du type, de la période de construction et du nombre de chambres) lui était imputée. Cependant, il n'est pas possible de vérifier toutes les observations de cette manière. La superficie habitable moyenne, après correction (137 m²), reste légèrement supérieure à la moyenne extraite de l'enquête sur la qualité de l'habitat (voir le premier rapport : « Étude sur le thème des familles nombreuses en Wallonie et l'accès au logement : état des lieux et prospective. Partie 1. Grands indicateurs »).

7. Entretiens qualitatifs

En parallèle de cette large enquête quantitative, huit entretiens qualitatifs – destinés essentiellement à recueillir quelques témoignages – ont été menés à Charleroi et Namur. Ce nombre est évidemment trop restreint pour prétendre à une quelconque étude qualitative représentative : les références faites à propos de ces interviews dans la suite du rapport ont pour seul objectif l'illustration de certaines réalités cachées derrière les statistiques. L'entretien était

mené sous forme de discussion afin de mettre à l'aise les personnes interrogées. Le dialogue était orienté pour aborder les thèmes suivants : composition de la famille, parcours résidentiel et familial, difficultés vécues en matière de logement et projets futurs du point de vue du logement.

Au total, cinq entretiens ont été conduits dans les bureaux du FLW de Charleroi le 29 août 2017 et trois dans ceux de Namur le 6 septembre 2017. Le panel des personnes interrogées comprend :

- 3 familles de type « couple » avec 3 enfants : elles sont actuellement locataires mais plus pour longtemps puisqu'elles se rendaient au FLW afin d'y signer un contrat d'octroi de crédit hypothécaire.
- 4 mères isolées avec 3, 4 et 6 enfants : locataires auprès du FLW.
- 1 mère isolée avec 3 enfants : candidate-locataire auprès du FLW (sur liste d'attente).

En plus de ces entretiens, de brefs témoignages ont également été notés dans le cadre de la prise de réponses par téléphone pour l'Enquête FLW/CEHD 2017.

Ces témoignages figurent dans la suite du rapport sous forme d'encadrés.

8. Typologie

Afin de mieux comprendre qui sont les familles nombreuses, trois typologies distinctes seront utilisées pour la suite des analyses. La première, basée sur le mode familial, différencie les familles monoparentales, les familles avec couple recomposées et les familles avec couple non recomposées. Près de 62% des familles sont avec couple non recomposées (Tableau 5). Par conséquent, ce mode familial influence plus fortement les statistiques moyennes de l'ensemble des familles nombreuses.

Tableau 5 - Typologie basée sur le mode familial

Mode familial	N	%
Familles monoparentales	458	19,0%
Familles avec couple recomposées	459	19,1%
Familles avec couple non recomposées	1.490	61,9%
Total	2.407	100,0%

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

La deuxième typologie est basée sur le nombre d'enfants présents dans le logement, que ce soit de manière permanente ou intermittente⁵ (Tableau 6). Le groupe de 3 enfants comporte plus de deux tiers des familles nombreuses et donc influence fortement les statistiques moyennes de l'ensemble des familles nombreuses.

Tableau 6 - Typologie basée sur le nombre d'enfants

Nombre d'enfants (« permanents » + « intermittents »)	N	%
3	1.632	67,8%
4	516	21,5%
5+	259	10,7%
Total	2.407	100,0%

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

La dernière typologie combine les deux typologies précédentes (Tableau 7). Cependant, pour des raisons d'effectifs suffisants, les groupes de « 4 enfants » et de « 5 enfants et plus » sont rassemblés. Cette troisième typologie présente donc six groupes au total. Le groupe le plus nombreux est celui des familles avec couple non recomposées ayant 3 enfants (46,3%).

⁵ Il s'agit de la somme des enfants « permanents » et des enfants « intermittents ». Ces définitions sont expliquées au point 2 « Contenu du questionnaire ».

Tableau 7 - Typologie basée sur le mode familial et le nombre d'enfants

Mode familial	Nombre d'enfants (« permanents » + intermittents »)	N	%
Familles monoparentales	3	299	12,4%
	4+	158	6,6%
Familles avec couple recomposées	3	219	9,1%
	4+	241	10,0%
Familles avec couple non recomposées	3	1.114	46,3%
	4+	376	15,6%
Total	Total	2.407	100,0%

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

En outre, pour certaines variables, des croisements avec les principaux statuts d'occupation, avec les cinq provinces wallonnes et/ou avec d'autres variables pertinentes seront également effectués.

Partie 2. Familles

Au total, après les premiers traitements décrits dans la partie 1, la base de données de l'Enquête FLW/CEHD 2017 contient 2.407 familles. Ces familles représentent 13.530 personnes dont 4.828 adultes et 8.702 enfants. Comme déjà mentionné dans la première partie, les enfants sont répartis en trois « types » selon leur présence dans le logement : les enfants « permanents », les enfants « intermittents » et les enfants « hors logement ». L'enquête a recensé 7.487 enfants « permanents », 985 enfants « intermittents » et 230 enfants « hors logement ». En outre, parmi les adultes, 318 (soit 6,6%) sont en réalité des enfants du chef de ménage et/ou de son partenaire ayant plus de 18 ans et ne touchant plus d'allocations familiales.

Cette deuxième partie s'attèle à la description de ces familles d'un point de vue démographique et socio-économique. Elle décrit le profil des familles et dresse ensuite le portrait des adultes et des enfants qui les composent. Elle se clôture par l'estimation du nombre réel de familles nombreuses en Wallonie en tenant compte des enfants « intermittents » non-domiciliés dans le logement du répondant.

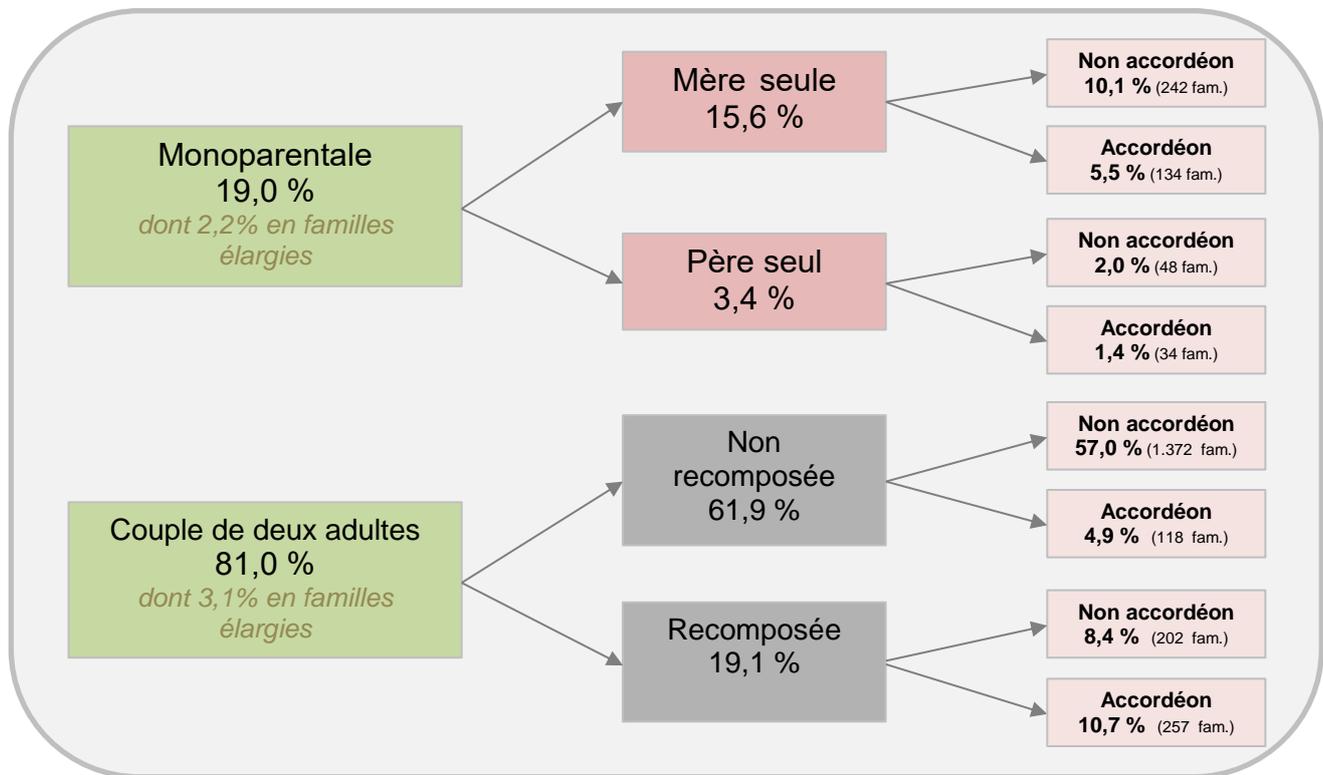
1. Modes familiaux

Plusieurs critères peuvent être utilisés afin de définir les familles. Premièrement, les familles sont classées selon leur situation parentale : s'il s'agit d'un parent isolé, c'est une « **famille monoparentale** », sinon, c'est une « **famille avec un couple de deux adultes** » (les deux adultes en couple ne sont pas forcément tous deux parents des enfants). Dans ces deux cas, d'autres adultes peuvent également être présents dans le logement : il s'agira alors de « **familles élargies** ».

Parmi les familles monoparentales, une distinction entre les « **mères isolées** » et les « **pères isolés** » est effectuée. Les familles avec un couple de deux adultes sont quant à elles subdivisées entre « **familles non recomposées** » et « **familles recomposées** ». Une famille est considérée comme recomposée à partir du moment où au moins un des enfants du ménage n'a pas pour parent les deux membres du couple. Une famille non recomposée est, par opposition, une famille où tous les enfants sont issus du couple parental. Bien qu'en théorie, les familles monoparentales puissent être considérées comme non recomposées, ce terme sera réservé par la suite aux familles avec couple afin de simplifier la nomenclature.

Les familles peuvent encore être distinguées selon le fait qu'elles soient « **accordéons** » ou « **non accordéons** ». Une famille est considérée comme « non accordéon » si tous les enfants habitent de manière permanente dans le logement. A contrario, une famille est dite « accordéon » si au moins un des enfants vit régulièrement plus d'une nuit et une journée par semaine dans un autre logement et/ou si la famille comporte des enfants qui n'habitent pas dans le logement.

Le schéma ci-dessous (Illustration 2) synthétise ces différents modes familiaux et indique leurs proportions dans l'Enquête FLW/CEHD 2017.

Illustration 2 - Répartition des familles selon leur mode familial (n=2.407)

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Parmi l'ensemble des familles nombreuses, 19% sont des familles monoparentales. Les mères isolées représentent 82% des familles monoparentales et pour 35% d'entre elles, au moins un enfant vit régulièrement dans un autre logement. Les pères isolés quant à eux comptent pour 18% des familles monoparentales et pour 41% d'entre eux, au moins un des enfants habite une partie du temps dans un autre logement.

Le mode familial comportant le moins d'effectifs est celui des « pères isolés accordéons » avec 34 observations. Il est talonné par celui des « pères isolés non accordéons » comportant 48 observations.

Les familles non recomposées (c'est-à-dire les familles où tous les enfants sont issus du couple parental) comptent pour 61,9% des familles nombreuses et les familles recomposées pour 19,1%. Ces dernières sont les familles qui enregistrent la plus grande proportion de « familles accordéons », puisque pour 56% d'entre elles, au moins un enfant alterne entre deux logements. Pour les familles non recomposées, cette proportion est par contre la plus faible (8%) et

s'explique notamment par la présence d'enfants en internat, en centre spécialisé ou dans un logement étudiant.

Au total, 22,5% des familles ont au moins un enfant qui ne vit pas de manière permanente dans le logement (« intermittent » ou « hors-logement »).

Pour finir, les familles élargies représentent 5,3% du total. Parmi les « autres adultes » présents au sein de ces familles élargies, deux tiers sont en réalité des enfants de plus de 18 ans ne touchant plus d'allocations familiales. Il peut s'agir également d'ascendants (9,2% des « autres adultes »), d'oncles ou tantes, de neveux ou nièces, de petits-enfants ou encore d'autres personnes sans lien familial avec le chef de ménage et/ou son partenaire.

2. Taille des familles

Le Tableau 8 indique le nombre de personnes par famille. La première colonne montre que les trois quarts des familles nombreuses comprennent deux adultes. Pour près de 15% d'entre elles, il n'y a qu'un seul adulte et les 10% restant concernent les familles avec plus de trois adultes. Parmi l'ensemble des adultes, 6,6% sont en réalité des descendants adultes, c'est-à-dire des enfants du chef de ménage et/ou de son ou sa partenaire, âgés de plus de 18 ans et n'ayant plus droit aux allocations familiales.

Plusieurs points sont à noter concernant les colonnes suivantes. Tout d'abord, 11,7% des familles comportent moins de trois enfants « permanents » : elles ne seraient donc pas considérées comme nombreuses si on ne prenait que ces enfants en compte. Ensuite, dans 19,4% des familles, se trouve au moins un enfant « intermittent » et, dans 6,3% des familles, au moins un enfant n'habitant pas du tout dans le logement. En toute logique, le nombre moyen d'enfants par famille augmente avec l'ajout des enfants « intermittents » (+0,41 enfant par famille) et des enfants « hors logement » (+0,10 enfant par famille). Par conséquent, les pourcentages de grandes et très grandes familles augmentent indubitablement lorsque ces enfants sont pris en compte. Ainsi, les familles de 4 enfants passent de 17,7% à 21,5% avec les enfants « intermittents ». Les familles de 5 enfants et plus passent quant à elles de 6,3% à 10,7% avec les enfants « intermittents » et à 13,5% en comptabilisant également les enfants « hors logement ». Enfin, 8,3% des familles nombreuses abritent également un ou plusieurs descendants adultes.

En outre, on peut ajouter que 16,5% des familles comportent au moins un enfant présentant des difficultés dans la vie quotidienne à cause de sa santé ou un handicap. Ce pourcentage agrège d'une part, les familles comportant au moins un enfant présentant un handicap (7,4%) et, d'autre

part, les familles comportant au moins un enfant ayant quelques gênes ou difficultés dans la vie quotidienne à cause de sa santé (10,0%).

Tableau 8 - Nombre de personnes par famille (en %), n=2.407

Nombre	Adultes	Enfants "permanents" (A)	Enfants "intermittents" (B)	Enfants "hors logement" (C)	Enfants "permanents" et enfants "intermittents" (A + B)	Enfants "permanents", enfants "intermittents" et enfants « hors logement » (A + B + C)	Descendants adultes
0	-	3,7%	80,6%	93,7%	-	-	91,7%
1	14,8%	3,5%	7,3%	3,9%	-	-	4,9%
2	75,4%	4,5%	5,1%	1,7%	-	-	2,2%
3	5,9%	64,4%	5,2%	0,4%*	67,8%	64,9%	0,8%*
4	2,6%	17,7%	1,4%	0,2%*	21,5%	21,6%	0,2%*
5	0,9%*	4,0%	0,2%*	0,0%*	5,6%	6,9%	0,1%*
6	0,3%*	1,6%	0,2%*	0,0%*	3,0%	3,5%	0,0%*
7+	0,1%*	0,7%*	0,0%*	0,0%*	2,1%	3,1%	0,0%*
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Moyenne	2,01	3,11	0,41	0,10	3,52	3,62	0,13
Minimum	1	0	0	0	3	3	0
Maximum	7	8	6	7	12	12	5

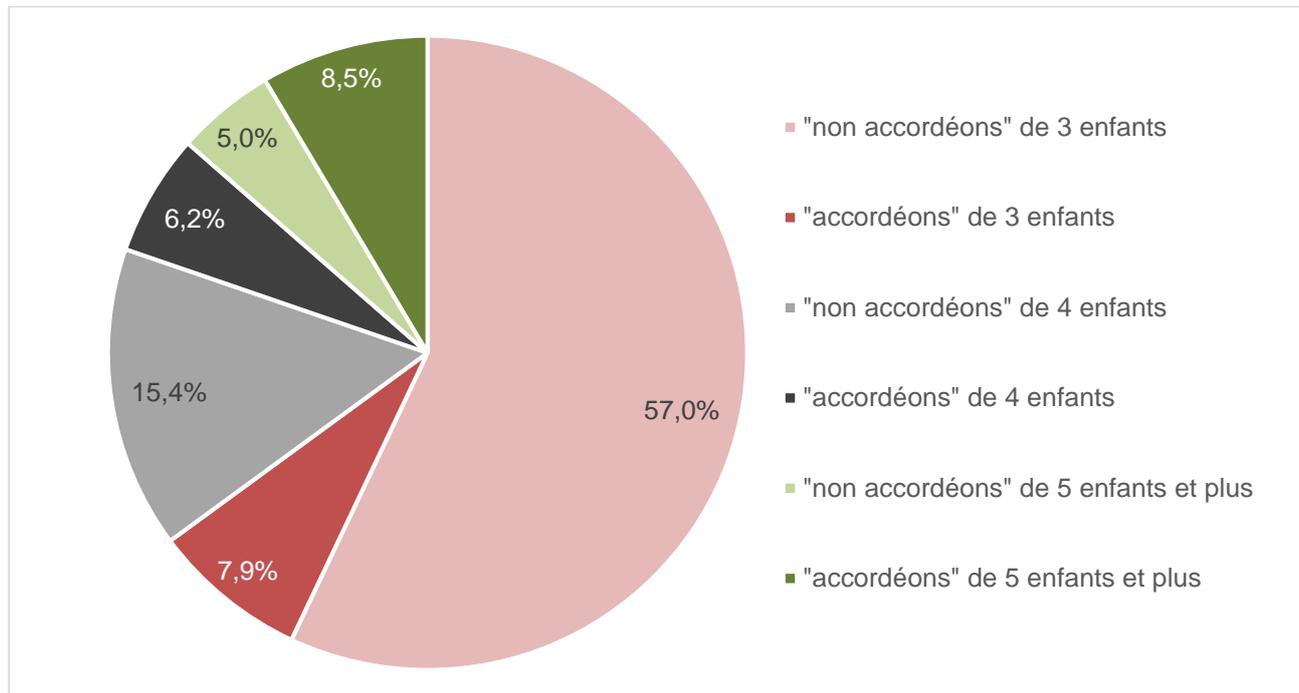
Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.

Le Graphique 3 représente la répartition des familles selon le nombre d'enfants total et les « types » d'enfants présents dans la famille. Il indique par exemple que parmi l'ensemble des familles nombreuses, 57% comportent trois enfants qui sont tous « permanents » et 7,9% comportent trois enfants dont au moins un qui alterne avec un autre logement. Cela donne donc un total de 64,9% de familles de trois enfants. De manière logique, la proportion des familles dites « accordéons » augmente en fonction du nombre d'enfants : elle passe de 12% pour les familles de 3 enfants à 29% pour les familles de 4 enfants et à 63% pour les familles de 5 enfants et plus.

Graphique 3 - Répartition des familles selon leur taille



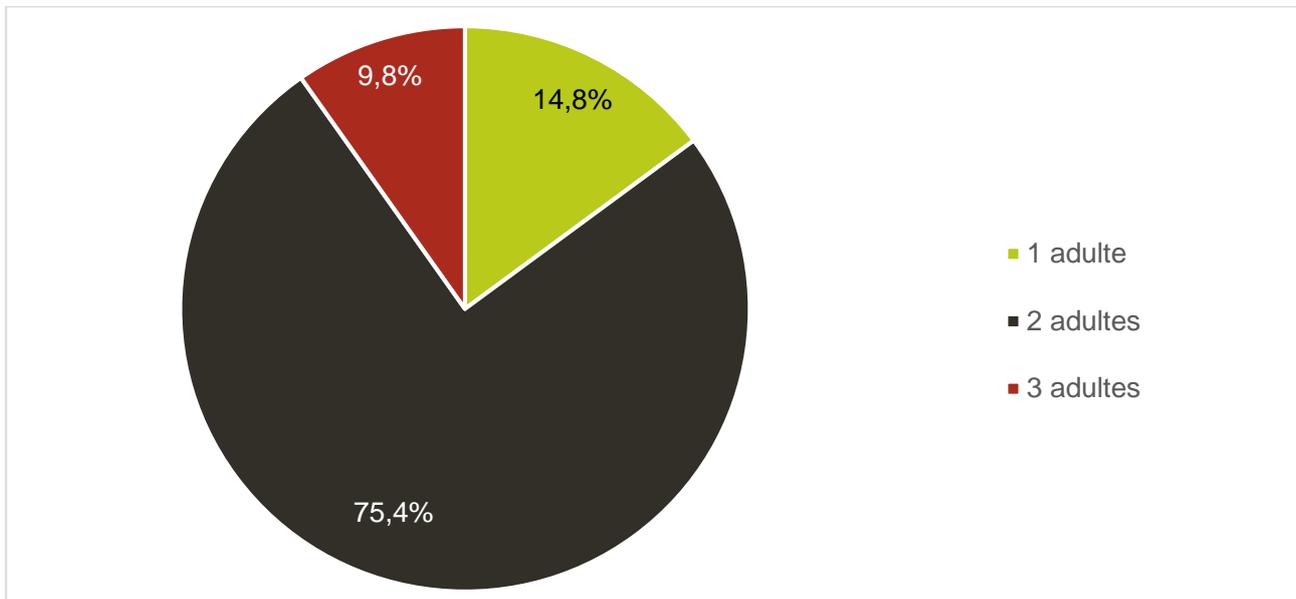
Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

3. Profil des adultes

3.1. Répartition des adultes

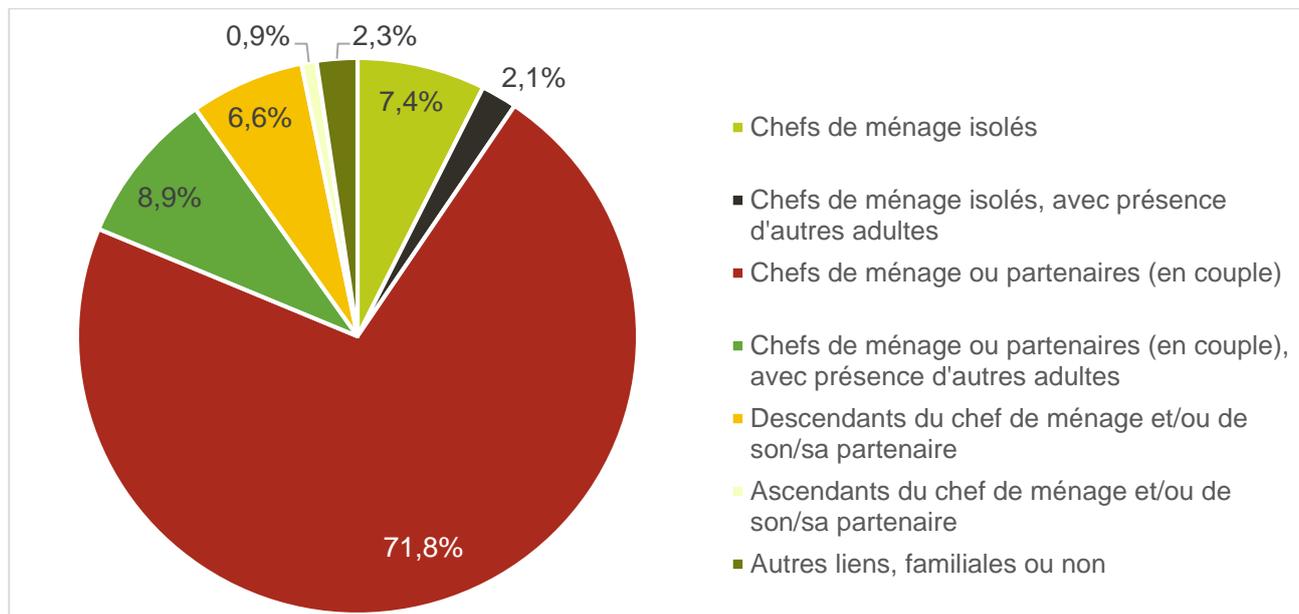
Pour rappel, un adulte est un individu de plus de 18 ans pour lequel la famille ne perçoit pas ou plus d'allocations familiales. Comme le montre le Graphique 4, les trois quarts des familles comportent deux adultes. Près de 15% d'entre elles sont composées d'un seul adulte alors que les 9,8% restant représentent les familles de trois adultes et plus.

Graphique 4 - Répartition du nombre d'adultes par famille

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

La répartition des adultes selon leur statut dans le ménage (Graphique 5) indique que la grande majorité des adultes sont des personnes en couple qui ne partagent pas leur logement avec d'autres adultes (hormis leur partenaire). Les « autres adultes » sont ici regroupés en trois classes : les descendants – nettement majoritaires (6,6%) –, les ascendants – franchement marginaux (0,9%) – et enfin les autres liens (2,3%).

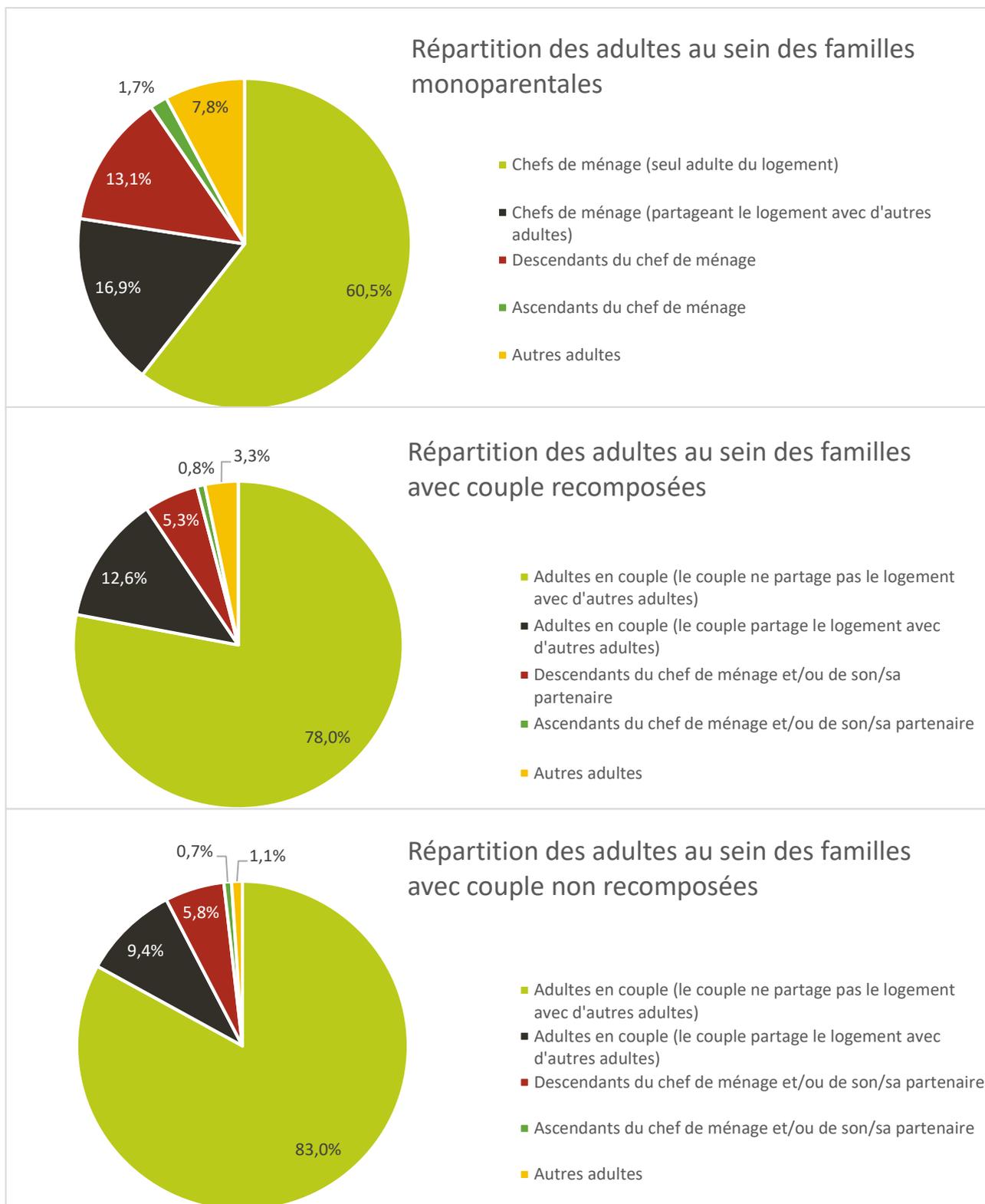
Graphique 5 - Répartition des adultes selon leur statut dans le logement

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Lorsqu'on regarde la répartition au sein de chaque type familial (Graphique 6), on constate que les familles avec couple non recomposées sont celles qui contiennent le moins de descendants, ascendants et «autres adultes» (7,6%). Les familles avec couple recomposées viennent ensuite avec 9,4% et enfin les familles monoparentales avec 22,6% dans ces trois mêmes groupes.

Graphique 6 - Répartition des adultes selon leur statut et leur mode familial



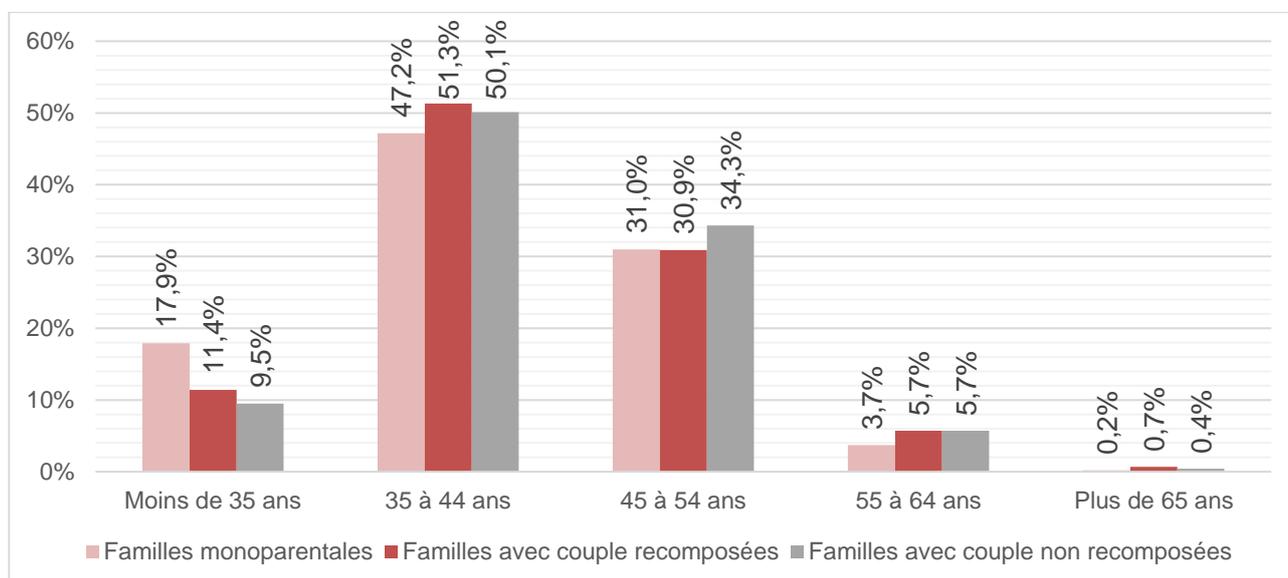
Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

3.2. Age du chef de ménage

La moyenne d'âge du chef de ménage pour l'ensemble des familles nombreuses est de 42,8 ans (voir l'annexe 3, Tableau 124). Cet âge varie peu selon les différents modes familiaux puisqu'il est de 41,6 ans pour les familles monoparentales, de 42,7 ans pour les familles recomposées et de 43,2 ans pour les familles non recomposées. Il est cependant important de noter le taux élevé (17,9%) de chefs de ménage âgés de moins de 35 ans au sein des familles monoparentales alors que ce taux est de 11,4% pour les familles recomposées et de 9,5% pour les familles non recomposées (Graphique 7).

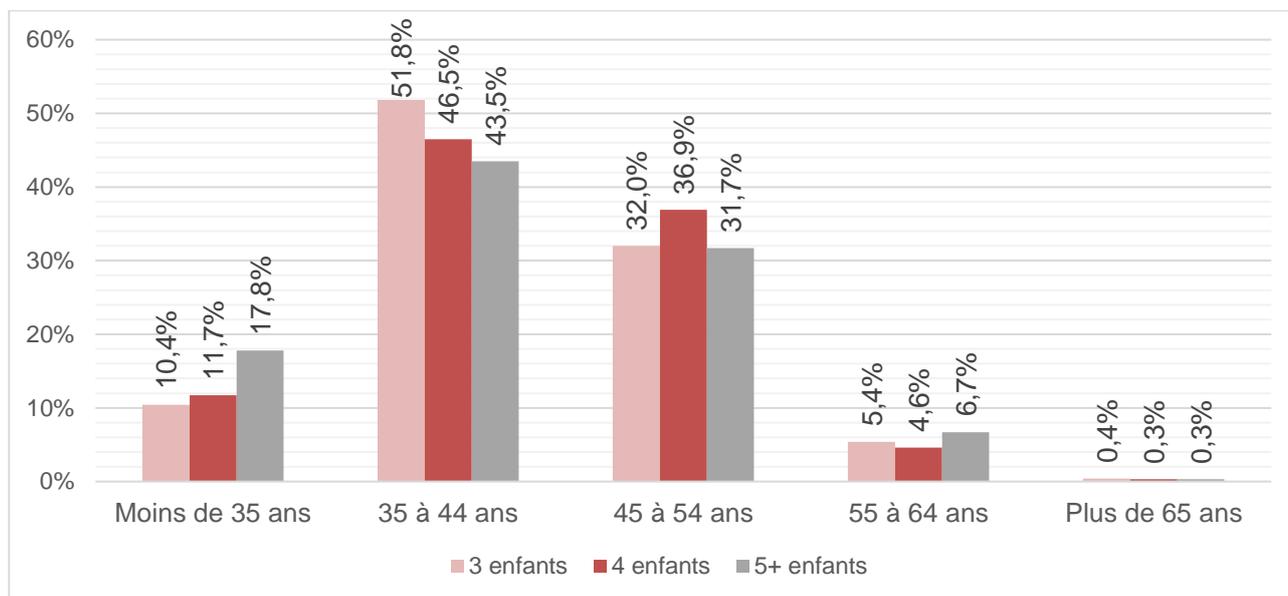
Graphique 7 - Age du chef de ménage selon le mode familial



Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

L'âge moyen varie encore moins selon le nombre d'enfants par famille (voir l'annexe 3, Tableau 125) : il est de 42,8 ans pour les familles de 3 enfants, de 43 ans pour les familles de 4 enfants et de 42,2 ans pour les familles de 5 enfants et plus. Étonnamment, les chefs de ménage des familles de 5+ enfants ressortent comme ceux dont le taux de moins de 35 ans est le plus élevé (Graphique 8) : 17,8% contre 11,7% pour les familles avec 4 enfants et 10,4% pour les familles avec 3 enfants.

Graphique 8 - Age du chef de ménage selon le nombre d'enfants

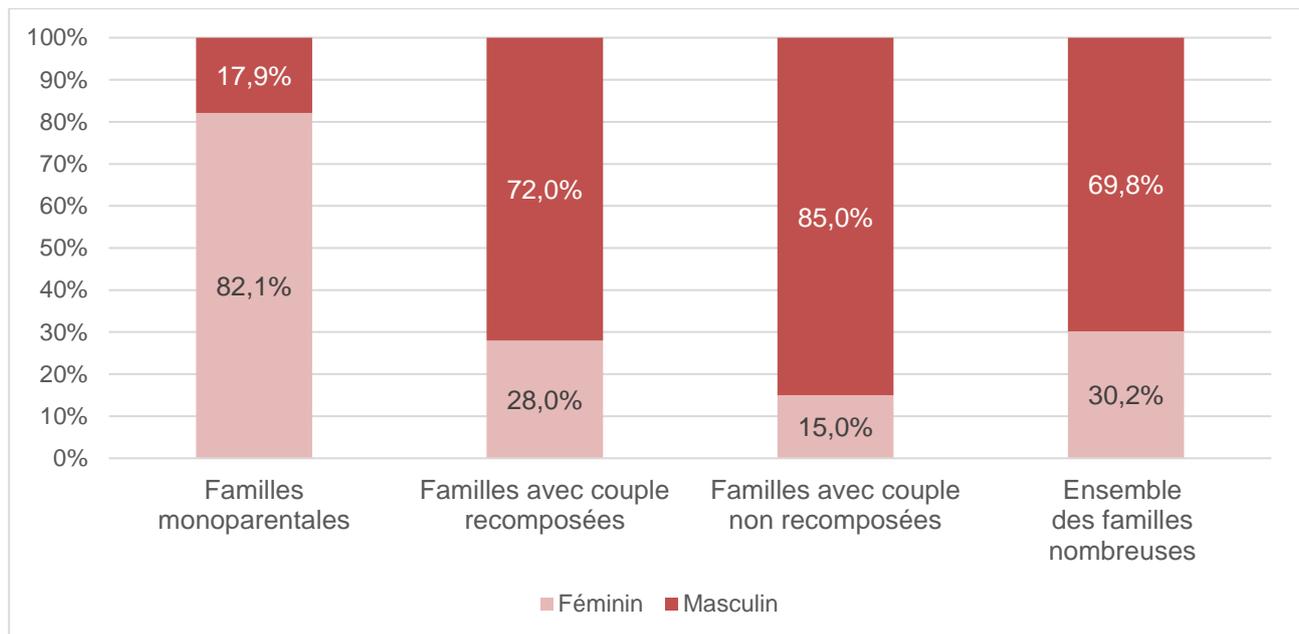
Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

3.3. Sexe du chef de ménage

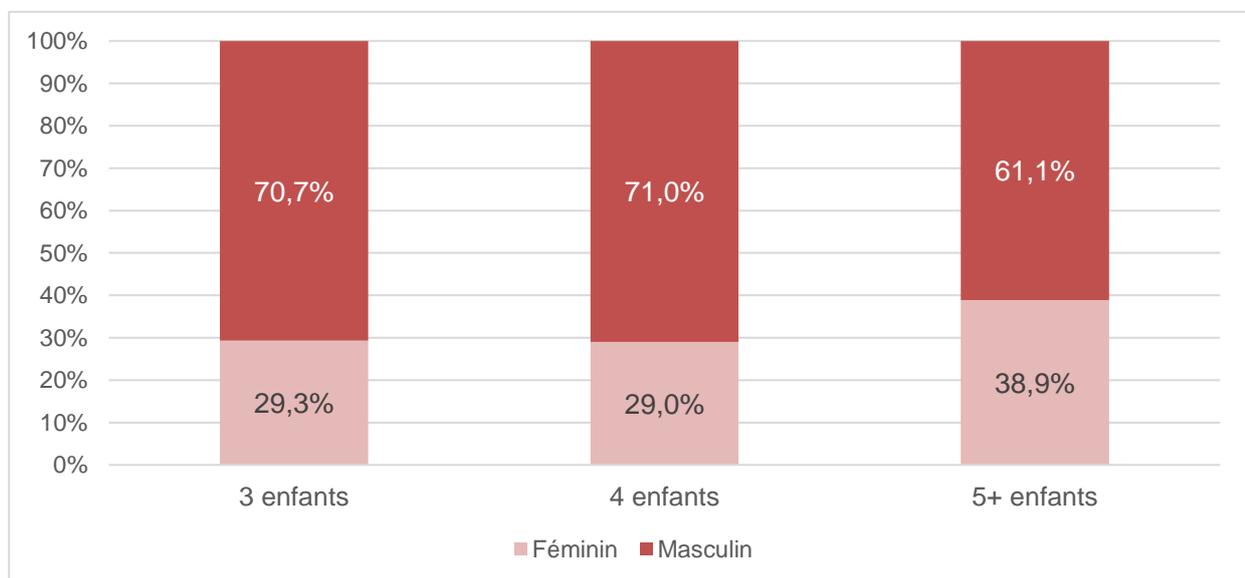
Pour l'ensemble des familles nombreuses, seuls 30,2% des chefs de ménage sont de sexe féminin. Le mode familial pour lequel ce pourcentage est le plus faible est celui des familles avec couple non recomposées (15%) suivi par celui des familles recomposées (28%) (Graphique 9). Cependant, cette tendance se renverse radicalement au sein des familles monoparentales où 82,1% des chefs de ménage sont des femmes.

La répartition du sexe du chef de ménage selon le nombre d'enfants (Graphique 10) est nettement moins contrastée : il n'y a quasiment pas de différence entre les familles de 3 enfants et celles de 4 enfants (avec respectivement 29,3% et 29,0% de femmes), néanmoins les chefs de ménage des familles de 5+ enfants sont plus souvent de sexe féminin (dans 38,9% des cas).

Graphique 9 - Répartition du sexe du chef de ménage selon les modes familiaux

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Graphique 10 - Répartition du sexe du chef de ménage selon le nombre d'enfants

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

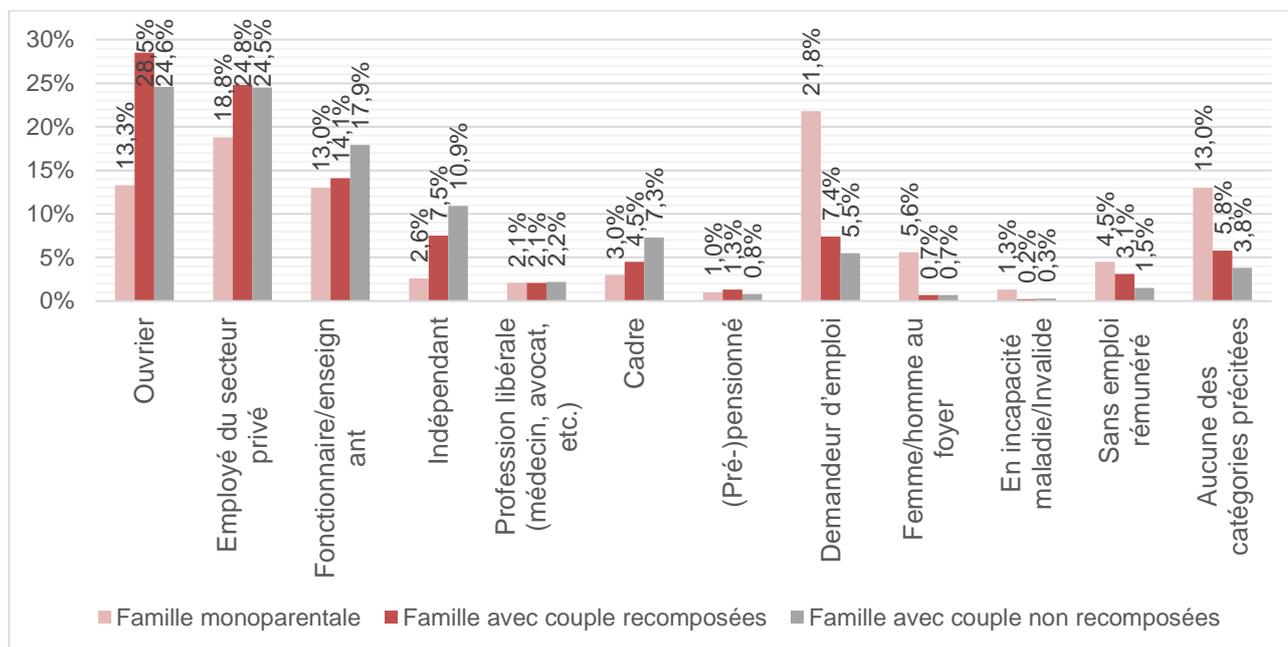
Traitement : CEHD

3.4. Situation professionnelle du chef de ménage

Pour 79,8% des familles, le chef de ménage travaille. Cette proportion est la plus élevée parmi les familles non recomposées (87,4%) et la plus faible parmi les familles monoparentales (52,8%) (Graphique 11). Les familles recomposées sont proches de la moyenne avec 81,5% de chefs de ménage travailleurs.

Les chefs de ménage des familles recomposées sont proportionnellement plus souvent ouvriers que ceux des familles non recomposées (28,5% contre 24,6%) alors que ces derniers ont des pourcentages plus élevés dans les statuts d'indépendant, de fonctionnaire/enseignant et de cadre. Les proportions des employés du secteur privé sont au même niveau pour les familles recomposées et les familles non recomposées (24,8% et 24,5% respectivement), cette proportion est plus faible pour les familles monoparentales (18,8%).

Les familles monoparentales ont systématiquement les taux les plus bas quand il s'agit des statuts de travailleur et les taux les plus élevés pour les statuts de non-travailleur (hormis pour le statut « (pré-)pensionné »). Pour ce mode familial, plus d'un chef de ménage sur cinq est demandeur d'emploi (21,8%). Ce pourcentage est nettement moindre pour les deux autres modes familiaux : 5,5% pour les familles non recomposées et 7,4% pour les familles recomposées.

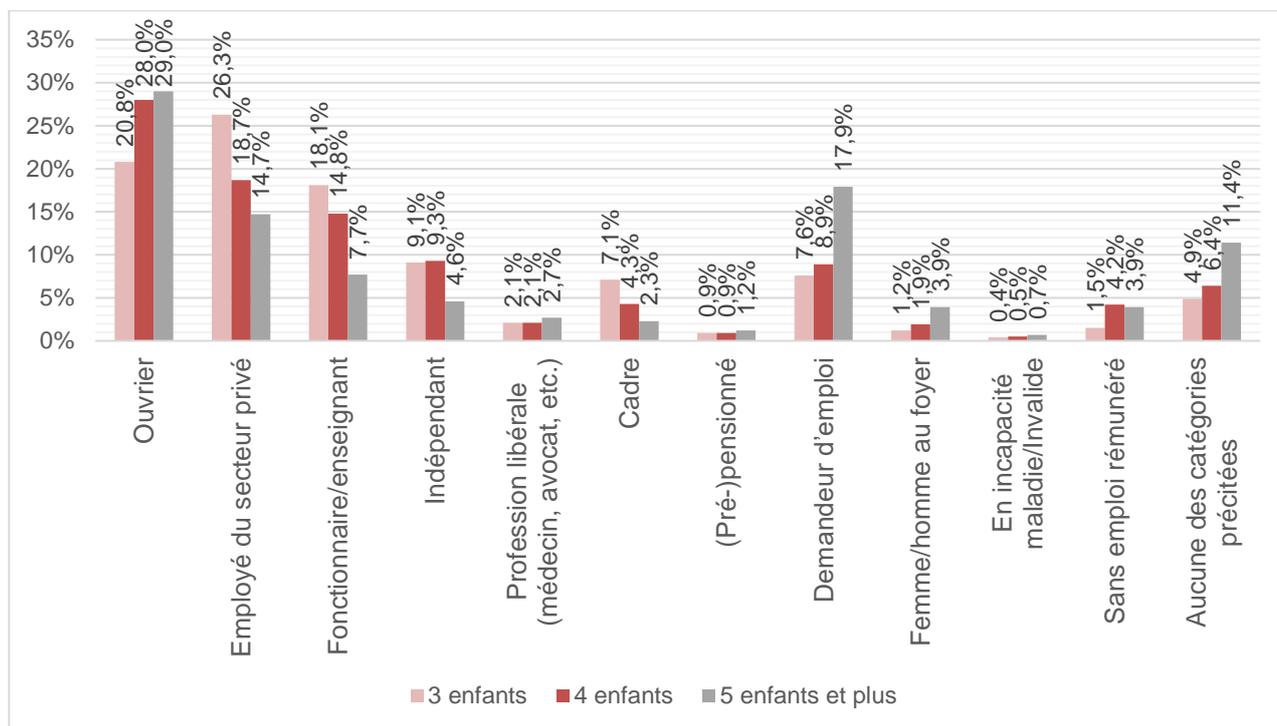
Graphique 11 - Situation professionnelle du chef de ménage selon le mode familial

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Le taux de chefs de ménage ayant un emploi rémunéré diminue avec le nombre d'enfants (Graphique 12). Il passe de 83,5% pour les familles de 3 enfants à 77,2% pour celles de 4 enfants et enfin à 61% pour les familles de 5+ enfants.

Le taux de chefs de ménage ouvriers est significativement inférieur pour les familles avec 3 enfants. Les taux d'employés du secteur privé, de fonctionnaires/enseignants et de cadres diminuent avec l'augmentation du nombre d'enfants. Pour tous les statuts non-travailleurs, les proportions de chefs de ménage concernés augmentent avec le nombre d'enfants (hormis pour « sans emploi rémunéré » où le pourcentage est très légèrement supérieur parmi les familles de 4 enfants par rapport à celles de 5+ enfants).

Graphique 12 - Situation professionnelle du chef de ménage selon le nombre d'enfants

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

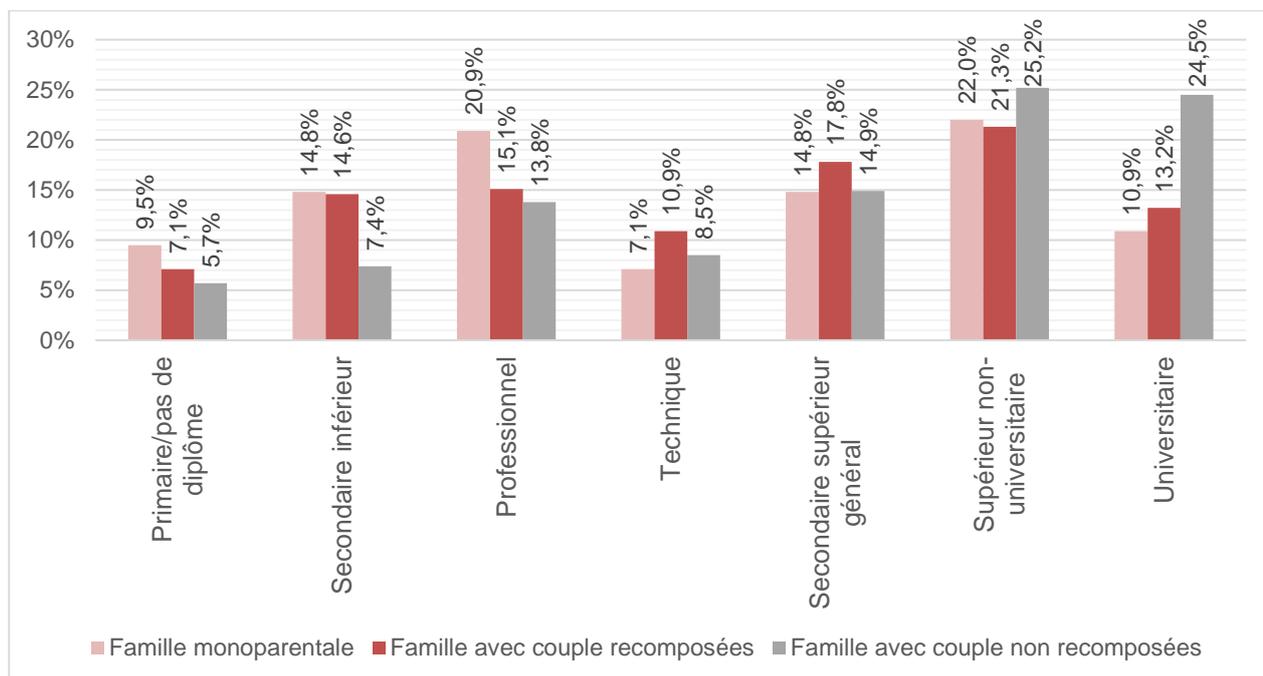
Traitement : CEHD

3.5. Niveau d'éducation du chef de ménage

La répartition des niveaux de diplôme des chefs de ménage en fonction du mode familial (Graphique 13) indique que, de manière générale, les chefs de ménage des familles non recomposées ont les niveaux de diplôme les plus élevés. Ainsi, 24,3% des chefs de ménage des familles monoparentales et 21,7% des chefs de ménage des familles recomposées n'ont pas de diplôme de l'enseignement secondaire contre 13,1% des chefs de ménage des familles non recomposées.

Inversement, la moitié (49,7%) des chefs de ménage des familles non recomposées ont un diplôme supérieur (universitaire ou non) alors que cette proportion est de 34,5% pour les chefs de ménage des familles recomposées et 32,9% pour ceux des familles monoparentales.

Les taux pour les niveaux de diplômes intermédiaires (professionnel, technique et secondaire supérieur général) sont plus nuancés.

Graphique 13 - Niveau de diplôme du chef de ménage selon le mode familial

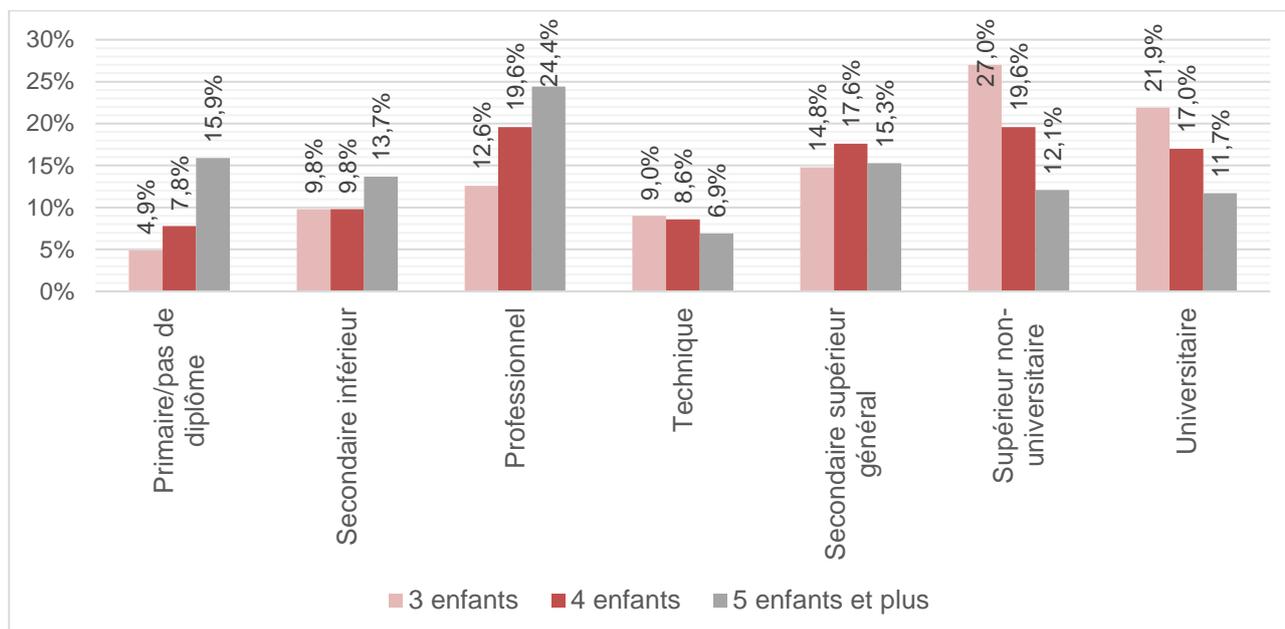
Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Le Graphique 14 montre que le niveau de diplôme du chef de ménage baisse avec l'augmentation du nombre d'enfants dans la famille : le pourcentage de chefs de ménage n'ayant pas de diplôme de l'enseignement secondaire est de 14,7% pour les familles de 3 enfants, de 17,6% pour les familles de 4 enfants et de 29,6% pour les familles de 5+ enfants.

Par ailleurs, le taux de chefs de ménage ayant un diplôme de l'enseignement supérieur (universitaire ou non) est de 48,9% chez les familles de 3 enfants, de 36,6% chez les familles de 4 enfants et de 23,8% chez celles de 5+ enfants.

A nouveau, les taux pour les niveaux de diplômes intermédiaires (professionnel, technique et secondaire supérieur général) sont plus nuancés.

Graphique 14 - Niveau de diplôme du chef de ménage selon le nombre d'enfants

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

4. Profil des enfants

4.1. Répartition géographique des enfants

La distribution des enfants vivant en famille nombreuse selon les provinces (Graphique 15) est proche de la distribution des familles par province (Tableau 9). Le Hainaut est la province avec le plus grand écart (+0,8%) : le nombre moyen d'enfants par famille y est supérieur à la moyenne wallonne. Cet écart se répercute dans les provinces de Liège (-0,5%) et du Brabant wallon (-0,3%). Dans l'ensemble, la grande majorité des enfants vivant en famille nombreuse se trouve dans les provinces du Hainaut (35,7%) et de Liège (29,1%). Le plus faible pourcentage est celui de la province de Luxembourg accueillant 9% des enfants wallons appartenant à une famille nombreuse. En Brabant wallon et dans la province de Namur habitent respectivement 12% et 14,2% des enfants appartenant à une famille nombreuse.

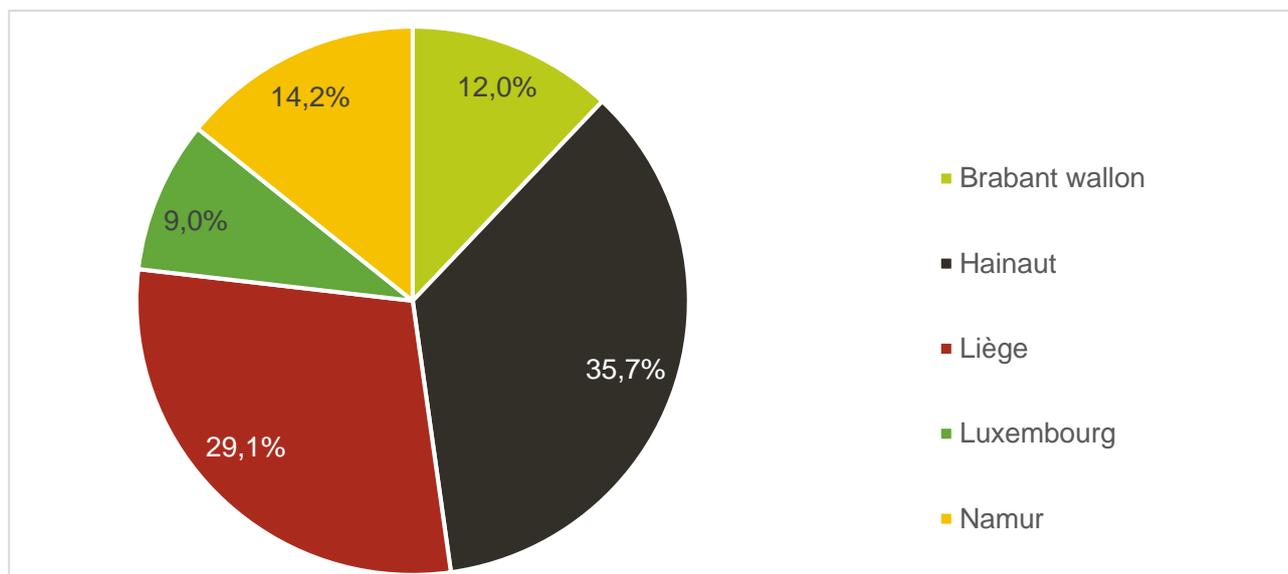
Concernant le nombre moyen d'enfants dans les familles par province, il y a peu de différences par rapport aux enfants « permanents » et « intermittents ». Le minimum est observé en Brabant wallon (3,5 enfants) et le maximum en Hainaut (3,7 enfants).

Tableau 9 - Répartition des enfants selon la province

Province	Répartition des enfants		Répartition des familles	
	N	%	N	%
Brabant wallon	1.047	12,0%	297	12,3%
Hainaut	3.111	35,7%	839	34,9%
Liège	2.529	29,1%	711	29,6%
Luxembourg	780	9,0%	219	9,1%
Namur	1.235	14,2%	341	14,1%
Total	8.702	100,0%	2.407	100,0%

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Graphique 15 - Répartition des enfants selon la province (N = 8.702)

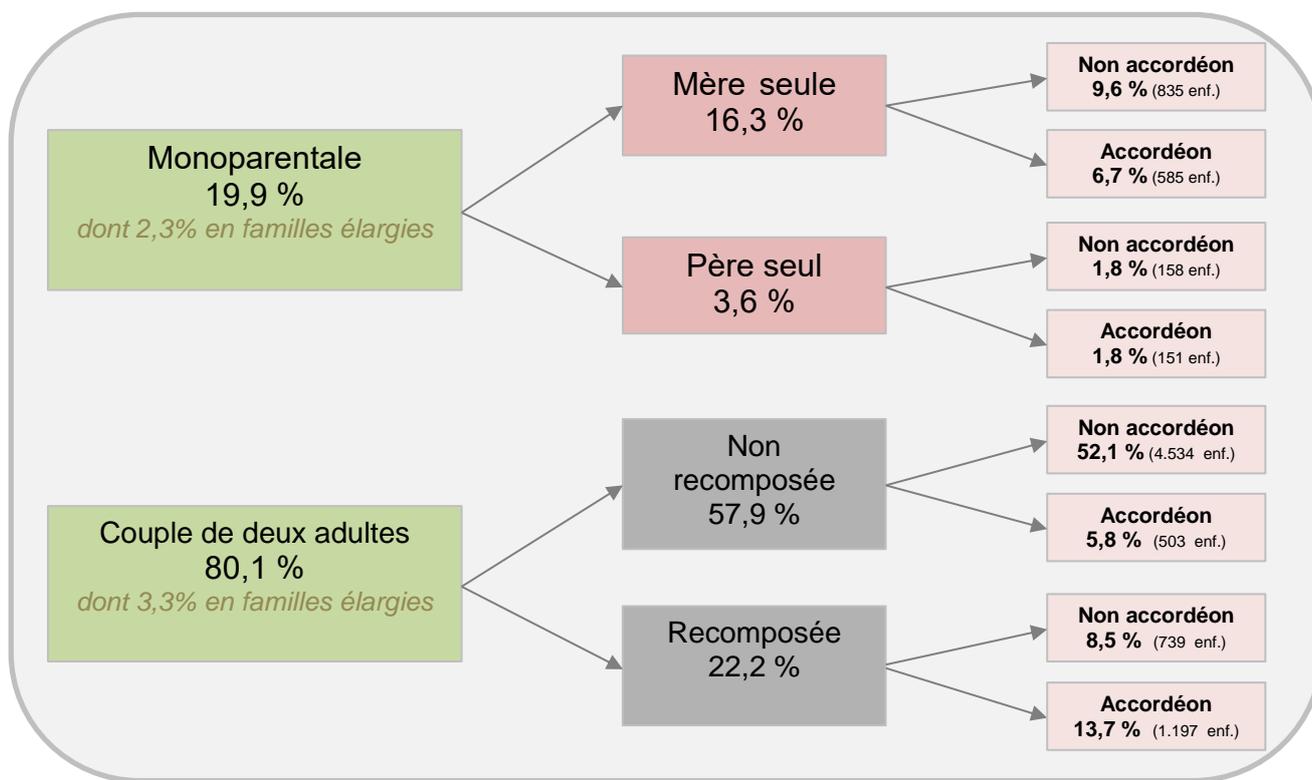
Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

4.2. Répartition des enfants selon le mode familial

L'illustration ci-dessous (Illustration 3) suit la même logique que l'illustration 2, sauf qu'au lieu de comptabiliser les familles, elle prend en compte les enfants.

Globalement, parmi l'ensemble des enfants appartenant à une famille nombreuse, trois sur cinq vivent dans une famille non recomposée (57,9%), un sur cinq dans une famille monoparentale (19,9%) et un sur cinq dans une famille recomposée (22,2%). Les enfants vivant en famille monoparentale habitent, dans huit cas sur dix (82%), avec leur mère.

Illustration 3 - Répartition des enfants selon leur mode familial (n=8.702)

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Parmi les enfants vivant en famille monoparentale, deux sur cinq (43%) habitent dans une famille où au moins un enfant alterne avec un autre logement. Cette proportion est plus élevée au sein des familles monoparentales avec un père isolé (la moitié) qu'au sein de celles avec une mère isolée (41%). Parmi les enfants vivant en famille recomposée, trois sur cinq (62%) habitent dans une famille où au moins un enfant alterne avec un autre logement. Cette proportion est d'un enfant sur dix (10%) au sein des familles non recomposées. En tout, plus d'un quart des enfants (28,0%) vit dans une famille « accordéon ». Ce pourcentage est plus important du point de vue des enfants – par rapport à celui du point de vue des familles (soit 22,5%) - étant donné que les familles « accordéons » contiennent plus d'enfants en moyenne.

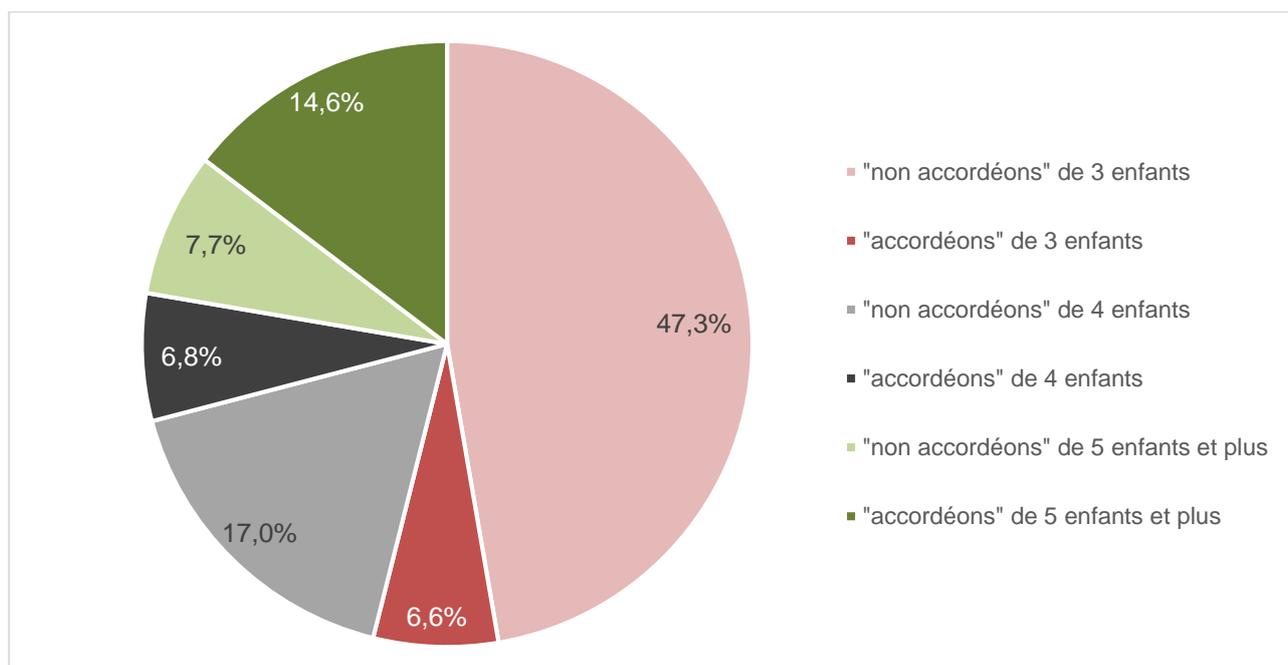
Au total, un enfant sur deux (52,1%) vit au sein d'une famille qu'on pourrait qualifier de « classique » : une famille où tous les enfants sont issus du couple parental et habitent de manière permanente dans le logement.

4.3. Répartition des enfants selon la taille de leur famille

En tout, 53,9% des enfants appartenant à une famille nombreuse habitent dans une famille de 3 enfants au total (Graphique 16). Parmi ces familles de 3 enfants au total, 87,8% ne comportent que des enfants habitant de manière permanente dans le logement. Les 12,2% restant (toujours au sein des familles de 3 enfants) sont des familles où au moins un enfant alterne avec un autre logement et la famille n'est donc « nombreuse » qu'une partie du temps.

Près d'un quart (23,8%) des enfants vit dans une famille de 4 enfants au total et un peu moins d'un enfant sur cinq (22,3%) appartient à une famille de 5 enfants ou plus. Pour 65,5% des enfants appartenant à une famille d'au moins cinq enfants, il y a au moins un enfant dans sa famille qui alterne avec un autre logement. Ce pourcentage est de 28,6% pour les enfants appartenant à une famille de 4 enfants au total.

Graphique 16 - Répartition des enfants selon la taille de leur famille (N=8.702)



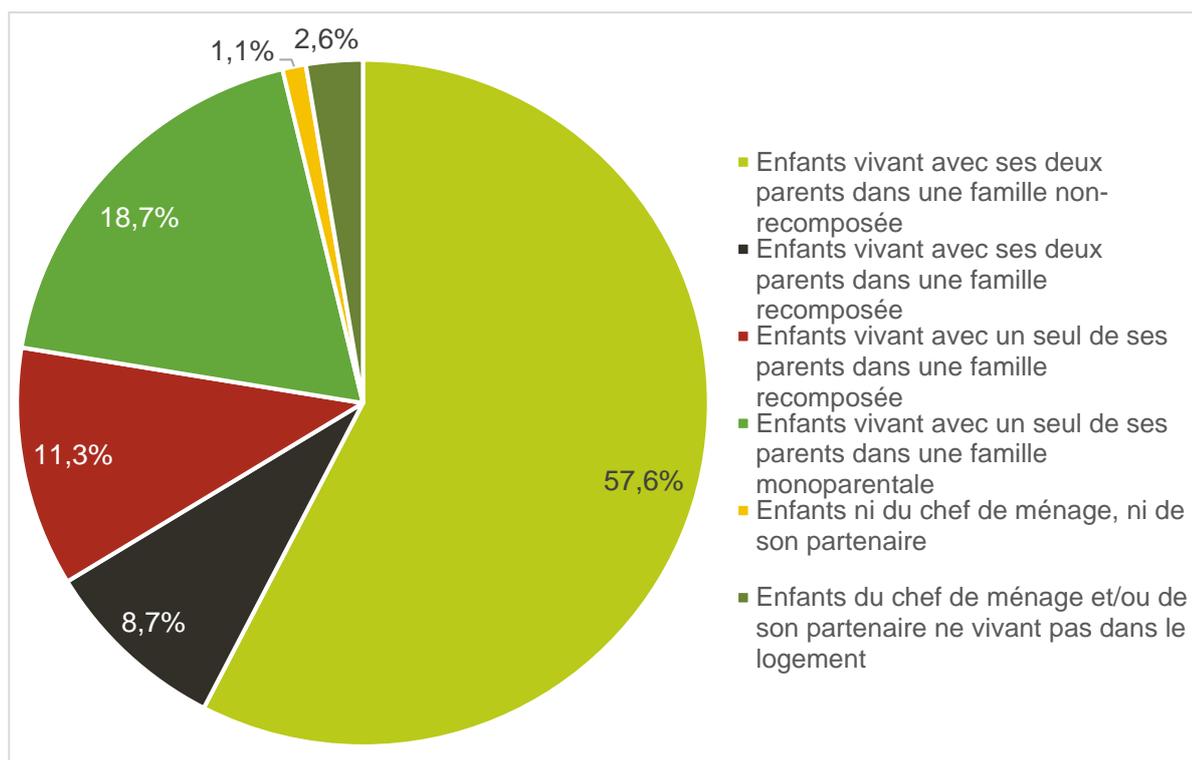
Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

4.4. Statut des enfants dans le ménage

Parmi l'ensemble des enfants, près de six sur dix (57,6%)⁶ habitent avec leur deux parents au sein d'une famille non recomposée (Graphique 17) : tous les frères et sœurs sont donc issus des mêmes parents. Un peu moins d'un sur dix (8,7%) habite avec ses deux parents au sein d'une famille recomposée : il partage donc le logement avec au moins un ou une demi-frère/demi-sœur. Un peu plus d'un enfant sur dix (11,3%) habite avec un seul de ses parents dans une famille recomposée : il a donc un beau-père ou une belle-mère présent dans le logement. Près de deux enfants sur dix (18,7%) habitent avec un seul de leur parent au sein d'une famille monoparentale. Pour finir, 1,1% des enfants recensés habitent dans le logement du répondant mais n'est ni l'enfant du chef de ménage, ni du partenaire. En outre, 2,6% des enfants sont des enfants « hors logement » c'est-à-dire des enfants du chef de ménage et/ou de son partenaire ne vivant pas dans leur logement.

Graphique 17 - Répartition des enfants selon leur statut (N = 8.702)



Source : Enquête FLW/CEHD 2017

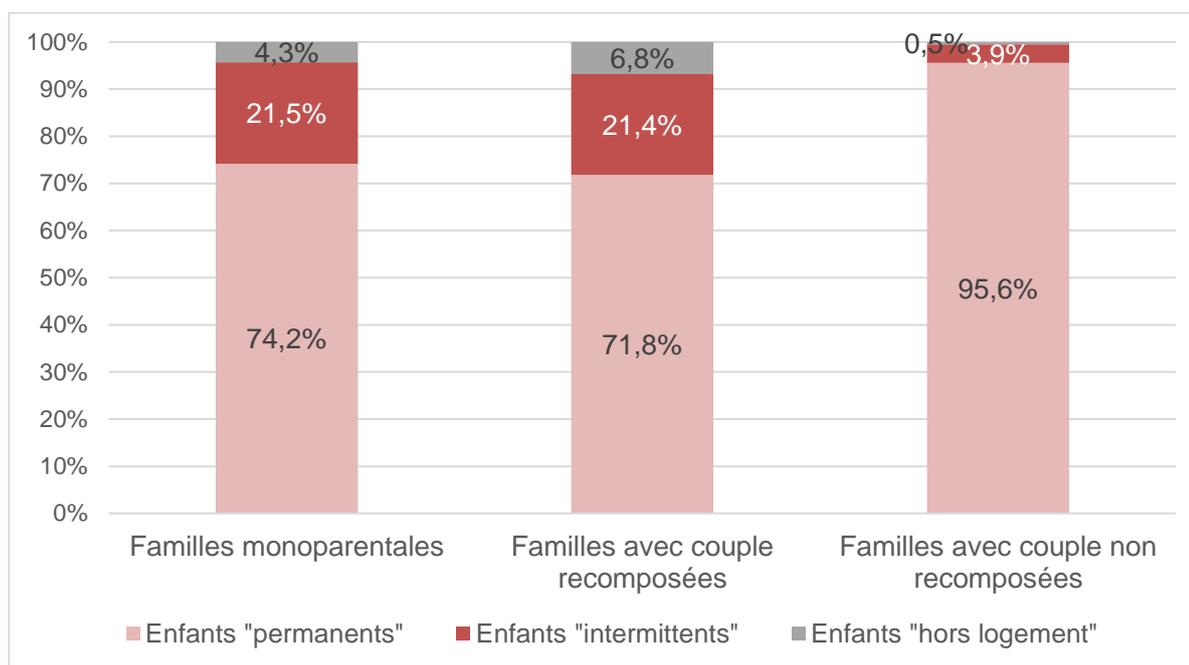
Traitement : CEHD

⁶ Les différences de pourcentages par rapport à l'illustration 3 sont dues aux enfants « hors logement » et aux enfants sans lien de parenté direct avec le chef de ménage et/ou son partenaire. Dans l'illustration 3, ils sont intégrés à la famille à laquelle ils appartiennent alors qu'ici, ils sont comptés séparément.

4.5. Fréquence des enfants dans le logement

Dans l'ensemble des familles nombreuses, un peu plus d'un enfant sur dix (11,3%) ne vit pas de manière permanente dans le logement du répondant. Cette part est fortement plus élevée au sein des familles monoparentales et recomposées (Graphique 18) – où plus d'un enfant sur cinq est « intermittent » (21,4%-21,5%) – qu'au sein des familles non recomposées (3,9% des enfants).

Graphique 18 - Répartition des enfants selon leur fréquence et leur mode familial



Source : Enquête FLW/CEHD 2017

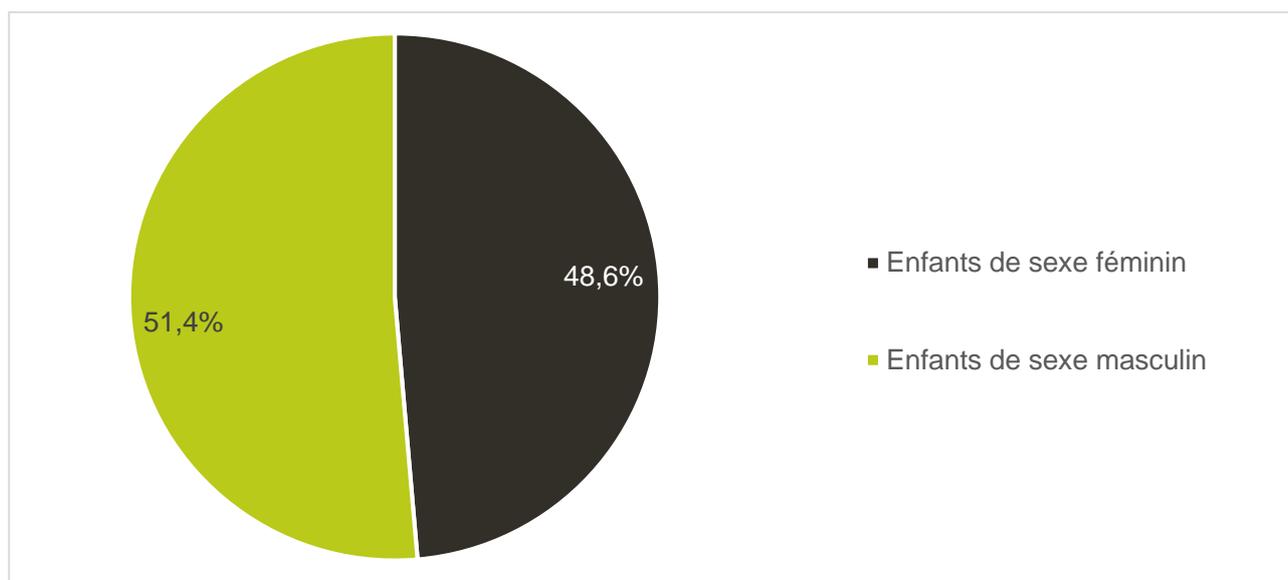
Traitement : CEHD

En outre, 2,6% sont des enfants du chef de ménage ou de son partenaire qui ne vivent pas du tout dans le logement du répondant. A nouveau, ce pourcentage est nettement plus faible au sein des familles non recomposées (0,5%) qu'au sein des familles monoparentales (4,3%) et recomposées (6,8%).

4.6. Sexe et âge des enfants

Désormais, les enfants vivant hors du logement sont exclus des analyses. Parmi tous les enfants « permanents » et « intermittents » de la base de données, il y a en moyenne 106 garçons pour 100 filles⁷ (Graphique 19).

Graphique 19 - Répartition des enfants selon leur sexe (N=8.472)



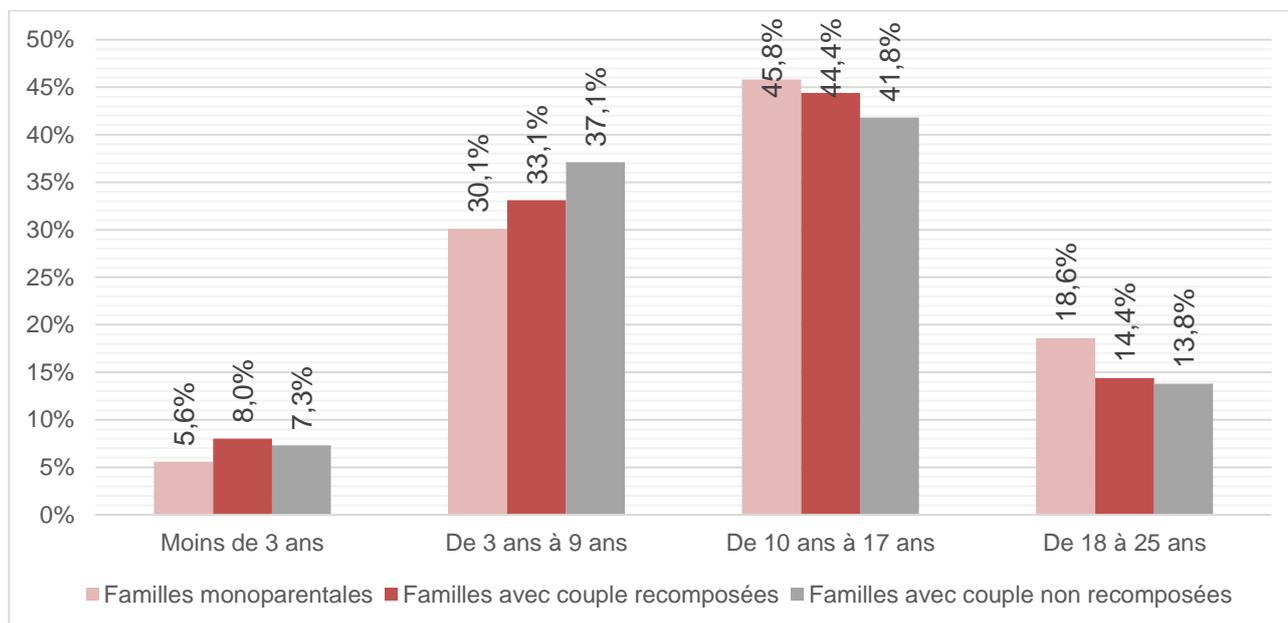
Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

L'âge moyen des enfants vivant en familles nombreuses en Wallonie est de 11 ans. Les enfants vivant en familles monoparentales sont un peu plus âgés en moyenne (12,1 ans) tandis que ceux vivant en familles non recomposées sont légèrement plus jeunes (10,7 ans) (voir l'annexe 3, Tableau 131).

La distribution par classe d'âge (Graphique 20) indique qu'au sein des familles monoparentales, il y a proportionnellement moins de jeunes enfants (de moins de 10 ans) que pour les autres modes familiaux. Les familles non recomposées se composent du taux le plus élevé d'enfants de 3 à 9 ans (37,1% contre 33,1 pour les familles recomposées et 30,1% pour les familles monoparentales).

⁷ Selon la DGS-Statistics Belgium, il y avait 105 garçons pour 100 filles nés en Belgique en 2015.

Graphique 20 - Répartition des enfants selon leur âge et mode familial

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

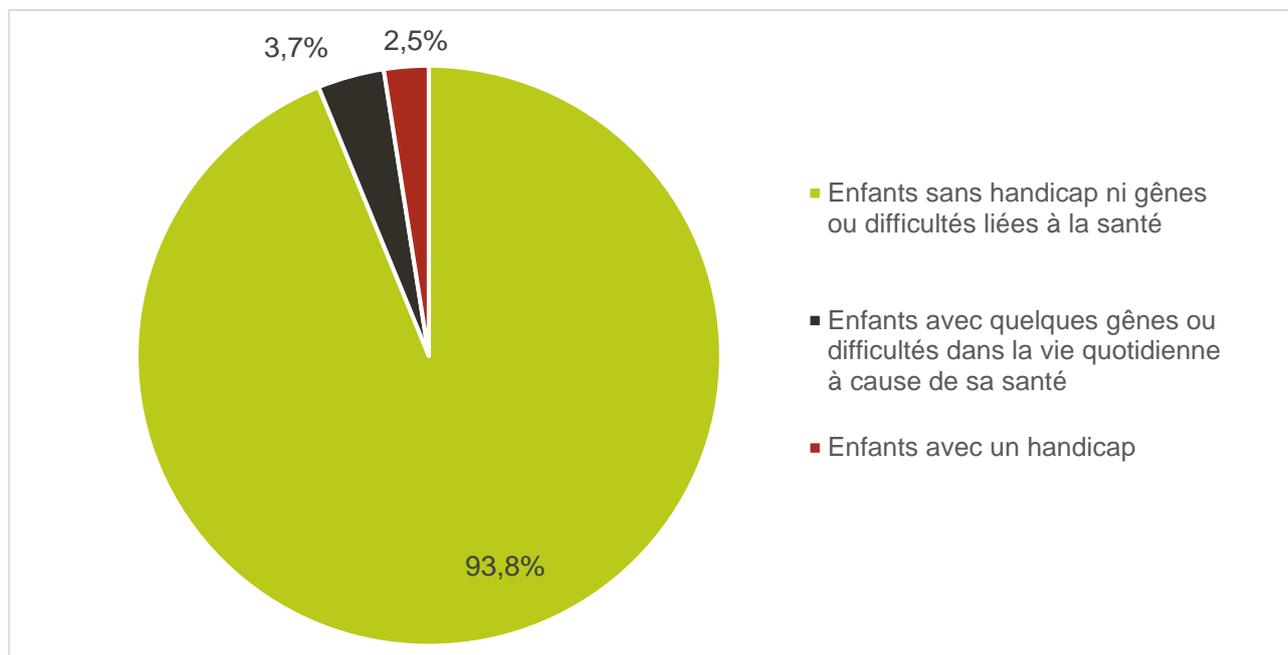
Traitement : CEHD

4.7. Enfants avec handicap et difficultés liées à la santé

Un enfant sur quarante (2,5%) présente un handicap et un enfant sur vingt-sept (3,7%) a quelques gênes ou difficultés dans la vie quotidienne à cause de sa santé (Graphique 21).

Les taux d'enfants avec handicap et d'enfants avec quelques gênes ou difficultés liées à la santé sont plus importants au sein des familles monoparentales (8,2% réunis) et au sein des familles recomposées (7,2% réunis) qu'au sein des familles non recomposées (5,1% réunis) (Tableau 10).

Graphique 21 - Répartition des enfants selon la présence de handicap et de difficultés liées à la santé (n=8472)



Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Tableau 10 - Répartition des enfants selon la présence de handicap et de difficultés liées à la santé selon leur mode familial

	Familles monoparentales	Familles avec couple recomposées	Familles avec couple non recomposées	Ensemble des familles nombreuses
Enfants sans handicap ni gênes ou difficultés liées à la santé	91,8%	92,8%	94,9%	93,8%
Enfants avec quelques gênes ou difficultés dans la vie quotidienne liées à la santé	5,2%	4,4%	2,9%	3,7%
Enfants avec un handicap	3,0%	2,8%	2,2%	2,5%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
N	1.653	1.806	5.013	8.472

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

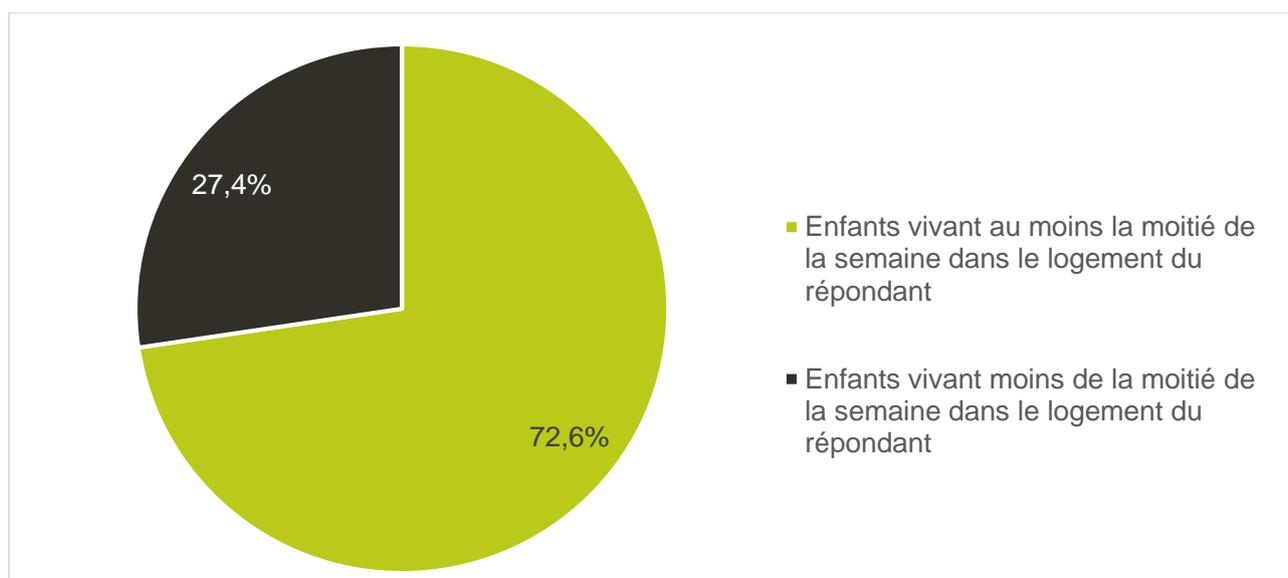
5. Caractéristiques des enfants « intermittents »

Dans cette section, les caractéristiques propres aux enfants intermittents sont analysées. Il s'agit de leur fréquence dans le logement du répondant, du lieu où ils vivent le reste du temps et des principales raisons pour lesquelles ils alternent avec un autre logement.

5.1. Fréquence dans le logement des enfants « intermittents »

Parmi les enfants « intermittents », près des trois quarts vivent la moitié du temps ou plus dans le logement du répondant (72,6%). Le gros quart restant (27,4%) y vit moins de la moitié du temps.

Graphique 22 - Répartition des enfants "intermittents" selon leur fréquence dans le logement du répondant (n=985)



Source : Enquête FLW/CEHD 2017

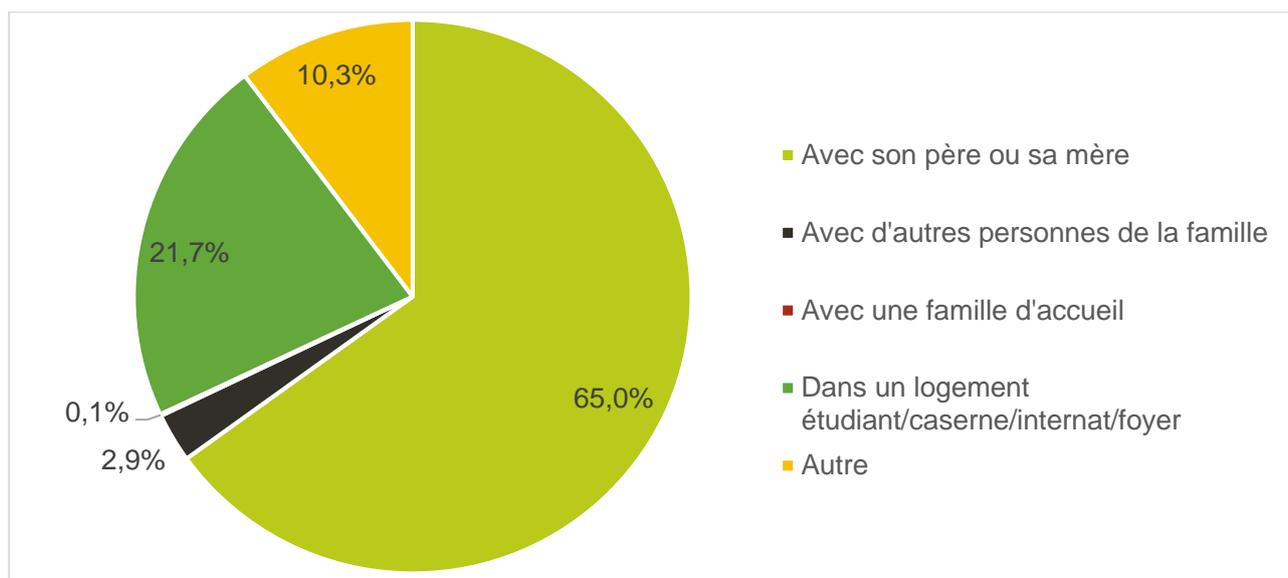
Traitement : CEHD

5.2. Lieu où vivent les enfants « intermittents » le reste du temps

Les deux tiers (65%) des enfants « intermittents » alternent entre le logement du répondant et le logement de son père ou sa mère (Graphique 23). Ils sont 2,9% à alternier avec le logement d'une autre personne de leur famille. Dans la base de données de l'enquête, il y a un seul enfant « intermittent » qui vit le reste du temps dans une famille d'accueil. En outre, un peu plus d'un enfant « intermittent » sur cinq (21,7%) habite partiellement dans un logement étudiant, un

internat, un foyer ou une caserne. Pour finir, 10,3% de ces enfants n'entrent dans aucune des possibilités précitées.

Graphique 23 - Répartition des enfants "intermittents" selon le lieu où ils vivent le reste du temps (n=985)



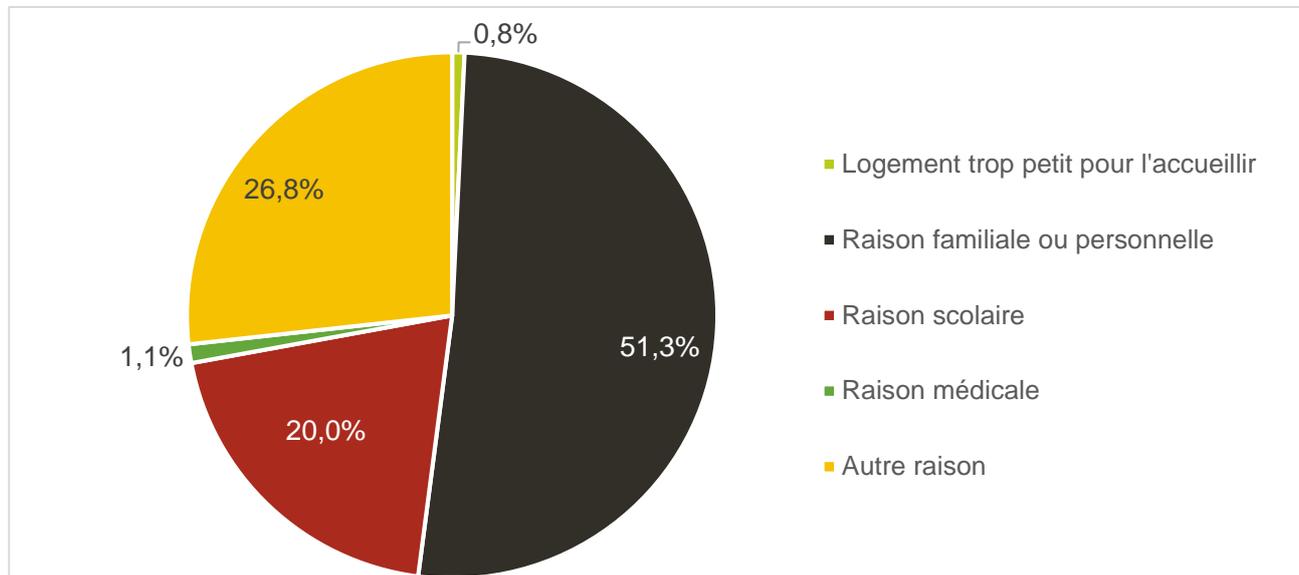
Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

5.3. Principales raisons pour lesquelles les enfants « intermittents » vivent en partie ailleurs

Un peu plus de la moitié des enfants « intermittents » alternent avec un autre logement pour des raisons « familiales ou personnelles » et un enfant sur cinq alterne pour raison scolaire (Graphique 24). La « raison médicale » n'a été mentionnée que dans 1,1% des cas et le fait que le logement est trop petit pour accueillir l'enfant de manière permanente dans 0,8% des cas. Pour les 26,8% restant, la principale raison est autre que celles susmentionnées.

Graphique 24 - Répartition des enfants "intermittents" selon la raison pour laquelle ils vivent partiellement ailleurs (n=985)



Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

6. Estimation du nombre de familles nombreuses en Wallonie

Les informations recueillies sur les enfants en termes de présence dans le logement permettent d'estimer le nombre réel de familles nombreuses wallonnes en tenant compte des enfants « intermittents » non-domiciliés dans le logement du répondant. En effet, comme déjà mentionné ci-dessus, **11,7%** des familles ne seraient pas considérées comme nombreuses si on ne prenait en compte que les enfants « permanents » : celles-ci « deviennent » nombreuses suite à « l'ajout » des enfants « intermittents ».

Sur base de cette information, il est possible de calculer une approximation du nombre réel de familles nombreuses en Wallonie. Pour cela, on pose tout d'abord l'hypothèse suivante : les enfants « intermittents » sont domiciliés dans le logement du répondant dans la moitié des familles concernées. Cela implique que **5,85%** des familles nombreuses recensées dans l'Enquête FLW/CEHD 2017 ne ressortent pas comme nombreuses dans les statistiques basées sur les registres officiels.

Selon le Censur 2011, **105.553** noyaux familiaux comportent au moins 3 enfants domiciliés en Wallonie. Le raisonnement ci-dessus explique que ce nombre représente en fait 94,15% du nombre réel de familles nombreuses : il faut y ajouter les 5,85% de familles qui « deviennent »

nombreuses suite à la présence d'enfants « intermittents » non-domiciliés dans leur logement (Tableau 11). In fine, on arrive à une estimation de **112.000 familles nombreuses** au total en Wallonie. La marge d'erreur étant de 2%, l'intervalle de confiance va de **110.000 à 114.500** familles.

Tableau 11 – Extrapolation pour estimer le nombre de familles nombreuses en Wallonie

Noyaux familiaux ayant 3+ enfants domiciliés (Census 2011)	Proportion de familles ayant moins de 3 enfants « permanents », mais 3+ d'enfants de fait	Hypothèse : pour la moitié de ces familles, les enfants y sont domiciliés	Proportion pour l'extrapolation	Nombre estimé de familles nombreuses	Marge d'erreur	Borne inférieure	Borne supérieure
105.553	11,7%	5,85%	94,15%	112.112	2%	109.870	114.354

Sources : Census 2011, Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Le même raisonnement peut être appliqué pour estimer le nombre d'enfants vivant, de manière permanente ou intermittente, dans une famille nombreuse wallonne. L'Enquête FLW/CEHD 2017 renseigne que la proportion d'enfants « intermittents » au sein des familles nombreuses wallonnes est de **11,6%**⁸. L'hypothèse posée est cette fois formulée comme suit : la moitié des enfants « intermittents » (c'est-à-dire **5,8%** du total d'enfants) ne sont pas domiciliés dans le logement du répondant.

Tableau 12 – Extrapolation pour estimer le nombre d'enfants dans les familles nombreuses en Wallonie

Nombre d'enfants dans les noyaux familiaux ayant 3+ enfants domiciliés (Census 2011)	Proportion d'enfants « intermittents »	Hypothèse : la moitié de ces enfants sont domiciliés dans le logement du répondant	Proportion pour l'extrapolation	Nombre estimé d'enfants de fait	Marge d'erreur	Borne inférieure	Borne supérieure
355.787	11,6%	5,8%	94,2%	377.693	1%	373.916	381.470

Sources : Census 2011, Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Selon le Census 2011, la Wallonie compte **355.787** enfants appartenant à un noyau familial d'au moins 3 enfants domiciliés. Ce nombre représentant 94,2% du total, on aboutit à une estimation

⁸ Cette proportion diffère de celle mentionnée lors de la description du profil des enfants puisqu'ici, les enfants « hors logement » sont exclus des analyses.

de **378.000 enfants** appartenant à une famille nombreuse au total en Wallonie (Tableau 12). Etant donné le nombre d'observations plus important, la marge d'erreur est à présent de 1% et l'intervalle s'étend **de 374.000 à 381.500** enfants. Autrement dit, l'Enquête FLW/CEHD 2017 fait émerger au moins 18.000 enfants appartenant de fait à une famille nombreuse, mais passant sous le radar des statistiques basées sur les registres officiels. Rappelons qu'il s'agit des chiffres basés sur le Censur 2011.

Il faut également mentionner que certaines familles voudraient accueillir plus d'enfants dans leur logement (que ce soit des enfants issus d'une précédente union ou le désir d'un nouvel enfant), mais choisissent de ne pas le faire étant donné la taille de leur logement. Malheureusement, il n'existe pas de données disponibles pour mesurer cette situation parmi l'ensemble des ménages wallons. Toutefois, selon l'enquête, 0,6% des familles nombreuses déclarent qu'un de leurs enfants vit hors du logement du répondant en raison d'un logement « trop petit pour l'accueillir ». Cela correspond à 6,3% des enfants « hors logement » recensés.

Partie 3 – Logements

Cette troisième partie décrit le logement des familles nombreuses en tant que tel sous les angles du statut d'occupation (propriété, location, ...), des caractéristiques physiques (type, taille, époque de construction, ...), d'indicateurs de disponibilité des chambres et de sur/sous-occupation du logement, des attributs énergétiques (le moyen de chauffage, la disponibilité du certificat PEB) et de l'état du logement (salubrité, qualité, ...). Par ailleurs, des éléments qualitatifs sont également analysés : l'envie de devenir propriétaire et la satisfaction au sujet du logement.

1. Caractéristiques du logement

1.1. Statut d'occupation

Dans l'ensemble, les familles nombreuses sont propriétaires à 71,2%, locataires à 27,4% et le 1,4% restant concerne les « occupants à titre gratuit » et « autres » (Tableau 13).

La distribution des statuts d'occupation selon le mode familial présente des résultats clairs : les familles non recomposées ont nettement plus tendance à être propriétaire de leur logement que les familles monoparentales : 81,2% contre 44,5% (tous types de propriétaire confondus). Les familles recomposées quant à elles se trouvent avec 64,7% de propriétaires. Cependant, les trois modes familiaux se retrouvent dans des proportions relativement similaires en tant que propriétaire accédant avec un prêt du FLW⁹ (aux alentours de 11%). Les différences décrites ci-dessus sont donc dues aux contrastes parmi les propriétaires complets et les propriétaires accédants hors FLW.

En toute logique, la situation s'inverse lorsqu'on regarde les pourcentages de locataires parmi les différents modes familiaux : les familles monoparentales le sont dans 52,5% des cas contre 17,7% parmi les familles non recomposées. Parmi les familles recomposées, il y a 34,2% de locataires. Les différences entre les proportions restent lorsqu'on regarde en détail chaque type de locataire, à l'exception des locataires auprès du FLW qui sont représentés de manière égale au sein les familles non recomposées et recomposées.

En outre, on peut noter que les familles monoparentales présentent les proportions relativement plus élevées dans les statuts d'occupation restant qui sont cependant marginaux : « occupants à titre gratuit » et « autres ».

⁹ Ce statut comprend toutes les familles bénéficiant ou ayant bénéficié d'un prêt du FLW, y compris les prêts pour rénovation ou isolation.

Tableau 13 - Statut d'occupation selon le mode familial

	Familles monoparentales	Familles avec couple recomposées	Familles avec couple non recomposées	Ensemble des familles nombreuses
Propriétaires complets (hors FLW)	4,6%*	4,5%*	9,1%	7,4%
Propriétaires accédants (hors FLW)	27,8%	48,4%	61,3%	52,5%
Propriétaires complets (prêt FLW)	0,2%*	0,9%*	0,4%*	0,5%*
Propriétaires accédants (prêt FLW)	11,9%	10,9%	10,4%	10,8%
Locataires auprès du secteur privé	29,1%	19,9%	9,2%	15,0%
Locataires auprès du parc social ou public	13,9%	8,1%	4,9%	7,2%
Locataires auprès d'une AIS	6,5%	5,3%*	2,7%	3,9%
Locataires auprès du FLW	3,0%*	0,9%*	0,9%*	1,3%
Occupants à titre gratuit	1,3%*	0,9%*	0,5%*	0,7%*
Autres	1,7%*	0,2%*	0,6%*	0,7%*
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
N	458	459	1.490	2.407

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.

La distribution des statuts d'occupation présente également d'importantes différences selon le nombre d'enfants (Tableau 14) : la proportion de familles propriétaires (tous types confondus) diminue fortement avec l'augmentation du nombre d'enfants. Ainsi, les familles de 3 enfants sont propriétaires dans 76,4% des cas, celles de 4 enfants dans 65,7% et celles de 5+ enfants dans 48,9%. Néanmoins, cette logique ne s'applique plus lorsque l'on regarde isolément les propriétaires accédants via le FLW : ce statut d'occupation est au contraire moins représenté au sein des familles de 3 enfants (8,5%) qu'au sein des familles de 4 enfants et 5 enfants et plus (avec respectivement 15,2% et 16,3% de propriétaires accédants via le FLW).

A contrario, les proportions de familles locataires augmentent avec le nombre d'enfants. Pour chaque type de locataire le pourcentage de familles concernées passe du simple à plus du double entre les familles de 3 enfants et celles de 5 enfants et plus. Les familles de 4 enfants se situent

à chaque fois en position entre les deux groupes mentionnés sauf pour les locataires auprès du FLW où elles sont proportionnellement un peu plus représentées que les familles de cinq enfants et plus (2,2% contre 1,9%).

Tableau 14 - Statut d'occupation selon le nombre d'enfants

	3 enfants	4 enfants	5 enfants et plus
Propriétaires complets (hors FLW)	8,2%	6,6%	3,8%*
Propriétaires accédants (hors FLW)	59,3%	42,8%	28,8%
Propriétaires complets (prêt FLW)	0,4%*	1,1%*	0,0%*
Propriétaires accédants (prêt FLW)	8,5%	15,2%	16,3%
Locataires auprès du secteur privé	12,6%	16,2%	27,7%
Locataires auprès du parc social ou public	6,1%	8,3%	12,3%
Locataires auprès d'une AIS	2,9%*	5,3%*	8,0%*
Locataires auprès du FLW	0,9%*	2,2%*	1,9%*
Occupants à titre gratuit	0,5%*	1,5%*	0,4%*
Autres	0,7%*	1,0%*	0,8%*
Total	100,0%	100,0%	100,0%
N	1.632	516	259

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.

De manière générale, la distribution des statuts d'occupation selon le mode familial et le nombre d'enfants (Graphique 25) confirme les tendances décrites ci-dessus. Les familles non recomposées de 3 enfants présentent un taux de propriété fortement plus élevé (85,5%) que les autres familles tandis que les familles monoparentales de 4+ enfants ont un taux nettement plus faible (36%). Les familles non recomposées de 4+ enfants et les familles recomposées de 3 enfants ont des taux de propriété presque similaires (68,9% et 67,5% respectivement), viennent ensuite les familles recomposées de 4+ enfants (62,1%) et les familles monoparentales de 3 enfants (49%).

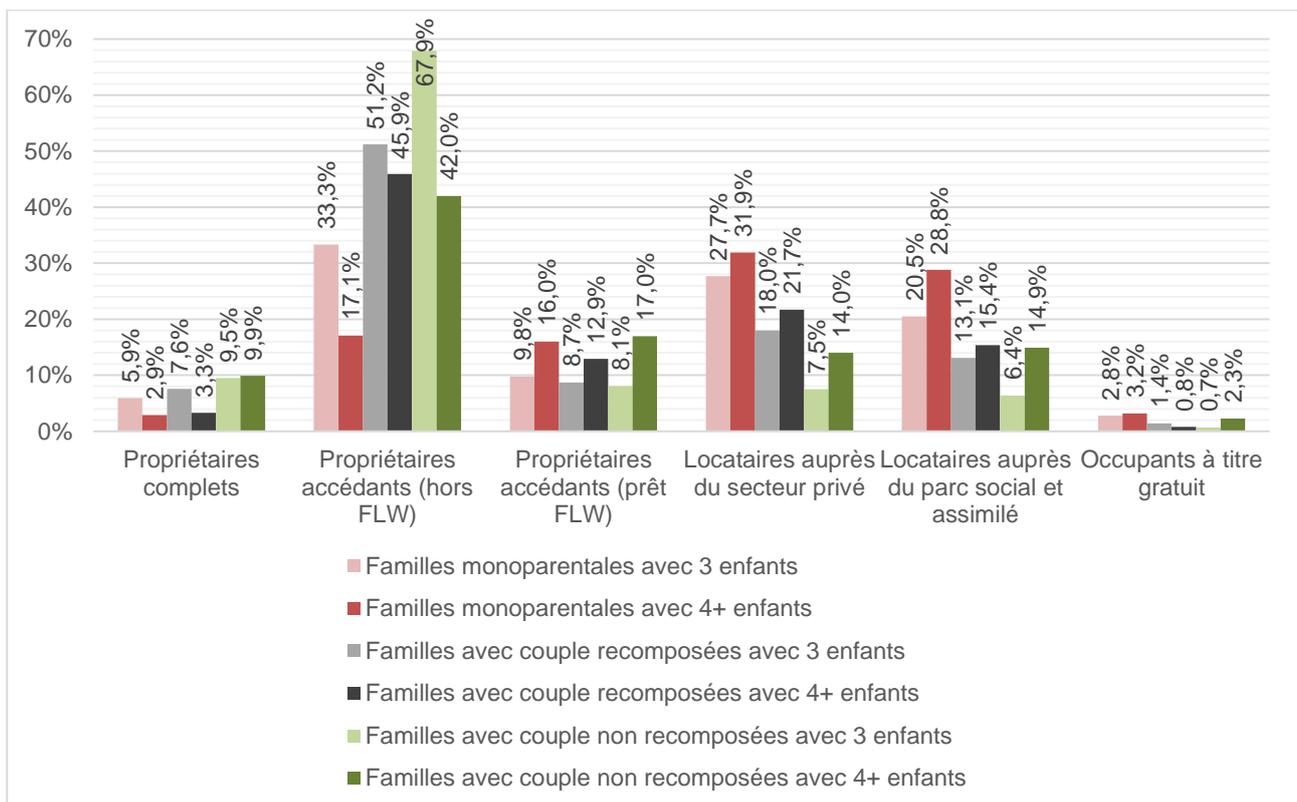
Le statut d'occupation « propriétaire accédant avec un prêt FLW » ne suit toujours pas la tendance générale des propriétaires : il est le plus représenté parmi les familles non recomposées de 4+ enfants (17%) et parmi les familles monoparentales de 4+ enfants (16%) alors qu'il

concerne seulement 8,1% des familles non recomposées de 3 enfants. Pour ce statut, les taux fluctuent principalement en fonction du nombre d'enfants et non pas en fonction du mode familial.

L'inverse s'applique pour les taux de locataires. Pour les familles monoparentales de 4+ enfants, le taux de locataires est extrêmement haut (de 60,7%) alors que pour les familles non recomposées de 3 enfants ce taux est bas (de 13,9%).

Désormais, les locataires auprès du logement social ou public (y compris auprès du FLW) et les locataires auprès d'une AIS sont regroupés dans la catégorie « locataires auprès du logement social et assimilé ». Aussi, les statuts d'occupation marginaux « occupants à titre gratuit » et « autres » sont fusionnés.

Graphique 25 - Statut d'occupation selon le mode familial et le nombre d'enfants



Source : Enquête FLW/CEHD 2017

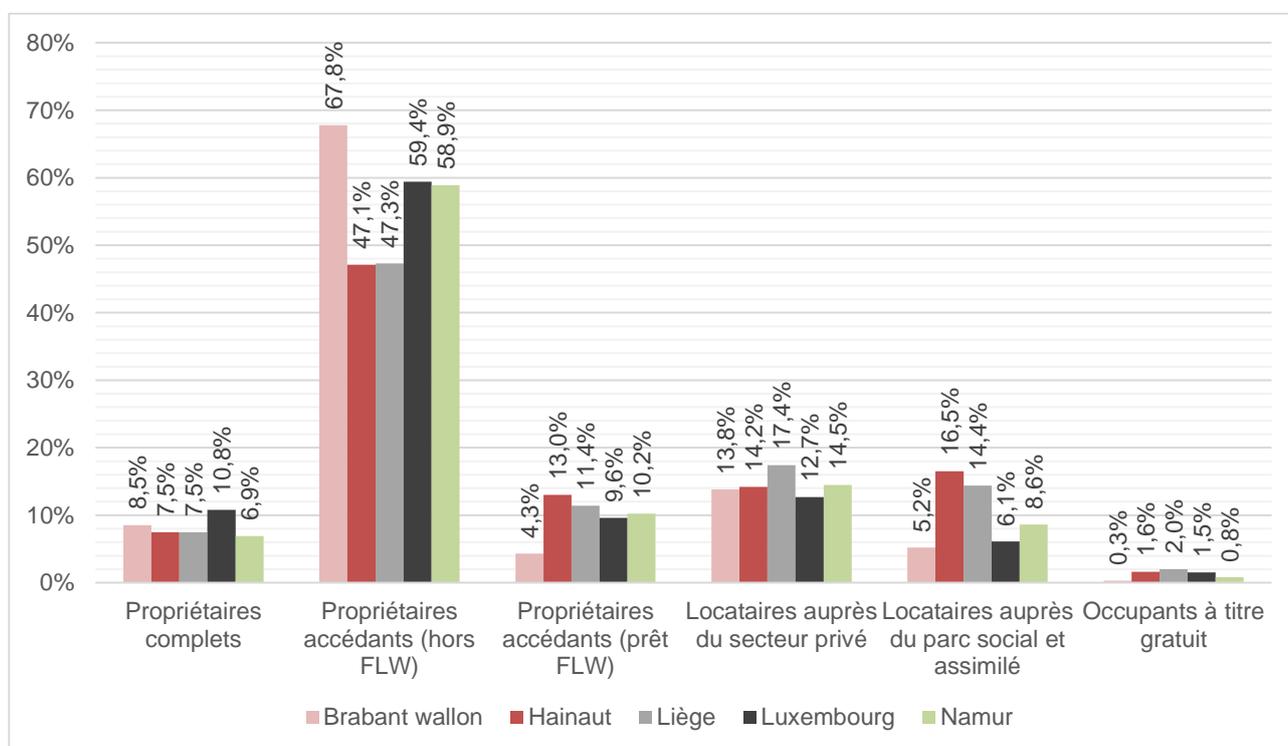
Traitement : CEHD

Pour finir, il est important de noter qu'à un tel niveau de subdivision, les nombres d'effectifs deviennent faibles. C'est particulièrement le cas pour les familles monoparentales de 4+ enfants :

elles présentent, pour chaque statut d'occupation, un nombre d'effectif inférieur à 30 observations (à l'exception des locataires auprès du secteur privé).

Les provinces de Liège et du Hainaut contiennent 10% à 15% de moins de propriétaires (tous types confondus) que les autres provinces (Graphique 26). Le Brabant wallon est en tête avec 80,6% de propriétaires tous types confondus dont 67,8% de propriétaires accédants hors FLW. A l'opposé, la province de Liège contient 66,2% de propriétaires et celle du Hainaut 67,6%. Cependant, la situation est différente si on regarde uniquement les propriétaires accédants via le FLW : ils sont 13% dans le Hainaut et 11,4% dans la province de Liège alors que ce pourcentage est de 4,3% en Brabant wallon. Les provinces de Namur et de Luxembourg se trouvent avec respectivement 10,2% et 9,6% de propriétaires accédants via le FLW.

Graphique 26 - Statut d'occupation selon la province



Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Concernant les locataires, ils sont plus de 30% dans les provinces de Liège et du Hainaut. Dans la province de Liège, ce sont les locataires du secteur privé qui dominent avec un taux de 17,4% contre 14,4% de locataires auprès du parc social et assimilé. C'est l'opposé dans le Hainaut puisque les locataires du secteur privé représentent 14,2% alors que ceux du logement social et assimilé constituent 16,5% des familles nombreuses. Les trois provinces restantes contiennent

environ 13%-14% de locataires du secteur privé. En Brabant wallon, le taux de locataires auprès du logement social et assimilé est le plus bas (5,2%).

Encadré 1 – Témoignage : parcours d'une mère isolée de 23 ans en attente d'un logement social

« Les papas ne sont pas là. Le premier, il est en Afrique et l'autre, je n'ai plus de ses nouvelles depuis un an après la naissance de la petite. Mais je le cherche même pas. Les deux plus grandes sont nées en Afrique. On est venu ici en 2011. Elles avaient 1 an et demi et 1 mois. On est arrivés en Belgique, et là, on a été dans un centre d'accueil pour réfugiés de Fedasil. J'y suis restée 8 mois et puis j'ai eu un appartement avec une chambre et un salon. A Bruxelles. C'est mon tuteur qui m'a montré cet appartement. Mais je pouvais pas rester. C'est parce qu'ils t'accueillent dans le centre, puis ils vont te donner l'appartement pour un an. Et tu dois chercher un autre logement pendant ce temps. Donc j'ai fait des recherches d'appartements à Bruxelles, mais je n'ai pas trouvé. Du coup, j'ai commencé à chercher un peu partout et alors j'ai trouvé ici à Namur. [...]

Maintenant, j'ai deux chambres et un salon-cuisine. Les deux grandes sont dans l'autre chambre et moi je dors avec la plus petite, la salle de bain est dans ma chambre. C'est le CPAS qui paye le loyer et après, il me verse le reste sur mon compte. Sinon, si c'était pas comme ça, la propriétaire elle allait pas me donner son appartement. Elle voulait qu'il y ait une garantie comme quoi l'appartement sera payé. [...]

Ça va faire 4 ans que je suis là. Le loyer, c'est cher, c'est 540 euros et je dois payer en plus l'eau, le gaz et l'électricité. Et c'est un appartement qui est isolé, c'est derrière un bâtiment. Du coup, il fait vraiment froid à l'intérieur et souvent y'a de l'humidité qui sort. Ici, je viens de peindre l'humidité, mais chaque hiver ça ressort. Mais ce qui me dérange vraiment dans cet appartement c'est le froid. Quand c'est l'hiver il fait vraiment froid et les enfants sont malades tout le temps. [...]

Mais je cherche pour un autre logement, mais ce qui est difficile c'est le loyer. Le loyer, ça coûte cher et voilà. Et y'a des propriétaires qui me disent que leur appartement c'est pas un appartement pour trois enfants, que s'il n'y avait qu'un seul ça irait, mais avec trois ça peut pas aller. Pour moi, si le loyer est pas trop cher et qu'il n'y a pas d'humidité, ça me va. [...]

Et ici, au FLW ça fait 2 ans que j'ai fait la demande pour un logement. La dame est venue visiter deux fois chez moi, mais y'a beaucoup de gens devant moi, y'a la liste d'attente... Je me suis aussi inscrite pour un logement social du foyer namurois, mais voilà. Moi, je voudrais juste un plus petit loyer et avoir un peu plus chaud chez moi. »

1.2. Envie de devenir propriétaire

La question « Souhaiteriez-vous devenir propriétaire ? » a été posée à tous les ménages non-propriétaires (c'est-à-dire les locataires et les occupants à titre gratuit).

La répartition des réponses à cette question indique tout d'abord que plus des deux tiers des familles nombreuses non-propriétaires souhaiteraient le devenir (avec 68,7% de « oui »). Ensuite, un peu moins d'un enquêté sur cinq a répondu « Je ne sais pas » (17,9%) alors que le taux de « non » est de 13,4%.

La répartition de ces réponses varie relativement faiblement selon les trois modes familiaux (Tableau 15). Néanmoins, les familles monoparentales sont celles qui ont moins tendance à vouloir devenir propriétaires tandis que les familles recomposées sont légèrement plus nombreuses proportionnellement à souhaiter le devenir.

Tableau 15 - Répartition de réponses à la question « Souhaiteriez-vous devenir propriétaire ? » selon le mode familial

	Familles monoparentales	Familles avec couple recomposées	Familles avec couple non recomposées	Ensemble des familles nombreuses
Oui	65,8%	72,6%	69,0%	68,7%
Non	15,5%	10,7%*	13,2%	13,4%
Ne sait pas	18,7%	16,7%*	17,8%	17,9%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
N	248	161	275	684

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.

Il existe également peu de différences concernant la répartition des réponses selon le nombre d'enfants (Tableau 16). Cependant, les familles de 5+ enfants sont celles qui désirent le moins devenir propriétaires (62,7%). En outre, elles ont le taux le plus élevé de personnes ayant répondu « Je ne sais pas ».

Tableau 16 - Répartition de réponses à la question « Souhaiteriez-vous devenir propriétaire ? » selon le nombre d'enfants « permanents » et « intermittents »

	3 enfants	4 enfants	5+ enfants
Oui	69,6%	71,1%	62,7%
Non	12,9%	12,9%*	15,7%*
Ne sait pas	17,5%	16,0%*	21,6%*
Total	100,0%	100,0%	100,0%
N	383	173	128

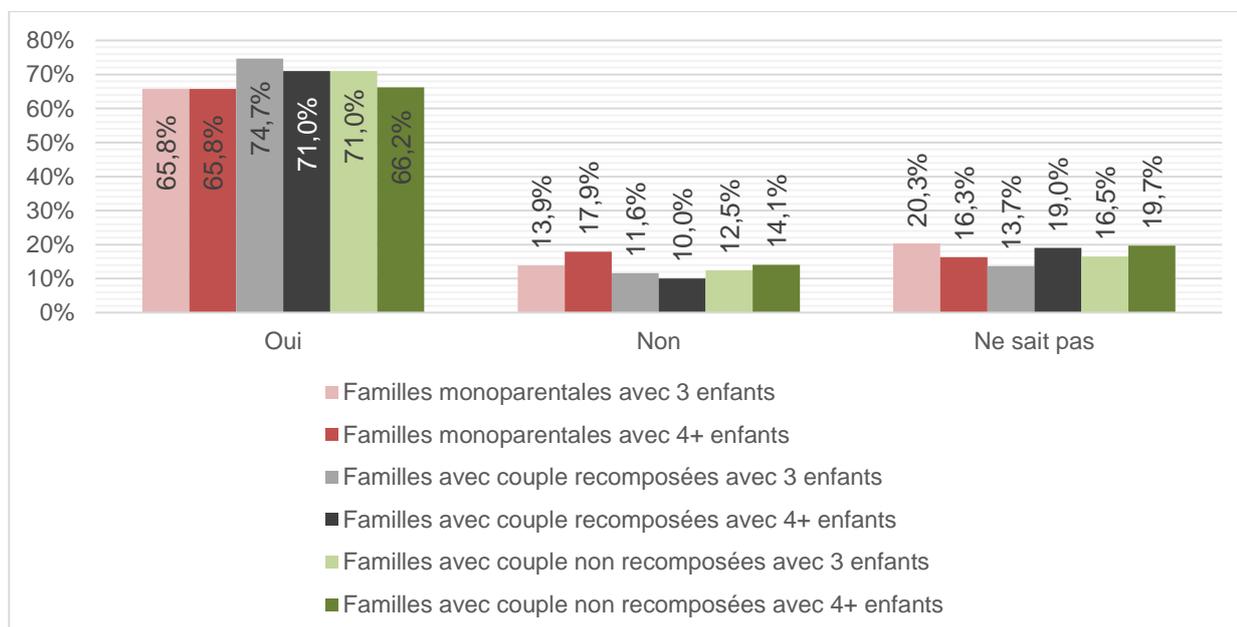
Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.

La répartition de la réponse à la question « Souhaiteriez-vous devenir propriétaire ? » selon le mode familial et le nombre d'enfants (Graphique 27) n'indique pas de tendance claire.

Graphique 27 - Répartition de réponses à la question « Souhaiteriez-vous devenir propriétaire ? » selon le mode familial et le nombre d'enfants



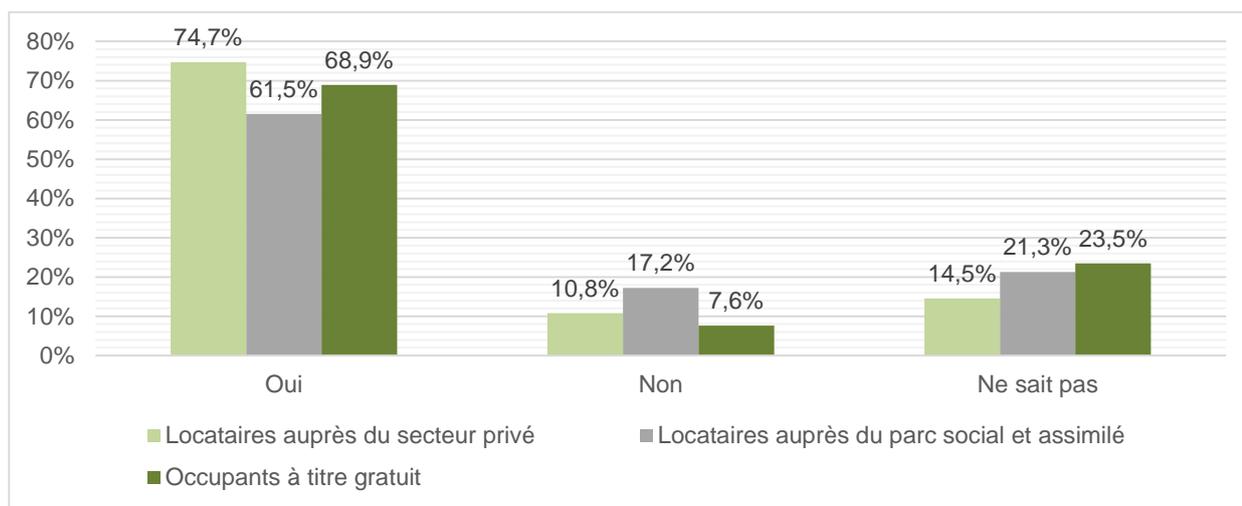
Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Par contre, cette répartition selon les statuts d'occupation (Graphique 28) montre que les locataires auprès du secteur privé ont proportionnellement plus envie de devenir propriétaires que les locataires auprès du logement social et assimilé (c'est-à-dire, les locataires auprès du

logement social ou public (y compris auprès du FLW) ou auprès d'une AIS). Ainsi, 74,7% des locataires du secteur privé ont répondu « oui » contre 61,5% des locataires du logement social et assimilé. La différence est encore marquée lorsqu'on regarde le pourcentage ayant répondu « non » : il est de 10,8% pour les locataires du secteur privé contre 17,2% pour ceux du secteur social et assimilé.

Graphique 28 - Répartition de réponses à la question « Souhaiteriez-vous devenir propriétaire ? » selon le statut d'occupation



Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Encadré 2 - Témoignages de locataires

Souhaiteriez-vous devenir propriétaire ?

« C'est le souhait de tout le monde ça. L'argent que tu mets dans le loyer, il disparaît chaque mois, alors que si tu deviens propriétaire, tu paies pour quelque chose de durable ! »

« Quand on voit tout ce que les propriétaires ont comme ennuis, pas trop... »

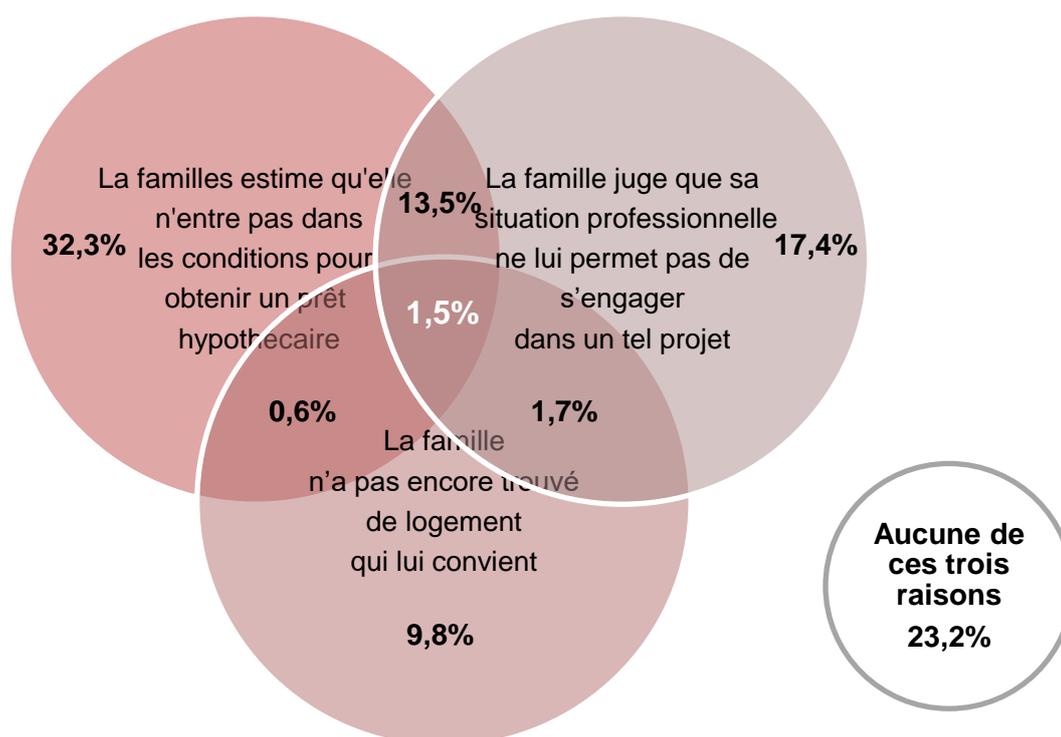
La question demandant aux personnes interrogées pour quelles raisons principales ils ne sont pas encore propriétaires a été posée uniquement aux ménages non-propriétaires qui souhaitent le devenir. La personne interrogée pouvait choisir plusieurs raisons, c'est pourquoi la somme des proportions des réponses est supérieure à 100.

La principale raison est que les familles estiment ne pas entrer dans les conditions pour obtenir un prêt hypothécaire : presque une famille sur deux a sélectionné cette raison (47,9%). La raison suivante, sélectionnée par 34,1% des personnes, est le fait que la famille juge que sa situation

professionnelle ne lui permet pas de s'engager dans un tel projet. Les deux dernières raisons mentionnées sont moins importantes, puisque 13,6% des enquêtés ont sélectionné le fait que la famille n'a pas encore trouvé de logement qui lui convient et seul 3,4% ont sélectionné le fait que la famille n'est pas sûre du lieu où elle veut s'installer. Enfin, 28,5% des familles ont coché « autres raisons ».

Le diagramme de Venn (Graphique 29) regroupe les trois principales raisons (hormis « autre(s) raison(s) »). Il ressort que 15% des familles enquêtées ont mentionné en même temps qu'elles estiment ne pas entrer dans les conditions pour obtenir un prêt hypothécaire et que leur situation professionnelle ne permet pas de s'engager dans un tel projet. A contrario, les croisements avec la troisième raison (c'est à dire que la famille n'a pas encore trouvé le logement qui lui convient) sont marginaux.

Graphique 29 - Trois raisons principales pour lesquelles les familles ne sont pas propriétaires (n=470), en %



Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Le croisement avec les modes familiaux montre que les familles non recomposées ont proportionnellement moins souvent sélectionné l'estimation que la famille n'entre pas dans les conditions pour obtenir un prêt hypothécaire (Tableau 17). Hormis cela, les taux de sélection des raisons varient peu selon les différents types de famille.

Tableau 17 - Répartition des raisons pour lesquelles les familles ne sont pas propriétaires selon le mode familial

	Familles monoparentales	Familles avec couple recomposées	Familles avec couple non recomposées	Ensemble des familles nombreuses
La famille estime qu'elle n'entre pas dans les conditions pour obtenir un prêt hypothécaire	49,2%	53,0%	43,6%	47,9%
La famille juge que la situation professionnelle du (des) membre(s) de la famille ne lui (leurs) permet pas de s'engager dans un tel projet	36,7%	30,2%	34,2%	34,1%
La famille n'a pas encore trouvé de logement qui lui convient	12,8%*	12,1%*	15,3%*	13,6%
La famille n'est pas sûre du lieu où s'installer	3,7%*	1,7%*	4,1%*	3,4%*
Autre(s) raison(s)	27,9%	27,2%	29,7%	28,5%
N	163	117	190	470

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.

Nota bene bis : Plusieurs raisons sont possibles.

Les familles de 5+ enfants ont proportionnellement plus souvent sélectionné les raisons économiques (« la famille estime qu'elle n'entre pas dans les conditions pour obtenir un prêt hypothécaire » ou « la famille juge que la situation professionnelle du (des) membre(s) de la famille ne lui (leurs) permet pas de s'engager dans un tel projet ») (Tableau 18).

Tableau 18 - Répartition des raisons pour lesquelles les familles ne sont pas propriétaires selon le nombre d'enfants « permanents » et « intermittents »

	3 enfants	4 enfants	5+ enfants
La famille estime qu'elle n'entre pas dans les conditions pour obtenir un prêt hypothécaire	45,0%	49,8%	54,4%
La famille juge que la situation professionnelle du (des) membre(s) de la famille ne lui (leurs) permet pas de s'engager dans un tel projet	34,2%	29,7%	40,4%
La famille n'a pas encore trouvé de logement qui lui convient	13,5%	14,3%*	13,0%*
La famille n'est pas sûre du lieu où s'installer	3,4%*	4,5%*	1,3%*
Autre(s) raison(s)	32,5%	23,1%*	23,2%*
N	267	123	80

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

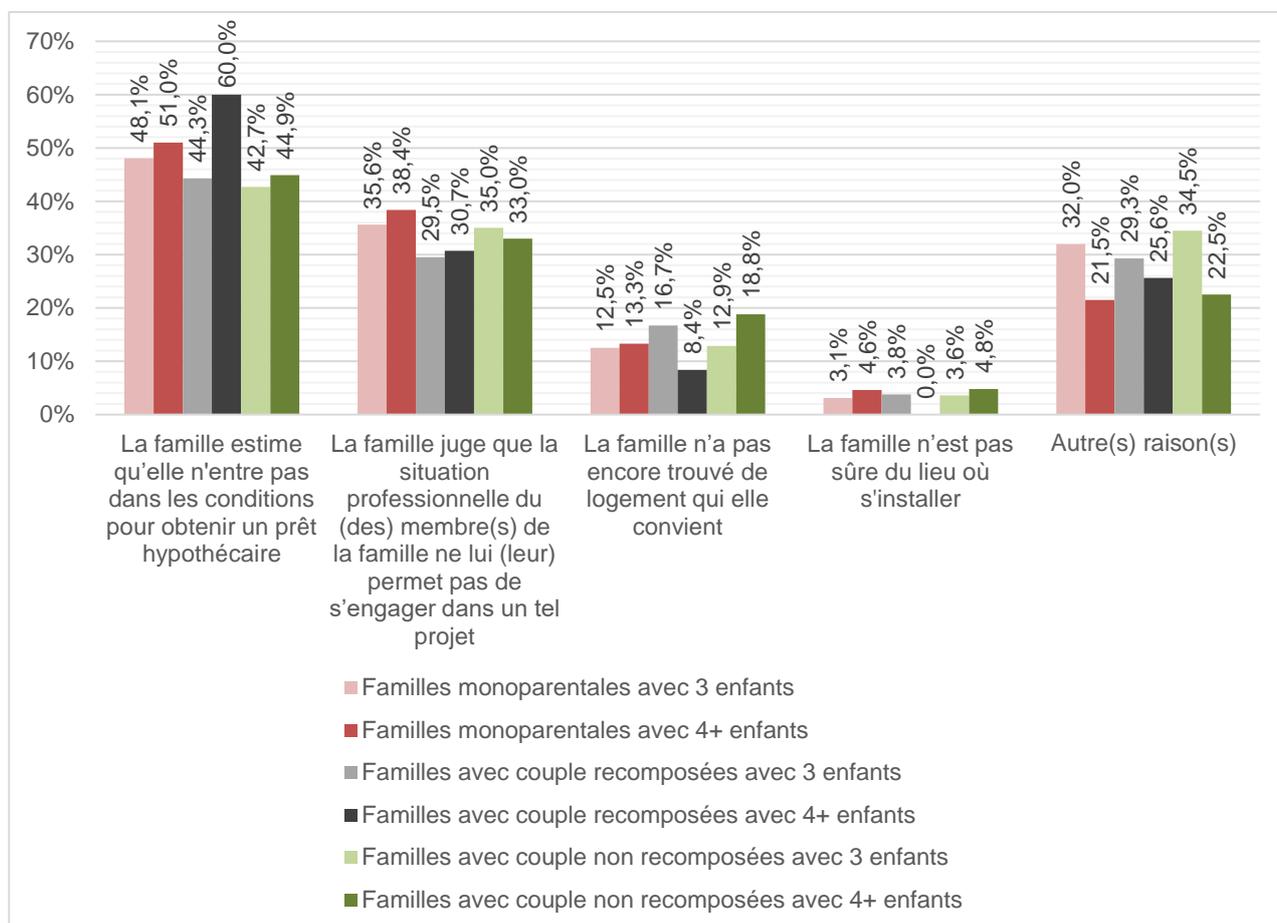
Traitement : CEHD

Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.

Nota bene bis : Plusieurs raisons sont possibles.

Le croisement selon les différents modes familiaux et le nombre d'enfants (Graphique 30) fait ressortir que 60% des familles recomposées avec 4+ enfants ont sélectionné le fait que « la famille estime qu'elle n'entre pas dans les conditions pour obtenir un prêt hypothécaire » comme raison pour ne pas encore être propriétaire. Ce pourcentage est nettement plus élevé que dans les autres groupes.

Graphique 30 - Répartition des raisons pour lesquelles les familles ne sont pas propriétaires selon le mode familial et le nombre d'enfants



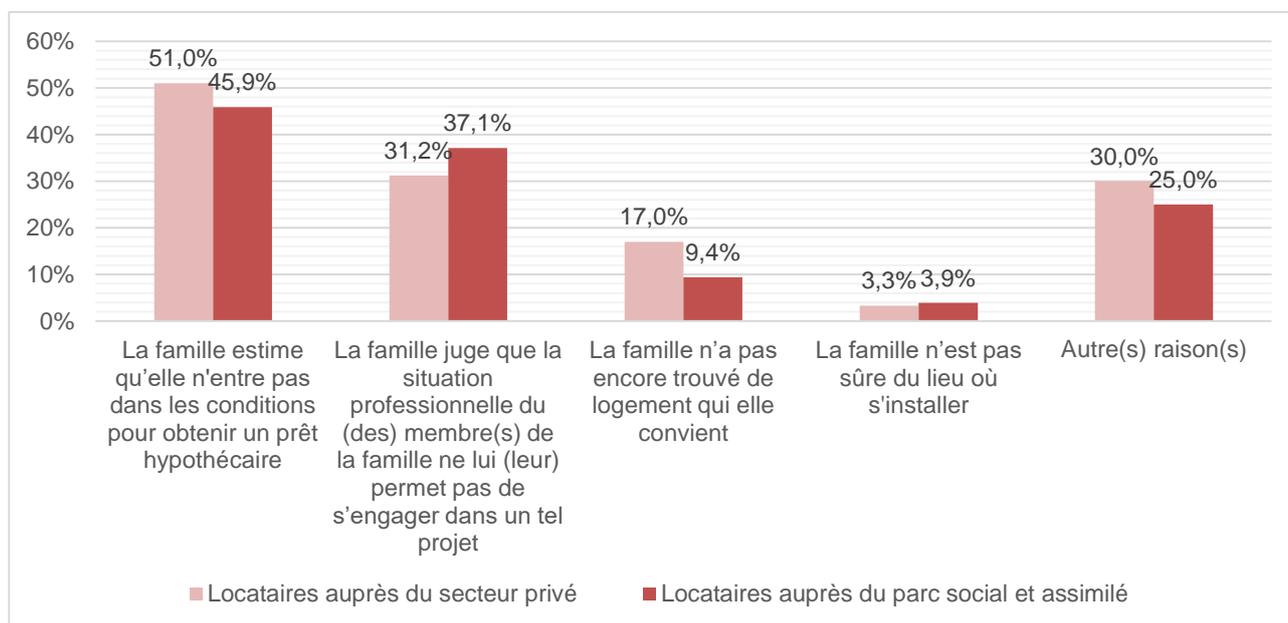
Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Nota bene : Plusieurs raisons sont possibles.

Les mêmes raisons ressortent à nouveau de la répartition selon le statut d'occupation des locataires (Graphique 31). On peut néanmoins noter que les locataires du secteur social et assimilé ont un peu moins souvent sélectionné l'estimation que la famille n'entre pas dans les conditions pour obtenir un prêt hypothécaire et un peu plus sélectionné le jugement que la situation professionnelle des membres de la famille ne lui permet pas de s'engager dans un tel projet.

Graphique 31 - Répartition des raisons pour lesquelles les familles ne sont pas propriétaires selon le statut d'occupation



Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Nota bene : Plusieurs raisons sont possibles.

Encadré 3 – Témoignages : devenir propriétaire pour réaliser ses propres travaux

« Vous savez, injecter de l'argent dans une maison que vous louez pour améliorer votre confort par vous-même, c'est à fonds perdu. Alors autant acheter. Les travaux qu'on fera ce sera pour nous et pour les enfants plus tard. Et notre argent, c'est les enfants qui l'auront, pas un étranger. »

« On a fait une demande de logement social et on a attendu beaucoup, c'était trop long, un an. Puis finalement on l'a eu, mais c'était un logement avec beaucoup d'humidité et tout. Franchement, c'est pas pour vivre ça. L'ainé était souvent malade, le médecin a écrit un rapport comme quoi ça va pas, il est venu jusque chez moi et il l'a dit. Et aussi, y'avait qu'un seul chauffage et un ancien. J'ai appelé la société, mais ils ne sont pas venus réparer. [...] J'ai fait une demande pour changer et on a eu l'appartement ici. C'est un petit peu mieux, mais y'a toujours des problèmes d'humidité. Alors, quand l'humidité sort, je fais des travaux. Mais c'est pas à moi de le faire, normalement c'est le propriétaire qui fait les travaux. Mais quand je sonne, ils viennent et ils me disent « tu vas payer autant pour ces travaux ». Donc, je fais moi-même les travaux à chaque fois et même si je fais des travaux, l'humidité sort. Donc voilà, j'ai décidé de mettre de côté de l'argent et j'achète quoi. Ça a mis trois ans pour économiser. »

« Nous, on était dans un logement social. Voilà. On était bien, c'était des logements sociaux avec confort et tout ça. Puis, on a eu un petit accident de la vie, c'est-à-dire qu'on a eu un petit garçon qui est

malade. Il a une maladie rare qui va en évolution. Alors là, ça commençait à réfléchir pour l'achat. Je veux dire, avec l'évolution de la maladie du petit, que y'aura besoin d'adapter certaines choses dans la maison. Y'avait des gens qui venaient pour dire « voilà, on doit faire ça, on doit faire ça ». C'était beaucoup de démarches et c'était pas notre maison. C'est une maison qu'on loue. Alors, est-ce que c'est utile de faire des gros travaux pour une maison que tu loues ou alors vaut mieux que ce soit une maison à toi que t'as acheté ? C'est pour ça qu'on est parti pour acheter. Sinon, j'avais pas ce projet-là de l'achat de la maison. Parce qu'on était dans une maison sociale, que y'a que moi qui travaille, mon épouse, elle travaille pas. C'est difficile d'assumer à la banque certains intérêts et tout ça. Alors j'ai eu l'idée de venir au Fonds du Logement. Et voilà, maintenant, on va avoir une maison à nous. [...]

Avant j'avais pas ce courage-là, parce que j'étais bien dans une maison sociale. C'était bien, et tout entretenu : si y'a un problème au toit, bah..., la société vient arranger, si y'a un problème de là... bah voilà. Ici, maintenant, je suis conscient que ça va être notre maison, si y'a quelque chose, c'est nous qui allons être responsables de réparer ou de faire des travaux ou de faire quoi que ce soit. [...]

C'est que je travaillais que moi, je me disais est-ce que c'est bon d'acheter une maison ? Y'a qu'un salaire, tu vois, qu'un salaire. Et alors, j'avais d'autres projets : c'était les vacances, c'était-ci, c'était-ça. Mais maintenant, ça va changer. Regarde, cette année, on n'est pas partis en vacances, voilà. Une fois que tu t'engages à quelque chose et ben, tu te privés d'autre chose. Donc oui, on s'est privé de certaines choses, des vacances. Mais avec les 5.000 euros que j'allais mettre dans les vacances, bah je peux faire l'électricité, je peux faire des travaux. Tu te privés, deux ans ou trois ans, et l'argent que t'économises c'est pour faire des travaux. Après ça, ça peut repartir les vacances et tout ça. Parce que après, le crédit, ça va être comme un loyer normal que tu paies comme avant. »

1.3. Type du logement

Selon l'Enquête FLW/CEHD 2017, une très grande majorité des familles nombreuses en Wallonie habitent dans une maison et seulement 8,7% d'entre elles dans un appartement (Tableau 19). Presque quatre familles nombreuses sur dix habitent dans une maison 4 façades, presque trois sur dix dans une maison 3 façades et presque un quart dans une maison mitoyenne (2 façades). Les familles nombreuses monoparentales habitent significativement plus souvent dans un appartement (19%) que les autres modes familiaux (6%-7%). La proportion de familles habitant dans une maison 4 façades est largement plus élevée parmi les familles non recomposées (44,2%).

Avec l'augmentation du nombre d'enfants dans les familles, la proportion de familles habitant dans des appartements ne change quasiment pas et reste aux alentours de 10% (Tableau 20).

Par contre, les proportions de familles habitant dans une maison 4 façades diminuent significativement avec le nombre d'enfants (de 41,1% pour les familles avec 3 enfants à 23,6% pour les familles avec 5 enfants ou plus). Pour les maisons 2 façades, la situation s'inverse : la proportion augmente de 26,4% pour les familles ayant 3 enfants à 41,8% pour les familles ayant 5 enfants ou plus.

Tableau 19 - Répartition du type de logement selon le mode familial

	Familles monoparentales	Familles avec couple recomposées	Familles avec couple non recomposées	Ensemble des familles nombreuses
Maison 4 façades	24,0%	32,2%	44,2%	38,1%
Maison 3 façades	23,7%	27,1%	23,7%	28,8%
Maison 2 façades	33,3%	33,5%	26,0%	24,4%
Appartement	19,0%	7,2%	6,1%	8,7%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
N	458	459	1.490	2.407

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Tableau 20 - Répartition du type de logement selon le nombre d'enfants « permanents » et « intermittents »

	3 enfants	4 enfants	5+ enfants
Maison 4 façades	41,1%	35,8%	23,6%
Maison 3 façades	24,3%	24,7%	24,0%
Maison 2 façades	26,4%	29,9%	41,8%
Appartement	8,2%	9,6%	10,6%*
Total	100,0%	100,0%	100,0%
N	1.632	516	259

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

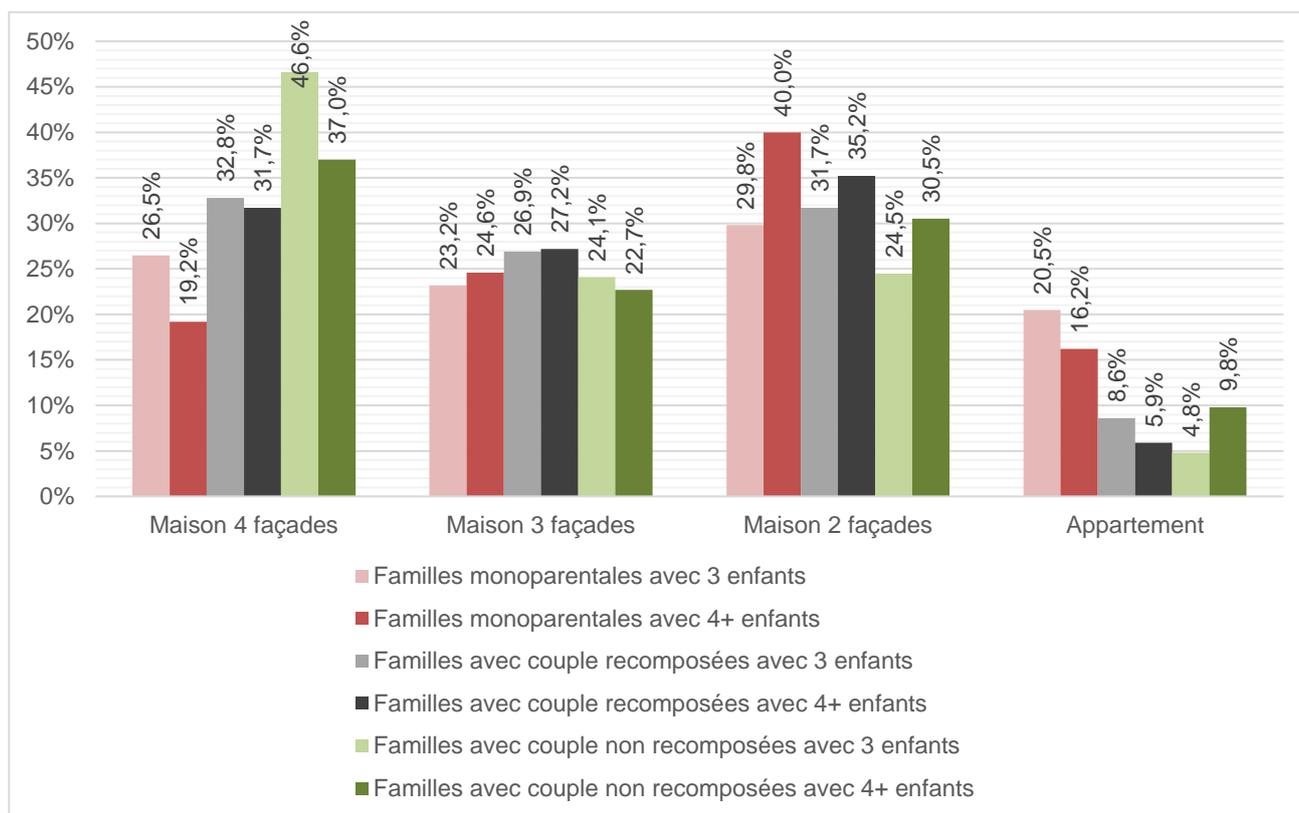
Traitement : CEHD

Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.

Si on regarde la répartition du type de logement selon le mode familial et le nombre d'enfants simultanément (Graphique 32), on constate que la proportion des familles habitant dans une maison 2 façades augmente avec l'augmentation du nombre d'enfants pour chaque type de

famille. La proportion la plus large (40%) est celle des familles monoparentales ayant 4 enfants ou plus. Inversement, la proportion de familles habitant dans une maison 4 façades diminue significativement avec l'augmentation du nombre d'enfants pour les familles monoparentales et les familles avec couple non recomposées. Enfin, seulement pour les familles avec couple non recomposées, la part des familles vivant en appartement augmente avec le nombre d'enfants.

Graphique 32 - Répartition du type du logement selon le mode familial et le nombre d'enfants



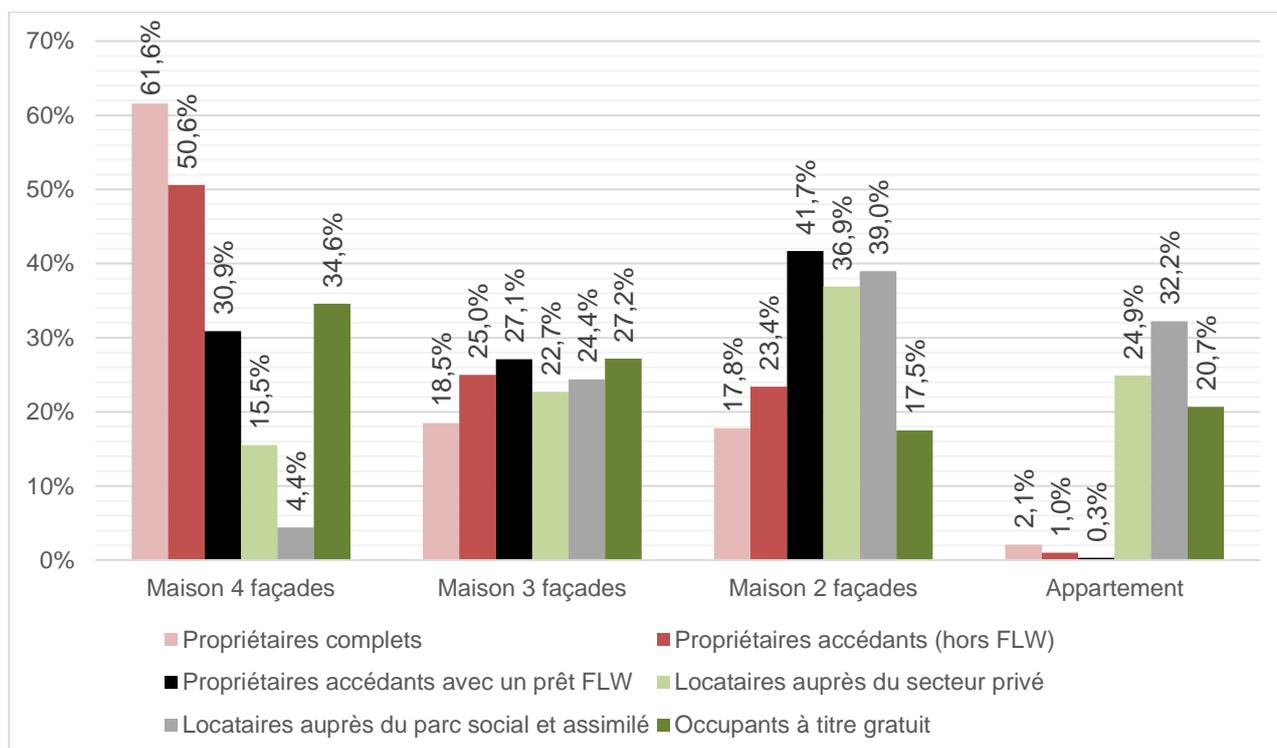
Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

La répartition du type du logement selon le statut d'occupation (Graphique 33) révèle les faits suivants. Premièrement, les propriétaires complets sont ceux pour qui la proportion de familles habitant dans une maison 4 façades est la plus large (de 61,6%). Cette proportion reste supérieure à la moitié parmi les propriétaires accédants hors FLW (de 50,6%), mais elle est significativement plus petite parmi les propriétaires accédants avec un prêt FLW (de 30,9%). Deuxièmement, une proportion très élevée (presque 42%) des familles propriétaires accédants avec un prêt FLW habite dans une maison 2 façades. Cette proportion est quasiment égale à celle des familles locataires auprès du logement social et assimilé (locataires du logement social ou public, y

compris les locataires auprès du FLW ou auprès d'une AIS) (de 39%). Finalement, le statut d'occupation avec la plus forte proportion de familles vivant en appartement (de 32,2%) est celui des locataires auprès du parc social et assimilé.

Graphique 33 - Répartition de type de logement selon le statut d'occupation



Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

1.4. Époque de construction du logement

Un cinquième des logements des familles nombreuses wallonnes a été construit avant 1919. Plus d'un tiers des logements datent d'avant 1946. Moins d'un logement sur cinq (17,1%) a été bâti après l'année 2000. Dans la plupart des cas, les différences entre les trois types de familles nombreuses concernant l'époque de construction du logement ne sont pas significatives (Tableau 21).

Il existe par contre des différences de distribution des époques de construction du logement entre le groupe des 5+ enfants et les deux autres groupes (Tableau 22). Ainsi, près de la moitié (48,2%) des logements des familles ayant 5 enfants ou plus a été construite entre 1946 et 1990, alors que c'est moins de 40% pour les deux autres groupes. Il y a aussi proportionnellement

moins de logements récents (construits après l'année 2000) parmi ce groupe-là (8,5% seulement) alors que pour les deux autres groupes la proportion se situe entre 16% et 19%.

Tableau 21 - Répartition de l'époque de construction du logement selon le mode familial

	Familles monoparentales	Familles avec couple recomposées	Familles avec couple non recomposées	Ensemble des familles nombreuses
Avant 1919	19,5%	18,7%	22,2%	21,0%
1919-1945	16,7%	17,3%	16,0%	16,4%
1946-1970	25,4%	26,2%	20,8%	22,7%
1971-1990	18,4%	18,4%	13,7%	15,5%
1991-2000	6,4%	5,9%	8,0%	7,3%
2001-2010	8,5%	9,2%	13,6%	11,8%
Après 2010	5,1%	4,3%	5,7%	5,3%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
N	458	459	1.490	2.407

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Tableau 22 - Répartition de l'époque de construction du logement selon le nombre d'enfants « permanents » et « intermittents »

	3 enfants	4 enfants	5+ enfants
Avant 1919	20,9%	22,6%	18,5%*
1919-1945	15,7%	17,8%	17,8%
1946-1970	21,7%	23,8%	26,8%
1971-1990	14,8%	14,7%	21,4%
1991-2000	8,0%	5,5%*	7,0%*
2001-2010	13,2%	10,8%	4,8%*
Après 2010	5,7%	4,8%*	3,7%*
Total	100,0%	100,0%	100,0%
N	1.632	516	259

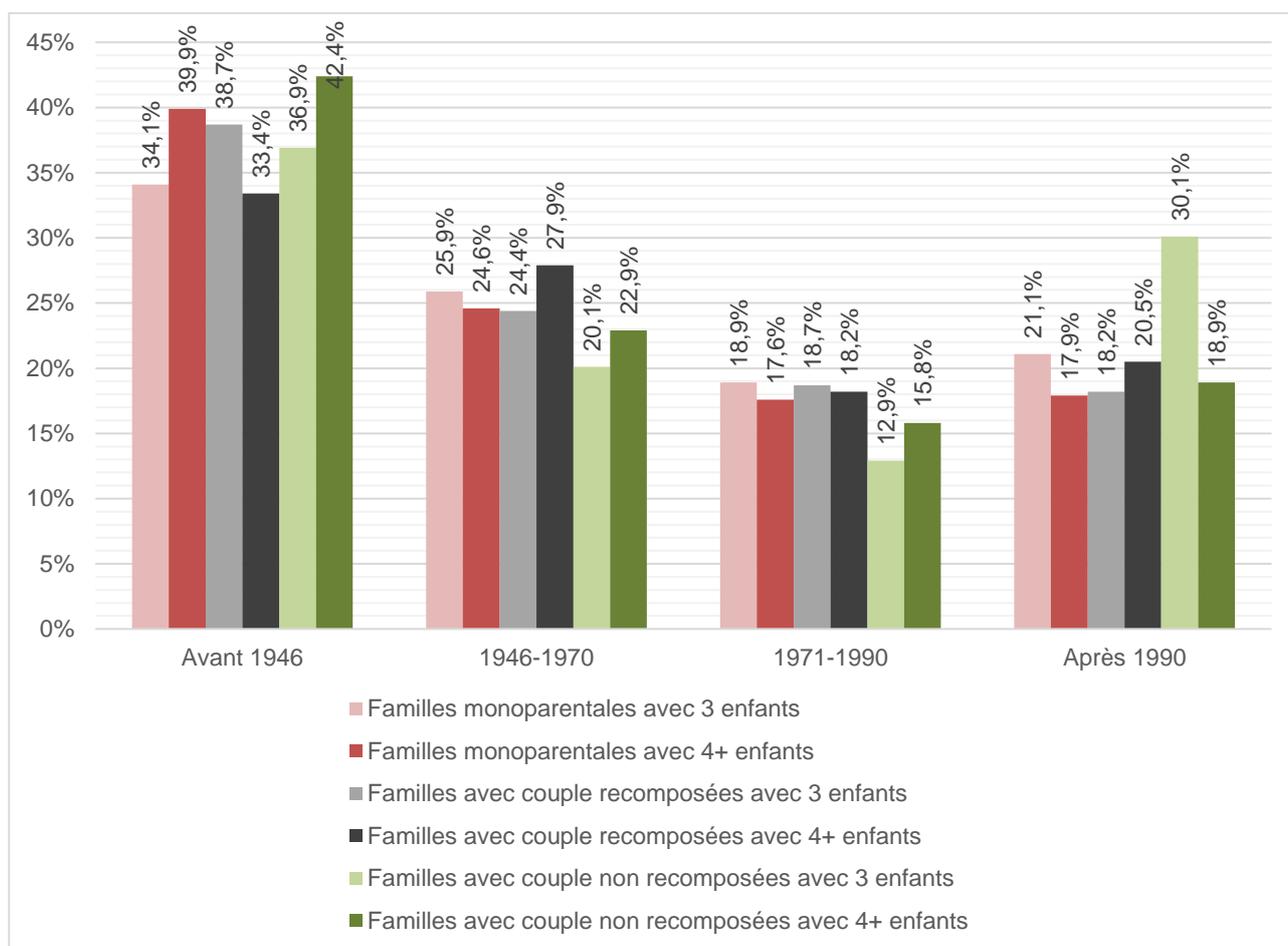
Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.

L'analyse de la répartition de la période de construction selon le mode familial et le nombre d'enfants (Graphique 34) montre que les familles avec couple non recomposées ayant 3 enfants habitent plus souvent dans un logement récent (construit notamment entre 2001 et 2010) que les autres types de familles, y compris les familles avec couple non recomposées ayant plus de 3 enfants.

Graphique 34 - Répartition de l'époque de construction du logement selon le mode familial et le nombre d'enfants



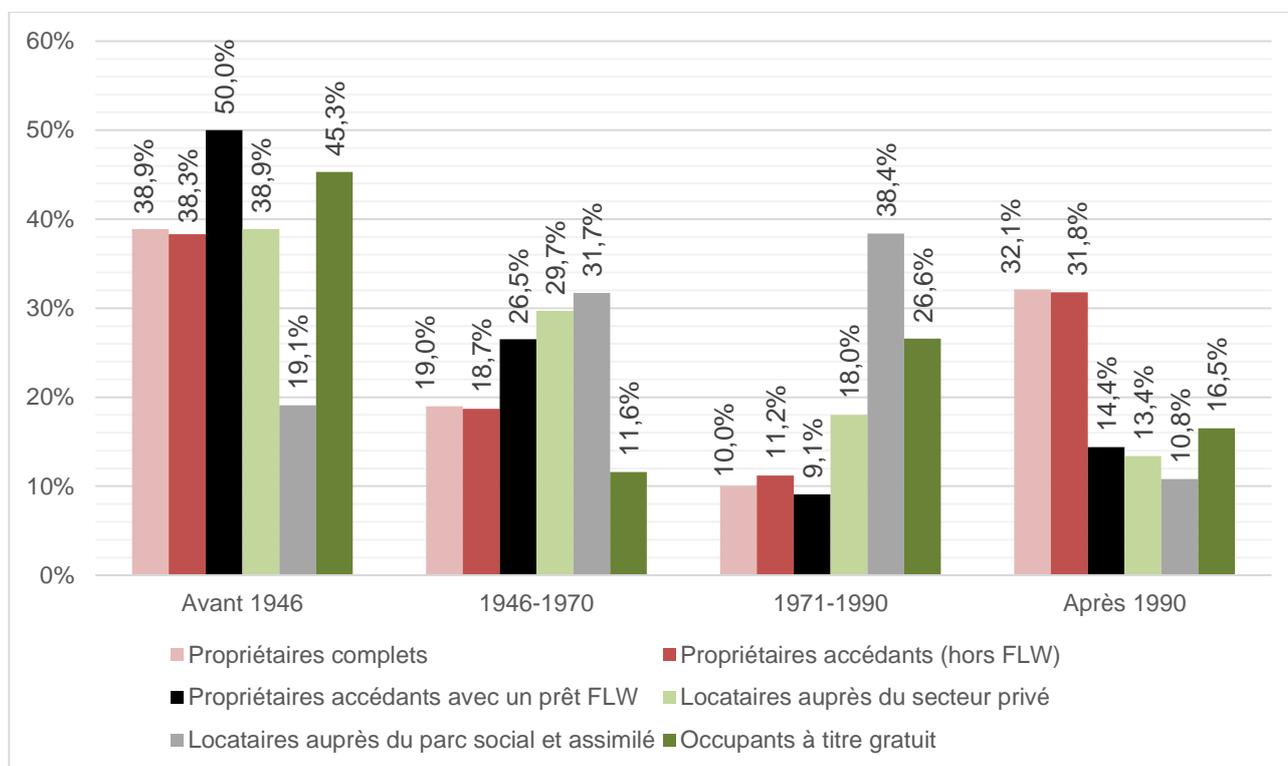
Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Concernant les logements construits récemment ou relativement récemment (c'est-à-dire après 1990), ce sont les propriétaires accédants (hors FLW) et les propriétaires complets qui les possèdent proportionnellement plus (autour de 32%). Plus de deux tiers des logements où vivent les locataires sociaux (70,1%) ont été construits entre 1946 et 1990. Les propriétaires accédants avec un prêt FLW vivent dans le parc de logements le plus vieux de tous les groupes de statut

d'occupation : la moitié de ces logements a été construite avant 1946 et plus des trois quarts (76,5%) avant 1971.

Graphique 35 - Répartition de l'époque de construction du logement selon le statut d'occupation



Source : Enquête FLW/CEHD 2017

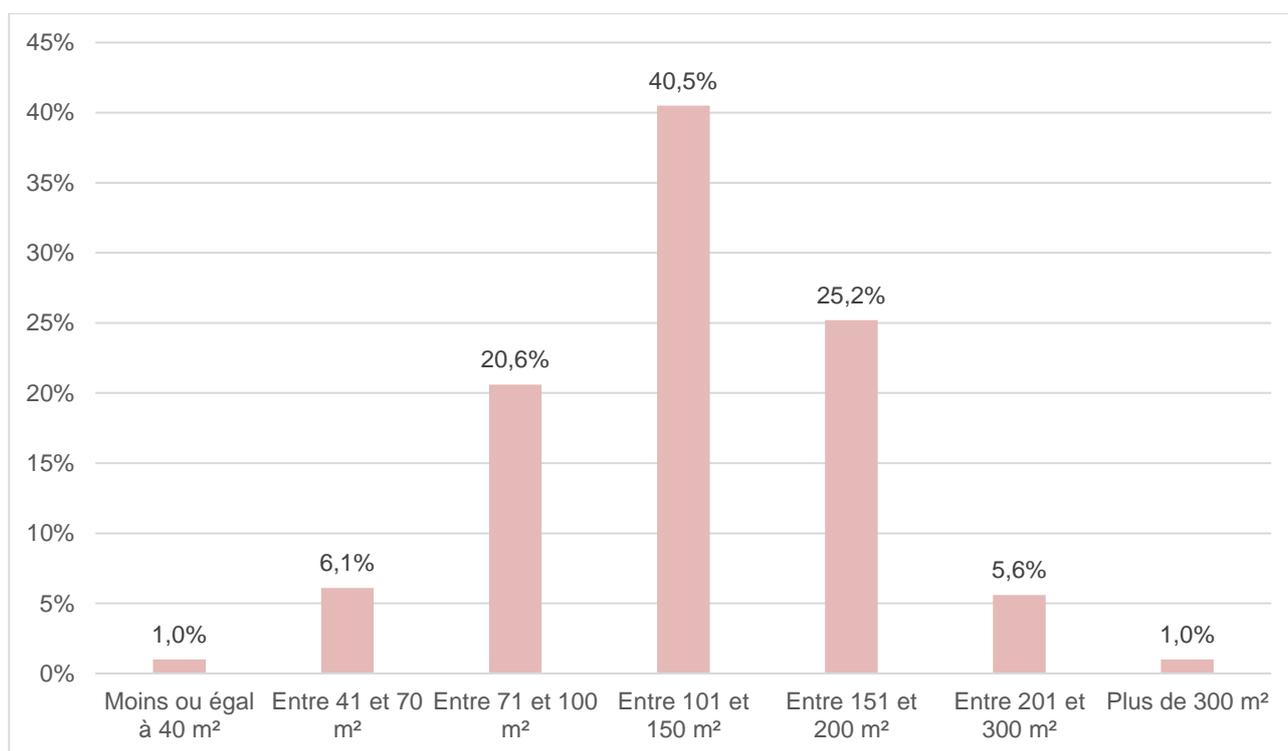
Traitement : CEHD

1.5. Superficie habitable

La distribution de la superficie habitable du logement pour l'ensemble des familles nombreuses ressemble à une distribution normale (Graphique 36). Plus de 40% des logements de ces familles ont une superficie habitable comprise entre 101 m² et 150 m². Un logement sur cinq possède une superficie habitable allant de 71 m² à 100 m². Un quart de ces logements a une superficie habitable de 151 m² à 200 m² et 6,6% d'entre eux ont une superficie habitable de plus de 200 m². La même proportion (6,1%) habite dans un logement relativement petit, d'entre 41 m² et 70 m². Le pourcent restant représente les situations les plus critiques pour lesquelles la superficie habitable est inférieure ou égale à 40 m². Le minimum observé est 32 m².

De manière générale, les familles avec couple non recomposées habitent dans un logement plus grand : leur superficie habitable moyenne est de 142,6 m² et la médiane est de 140 m² (Tableau 23). Ces mêmes valeurs sont respectivement plus petites de 6,6 m² et 5 m² pour les familles avec couple recomposées. Le logement des familles nombreuses monoparentales est quant à lui significativement plus petit : de 118,1 m² en moyenne.

Graphique 36 - Distribution de la superficie habitable pour l'ensemble des familles nombreuses (n=2.407)



Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Tableau 23 - Superficie habitable du logement selon le mode familial, en m²

	Familles monoparentales	Familles avec couple recomposées	Familles avec couple non recomposées	Ensemble des familles nombreuses
Moyenne	118,1	136,0	142,6	136,7
Médiane	120,0	135,0	140,0	135,0
Mode	100,0	150,0	100,0	150,0
Ecart-type	42,3	50,6	49,0	49,0
Minimum	32,0	35,0	35,0	32,0
Maximum	250,0	400,0	450,0	450,0
N	458	459	1.490	2.407

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Alors qu'il n'y a pratiquement aucune différence statistique concernant la superficie habitable moyenne entre les familles nombreuses en fonction du nombre d'enfants (Tableau 24), on constate que la valeur médiane des familles de 5+ enfants est seulement de 120 m². Pour les familles ayant moins d'enfants, cette valeur est de 135 m². Il est clair donc que la superficie du logement n'augmente pas avec le nombre d'enfants.

Tableau 24 - Superficie habitable du logement selon le nombre d'enfants « permanents » et « intermittents », en m²

	3 enfants	4 enfants	5+ enfants
Moyenne	136,5	138,0	135,3
Médiane	135,0	135,0	120,0
Mode	150,0	100,0	100,0
Ecart-type	45,2	52,8	62,3
Minimum	32,0	35,0	35,0
Maximum	400,0	410,0	450,0
N	1.632	516	259

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Le croisement selon le mode familial et le nombre d'enfants confirme que par rapport à la taille du logement, le type de famille est plus important que le nombre d'enfants : les différences entre

les familles de 3 enfants et celles de 4+ enfants sont très petites pour chaque type de famille (voir l'annexe 3, Tableau 137).

Selon les valeurs moyennes et médianes, les propriétaires habitent dans des logements plus grands (Tableau 25). Il n'y a pas de différence entre les propriétaires complets et les propriétaires accédants (hors FLW). Néanmoins, les propriétaires accédants avec un prêt FLW habitent dans un logement qui est de 8 m² plus petit en moyenne. La superficie moyenne des logements des locataires du secteur privé est significativement plus petite, de 112,4 m². Les locataires du logement social et assimilé sont ceux dont la superficie habitable est la plus petite : 92,8 m² en moyenne.

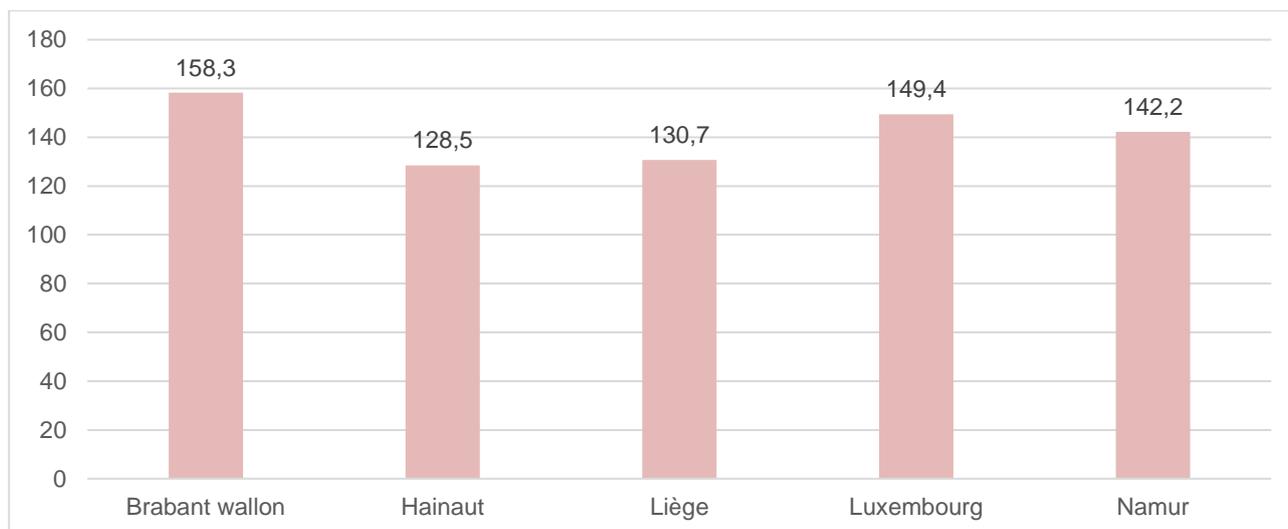
Tableau 25 - Superficie habitable du logement selon le statut d'occupation, en m²

	Propriétaires complets	Propriétaires accédants (hors FLW)	Propriétaires accédants avec un prêt FLW	Locataires auprès du secteur privé	Locataires auprès du parc social et assimilé	Occupants à titre gratuit
Moyenne	151,1	151,1	142,9	112,4	92,8	119,8
Médiane	150,0	150,0	140,0	105,0	90,0	120,0
Mode	150,0	150,0	100,0	100,0	100,0	90,0
Ecart-type	47,7	48,3	41,4	37,2	30,1	47,3
Minimum	50,0	35,0	48,0	32,0	35,0	35,0
Maximum	410,0	450,0	300,0	320,0	190,0	210,0
N	189	1.263	259	361	300	35

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Pour rappel, la superficie habitable moyenne pour l'ensemble des familles est de 136,7 m². Le graphique ci-dessous indique que cette donnée est légèrement supérieure à la moyenne dans les provinces de Namur et de Luxembourg et nettement supérieure en Brabant wallon (Graphique 37). Elle est, au contraire, inférieure à la moyenne dans les provinces de Liège et du Hainaut.

Graphique 37 - Superficie moyenne du logement (en m²) selon la province

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Un peu plus d'un quart des familles nombreuses (26,5%) trouve que son logement est exigu ou plutôt exigu pour la famille (Tableau 26). Cette proportion est nettement plus élevée parmi les familles monoparentales (35,3%) et les familles recomposées (31,2%) que parmi les familles non recomposées (22,3%).

Tableau 26 - Répartition de réponses à la question « Est-ce que votre logement est exigu pour votre famille ? » selon le mode familial

	Familles monoparentales	Familles avec couple recomposées	Familles avec couple non recomposées	Ensemble des familles nombreuses
D'accord	21,3%	17,4%	10,4%	13,8%
Plutôt d'accord	14,0%	13,8%	11,9%	12,7%
Plutôt pas d'accord	10,7%	8,1%	9,9%	9,7%
Pas d'accord	48,7%	56,4%	64,5%	60,0%
Ne sait pas	5,3%*	4,3%*	3,3%	3,8%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
N	458	459	1.490	2.407

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.

Plus il y a d'enfants dans la famille, plus l'enquêté trouve son logement exigu (Tableau 27). Ainsi, 21,7% des familles de 3 enfants trouvent leur logement exigu ou plutôt exigu alors que ce pourcentage est de 31,7% pour les familles de 4 enfants et de 46,7% pour les familles de 5+ enfants. Cela n'est pas étonnant vu que les familles ayant 3 enfants et celles ayant plus d'enfants possèdent la même superficie habitable, en moyenne.

Tableau 27 - Répartition de réponses à la question « Est-ce que votre logement est exigu pour votre famille ? » selon le nombre d'enfants « permanents » et « intermittents »

	3 enfants	4 enfants	5+ enfants
D'accord	9,4%	19,1%	31,6%
Plutôt d'accord	12,3%	12,6%	15,1%
Plutôt pas d'accord	10,1%	8,8%	9,2%*
Pas d'accord	64,7%	55,3%	39,0%
Ne sait pas	3,5%	4,2%*	5,1%*
Total	100,0%	100,0%	100,0%
N	1.632	516	259

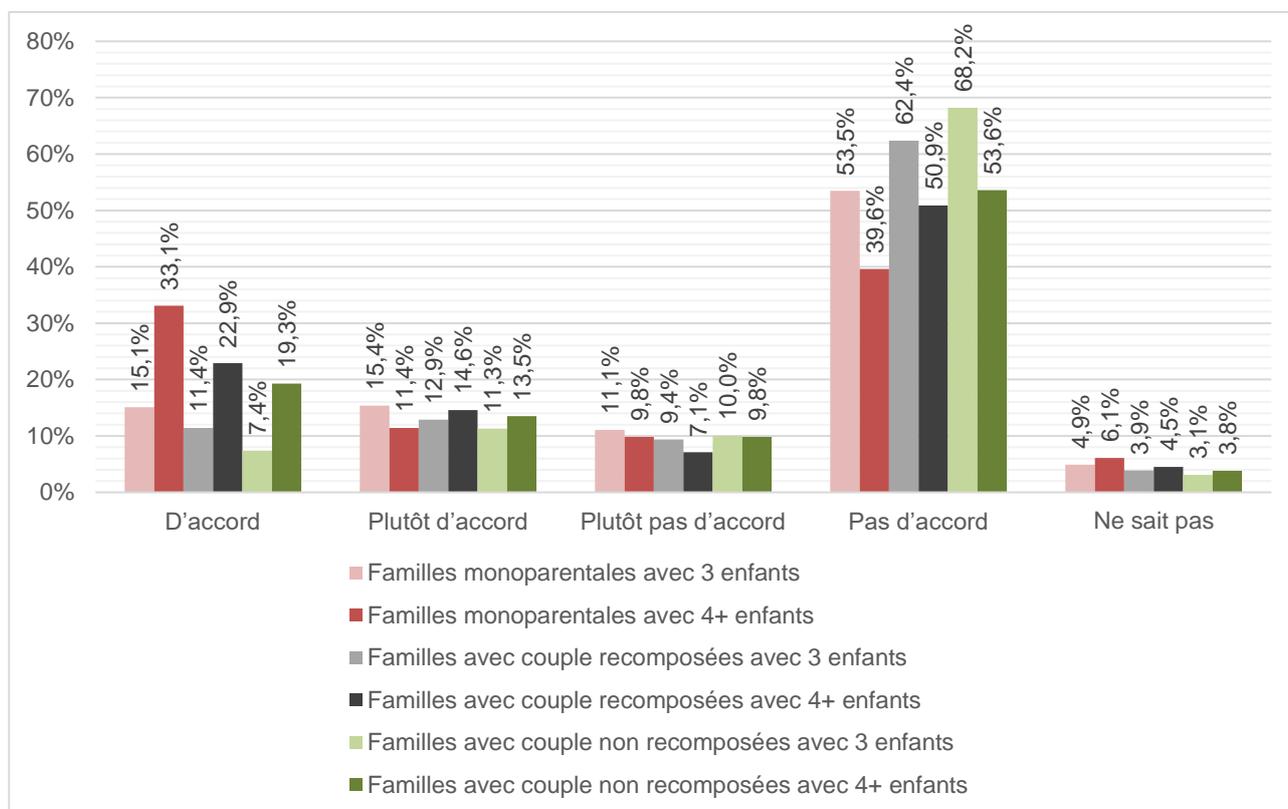
Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.

Le croisement entre les modes familiaux et le nombre d'enfants (Graphique 38) souligne les tendances relevées ci-avant : les familles qui trouvent le plus que leur logement est exigu sont les familles monoparentales de 4+ enfants (33,1%) et celles pour lesquelles c'est moins le cas sont les familles non recomposées de 3 enfants (7,4%).

Graphique 38 - Répartition de réponses à la question « Est-ce que votre logement est exigü pour votre famille ? » selon le mode familial et le nombre d'enfants



Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

1.6. Nombre de chambres

Dans la base de données, il y a un seul logement sans chambre à coucher. Le nombre moyen de chambres est de 3,7¹⁰. Les familles avec couple possèdent en moyenne un peu plus de chambres (3,7 ou 3,8 en moyenne) que les familles monoparentales (3,4 en moyenne).

Les familles monoparentales sont plus représentées dans les groupes jusqu'à trois chambres (Tableau 28). A partir de quatre chambres, ce sont les familles avec couple qu'elles soient recomposées ou non. En effet, 53,7% des familles monoparentales ont maximum trois chambres alors que pour les deux autres groupes ce pourcentage est entre 35% et 37%.

¹⁰ Le nombre moyen est estimé ici en prenant en compte 5 chambres pour la tranche « 5 chambres ou plus ».

Tableau 28 - Répartition du nombre de chambres selon le mode familial

	Familles monoparentales	Familles avec couple recomposées	Familles avec couple non recomposées	Ensemble des familles nombreuses
Une chambre	1,6%*	0,3%*	0,4%*	0,6%*
Deux chambres	13,4%	7,9%	5,5%	7,5%
Trois chambres	38,7%	29,0%	29,7%	31,3%
Quatre chambres	37,0%	41,5%	48,2%	44,7%
Cinq chambres ou plus	9,3%	21,3%	16,2%	15,9%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Nombre moyen de chambres	3,4	3,8	3,7	3,7
N	458	459	1.489	2.406

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.

Les différences par rapport au nombre moyen de chambres en fonction du nombre d'enfants sont négligeables (Tableau 29). On ne voit donc pas d'augmentation importante (ni d'une chambre, ni même de la moitié d'une chambre), si le nombre d'enfants augmente de 3 à 4 ou plus. On peut toutefois noter que les familles de 3 enfants sont proportionnellement plus à disposer de quatre chambres alors que les familles de 4 enfants et plus sont plus représentées dans la catégorie « cinq chambres ou plus ».

Tableau 29 - Répartition du nombre de chambres selon le nombre d'enfants « permanents » et « intermittents »

	3 enfants	4 enfants	5+ enfants
Une chambre	0,7%*	0,8%*	0,0*
Deux chambres	8,5%	4,1%*	7,7%*
Trois chambres	30,6%	32,7%	32,5%
Quatre chambres	51,0%	33,6%	28,0%
Cinq chambres ou plus	9,2%	28,8%	31,8%
Total	100,0%	100,0%	100,0%
Nombre de chambres moyen	3,6	3,9	3,8
N	1.631	516	259

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

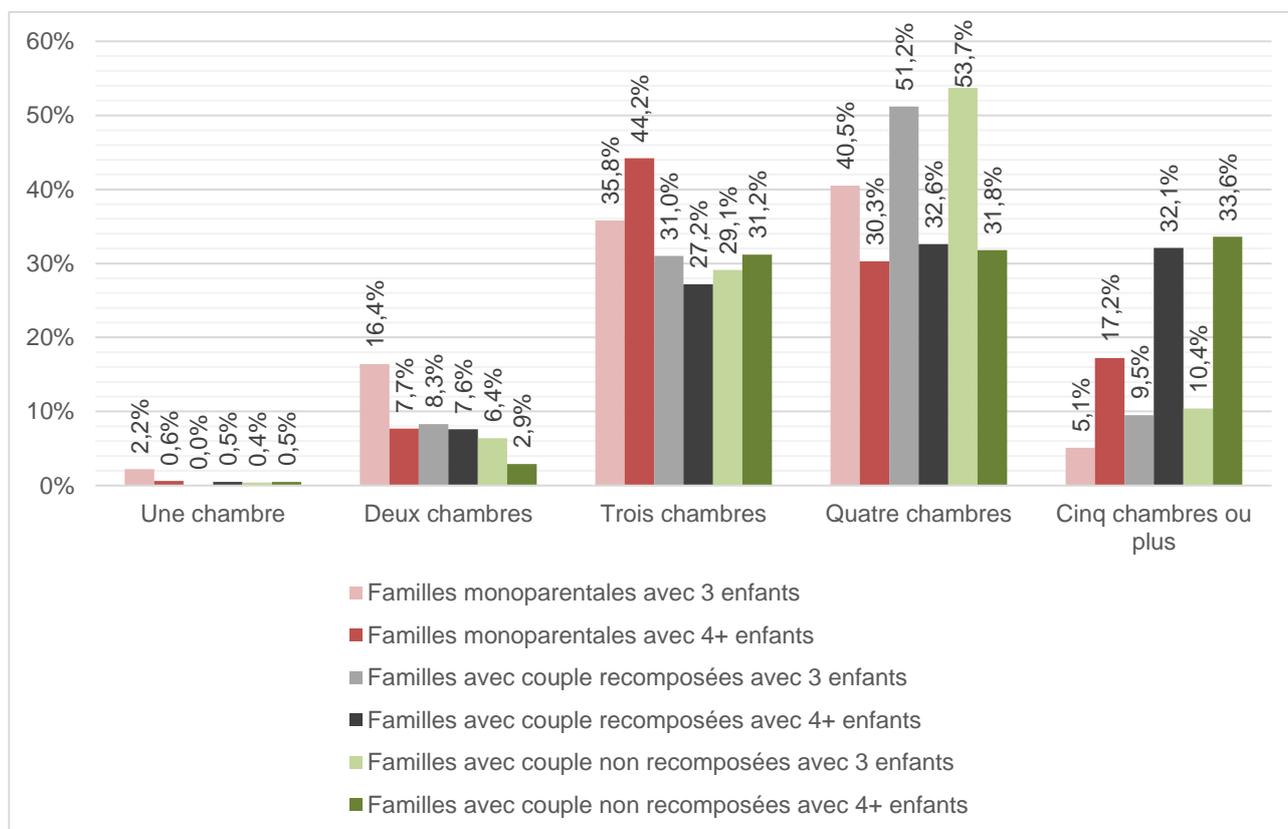
Traitement : CEHD

Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.

La répartition du nombre de chambres selon le mode familial et le nombre d'enfants (voir l'annexe 3, Tableau 138) indique premièrement que les deux effets décrits ci-dessus s'additionnent de telle sorte que les familles possédant le moins de chambres en moyenne sont les familles monoparentales de 3 enfants (3,3 chambres) alors que celles possédant le plus de chambres en moyenne sont les familles non recomposées de 4+ enfants (4 chambres). Pour chaque mode familial, on constate une augmentation de 0,3 chambre quand on passe des familles ayant 3 enfants aux familles ayant 4 enfants ou plus.

Les différences entre les familles avec couple (recomposées ou non recomposées) restent faibles, par rapport aux différences avec les familles monoparentales. Au sein de chaque mode familial, par contre, on constate les proportions nettement plus élevées de la catégorie « cinq chambres ou plus » chez les familles de 4+ enfants que chez celles de 3 enfants (Graphique 39).

Graphique 39 - Répartition du nombre de chambres selon le mode familial et le nombre d'enfants



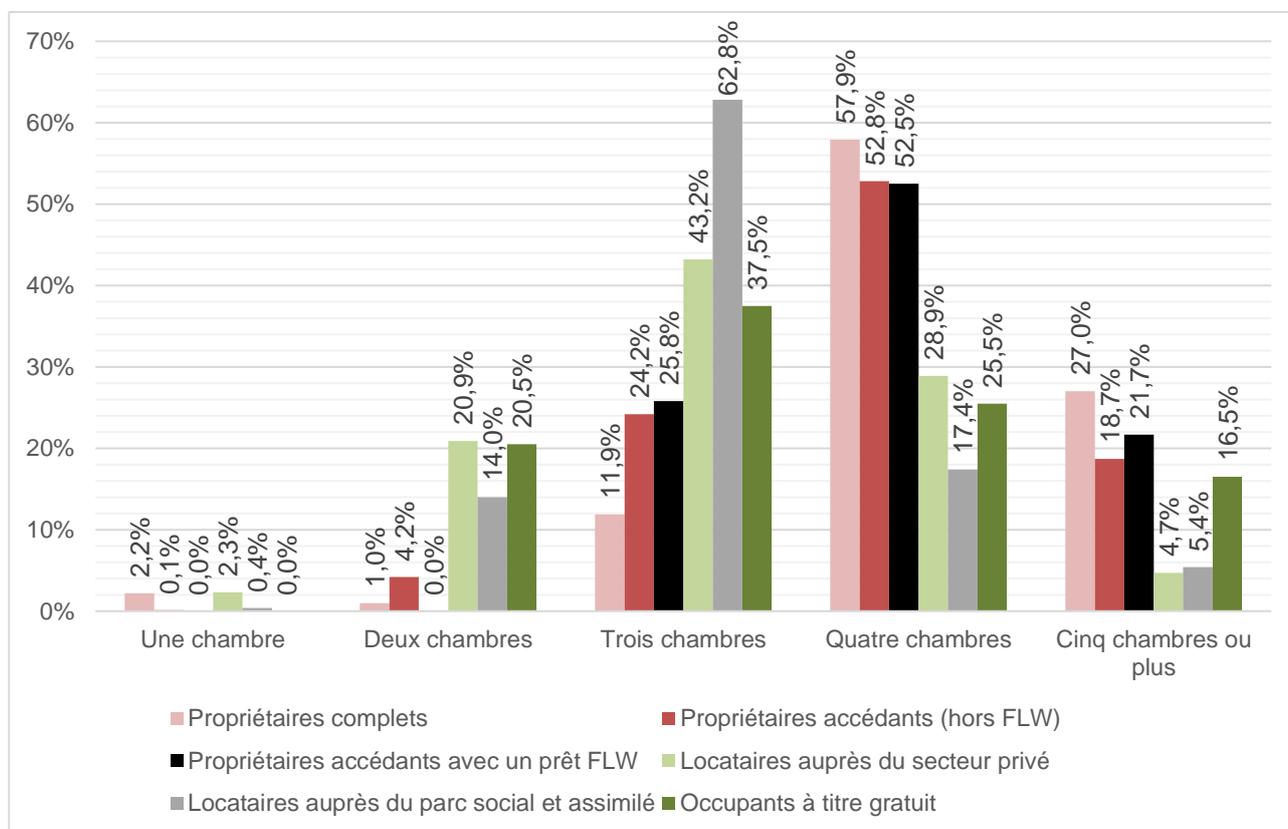
Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

La répartition du nombre de chambres selon le statut d'occupation du logement indique clairement que les propriétaires (tous types confondus) ont plus de chambres en moyenne que les locataires (tous types confondus également). Les locataires ont en moyenne 3,1 chambres, alors que les propriétaires disposent d'une de plus (voir l'annexe 3, Tableau 138).

La distribution par nombre de chambres montre que les locataires du parc social et assimilé sont 62,8% à disposer de trois chambres alors que les locataires du secteur privé se répartissent de manière plus homogène entre les catégories : deux chambres, trois chambres et quatre chambres (Graphique 40).

Parmi les propriétaires, ceux n'ayant pas ou plus de crédit hypothécaire ont les taux les plus élevés de familles disposant de quatre chambres (57,9%) et de cinq chambres (27%). Aucune famille du statut « propriétaire accédant avec un prêt FLW » ne dispose de moins de trois chambres.

Graphique 40 - Répartition du nombre de chambres selon le statut d'occupation

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

1.7. Salle(s) de bains ou salle(s) de douches

Le nombre moyen de salles de bains et salles de douches est de 1,3¹¹ par logement. Cependant, un peu moins d'une famille sur cent (0,7%) ne dispose pas du tout de salle de bains/douches.

La proportion de familles monoparentales disposant de plus d'une salle de bains/douches est plus faible que pour les deux autres types de famille : 17% contre 24,1% pour les familles recomposées et 29,4% pour les familles avec couple non recomposées (Tableau 30).

¹¹ Le nombre moyen est estimé ici en prenant en compte 5 salles de bains et salles de douches pour la tranche «5 salles de bains et salles de douches ou plus ».

Tableau 30 - Répartition du nombre de salles de bains/salles de douches selon le mode familial

	Familles monoparentales	Familles avec couple recomposées	Familles avec couple non recomposées	Ensemble des familles nombreuses
0	0,2%*	0,8%*	0,8%*	0,7%*
1	82,8%	75,1%	69,8%	73,3%
2	16,3%	20,3%	26,2%	23,2%
3+	0,7%*	3,8%*	3,2%	2,8%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Nombre moyen	1,2	1,3	1,3	1,3
N	458	459	1.490	2.407

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.

Il n'y a pas de différence concernant le nombre moyen de salles de bains/douches en fonction du nombre d'enfants (Tableau 31). On peut toutefois noter que les familles de 3 enfants sont proportionnellement plus nombreuses à ne pas disposer de salle de bains/douches du tout. D'un autre côté, presque 5% des familles avec 4 enfants ou plus disposent de trois salles de bains/douches ou plus, contre moins de 2% des familles avec 3 enfants.

Tableau 31 - Répartition du nombre de salles de bains/salles de douches selon le nombre d'enfants « permanents » et « intermittents »

	3 enfants	4 enfants	5+ enfants
0	0,9%*	0,3%*	0,3%*
1	73,0%	73,0%	75,8%
2	24,2%	22,1%	19,0%
3+	1,9%*	4,6%	4,9%*
Total	100,0%	100,0%	100,0%
Nombre moyen	1,3	1,3	1,3
N	1.632	516	259

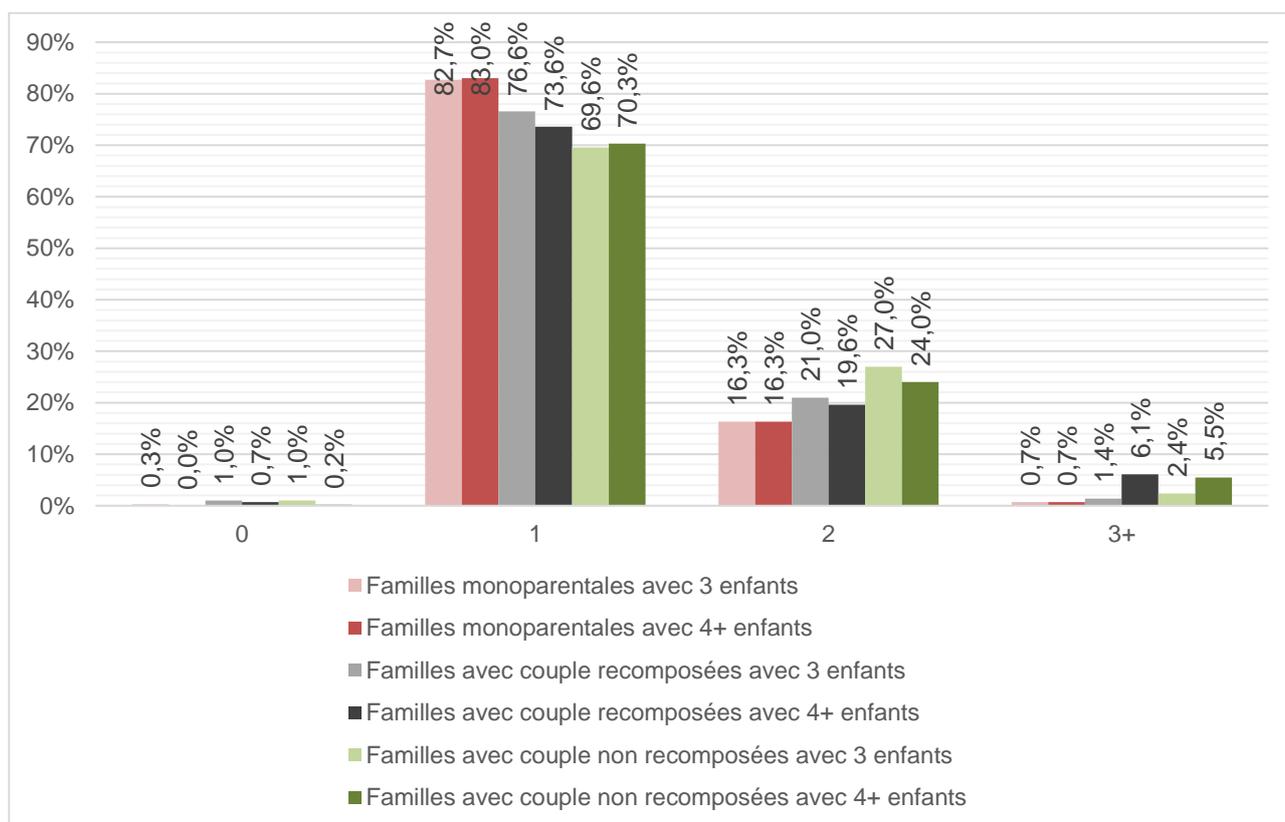
Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.

Le Graphique 41 confirme les deux tendances révélées ci-dessus : les familles monoparentales ont proportionnellement moins souvent deux ou plus de salles de bains/douches et les différences selon le nombre d'enfants sont moins importantes.

Graphique 41 - Répartition du nombre de salles de bains/salles de douches selon le mode familial et le nombre d'enfants

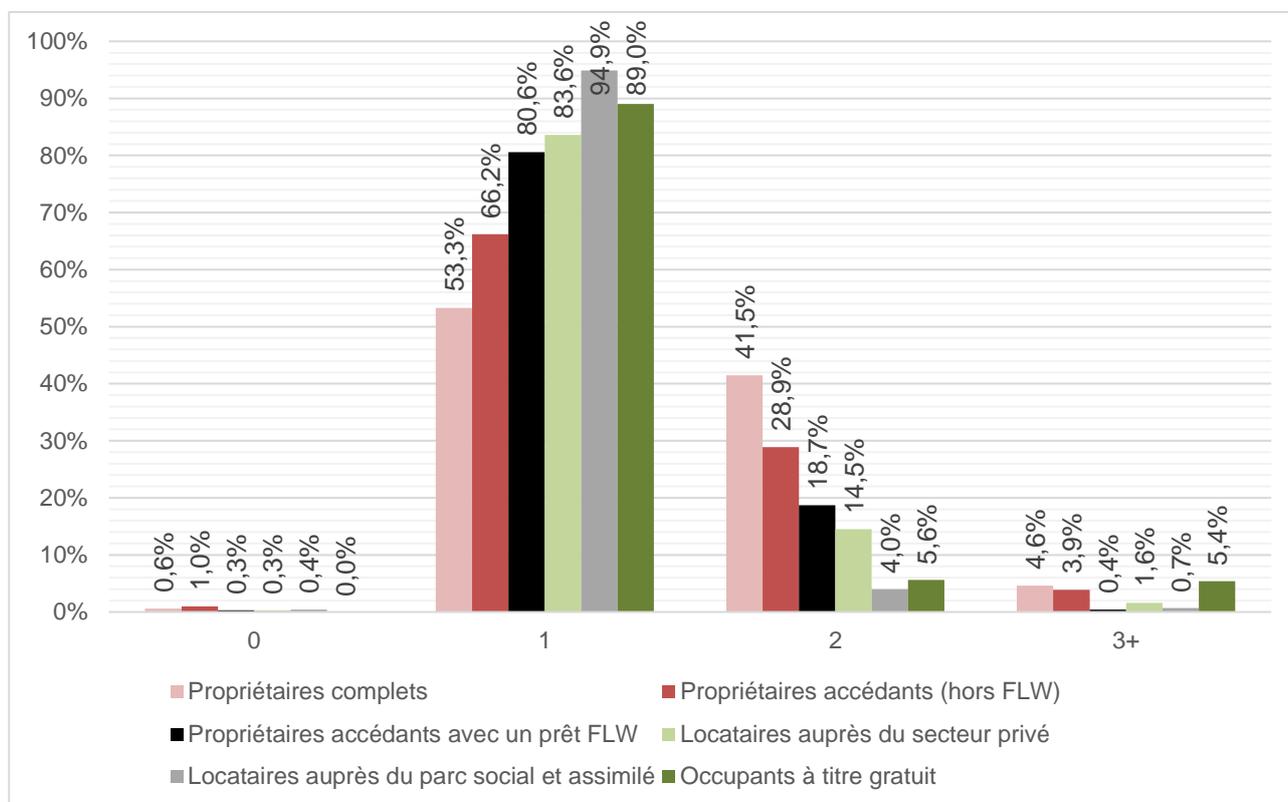


Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Les propriétaires complets et les propriétaires accédants (hors FLW) ont en moyenne le plus de salles de bains/douches (avec respectivement 1,5 et 1,4 en moyenne). Pour le nombre de salles de bains/douches, les propriétaires accédants auprès du FLW rejoignent les locataires du secteur privé avec 1,2 salle de bains/douches en moyenne. Les locataires du parc social et assimilé suivent de près (avec 1,1 en moyenne), mais leur distribution est plus concentrée : ils sont 94,9% à disposer d'une salle de bains/douches (Graphique 42).

Graphique 42 - Répartition du nombre de salles de bains/salles de douches selon le statut d'occupation



Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

1.8. Toilette(s) intérieure(s)

Le nombre moyen de WC à l'intérieur du logement est de 1,7¹². Néanmoins, presque 2% des familles nombreuses ne possèdent pas du tout de WC à l'intérieur du logement. Ce pourcentage est plus élevé parmi des familles monoparentales (3%) (Tableau 32).

Les familles avec couple non recomposées sont celles avec proportionnellement le plus de WC à l'intérieur du logement : elles sont presque 12% à y avoir au moins 3 toilettes.

¹² Le nombre moyen est estimé ici en prenant en compte 5 WC pour la tranche « 5 WC ou plus ».

Tableau 32 - Répartition du nombre de WC selon le mode familial

	Familles monoparentales	Familles avec couple recomposées	Familles avec couple non recomposées	Ensemble des familles nombreuses
0	3,0%*	2,1%*	1,4%*	1,8%
1	53,0%	46,3%	36,3%	41,4%
2	38,2%	42,8%	50,5%	46,7%
3+	5,8%*	8,8%	11,8%	10,1%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Nombre moyen	1,5	1,6	1,7	1,7
N	458	459	1.490	2.407

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.

Le nombre moyen de toilettes à l'intérieur du logement varie peu selon le nombre d'enfants (Tableau 33). Toutefois, les familles de 5+ enfants sont celles parmi lesquelles le pourcentage sans toilette est le plus grand (2,4%).

Tableau 33 - Répartition du nombre de WC selon le nombre d'enfants « permanents » et « intermittents »

	3 enfants	4 enfants	5+ enfants
0	1,8%*	1,6%*	2,4%*
1	39,0%	44,5%	50,7%
2	49,0%	44,3%	36,8%
3+	10,2%	9,6%	10,1%*
Total	100,0%	100,0%	100,0%
Nombre moyen	1,7	1,6	1,6
N	1.632	516	259

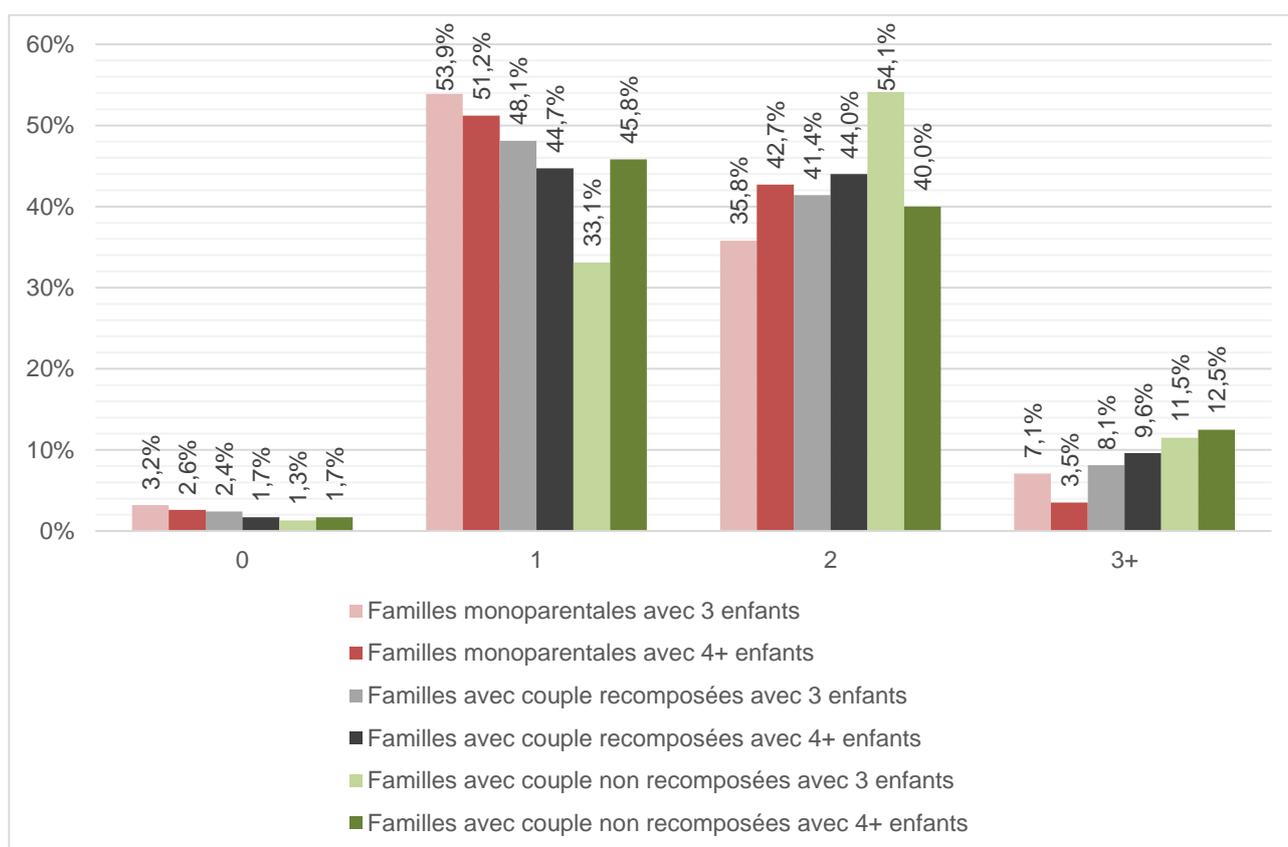
Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.

La répartition selon les deux modalités combinées (Graphique 43) confirme que les familles avec couple non recomposées ont proportionnellement plus souvent plus d'une toilette à l'intérieur du logement. Le pourcentage le plus alarmant est celui des familles monoparentales de 3 enfants ne disposant pas de toilette : 3,2%.

Graphique 43 - Répartition du nombre de WC selon le mode familial et le nombre d'enfants



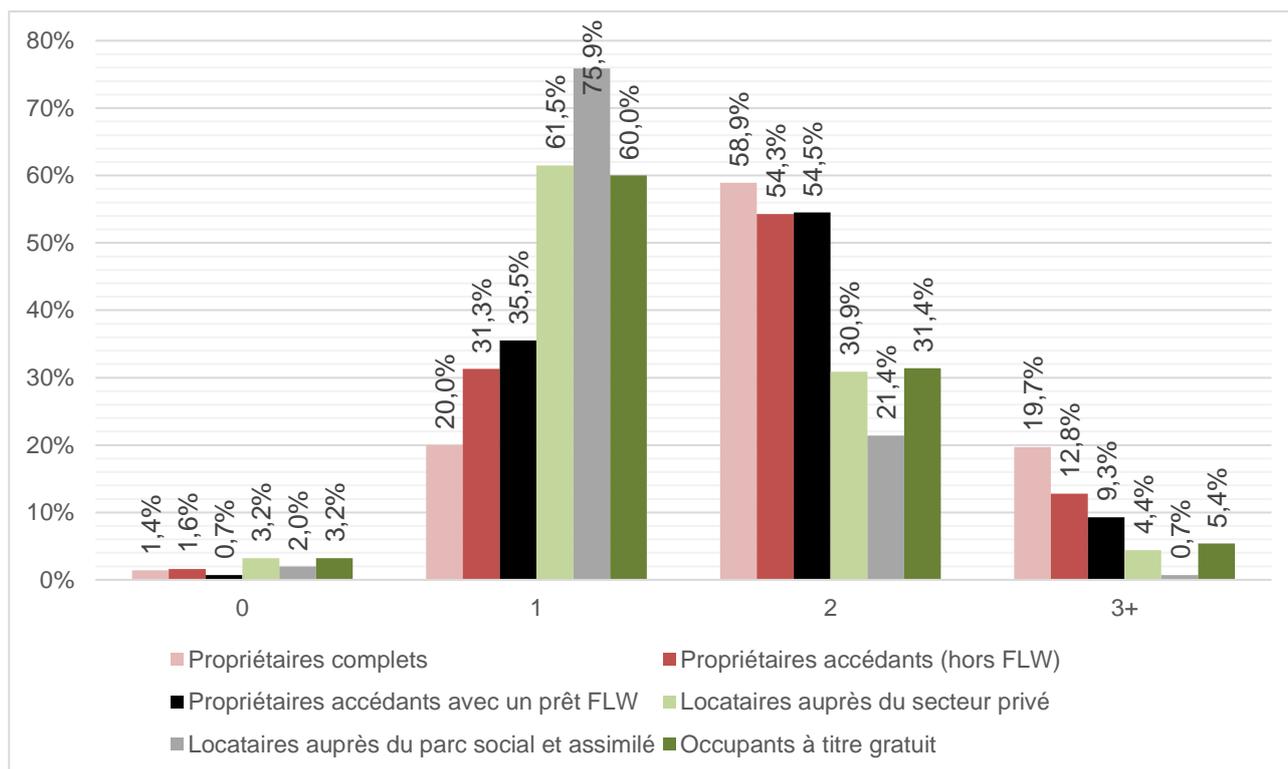
Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Les propriétaires complets sont le statut d'occupation qui dispose de plus de WC à l'intérieur du logement (Graphique 44). Ils sont suivis ensuite par les propriétaires accédants (avec ou sans prêt du FLW). Les locataires du secteur privé, bien que disposant de plus de toilettes intérieures que ceux du parc social et assimilé (1,4 contre 1,2), constituent avec les occupants à titre gratuit les statuts d'occupation pour lesquels les pourcentages de logement sans toilette sont les plus grands : 3,2%.

À nouveau, les locataires du parc social et assimilé ont une distribution très concentrée avec plus des trois quarts des logements disposant d'une toilette intérieure. Un logement type semble se dessiner pour cette catégorie : 3 chambres, une salle de bains ou de douches et une toilette intérieure.

Graphique 44 - Répartition du nombre de toilettes selon le statut d'occupation



Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

2. Occupation du logement

2.1. Enfants disposant d'une chambre et partageant leur chambre

Dans cette sous-section, l'analyse se fait du point de vue des enfants (et non pas du point de vue des familles). De manière générale, 58% des enfants disposent de leur propre chambre à coucher (Tableau 34). Près de 40% des enfants disposent d'une chambre qu'ils partagent avec

un ou plusieurs autres membres du ménage et enfin, 2,6% des enfants n'ont pas du tout de chambre¹³.

Le taux le plus élevé d'enfants ayant leur propre chambre à coucher se trouve au sein des familles avec couple non recomposées (62,4%). A l'inverse, les enfants sont proportionnellement plus nombreux à partager leur chambre – voire à ne pas en avoir du tout – au sein des familles monoparentales. Les enfants des familles recomposées présentent des taux entre ceux des deux modes mentionnés.

Tableau 34 - Répartition du nombre d'enfants en fonction de la possession d'une chambre selon le mode familial

	Familles monoparentales	Familles avec couple recomposées	Familles avec couple non recomposées	Ensemble des familles nombreuses
Enfants disposant d'une chambre	49,4%	53,8%	62,4%	58,0%
Enfants partageant leur chambre	46,8%	42,9%	35,7%	39,4%
Enfants ne possédant pas de chambre	3,8%	3,3%	1,9%	2,6%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Nombre d'enfants	1.653	1.806	5.013	8.472

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

La proportion d'enfants disposant de leur propre chambre à coucher chute fortement avec l'augmentation du nombre d'enfants dans la famille (Tableau 35) : le pourcentage passe de 68,5% d'enfants dans les familles de 3 enfants à 36,3% dans celles de 5+ enfants. Inversement, les pourcentages d'enfants partageant leur chambre ou n'ayant pas de chambre du tout augmentent avec le nombre d'enfants. De ce fait, presque 60% des enfants vivant dans une famille de 5+ enfants partagent leur chambre et ils sont 4,5% à ne pas avoir de chambre du tout.

¹³ Parmi ces derniers, il y a 7 enfants, de type « intermittent », qui ne possèdent ni chambre dans le logement de leur domiciliation, ni dans l'autre logement. Ils sont répartis dans 5 familles et trois de ces enfants appartiennent à la même famille.

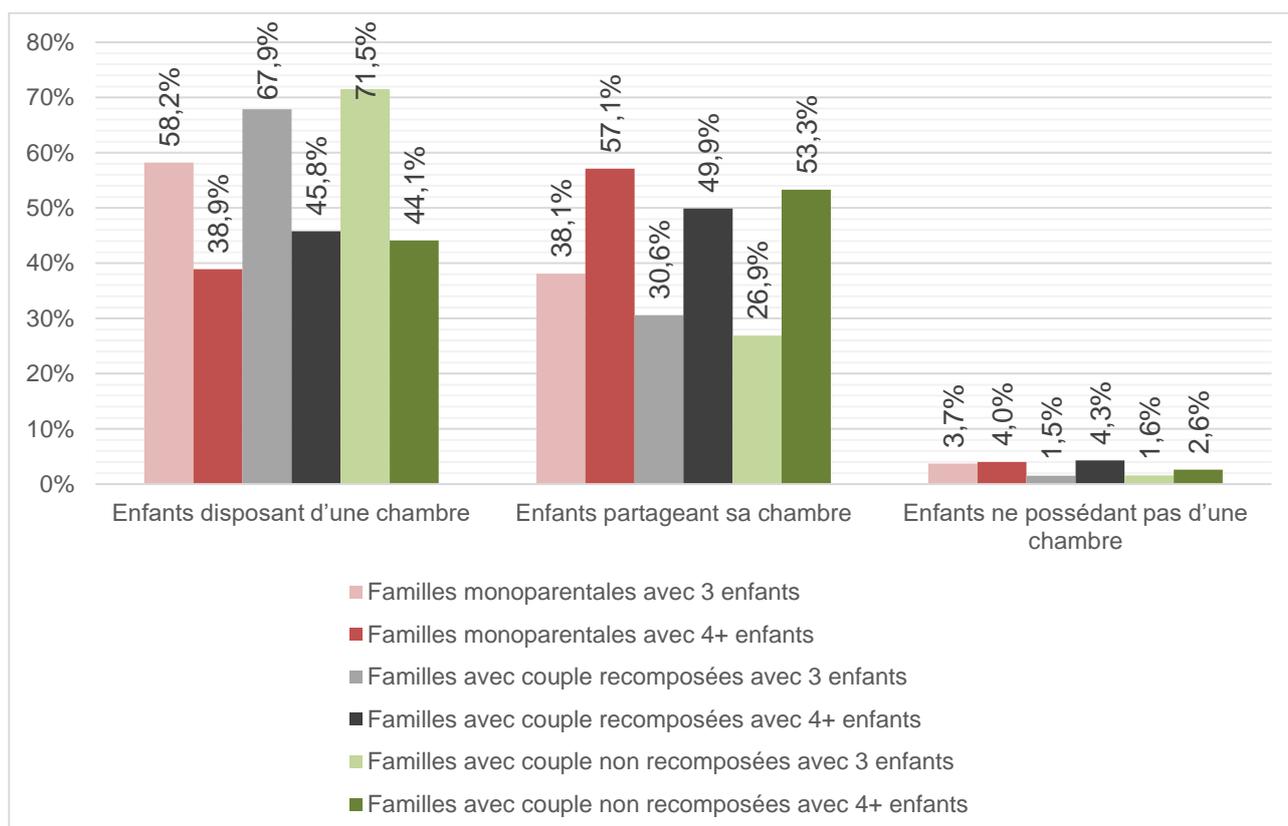
Tableau 35 - Répartition du nombre d'enfants en fonction de la possession d'une chambre selon le nombre d'enfants « permanents » et « intermittents »

	3 enfants	4 enfants	5+ enfants
Enfants disposant d'une chambre	68,5%	48,8%	36,3%
Enfants partageant leur chambre	29,5%	48,6%	59,2%
Enfants ne possédant pas de chambre	2,0%	2,6%	4,5%
Total	100,0%	100,0%	100,0%
Nombre d'enfants	4.896	2.065	1.511

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Graphique 45 - Répartition du nombre d'enfants en fonction de la possession d'une chambre selon le mode familial et le nombre d'enfants

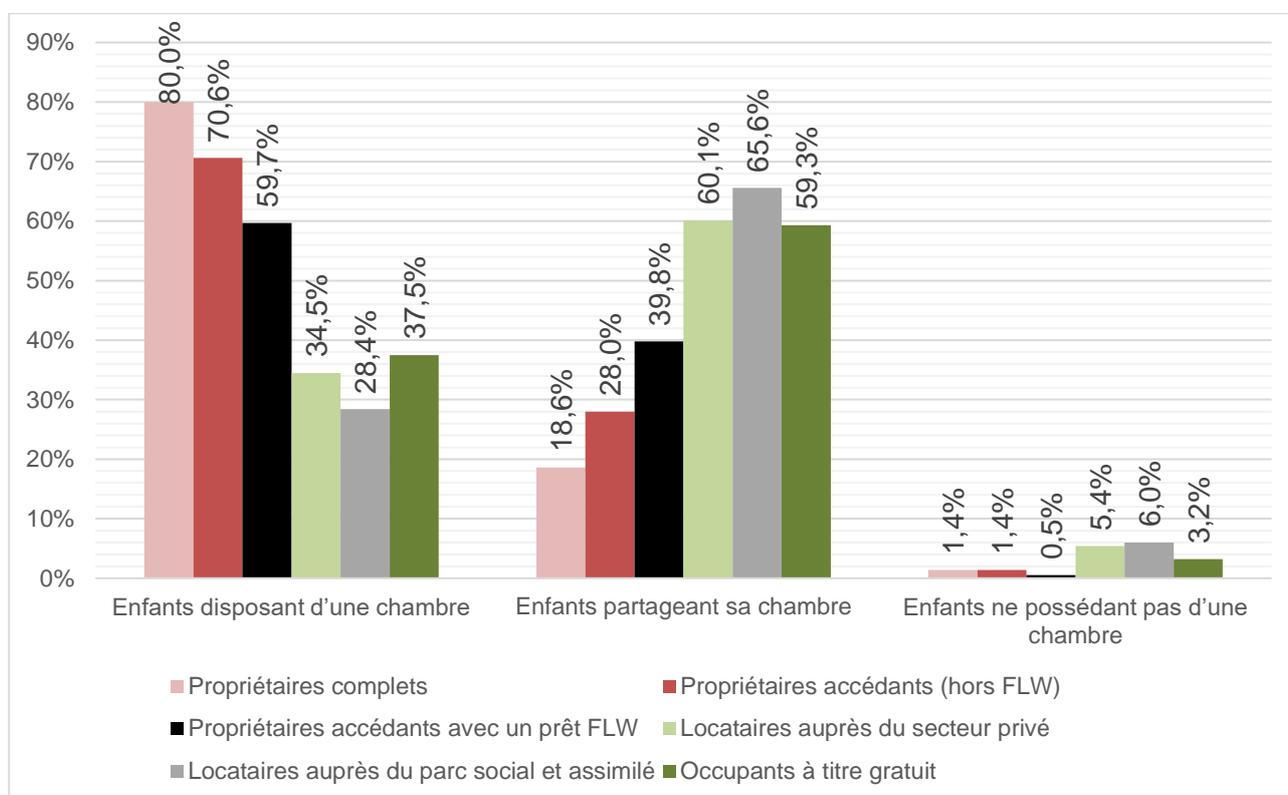


Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Ce sont donc les enfants qui vivent dans une famille non recomposée de 3 enfants qui ont le plus de chance d'avoir une chambre à coucher pour eux seuls (71,5%) tandis que ceux vivant en familles monoparentales de 4+ enfants ne sont que 38,9% à avoir leur propre chambre (Graphique 45). Les enfants sans chambre sont proportionnellement plus nombreux dans les familles recomposées de 4+ enfants et dans les familles monoparentales de 4+ enfants (4%). En outre, le Graphique 45 montre clairement l'influence du nombre d'enfants par famille sur le fait qu'un enfant partage sa chambre ou non.

Graphique 46 - Répartition du nombre d'enfants en fonction de la possession d'une chambre selon le statut d'occupation



Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Les enfants issus d'une famille propriétaire sont nettement plus nombreux proportionnellement à disposer de leur propre chambre à coucher que les autres (Graphique 46). Les propriétaires complets viennent en premier avec 80% des enfants possédant leur propre chambre, ils sont 70,6% chez les propriétaires accédants hors FLW et 59,7% chez les propriétaires accédants via le FLW. Les autres familles présentent des pourcentages nettement plus faibles : 34,5% des enfants

issus d'une famille locataire dans le secteur privé et 28,4% des enfants issus d'une famille locataire auprès du logement social et assimilé ont leur propre chambre.

Le taux d'enfants n'ayant pas de chambre du tout est le plus faible au sein des familles propriétaires bénéficiant d'un prêt du FLW. En revanche, il est beaucoup plus élevé au sein des locataires : 5,4% pour ceux du secteur privé et 6% pour ceux du parc social et assimilé.

2.2. Sur/sous-occupation du logement

L'indicateur de sur/sous-occupation du logement estime le nombre nécessaire de chambres pour chaque ménage en se basant sur la combinaison de l'âge des membres du ménage (pour déterminer les adultes, les enfants et les adolescents), du statut familial des adultes (en couple ou non), et du sexe des enfants et adolescents. Cet indicateur ne prend pas en compte l'habitabilité des chambres ainsi que les normes du *Code wallon du Logement et de l'Habitat durable* concernant l'éclairage naturel des chambres et la suffisance de leur taille.

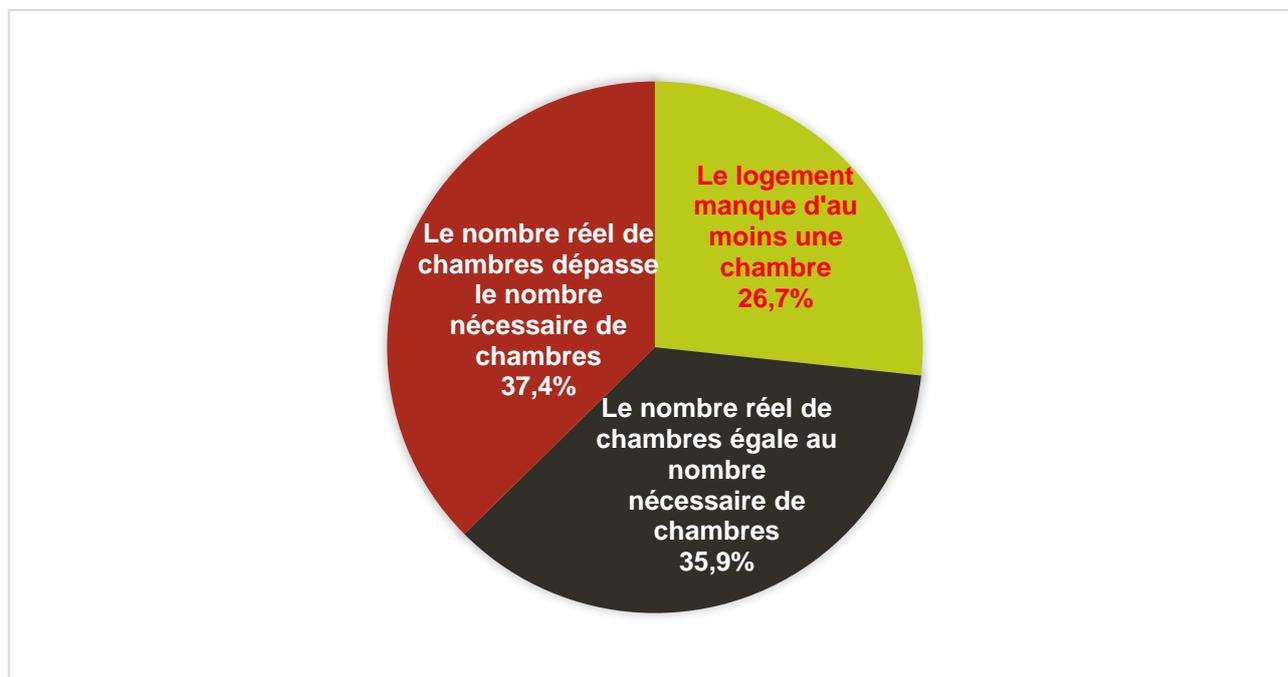
La règle pour calculer le nombre de chambres nécessaires est basée sur les arrêtés du Gouvernement wallon concernant le surpeuplement du logement :

- 1 chambre par couple ;
- 1 chambre pour chaque adulte n'étant pas en couple ;
- 1 chambre par adulte, adolescent ou enfant handicapé ;
- 1 chambre pour deux adolescents de même sexe (un adolescent peut partager sa chambre avec un enfant de même sexe s'il y en a un dans le ménage, sinon on compte 1 chambre pour cet adolescent tout seul) ;
- 1 chambre pour deux enfants quel que soit leur sexe (si le nombre d'enfants est impair et qu'aucune place n'est éligible dans une chambre avec un adolescent du ménage, on compte 1 chambre pour cet enfant tout seul).

Plus d'une famille nombreuse sur quatre (26,7%) ne dispose pas d'assez de chambres nécessaires compte tenu de la règle susmentionnée (Graphique 47). Ces familles comportent 30,2% des enfants « permanents » et « intermittents ». Pour le reste, 35,9% des familles nombreuses disposent exactement du bon nombre de chambres et 37,4% d'entre elles disposent d'au moins une chambre supplémentaire.

Parmi les 37,4% des familles ayant plus de chambres que le nombre nécessaire, 32,1% disposent d'une chambre supplémentaire et 5,3% disposent de deux chambres supplémentaires (Graphique 48). Parmi les familles qui manquent d'au moins une chambre, un peu moins des deux tiers manquent d'une seule chambre alors que plus d'un tiers manque d'au moins deux chambres.

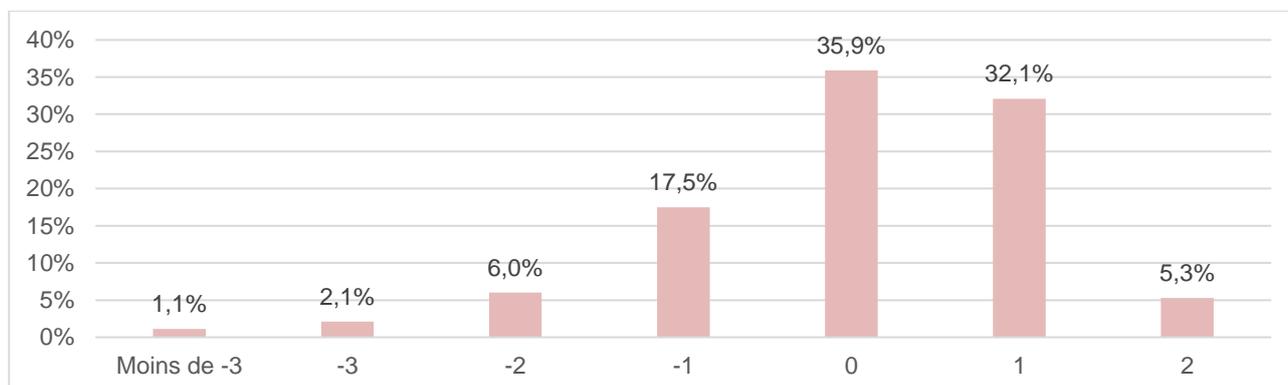
Graphique 47 - Sur/sous-occupation du logement pour l'ensemble des familles nombreuses (n=2.407)



Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Graphique 48 - Distribution de l'écart (nombre de chambres réel – nombre de chambres nécessaire) pour l'ensemble des familles nombreuses (n=2.407)



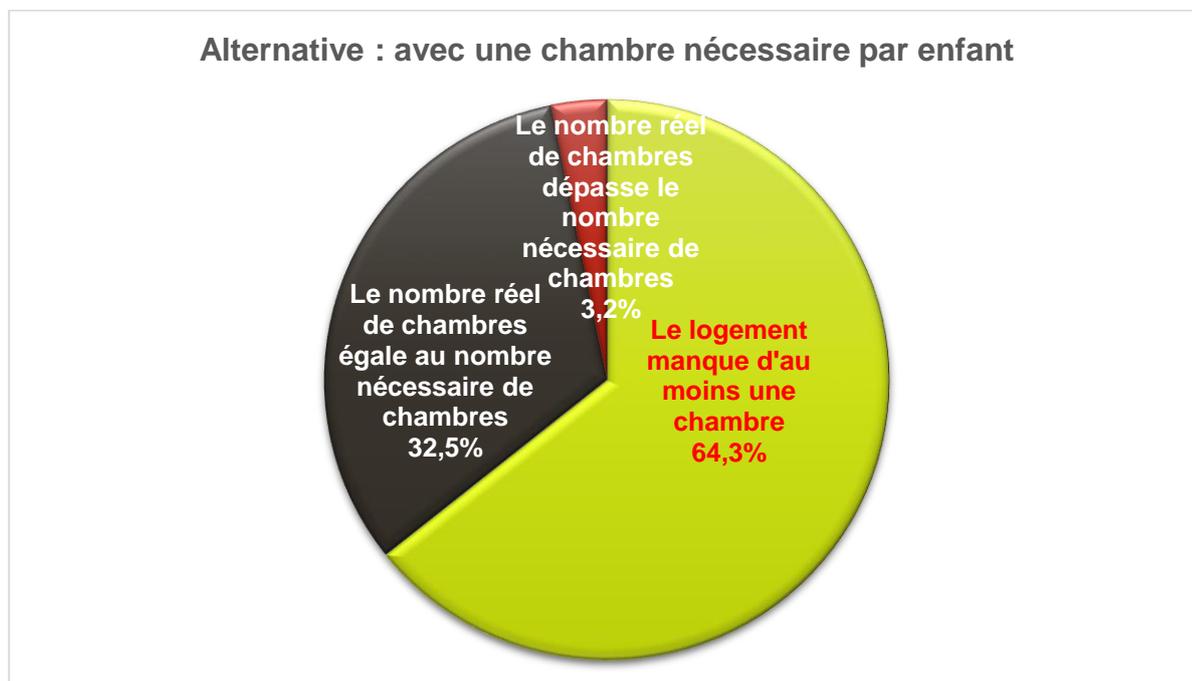
Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Si on applique une version alternative du calcul de sur/sous-occupation dans laquelle chaque enfant doit disposer de sa propre chambre à coucher (Graphique 49 et Graphique 50), il manque au moins une chambre pour près des deux tiers des familles nombreuses (64,3%). Ces familles comportent 66,8% des enfants « permanents » et « intermittents ». Le pourcentage de familles

disposant de plus de chambres que nécessaire diminue drastiquement : maintenant c'est seulement 3,2%.

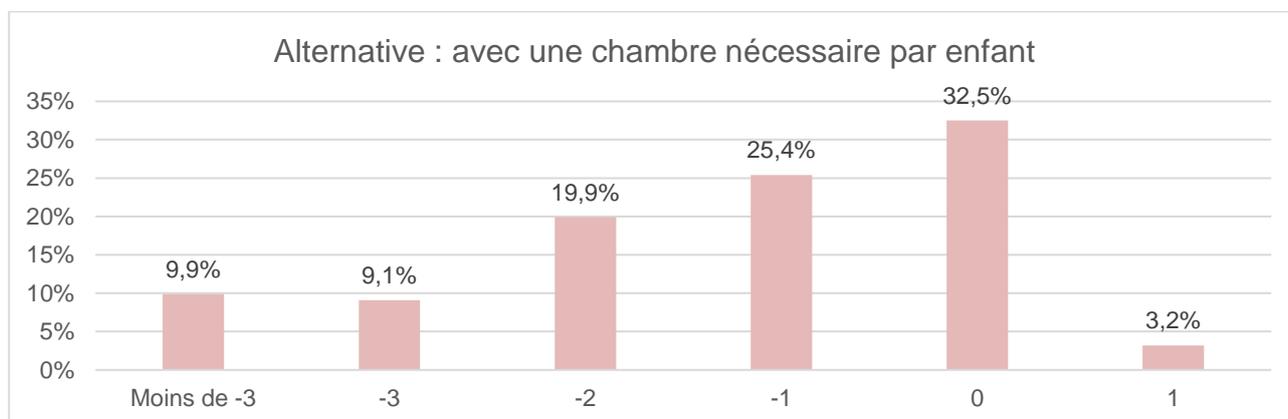
Graphique 49 - Le calcul alternatif de la sur/sous-occupation du logement (avec une chambre nécessaire par enfant) pour l'ensemble des familles nombreuses (n=2.407)



Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Graphique 50 - Distribution de l'écart (nombre réel de chambres – nombre nécessaire de chambres) (avec une chambre nécessaire par enfant) pour l'ensemble des familles nombreuses (n=2.407)



Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Ensuite, nous utilisons l'indicateur initial. La proportion de familles auxquelles il manque au moins une chambre fait plus que doubler des familles non recomposées (20,2%) aux familles monoparentales (45,2%) (Tableau 36). La situation est inverse par rapport au nombre réel de chambres dépassant le nombre nécessaire de chambres : c'est le cas pour 43,7% des familles non recomposées et seulement pour 21% des familles monoparentales.

Tableau 36 - Sur/sous-occupation du logement selon le mode familial, en %

	Familles monoparentales	Familles avec couple recomposées	Familles avec couple non recomposées	Ensemble des familles nombreuses
Le logement manque d'au moins une chambre	45,2%	29,9%	20,2%	26,7%
Le nombre réel de chambres égale le nombre nécessaire de chambres	33,8%	36,9%	36,1%	35,9%
Le nombre réel de chambres dépasse le nombre nécessaire de chambres	21,0%	33,2%	43,7%	37,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
N	458	459	1.490	2.407

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Le pourcentage de familles auxquelles il manque au moins une chambre augmente drastiquement avec le nombre d'enfants présents dans la famille (Tableau 37) : il passe ainsi de 20,2% au sein des familles de 3 enfants à 31,7% au sein des familles de 4 enfants et à 59,0% au sein des familles de 5+ enfants.

Tableau 37 - Sur/sous-occupation du logement selon le nombre d'enfants, en %

	3 enfants	4 enfants	5+ enfants
Le logement manque d'au moins une chambre	20,2%	31,7%	59,0%
Le nombre réel de chambres égale au nombre nécessaire de chambres	36,5%	36,1%	30,9%
Le nombre réel de chambres dépasse le nombre nécessaire de chambres	43,3%	32,2%	10,1%*
Total	100,0%	100,0%	100,0%
N	1.632	516	259

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

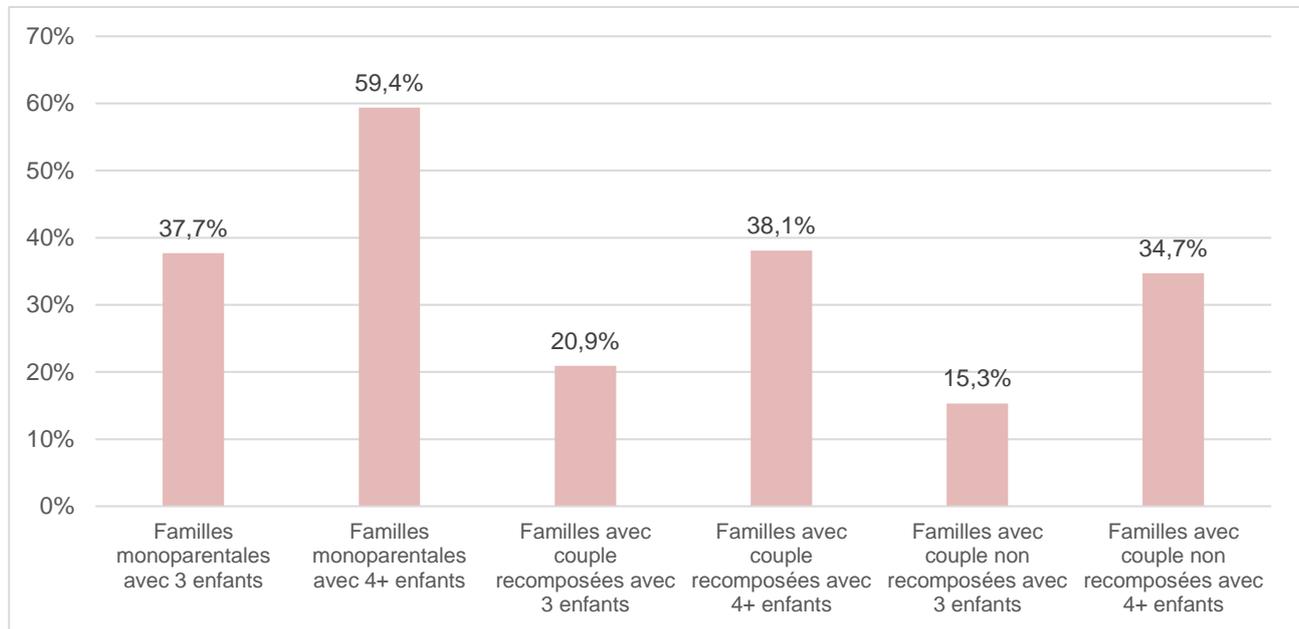
Traitement : CEHD

Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.

Les familles monoparentales de 4+ enfants sont de loin les plus touchées par la sur-occupation de leur logement (Graphique 51). En effet, plus de la moitié d'entre elles (59,4%) manquent au moins une chambre à coucher. C'est près de quatre fois plus que pour les familles non recomposées de 3 enfants (15,3%). Ces dernières sont celles qui disposent le plus souvent de plus de chambres que le minimum nécessaire (pour quasi la moitié d'entre elles).

Concernant les statuts d'occupation (Graphique 52), ce sont les propriétaires accédants (hors FLW) qui sont dans la meilleure situation : ils sont « seulement » 14,2% à manquer d'au moins une chambre et plus de la moitié d'entre eux disposent de plus de chambres que nécessaire. Les propriétaires complets et les propriétaires accédants via le FLW viennent ensuite : un peu plus d'un sur cinq ne dispose pas suffisamment de chambres. La situation des locataires est franchement pire : plus de la moitié de ces familles manquent d'au minimum une chambre et ce, qu'elles soient du secteur privé ou du logement social et assimilé.

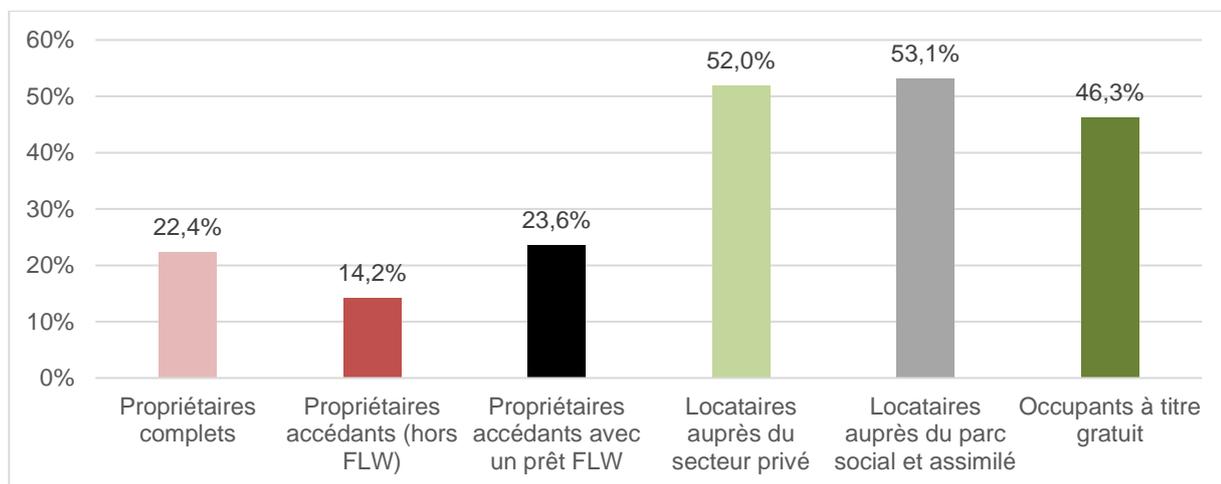
Graphique 51 - Proportion de logements manquant d'au moins une chambre selon le mode familial et le nombre d'enfants, en %



Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Graphique 52 - Proportion de logements manquant d'au moins une chambre selon le statut d'occupation, en %



Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Les familles qui jugent leur logement exigu (ayant répondu « d'accord » ou « plutôt d'accord »), possèdent une superficie habitable significativement inférieure à la moyenne et manquent plus souvent d'au moins une chambre (Tableau 38). Par exemple, les familles qui ont répondu « d'accord » ont une superficie habitable moyenne de moins de 100 m² et 60,6% d'entre elles sont en situation de sur-occupation. La situation s'améliore visiblement pour les familles qui ne jugent pas leur logement exigu. Ce croisement montre que, de manière générale, le ressenti des familles correspond à la réalité objective.

Tableau 38 - Répartition de la superficie habitable et de la proportion de logement manquant d'au moins une chambre selon les modalités de la réponse à la question « Est-ce que votre logement est exigu pour votre famille ? » pour l'ensemble des familles nombreuses (n=2.407)

Est-ce que votre logement est exigu pour votre famille ?	Superficie habitable moyenne, en m ²	Proportion de logements manquant d'au moins une chambre	N
D'accord	99,8	60,6%	333
Plutôt d'accord	117,4	39,0%	305
Plutôt pas d'accord	125,9	24,6%	234
Pas d'accord	153,0	13,7%	1.443
Ne sait pas	104,9	45,7%	92
Moyenne	136,7	25,6%	2.407

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Encadré 4 - Témoignage d'une mère de famille en situation de sur-occupation

« Quatre enfants dans la même chambre, c'est pas possible ! Avec ça, ils ont tous des mauvaises notes à l'école. Y'a pas de place pour étudier. Y'en a un qui est sur son téléphone, l'autre veut dormir, un autre va au toilette et allume... Comment voulez-vous qu'ils travaillent bien pour l'école ? C'est pas possible. »

3. Energie

3.1. Moyen de chauffage

Dans l'ensemble, le moyen de chauffage de près des trois quarts des familles nombreuses est un chauffage central individuel soit au mazout (36,8%), soit au gaz de ville (36,4%) (Tableau 39 et Graphique 53). Les familles non recomposées utilisent proportionnellement plus souvent le mazout (39,1%) que le gaz (34,6%) tandis que les familles monoparentales et les familles recomposées utilisent proportionnellement plus souvent le gaz (40,7% et 38,1% respectivement) que le mazout (30,9% et 35,3% respectivement).

Les moyens de chauffage suivants sont les chaudières ou poêles à granulés de bois (pellets), les poêles ou foyers à bois, et les pompes à chaleur, avec les proportions de 6,1%, de 5,4% et de 3,2% respectivement pour l'ensemble des familles nombreuses. Ils sont tous les trois proportionnellement plus utilisés au sein des familles non recomposées. C'est également le type de famille pour lequel le pourcentage de « pas de moyen de chauffage principal » est le plus faible (0,7%). Ce pourcentage est de 1,4% au sein des familles recomposées et 1,3% au sein des familles monoparentales.

Le pourcentage de familles utilisant un chauffage central individuel au mazout diminue avec l'augmentation du nombre d'enfants (Tableau 40) passant de 38,6% au sein des familles de 3 enfants à 32,1% au sein de celles de 5+ enfants. De plus, les familles de 5+ enfants sont également celles avec le plus faible pourcentage d'utilisation d'une pompe à chaleur.

La répartition des moyens de chauffage selon les statuts d'occupation (Tableau 41) indique plusieurs choses. Premièrement, les propriétaires complets ont un pourcentage nettement plus élevé de chauffage central individuel au mazout (57,1%) que la moyenne. Par contre, ce pourcentage est franchement plus faible que la moyenne au sein des locataires du parc social et assimilé (15,3%). Ces deux extrêmes s'inversent lorsqu'on regarde le taux d'utilisation de chauffage central individuel au gaz : il est de 54% pour les locataires du logement social et assimilé et de 23% pour les propriétaires complets.

Les locataires du parc social et assimilé ont un taux relativement élevé d'utilisation de poêles ou foyers à charbon comme moyen de chauffage principal (5%). C'est également le groupe qui a le pourcentage le plus élevé de logement sans moyen de chauffage principal (2,3%). Pour ce point, il est suivi par les propriétaires accédants via le FLW qui n'ont pas non plus de moyen de chauffage principal dans 1,5% des cas (c'est-à-dire 4 observations dans la base de données).

Tableau 39 - Répartition du moyen de chauffage principal du logement selon le mode familial

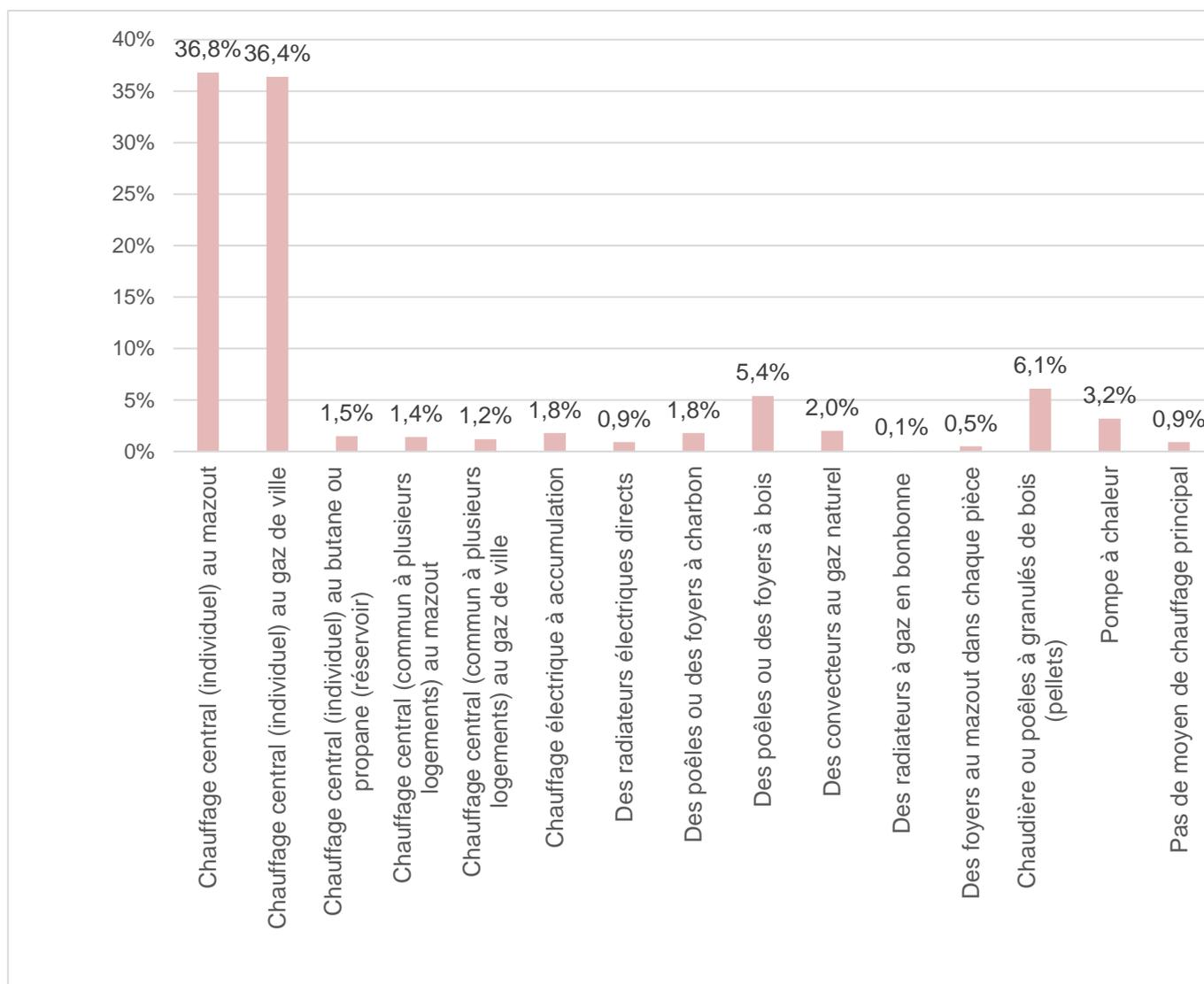
	Familles monoparentales	Familles avec couple recomposées	Familles avec couple non recomposées	Ensemble des familles nombreuses
Chauffage central (individuel) au mazout	30,9%	35,3%	39,1%	36,8%
Chauffage central (individuel) au gaz de ville	40,7%	38,1%	34,6%	36,4%
Chauffage central (individuel) au butane ou propane (réservoir)	1,5%*	1,4%*	1,5%*	1,5%
Chauffage central (commun à plusieurs logements) au mazout	3,3%*	1,8%*	0,7%*	1,4%
Chauffage central (commun à plusieurs logements) au gaz de ville	1,5%*	1,1%*	1,2%*	1,2%*
Chauffage électrique à accumulation	2,9%*	1,9%*	1,4%*	1,8%
Des radiateurs électriques directs	1,8%*	0,9%*	0,7%*	0,9%*
Des poêles ou des foyers à charbon	1,7%*	1,8%*	1,8%*	1,8%
Des poêles ou des foyers à bois	3,6%*	5,0%*	6,0%	5,4%
Des convecteurs au gaz naturel	3,6%*	2,6%*	1,3%*	2,0%
Des radiateurs à gaz en bonbonne	0,0%*	0,3%*	0,1%*	0,1%*
Des foyers au mazout dans chaque pièce	1,1%*	0,7%*	0,3%*	0,5%*
Chaudière ou poêles à granulés de bois (pellets)	4,9%*	6,1%*	6,4%	6,1%
Pompe à chaleur	1,2%*	1,7%*	4,2%	3,2%
Pas de moyen de chauffage principal	1,3%*	1,4%*	0,7%*	0,9%*
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
N	458	459	1.490	2.407

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.

Graphique 53 - Répartition du moyen de chauffage principal du logement pour l'ensemble des familles nombreuses (n=2.407)



Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Les occupants à titre gratuit présentent un pourcentage nettement plus élevé de poêles ou foyers à bois (14,5%). Ils sont suivis ensuite par les propriétaires complets qui utilisent ce moyen de chauffage principal à hauteur de 7,5%.

Les propriétaires accédants (hors FLW) sont les plus modernes par rapport au moyen de chauffage principal. Parmi eux, 8% utilisent des pellets et 5% une pompe à chaleur. Dans la base de données de l'enquête, aucun locataire du logement social et assimilé ne dispose d'une pompe à chaleur.

Tableau 40 - Répartition du moyen de chauffage principal du logement selon le nombre d'enfants

	3 enfants	4 enfants	5+ enfants
Chauffage central (individuel) au mazout	38,6%	33,6%	32,1%
Chauffage central (individuel) au gaz de ville	36,2%	35,5%	39,8%
Chauffage central (individuel) au butane ou propane (réservoir)	1,5%*	1,4%*	1,9%*
Chauffage central (commun à plusieurs logements) au mazout	1,3%*	1,6%*	1,7%*
Chauffage central (commun à plusieurs logements) au gaz de ville	1,1%*	1,6%*	0,9%*
Chauffage électrique à accumulation	1,9%	1,7%*	1,5%*
Des radiateurs électriques directs	0,8%*	1,3%*	0,9%*
Des poêles ou des foyers à charbon	1,6%*	1,7%*	3,0%*
Des poêles ou des foyers à bois	4,7%	7,3%	5,2%*
Des convecteurs au gaz naturel	1,7%*	2,3%*	3,2%*
Des radiateurs à gaz en bonbonne	0,1%*	0,0%*	0,4%*
Des foyers au mazout dans chaque pièce	0,5%*	0,7%	0,4%*
Chaudière ou poêles à granulés de bois (pellets)	6,0%	6,6%	5,6%*
Pompe à chaleur	3,4%	3,2%	1,5%*
Pas de moyen de chauffage principal	0,6%*	1,5%*	1,9%*
Total	100,0%	100,0%	100,0%
N	1.632	516	259

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.

Tableau 41 - Répartition du moyen de chauffage principal du logement selon le statut d'occupation

	Propriétaires complets	Propriétaires accédants (hors FLW)	Propriétaires accédants (prêt FLW)	Locataires du secteur privé	Locataires du parc social et assimilé	Occupants à titre gratuit
Chauffage central (individuel) au mazout	57,1%	40,3%	34,9%	34,5%	15,3%	21,9%*
Chauffage central (individuel) au gaz de ville	23,0%	31,9%	41,5%	40,5%	54,0%	43,6%*
Chauffage central (individuel) au butane ou propane (réservoir)	1,4%*	1,9%*	1,2%*	0,8%*	0,9%*	3,0%*
Chauffage central (commun à plusieurs logements) au mazout	1,6%*	0,5%*	0,8%*	2,8%*	4,0%*	0,0%*
Chauffage central (commun à plusieurs logements) au gaz de ville	0,5%*	0,5%*	1,3%*	1,4%*	4,5%*	0,0%*
Chauffage électrique à accumulation	1,1%*	1,7%*	2,3%*	2,4%*	1,8%*	0,0%*
Des radiateurs électriques directs	0,4%*	0,5%*	0,4%*	2,3%*	2,0%*	0,0%*
Des poêles ou des foyers à charbon	0,5%*	1,0%*	2,0%*	2,0%*	5,0%*	2,8%*
Des poêles ou des foyers à bois	7,5%*	6,2%	5,6%*	3,2%*	1,9%*	14,5%*
Des convecteurs au gaz naturel	0,6%*	1,2%*	0,4%*	3,8%*	4,9%*	6,0%*
Des radiateurs à gaz en bonbonne	0,0%*	0,2%*	0,0%*	0,0%*	0,0%*	0,0%*
Des foyers au mazout dans chaque pièce	0,5%*	0,4%*	0,4%*	1,1%*	0,4%*	2,6%*
Chaudière ou poêles à granulés de bois (pellets)	3,6%*	8,0%	6,0%*	3,5%*	3,0%*	2,9%*
Pompe à chaleur	2,2%*	5,0%	1,7%*	1,1%*	0,0%*	2,7%*
Pas de moyen de chauffage principal	0,0%*	0,7%*	1,5%*	0,6%*	2,3%*	0,0%*
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
N	189	1.263	259	361	300	35

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.

3.2. Logement énergivore

Près d'une famille nombreuse sur quatre estime qu'elle vit dans un logement qui consomme trop d'énergie (Tableau 42). Les familles monoparentales et les familles recomposées sont plus nombreuses à être dans ce cas (avec 34,3% et 30% respectivement) que les familles non recomposées (18,7%).

Tableau 42 - Répartition des logements énergivores selon le mode familial

	Familles monoparentales	Familles avec couple recomposées	Familles avec couple non recomposées	Ensemble des familles nombreuses
Logement énergivore	34,3%	30,0%	18,7%	23,8%
Logement non-énergivore	61,1%	68,4%	78,5%	73,3%
Ne sait pas	4,6%*	1,6%*	2,8%	2,9%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
N	458	459	1.490	2.407

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.

Tableau 43 - Répartition des logements énergivores selon le nombre d'enfants

	3 enfants	4 enfants	5+ enfants
Logement énergivore	21,0%	25,3%	38,6%
Logement non-énergivore	76,0%	72,2%	58,2%
Ne sait pas	3,00%	2,5%*	3,2%*
Total	100,0%	100,0%	100,0%
N	1.632	516	259

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

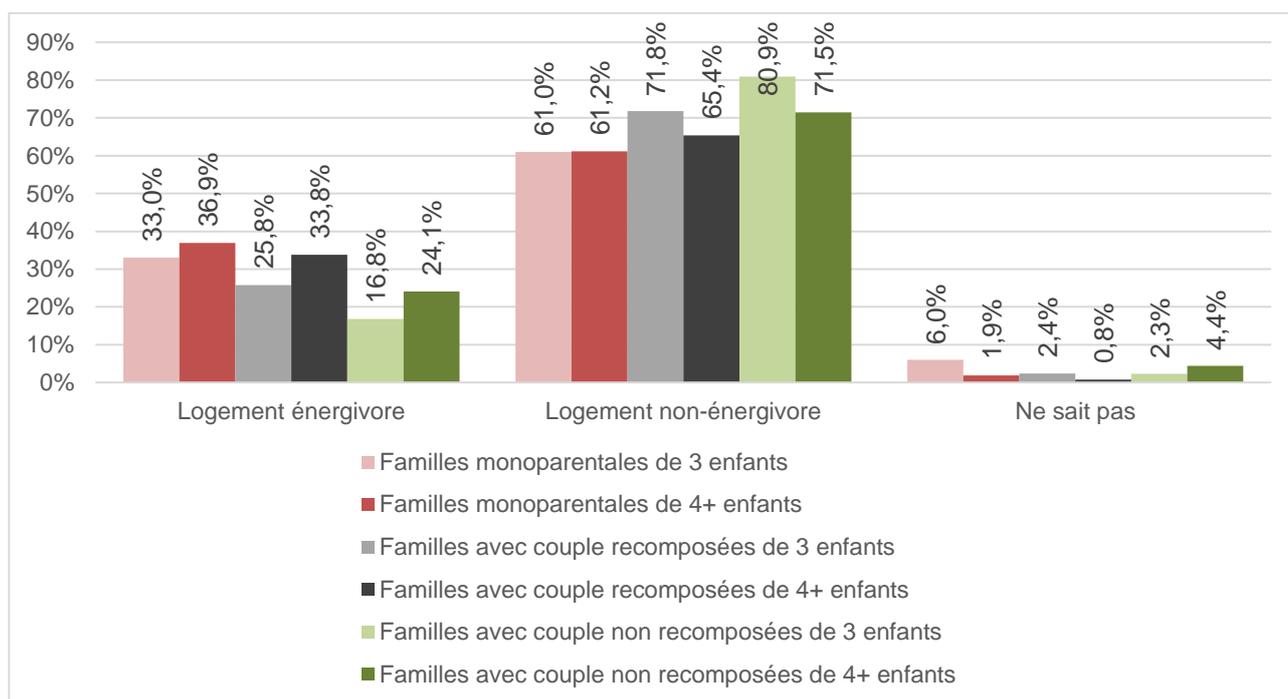
Traitement : CEHD

Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.

La proportion de familles estimant habiter dans un logement énergivore augmente significativement avec le nombre d'enfants (Tableau 43) : elle double presque des familles de 3 enfants (21%) aux familles de 5+ enfants (38,6%).

Parmi les six groupes familiaux (Graphique 54), la plus faible proportion de familles estimant vivre dans un logement économe est celle des familles non recomposées de 3 enfants (16,8%). C'est la moitié des proportions des trois autres groupes familiaux : les familles monoparentales de 3 enfants (33%), les familles recomposées de 4+ enfants (33,8%) et les familles monoparentales de 4+ enfants (36,9%).

Graphique 54 - Répartition des logements économes selon le mode familial et le nombre d'enfants



Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Encadré 5 – Témoignage d'un couple (un ouvrier et une femme au foyer, parents de 3 enfants, locataires du secteur privé) : heureusement qu'il y a un été !

« Heureusement qu'il y a un été ! Donc l'été, ça nous coûte moins cher en chauffage, mais on se force à mettre un peu de côté pour voir arriver l'hiver... Et on paie toujours, mais ce qui est dur, c'est de payer des sommes astronomiques pour n'avoir que 12-13 degrés dans l'habitation... »

3.3. Certificat PEB

Presque 40% des personnes interrogées ne savent pas si leur logement dispose d'un certificat PEB (Tableau 44). Plus de la moitié des 60,3% restants habitent dans des logements ne disposant

pas de certificat PEB. En outre, parmi les 27,4% de logements disposant pour sûr d'un certificat PEB, plus d'un tiers des personnes ne connaît pas le label en question. Les cas restants ne sont dès lors plus représentatifs, c'est pourquoi ce rapport n'inclura pas la statistique sur la répartition du label.

On peut toutefois analyser la répartition de la présence d'un certificat PEB ou non pour le logement. Selon les réponses, les familles recomposées habitent plus souvent dans un logement disposant d'un certificat que les familles non recomposées et les familles monoparentales. En outre, les familles monoparentales ont de loin le taux le plus élevé de personnes ne sachant pas si leur logement dispose d'un certificat ou non (58,5%).

Tableau 44 - Répartition de réponses concernant la disponibilité d'un certificat PEB selon le mode familial

	Familles monoparentales	Familles avec couple recomposées	Familles avec couple non recomposées	Ensemble des familles nombreuses
Le logement dispose d'un certificat PEB	22,7%	32,0%	27,4%	27,4%
Le logement ne dispose pas d'un certificat PEB	18,8%	28,9%	38,5%	32,9%
Ne sait pas si le logement dispose d'un certificat PEB	58,5%	39,1%	34,1%	39,7%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
N	458	459	1.490	2.407

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Plus il y a d'enfants dans la famille, moins la personne interrogée sait si son logement dispose d'un certificat PEB ou non (Tableau 45) : les personnes répondantes issues des familles de 3 enfants sont 36,3% dans ce cas, celles issues des familles de 4 enfants sont 46,1% dans ce cas et celles des familles de 5+ enfants sont 48,2% dans ce cas. Les familles de 3 enfants ont le pourcentage le plus élevé de logements ne disposant pas de certificat PEB, toujours selon les répondants.

Tableau 45 - Répartition de réponses concernant la disponibilité d'un certificat PEB selon le nombre d'enfants

	3 enfants	4 enfants	5+ enfants
Le logement dispose d'un certificat PEB	28,2%	24,6%	28,1%
Le logement ne dispose pas d'un certificat PEB	35,5%	29,3%	23,7%
Ne sait pas si le logement dispose d'un certificat PEB	36,3%	46,1%	48,2%
Total	100,0%	100,0%	100,0%
N	1.632	516	259

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Les propriétaires accédants (hors FLW) sont proportionnellement les plus nombreux à savoir si leur logement dispose – ou non – d'un certificat PEB (73,4%) (Tableau 46). Ils sont suivis par les propriétaires accédants avec un prêt du FLW (69,6%) et les propriétaires complets (69%).

Les locataires, par contre, présentent des taux drastiquement plus faibles : 34,4% de ceux du secteur privé et 24,7% de ceux du logement social et assimilé savent si leur logement dispose d'un certificat. De plus, une famille locataire du secteur privé sur six et une famille locataire du parc social et assimilé sur huit ne dispose pas de certificat PEB.

Les propriétaires complets constituent le statut d'occupation disposant le moins souvent d'un certificat PEB : 57% de leurs logements n'en ont pas et 12% seulement en ont un. Les propriétaires accédants via le FLW sont au contraire ceux qui disposent le plus souvent d'un certificat (pour 38,1% des observations) suivis par les propriétaires accédants hors FLW (pour 34,1% des observations).

Tableau 46 - Répartition de réponses concernant la disponibilité d'un certificat PEB selon le statut d'occupation

	Propriétaires complets	Propriétaires accédants (hors FLW)	Propriétaires accédants avec un prêt FLW	Locataires auprès du secteur privé	Locataires auprès du parc social et assimilé	Occupants à titre gratuit
Le logement dispose d'un certificat PEB	12,0%	34,1%	38,1%	17,9%	12,4%	17,4%*
Le logement ne dispose pas d'un certificat PEB	57,0%	39,3%	31,5%	16,5%	12,3%	28,6%*
Ne sait pas si le logement dispose d'un certificat PEB	31,0%	26,6%	30,4%	65,6%	75,3%	54,0%*
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
N	189	1.263	259	361	300	35

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.

4. Etat du logement

Les statistiques sur cinq problèmes concernant l'état du logement figurant dans cette partie (sécurité du logement, problèmes avec les installations d'électricité et de gaz, présence d'équipement(s) hors d'usage, présence d'équipements sanitaires rudimentaires et présence des signes d'humidité) sont issues des déclarations des répondants sans contrôle sur place. Ce sont donc des estimations subjectives.

4.1. Sécurité du logement

Dans l'ensemble, plus d'une famille nombreuse sur dix (10,8%) vit dans un logement où – selon les répondants – les murs ou la toiture présentent des risques de sécurité (par exemple : un logement avec des fissures ouvertes ou des risques d'effondrement, un logement dont la toiture doit être remplacée, etc.). Les familles monoparentales sont significativement plus souvent dans ce cas (15,9%) (Tableau 47).

Tableau 47 – Sécurité du logement selon le mode familial

	Familles monoparentales	Familles avec couple recomposées	Familles avec couple non recomposées	Ensemble des familles nombreuses
Les murs ou la toiture présentent des risques de sécurité	15,9%	11,7%	9,0%	10,8%
Les murs ou la toiture ne présentent pas de risques de sécurité	73,3%	82,1%	86,9%	83,4%
Ne sait pas	10,8%	6,2%*	4,1%	5,8%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
N	458	459	1.490	2.407

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.

Le pourcentage de personnes habitant dans un logement qui n'est pas sûr du point de vue des murs ou de la toiture augmente avec le nombre d'enfants dans la famille (Tableau 48) : il fait plus que doubler des familles de 3 enfants (8,7%) aux familles de 5+ enfants (20,1%).

Tableau 48 - Sécurité du logement selon le nombre d'enfants

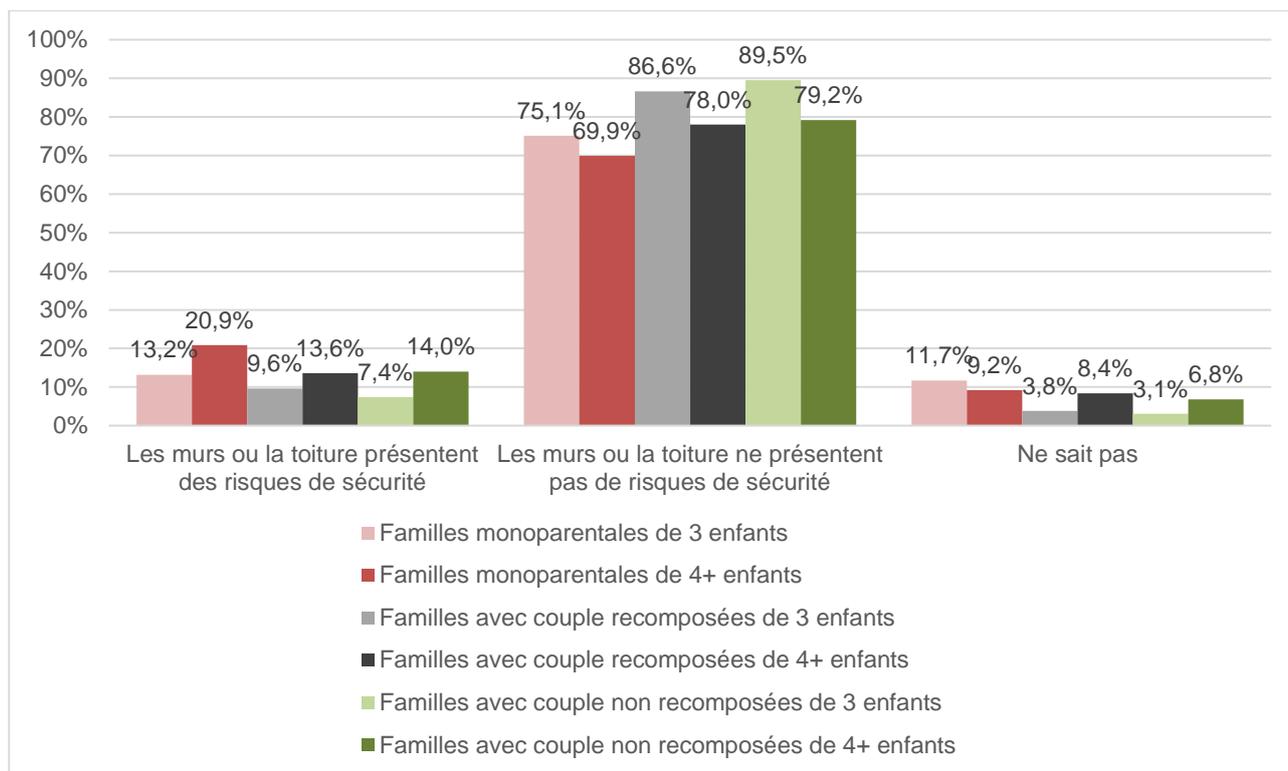
	3 enfants	4 enfants	5+ enfants
Les murs ou la toiture présentent des risques de sécurité	8,7%	12,9%	20,1%
Les murs ou la toiture ne présentent pas de risques de sécurité	86,5%	80,5%	72,4%
Ne sait pas	4,8%	6,6%	10,1%*
Total	100,0%	100,0%	100,0%
N	1.632	516	259

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.

Le groupe familial le plus touché par l'insécurité du logement est celui des familles monoparentales de 4+ enfants (Graphique 55) : plus d'une sur cinq (20,9%) habitent dans un logement présentant des risques de sécurité. Ce pourcentage varie entre 7,4% et 14% pour les autres groupes familiaux.

Graphique 55 - Sécurité du logement selon le mode familial et le nombre d'enfants

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

4.2. Problèmes avec les installations d'électricité ou de gaz

Dans l'ensemble, 13,5% des familles nombreuses disposent d'installations d'électricité ou de gaz présentant un ou plusieurs problèmes de sécurité ou de vétusté. Les familles non recomposées sont nettement moins nombreuses que les autres modes familiaux à avoir de tels problèmes avec une proportion de 9,4% contre 18,2% pour les familles recomposées et 21,9% pour les familles monoparentales (Tableau 49).

Tableau 49 – Présence de problèmes avec les installations d'électricité ou de gaz selon le mode familial

	Familles monoparentales	Familles avec couple recomposées	Familles avec couple non recomposées	Ensemble des familles nombreuses
Présence de problèmes avec les installations d'électricité et/ou de gaz	21,9%	18,2%	9,4%	13,5%
Absence de problèmes avec les installations d'électricité et/ou de gaz	72,9%	77,0%	87,3%	82,6%
Ne sait pas	5,2%*	4,8%*	3,3%	3,9%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
N	458	459	1.490	2.407

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.

A nouveau, plus la famille comporte d'enfants, plus elle aura tendance à avoir un ou plusieurs problèmes de sécurité ou de vétusté avec ses installations d'électricité ou de gaz (Tableau 50). Un quart des familles de 5+ enfants est concerné par cette problématique.

Tableau 50 - Présence de problèmes avec les installations d'électricité ou de gaz selon le nombre d'enfants

	3 enfants	4 enfants	5+ enfants
Présence de problèmes avec les installations d'électricité et ou de gaz	11,3%	14,5%	25,2%
Absence de problèmes avec les installations d'électricité et ou de gaz	85,1%	80,5%	70,9%
Ne sait pas	3,60%	5,0%*	3,9%*
Total	100,0%	100,0%	100,0%
N	1.632	516	259

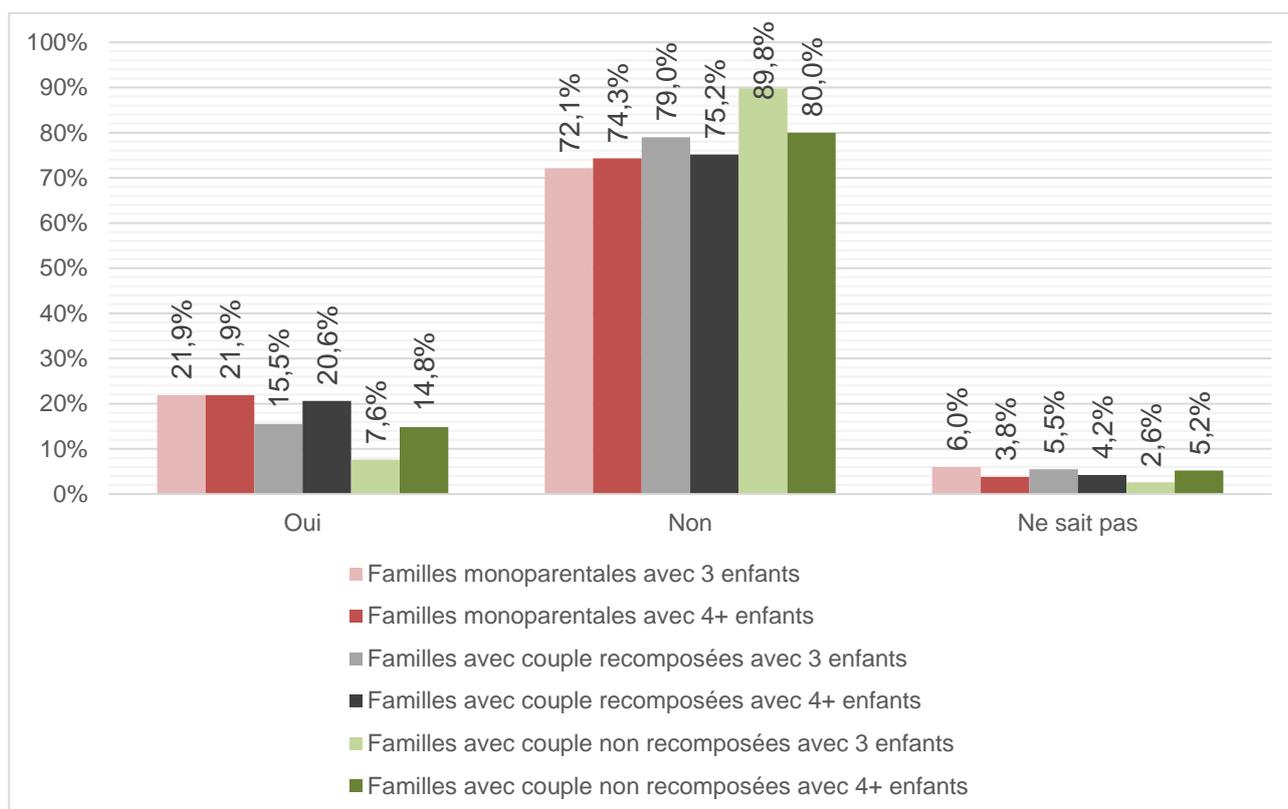
Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.

Le Graphique 56 montre que les familles non recomposées avec 3 enfants ressortent du lot en présentant le minimal pourcentage quant aux problèmes liés aux installations d'électricité ou de gaz (7,6%). En revanche, les familles recomposées de 4+ enfants et les familles monoparentales quel que soit leur nombre d'enfants sont plus d'une sur cinq à disposer d'installations d'électricité ou de gaz présentant des problèmes.

Graphique 56 - Présence de problèmes avec les installations d'électricité ou de gaz selon le mode familial et le nombre d'enfants



Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Encadré 6 - Témoignage d'une locataire disposant d'une installation électrique obsolète

« L'électricité, pour vous dire, on ne paie même pas 60 euros par mois ! C'est normal : on ne sait rien brancher ! Rien ! Un grille-pain et un sèche-cheveux, ça saute ! Evidemment qu'on ne sait pas consommer. On ne sait même pas faire de frites chez nous, et le séchoir électrique, on ne l'a plus branché depuis qu'on est là, sinon ça pète. »

4.3. Présence d'équipement(s) hors d'usage

Dans l'ensemble, 10,6% des familles nombreuses ont dans leur logement un ou plusieurs équipements hors d'usage (la chaudière, de la plomberie, ...). Les familles monoparentales sont proportionnellement plus souvent dans le cas (16,3%) que les familles recomposées (12,2%) et les familles non recomposées (8,3%) (Tableau 51).

Tableau 51 - Présence d'équipement(s) hors d'usage selon le mode familial

	Familles monoparentales	Familles avec couple recomposées	Familles avec couple non recomposées	Ensemble des familles nombreuses
Présence d'équipement(s) hors d'usage	16,3%	12,2%	8,3%	10,6%
Absence d'équipement hors d'usage	79,9%	83,7%	89,2%	86,3%
Ne sait pas	3,8%*	4,1%*	2,5%	3,1%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
N	458	459	1.490	2.407

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.

Comme pour les deux points précédents, le pourcentage de familles confrontées à des équipements hors d'usage augmente avec le nombre d'enfants (Tableau 52). Il triple des familles de 3 enfants (7,7%) aux familles de 5+ enfants (22,4%).

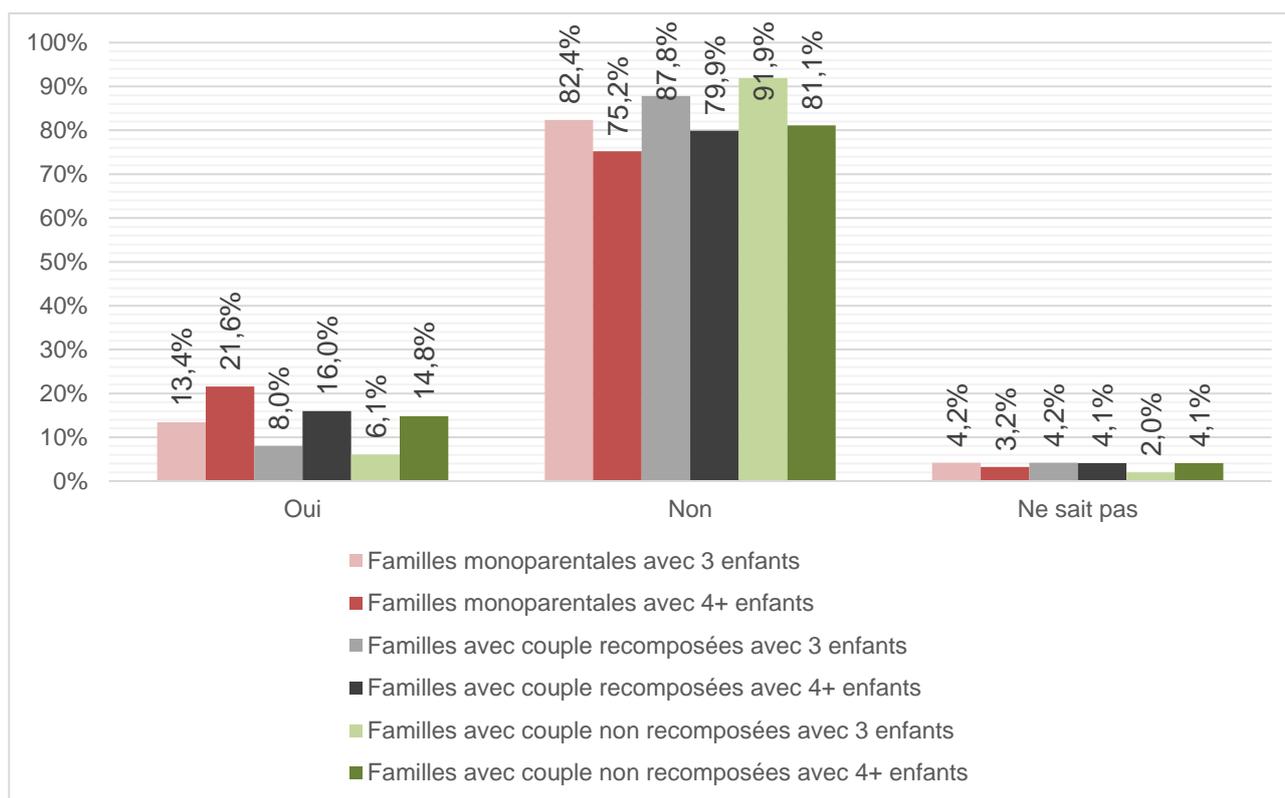
Les familles monoparentales de 4+ enfants sont 3,5 fois plus nombreuses que les familles non recomposées de 3 enfants à être confrontées à des équipements hors d'usage dans leur logement (Graphique 57), avec une proportion de 21,6% contre 6,1%. Les autres groupes familiaux comportent entre 8% et 16% de familles concernées.

Tableau 52 - Présence d'équipement(s) hors d'usage selon le nombre d'enfants

	3 enfants	4 enfants	5+ enfants
Présence d'équipement(s) hors d'usage	7,7%	13,7%	22,4%
Absence d'équipement hors d'usage	89,6%	82,9%	72,9%
Ne sait pas	2,7%	3,4%*	4,7%*
Total	100,0%	100,0%	100,0%
N	1.632	516	259

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

*Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.***Graphique 57 - Présence d'équipement(s) hors d'usage selon le mode familial et le nombre d'enfants**

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

4.4. Equipements sanitaires rudimentaires

Dans l'ensemble, 7,5% des familles nombreuses ont des équipements sanitaires rudimentaires dans leur logement (pas de système d'eau-chaude, pas de toilettes avec chasse, douche ancienne, etc.). Les familles monoparentales (10,9%) et les familles recomposées (10,3%) sont deux fois plus souvent dans le cas que les familles non recomposées (5,6%) (Tableau 53).

Tableau 53 – Présence d'équipements sanitaires rudimentaires selon le mode familial

	Familles monoparentales	Familles avec couple recomposées	Familles avec couple non recomposées	Ensemble des familles nombreuses
Présence d'équipements sanitaires rudimentaires	10,9%	10,3%	5,6%	7,5%
Absence d'équipements sanitaires rudimentaires	86,1%	87,9%	92,9%	90,6%
Ne sait pas	3,0%*	1,8%*	1,5%*	1,9%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
N	458	459	1.490	2.407

Source : Enquête FLW/CEHD

Traitement : CEHD

Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.

Globalement, les pourcentages des familles ayant des équipements sanitaires rudimentaires augmentent avec le nombre d'enfants (

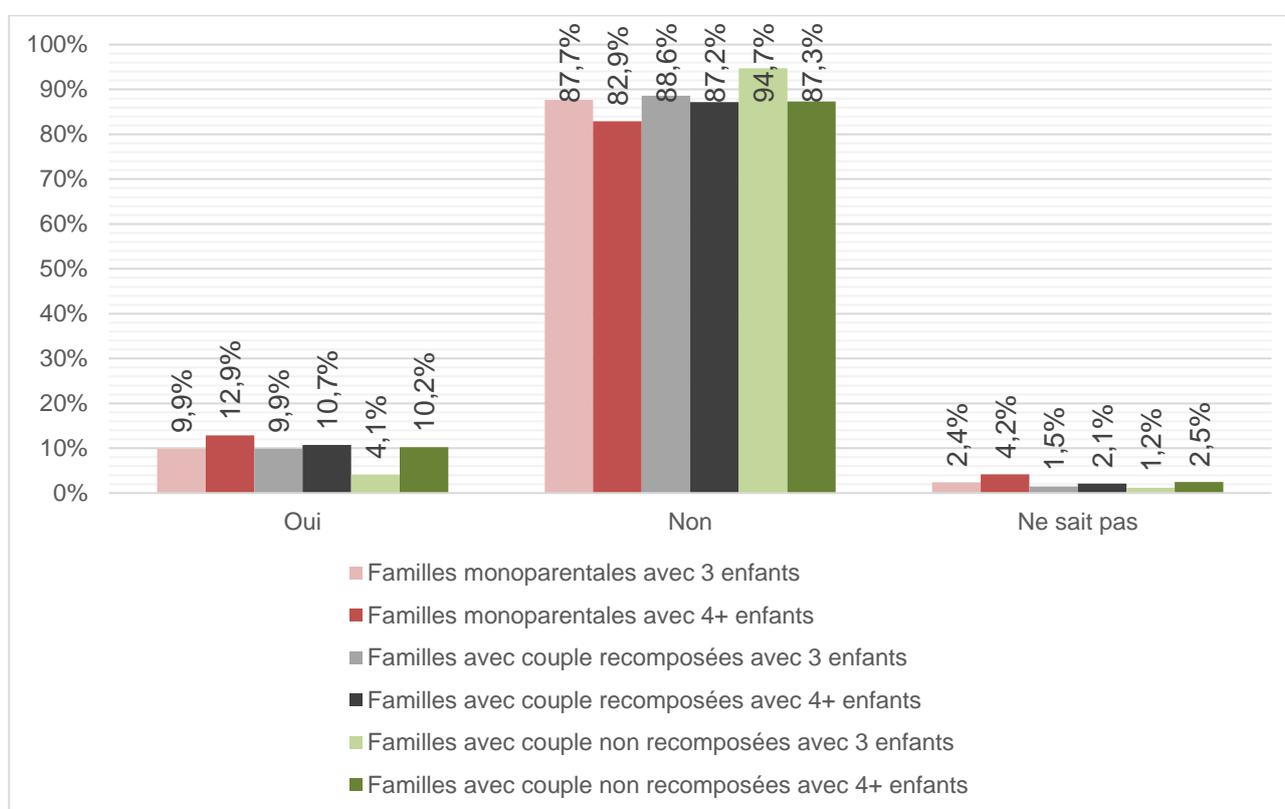
Tableau 54). Les familles de 5+ enfants disposent deux fois plus souvent d'équipements sanitaires rudimentaires que les familles de 3 enfants (13,1% contre 5,9% respectivement). Comme montre le Graphique 58, les familles monoparentales de 4+ enfants disposent proportionnellement plus souvent d'équipements sanitaires rudimentaires que les autres types de familles. A contrario, les familles non recomposées de 3 enfants sont celles qui déclarent le moins souvent en avoir.

Tableau 54 - Présence d'équipements sanitaires rudimentaires selon le nombre d'enfants

	3 enfants	4 enfants	5+ enfants
Présence d'équipements sanitaires rudimentaires	5,9%	9,8%	13,1%
Absence d'équipements sanitaires rudimentaires	92,6%	88,2%	82,8%
Ne sait pas	1,5%*	2,0%*	4,1%*
Total	100,0%	100,0%	100,0%
N	1.632	516	259

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

*Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.***Graphique 58 - Présence d'équipements sanitaires rudimentaires selon le mode familial et le nombre d'enfants**

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

4.5. Signes d'humidité dans le logement

Près d'un quart des familles nombreuses (23,6%) déclare qu'il existe des signes importants d'humidité dans leur logement. Il s'agit donc du problème d'état du logement le plus récurrent. Cela concerne une famille monoparentale sur trois, un peu moins d'une famille recomposée sur trois et un peu moins d'une famille non recomposée sur cinq (Tableau 55).

Tableau 55 - Présence de signes importants d'humidité dans le logement selon le mode familial

	Familles monoparentales	Familles avec couple recomposées	Familles avec couple non recomposées	Ensemble des familles nombreuses
Présence de signes importants d'humidité dans le logement	33,7%	29,6%	18,6%	23,6%
Absence de signes importants d'humidité dans le logement	52,6%	57,1%	67,8%	62,8%
Ne sait pas	3,5%*	1,8%*	1,6%*	2,0%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
N	458	459	1.490	2.407

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.

Le pourcentage de familles ayant des signes importants d'humidité dans leur logement augmente avec le nombre d'enfants (Tableau 56) : les familles de 5+ enfants sont presque 40% à déclarer ce problème, celles de 4 enfants sont un peu plus d'un quart à être dans ce cas et celles de 3 enfants sont un cinquième dans ce cas.

Tableau 56 - Présence de signes importants d'humidité dans le logement selon le nombre d'enfants « permanents » et « intermittents »

	3 enfants	4 enfants	5+ enfants
Présence de signes importants d'humidité dans le logement	20,2%	26,3%	39,6%
Absence de signes importants d'humidité dans le logement	77,7%	72,3%	58,5%
Ne sait pas	2,1%	1,4%*	1,9%*
Total	100,0%	100,0%	100,0%
N	1.632	516	259

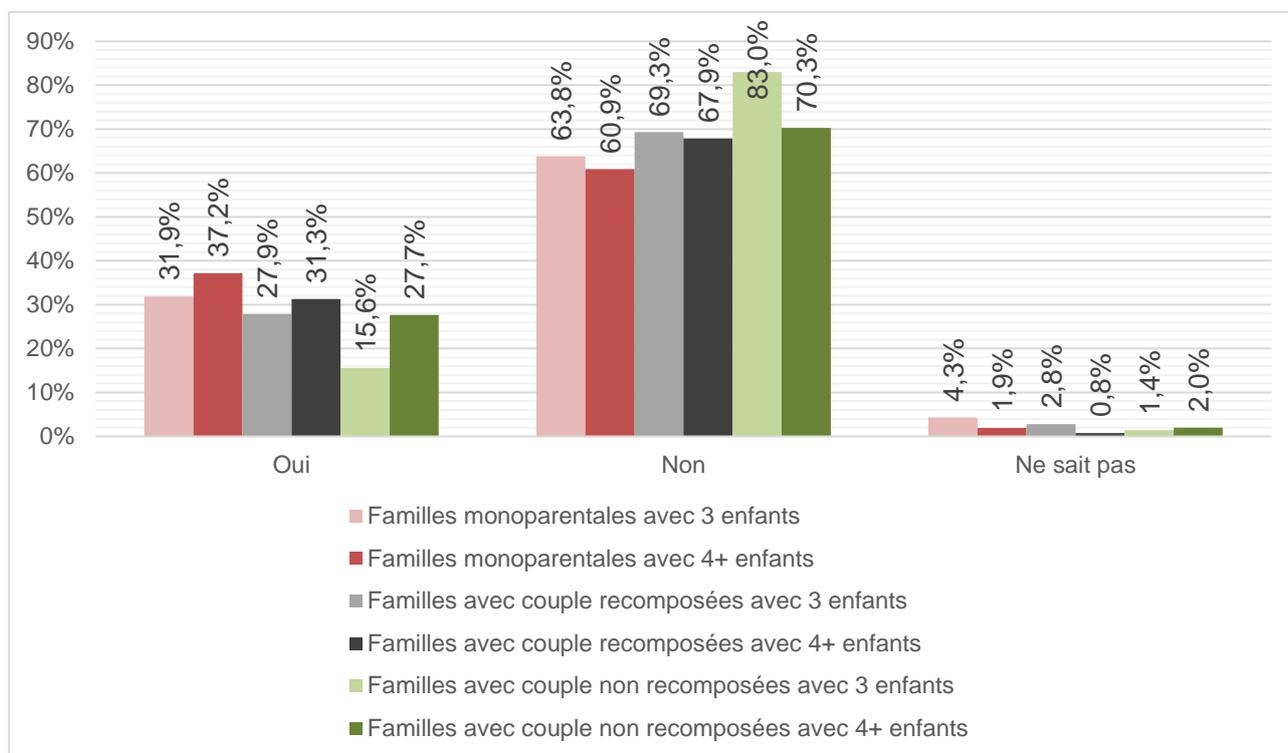
Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.

Les tendances décrites précédemment se retrouvent dans la répartition selon le mode familial et le nombre d'enfants en même temps (Graphique 59) : les familles monoparentales de 4+ enfants ont 2,4 fois plus souvent de l'humidité dans leur logement que les familles non recomposées de 3 enfants.

Graphique 59 - Présence des signes importants d'humidité dans le logement selon le mode familial et le nombre d'enfants



Source : Enquête FLW/CEHD 2017

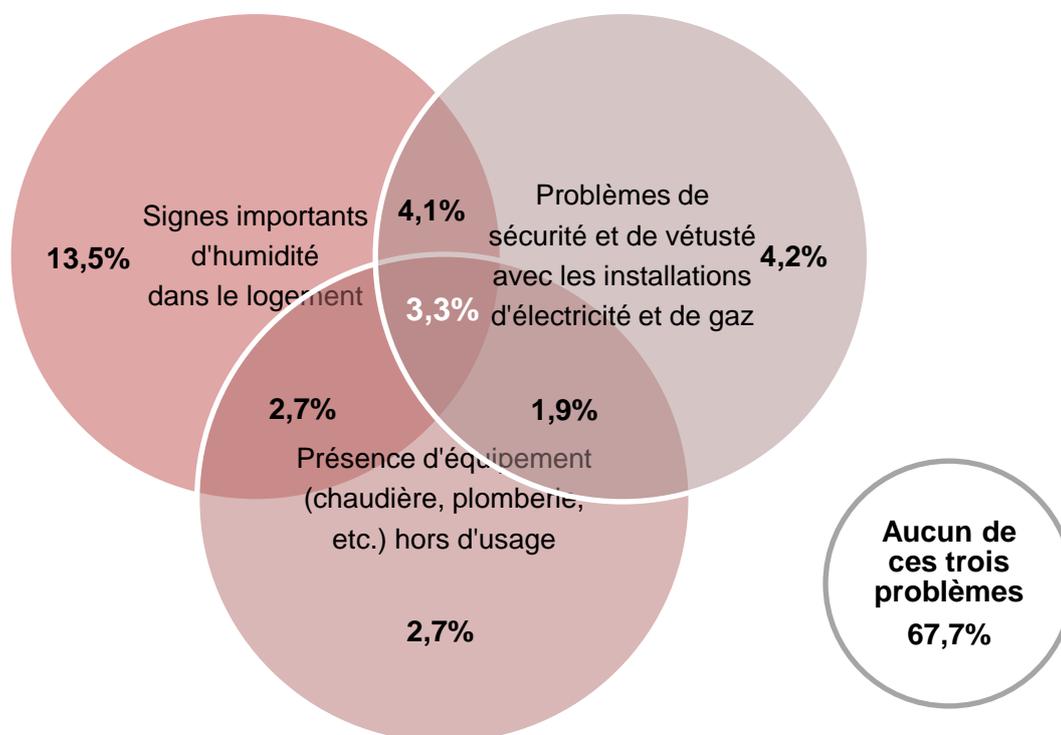
Traitement : CEHD

Les trois problèmes d'état du logement rencontrés le plus souvent par les familles nombreuses sont :

- L'existence de signes importants d'humidité dans le logement (23,6% des familles nombreuses) ;
- La présence de problèmes de sécurité ou de vétusté avec des installations d'électricité et/ou de gaz (13,5% des familles) ;
- La présence d'équipement(s) (chaudière, plomberie, etc.) hors usage (10,6% des familles).

Le diagramme de Venn regroupant ces trois problèmes (Graphique 60) montre que seulement 3,3% des familles nombreuses cumulent les trois problèmes et que 8,7% cumulent deux des trois problèmes. Plus des deux tiers des familles nombreuses (67,7%) ne rencontrent aucun de ces trois problèmes d'état du logement.

Graphique 60 - Les trois problèmes d'état du logement et leur cumulation par l'ensemble des familles nombreuses (n=2.407), en %



Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

4.6. Logement insalubre

Dans ce rapport, on définit un logement comme « insalubre » à partir du moment où il cumule un grand problème de salubrité de chaque type :

1) absence de SDB **ou** absence de WC **ou** absence de chauffage principal **ou** présence d'équipements sanitaires rudimentaires (pas de système d'eau-chaude, pas de toilettes avec chasse, etc.) **ET**

2) le logement n'est pas sûr (présence de fissures ouvertes, risque(s) d'effondrement, la toiture doit être remplacée, etc.) **ou** des installations d'électricité ou de gaz présentent un ou plusieurs problèmes de sécurité ou de vétusté **ou** il existe des signes importants d'humidité dans le logement.

De cette manière, le logement de 3,2% des familles nombreuses est estimé insalubre. Les familles monoparentales souffrent plus souvent d'insalubrité (dans presque 5% des cas) (Tableau 57). La proportion de logements insalubres est deux fois inférieure pour les familles non recomposées.

Tableau 57 - Présence de logements insalubres selon le mode familial

	Familles monoparentales	Familles avec couple recomposées	Familles avec couple non recomposées	Ensemble des familles nombreuses
Proportion de logements insalubres	4,8%*	3,9%*	2,5%	3,2%
N	458	459	1.490	2.407

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.

Malheureusement, la présence d'insalubrité augmente avec le nombre d'enfants (Tableau 58) : elle est trois fois plus élevée parmi les familles de 5+ enfants (6,6%) que parmi celles de 3 enfants (2,2%).

Tableau 58 - Présence de logements insalubres selon le nombre d'enfants « permanents » et « intermittents »

	3 enfants	4 enfants	5+ enfants
Proportion de logements insalubres	2,2%	4,8%*	6,6%*
N	1.632	516	259

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

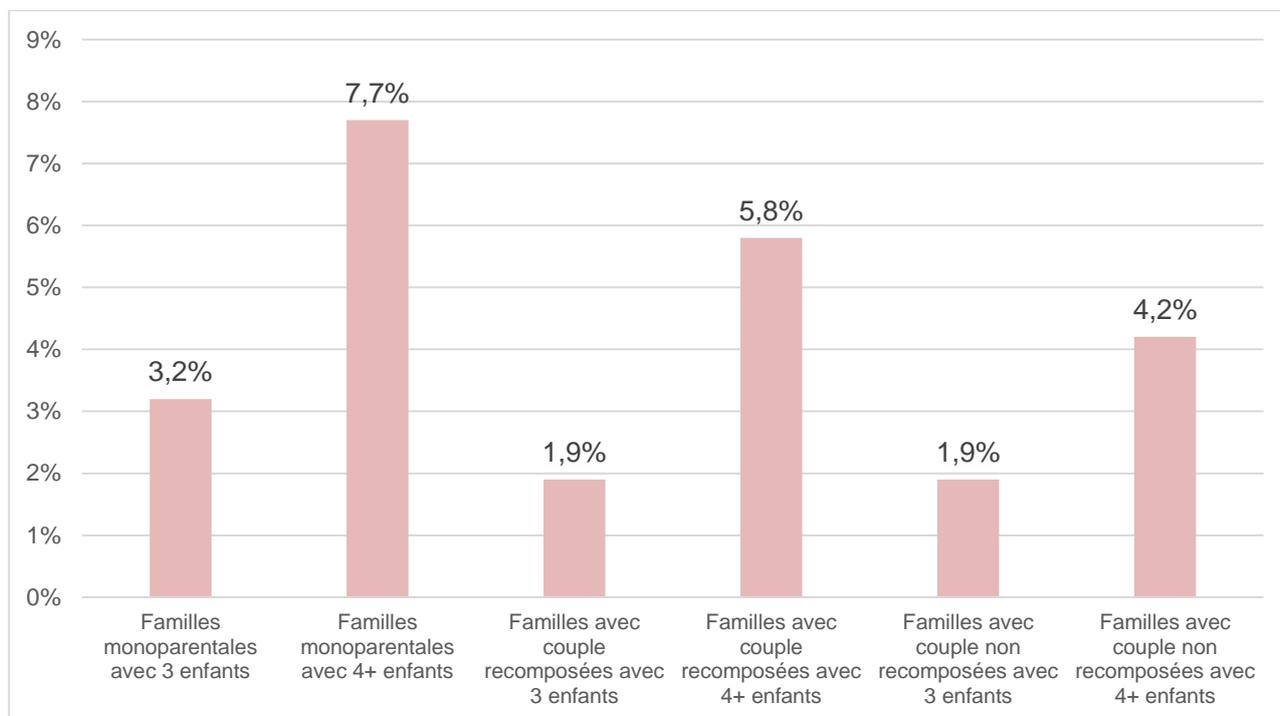
Traitement : CEHD

Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.

Parmi les six groupes selon le mode familial et le nombre d'enfants (

Graphique 61), la proportion de logements insalubres la plus haute (7,7%) est celle des familles monoparentales de 4+ enfants et la plus basse (1,9%) est observée pour des familles recomposées de 3 enfants et également pour les familles non recomposées de 3 enfants.

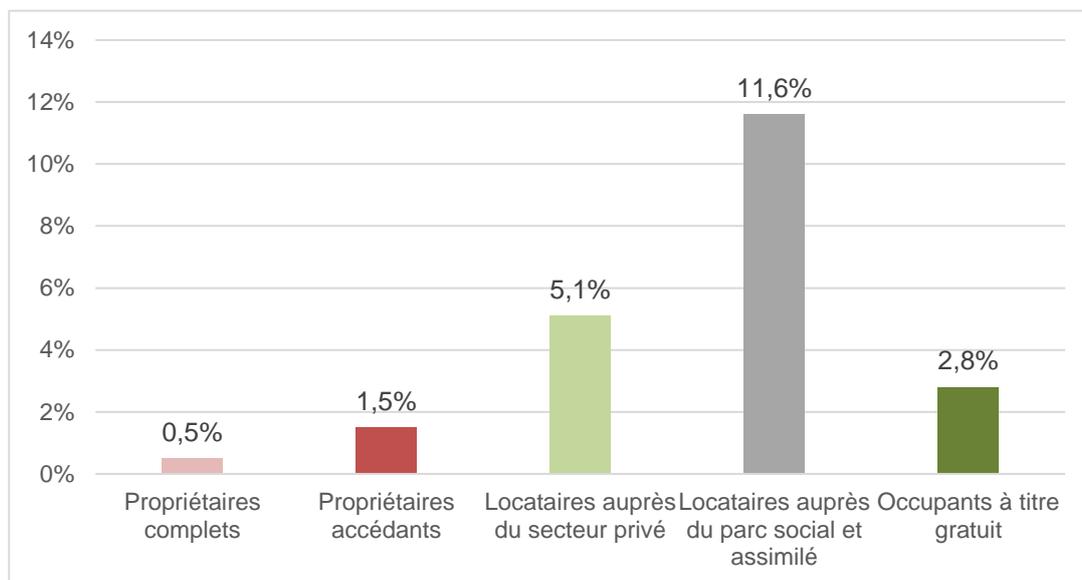
Graphique 61 - Présence de logements insalubres selon le mode familial et le nombre d'enfants



Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Les contrastes sont plus larges encore sous l'angle du statut d'occupation du logement (Graphique 62). Le logement est estimé insalubre pour 0,5% des propriétaires complets et 1,5% des propriétaires accédants. Le pourcentage est plus élevé parmi les locataires du secteur privé (5,1%) et nettement plus important pour les locataires du parc social et assimilé (11,6%). Une raison avancée au fait que, selon cette méthode, plus d'un logement du parc social et assimilé est considéré comme insalubre serait que les locataires sociaux « critiquent » plus ouvertement l'état de leur bien loué (étant donné qu'il est de propriété publique). En outre, il n'est pas possible de déterminer l'origine de ces dégradations pour constater dans quelle mesure elles sont induites ou non par les locataires eux-mêmes.

Graphique 62 - Présence de logements insalubres selon le statut d'occupation

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Encadré 7 – Témoignage d'un couple ayant 3 enfants (de 7 à 10 ans), locataire du secteur privé d'une maison insalubre

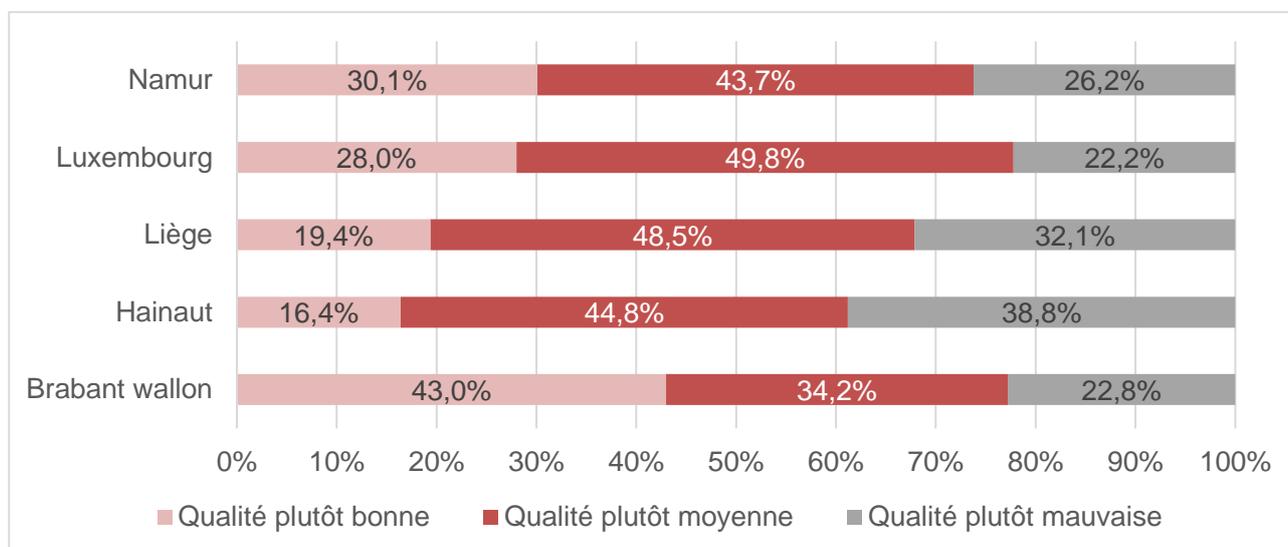
« Si on le voulait vraiment, la maison qu'on habite dedans, ils la classent insalubre. Mais alors on est à la porte directement... On a manqué de le faire, par vengeance on va dire parce qu'on a beau rouspéter et ci et là,... On a manqué de le faire, puis on s'est dit « non » parce que après c'est nous qui sommes dans la rue. On aurait dû. Peut-être, peut-être qu'avant de partir... Parce qu'on s'est ramassé des crasses et tout. Le gamin a eu des microbes dans les intestins, moi je me suis tapé un streptocoque dans l'œil qui a abimé la rétine et tout. Y'a des plafonnages à nu, des trous dans le plafond à des endroits. On voit des lattes de bois, du sable jaune, de la paille, etcetera... C'est pas le top quoi. Les ardoises dans la buanderie, c'est de l'amiante. Mais ça bon, ça, on ne l'a su qu'après, parce qu'au départ on ne regarde pas tout ça. Et puis, il avait dit qu'il allait faire des travaux aussi, il nous l'avait promis... Il devait nous mettre une cuisine équipée, changer pour mettre du double vitrage... Normalement ça devait être 800 euros travaux finis mais il nous avait dit « en attendant que les travaux soient finis, on s'arrangera, vous paierez moins ». Mais il est mort entre temps et les héritiers, c'est pas de cadeaux, eux : c'est signé 800, c'est 800, et les travaux pfff, y'a jamais rien eu d'écrit comme ils disent. »

4.7. Trois groupes de qualité du logement

Dans cette analyse, l'indice de qualité du logement est un indicateur composé de différentes variables afin de regrouper les logements selon leur qualité sommaire. Les variables initiales incluent des données sur la taille du logement ainsi que des variables qualitatives sur l'état de celui-ci. Ce regroupement ne tient cependant pas compte du type de logement ni des caractéristiques de ses habitants. L'annexe 2 détaille la méthodologie utilisée.

Le Graphique 63 montre la répartition des logements selon cet indice au sein de chaque province. Le Brabant wallon trône en tête avec la plus haute proportion de logements de « qualité plutôt bonne » (43%) tandis que les provinces du Hainaut et de Liège détiennent les proportions les plus faibles avec respectivement 16,4% et 19,4% de logements de « qualité plutôt bonne ». Enfin, le taux le plus élevé de logements de « qualité plutôt mauvaise » appartient à la province du Hainaut où 38,8% des logements sont concernés.

Graphique 63 - Répartition de l'indice de qualité selon la province



Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Concernant la distribution de cet indice selon les modes familiaux (Tableau 59), c'est sans surprise les familles monoparentales qui sont les moins bien loties puisqu'elles sont près de la moitié (47,2%) à vivre dans un logement de « qualité plutôt mauvaise » et seulement 12,4% d'entre elles vivent dans un logement de « qualité plutôt bonne ». Les familles avec couple non

recomposées sont quant à elles les mieux logées avec 27,5% de logements de « qualité plutôt bonne » bien qu'il y ait tout de même près d'un quart des logements (24%) qui sont étiquetés de « qualité plutôt mauvaise ».

Tableau 59 - Répartition de l'indice de qualité selon le mode familial

	Familles monoparentales	Familles avec couple recomposées	Familles avec couple non recomposées	Ensemble des familles nombreuses
Qualité plutôt bonne	12,4%	21,8%	27,5%	23,6%
Qualité plutôt moyenne	40,4%	37,6%	48,5%	44,9%
Qualité plutôt mauvaise	47,2%	40,6%	24,0%	31,5%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
N	458	459	1.490	2.407

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Concernant la répartition de cet indice selon le nombre d'enfants (Tableau 60), on peut d'une part noter que les différences de proportions se marquent principalement dans les catégories « qualité plutôt moyenne » et « qualité plutôt mauvaise ». D'autre part, la proportion de logements de « qualité plutôt mauvaise » augmente avec le nombre d'enfants de sorte que plus de la moitié (50,9%) des familles de 5+ enfants habite dans un logement de « qualité plutôt mauvaise » alors que cette proportion est d'un peu plus d'un quart (26,7%) pour les familles de 3 enfants.

Tableau 60 - Répartition de l'indice de qualité selon le nombre d'enfants

	3 enfants	4 enfants	5+ enfants
Qualité plutôt bonne	23,3%	25,8%	21,0%
Qualité plutôt moyenne	50,0%	36,9%	28,1%
Qualité plutôt mauvaise	26,7%	37,3%	50,9%
Total	100,0%	100,0%	100,0%
N	1.632	516	259

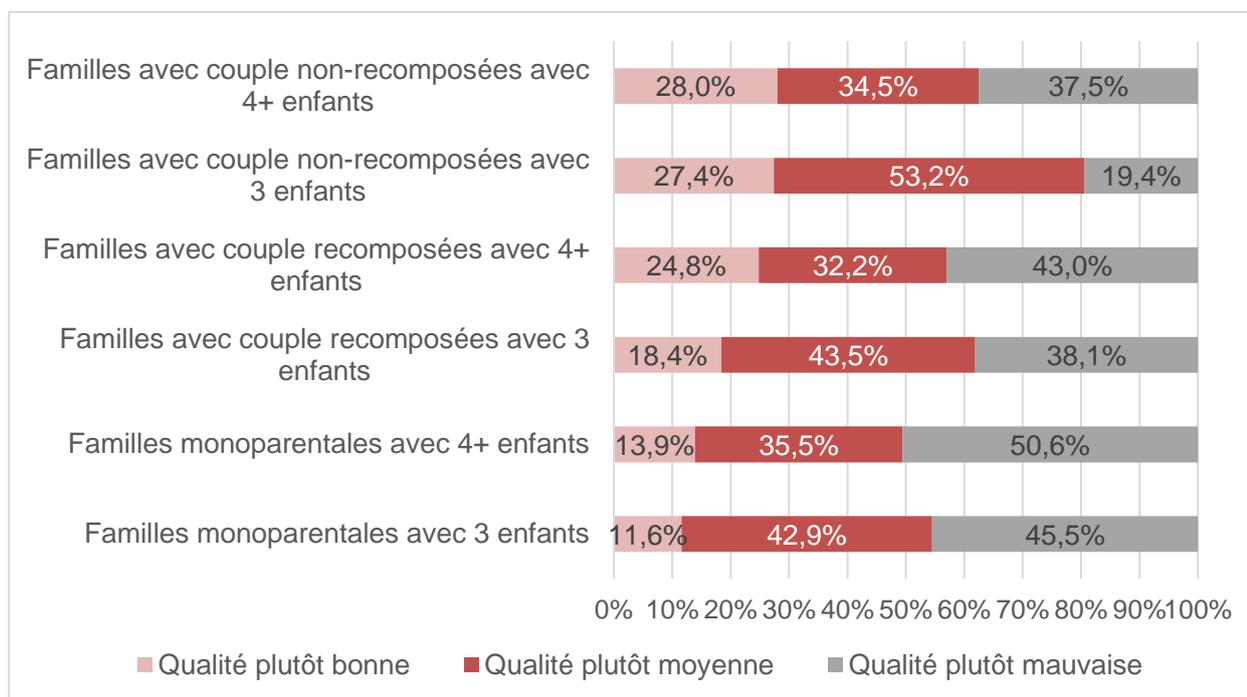
Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Pour rappel, l'indice de qualité se base uniquement sur des variables concernant le logement en tant que tel. Il ne tient donc pas compte des caractéristiques de ses occupants ni de l'éventuelle sur- ou sous-occupation du logement.

Le croisement de l'indice de qualité selon le mode familial et le nombre d'enfants (Graphique 64) laisse apparaître que, de manière générale, le mode familial joue plus sur l'indice de qualité du logement que le nombre d'enfants. En effet, au sein de chaque mode familial, le pourcentage de logements de « qualité plutôt mauvaise » augmente avec le nombre d'enfants, mais le pourcentage de logements de « qualité plutôt bonne » augmente également légèrement avec le nombre d'enfants.

Graphique 64 - Répartition de l'indice de qualité selon le mode familial et le nombre d'enfants

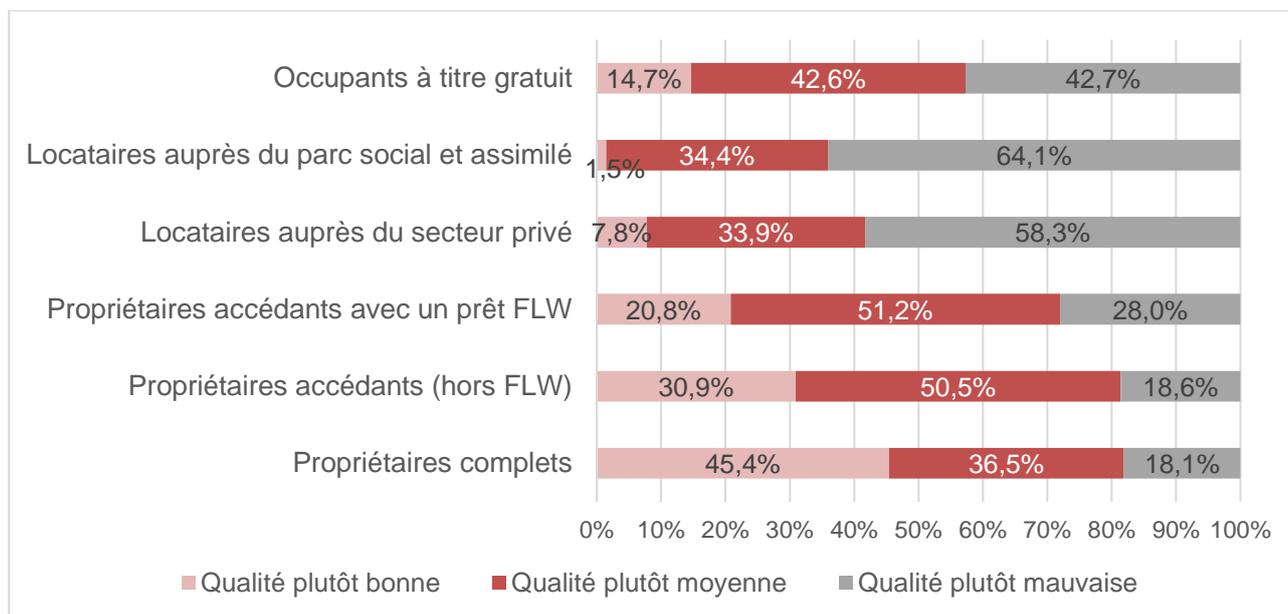


Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Dans l'ensemble, les propriétaires bénéficient de logements de « qualité plutôt bonne » que les locataires (Graphique 65). Les propriétaires complets apparaissent les mieux logés avec 45,4% de logements de « qualité plutôt bonne ». Ils sont suivis par les propriétaires accédants hors FLW (30,9%) et les propriétaires accédants via le FLW (20,8%). Les locataires du secteur privé habitent dans le logement de « qualité plutôt bonne » beaucoup plus rarement (7,8%). Enfin, parmi les locataires du parc social et assimilé, seulement 1,5% habite dans un logement de « qualité plutôt bonne ». Les logements des occupants à titre gratuit détiennent un indice de « qualité plutôt bonne » dans 14,7% des cas. Par rapport à cet indice, ils se situent entre le groupe des propriétaires et le groupe des locataires.

Concernant la proportion de logements de « qualité plutôt mauvaise », elle est la plus élevée parmi les locataires du logement social et assimilé (64,1%) et les locataires du secteur privé (58,3%). Les propriétaires accédants (via le FLW ou non) se retrouvent, dans plus de la moitié des cas, dans des logements de catégorie « qualité plutôt moyenne ».

Graphique 65 - Répartition de l'indice de qualité selon le statut d'occupation

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

4.8. Degré de satisfaction au sujet du logement

Dans l'ensemble, près de la moitié des familles nombreuses sont contentes du confort de leur logement (48,9%) et un peu plus d'un quart en sont « plutôt contentes » (25,7%). Ce qui laisse près d'un quart des familles « plutôt pas contentes » (10,2%) ou « pas contentes » (14,3%).

La distribution du degré de satisfaction au sujet du confort du logement selon les modes familiaux (Tableau 61) coïncide avec les distributions de l'indice de qualité et des diverses variables sur l'état du logement : les familles monoparentales présentent le taux le plus faible de satisfaction (35,9%) tandis que les familles non recomposées ont le taux le plus élevé (54,7%).

A nouveau, la distribution du degré de satisfaction du confort du logement selon le nombre d'enfants (Tableau 62) conforte les résultats déjà mis en lumière par les variables analysées précédemment sur l'état du logement : le degré de satisfaction décroît avec l'augmentation du nombre d'enfants dans la famille. Les familles de 3 enfants sont plus de la moitié à être contentes du confort de leur logement (52,9%) alors que les familles de 5+ enfants sont moins d'un tiers à être dans ce cas (30,6%). A l'inverse, plus d'une famille de 5+ enfants sur quatre est mécontente du confort de son logement (26,6%). Cette proportion est d'un peu plus d'une famille sur dix au sein des familles de 3 enfants (11,7%).

Tableau 61 - Répartition de réponses par rapport à l'affirmation « Globalement, je suis content(e) du confort de mon logement » selon le mode familial

	Familles monoparentales	Familles avec couple recomposées	Familles avec couple non recomposées	Ensemble des familles nombreuses
D'accord	35,9%	43,4%	54,7%	48,9%
Plutôt d'accord	25,4%	27,6%	25,1%	25,7%
Plutôt pas d'accord	16,9%	10,2%	8,2%	10,2%
Pas d'accord	19,7%	17,7%	11,5%	14,3%
Ne sait pas	2,1%*	1,1%*	0,5%*	0,9%*
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
N	458	459	1.490	2.407

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.

Tableau 62 - Répartition de réponses par rapport à l'affirmation « Globalement, je suis content(e) du confort de mon logement » selon le nombre d'enfants

	3 enfants	4 enfants	5+ enfants
D'accord	52,9%	45,4%	30,6%
Plutôt d'accord	25,3%	25,3%	28,9%
Plutôt pas d'accord	9,0%	12,4%	13,5%
Pas d'accord	11,7%	16,2%	26,6%
Ne sait pas	1,1%*	0,7%*	0,4%*
Total	100,0%	100,0%	100,0%
N	1.632	516	259

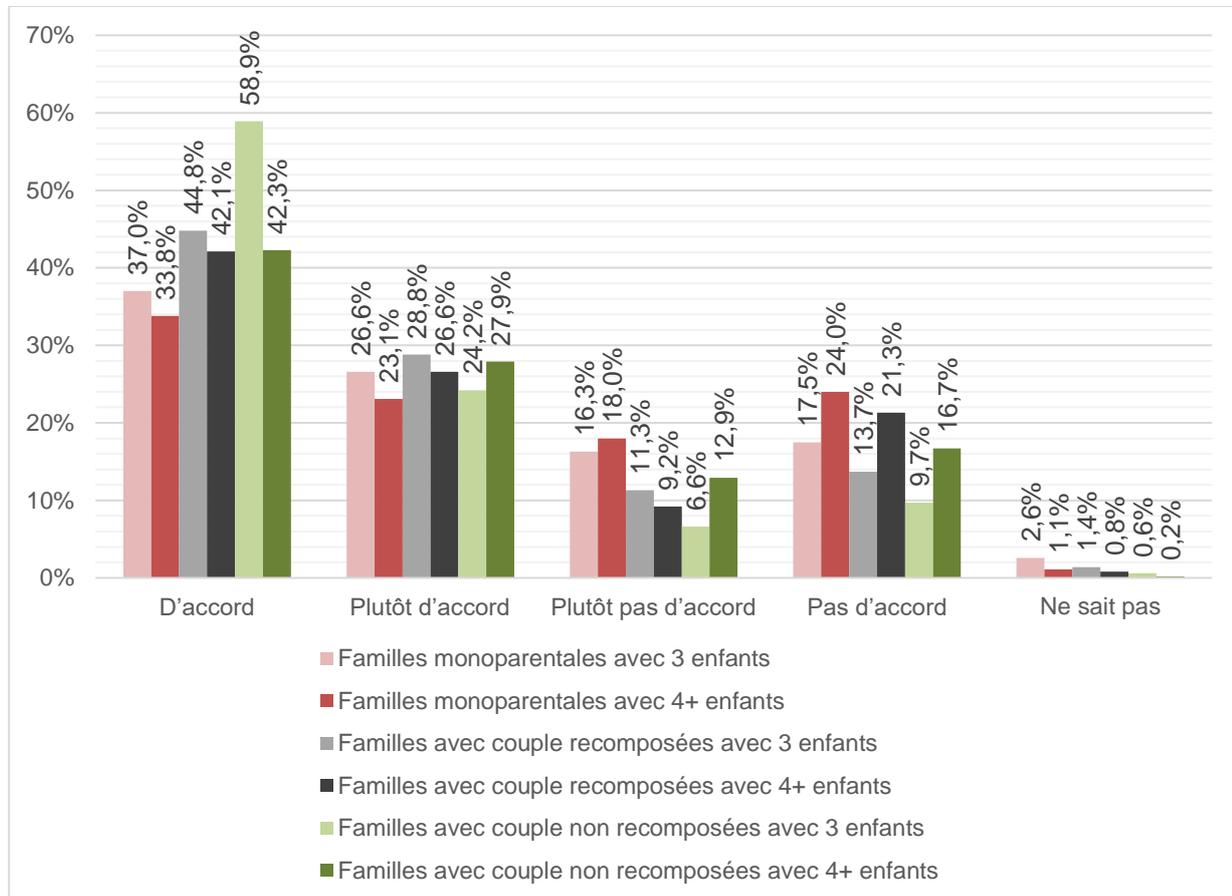
Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.

En conclusion, les familles les moins satisfaites du confort de leur logement sont les familles monoparentales de 4+ enfants (Graphique 66) : près d'une sur quatre est mécontente (24%) et seulement une sur trois est contente (33,8%). A l'opposé, les familles les plus satisfaites sont les familles non recomposées de 3 enfants : près d'une sur dix est mécontente (9,7%) et un peu moins de six familles sur dix sont contentes (58,9%).

Graphique 66 - Répartition de réponses par rapport à l'affirmation « Globalement, je suis content(e) du confort de mon logement » selon le mode familial et le nombre d'enfants



Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Encadré 8 - Témoignage d'une mère isolée locataire

Après avoir décrit un logement de très mauvaise qualité : « Je suis satisfaite du prix » (rire).

Partie 4 – Environnement

Cette quatrième partie décrit l'environnement du logement des familles nombreuses du point de vue de la localisation au niveau régional, de la motorisation des ménages et de l'utilisation des transports en commun. La variable qualitative de satisfaction au sujet de l'environnement du logement supplémente l'analyse.

1. Type de complexe résidentiel

Les types de complexe résidentiel ont été décrits dans le premier rapport « Étude sur le thème des familles nombreuses en Wallonie et l'accès au logement : état des lieux et prospective. Partie 1. Grands indicateurs ». Dans l'ensemble, un tiers des familles nombreuses habite en agglomération (33%). Les familles monoparentales y sont proportionnellement plus représentées avec un peu plus de quatre familles sur dix (42,7%) tandis que les familles recomposées y sont proportionnellement moins représentées (27,7%) (Tableau 63). Les « zones résidentielles des migrants alternants » et les « zones hors complexes résidentiels » accueillent proportionnellement moins de familles monoparentales et proportionnellement plus de familles recomposées.

Tableau 63 - Répartition du type de complexe résidentiel selon le mode familial

	Familles monoparentales	Familles avec couple recomposées	Familles avec couple non recomposées	Ensemble des familles nombreuses
Agglomérations	42,7%	27,7%	31,7%	33,0%
Banlieues	13,6%	16,5%	16,7%	16,1%
Zones résidentielles des migrants alternants	18,3%	26,5%	23,0%	22,8%
Hors complexes résidentiels	25,4%	29,3%	28,6%	28,1%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
N	458	459	1.490	2.407

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Les familles de 3 enfants ont moins tendance à vivre en agglomération (31,7%) et plus tendance à se trouver dans les banlieues et les « zones résidentielles des migrants alternants » que les familles avec plus d'enfants. Les familles de 5+ enfants se retrouvent proportionnellement plus souvent en agglomération (38,4%) et moins souvent dans les banlieues (13,1%) que les autres familles (Tableau 64).

Tableau 64 - Répartition du type de complexe résidentiel selon le nombre d'enfants

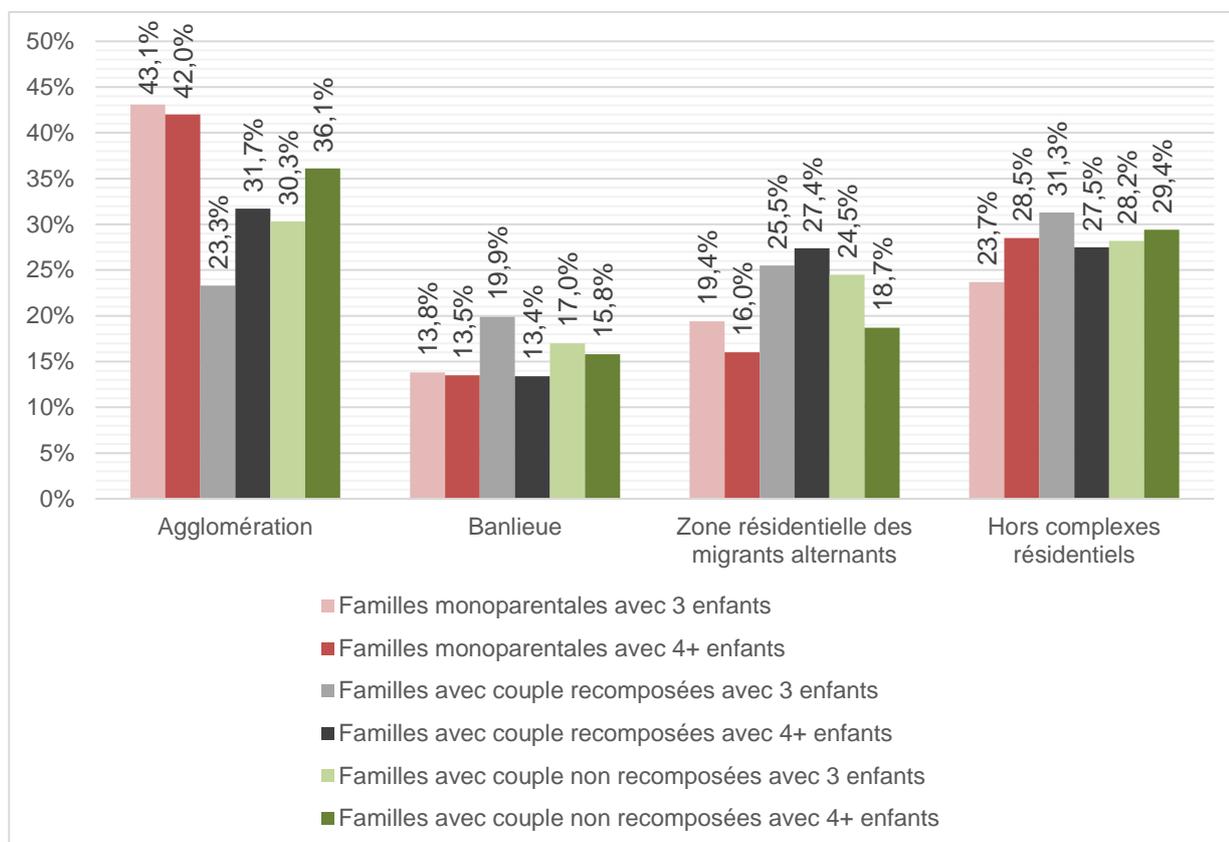
	3 enfants	4 enfants	5+ enfants
Agglomérations	31,7%	34,7%	38,4%
Banlieues	16,8%	15,3%	13,1%
Zones résidentielles des migrants alternants	23,7%	21,3%	19,9%
Hors complexes résidentiels	27,8%	28,7%	28,6%
Total	100,0%	100,0%	100,0%
N	1.632	516	259

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Le Graphique 67 laisse apparaître que la répartition du type de complexe résidentiel des familles nombreuses dépend plus du mode familial que du nombre d'enfants. On peut tout d'abord noter que les familles monoparentales sont largement plus représentées en agglomération qu'elles aient 3 enfants ou 4+ enfants (avec respectivement 43,1% et 42% de ces familles). A l'inverse, les familles recomposées de 3 enfants sont les moins représentées en agglomération (23,3%). Les familles recomposées de 3 enfants et de 4+ enfants sont par ailleurs les plus représentées dans les « zones résidentielles des migrants alternants » (avec 25,5% et 27,4% respectivement).

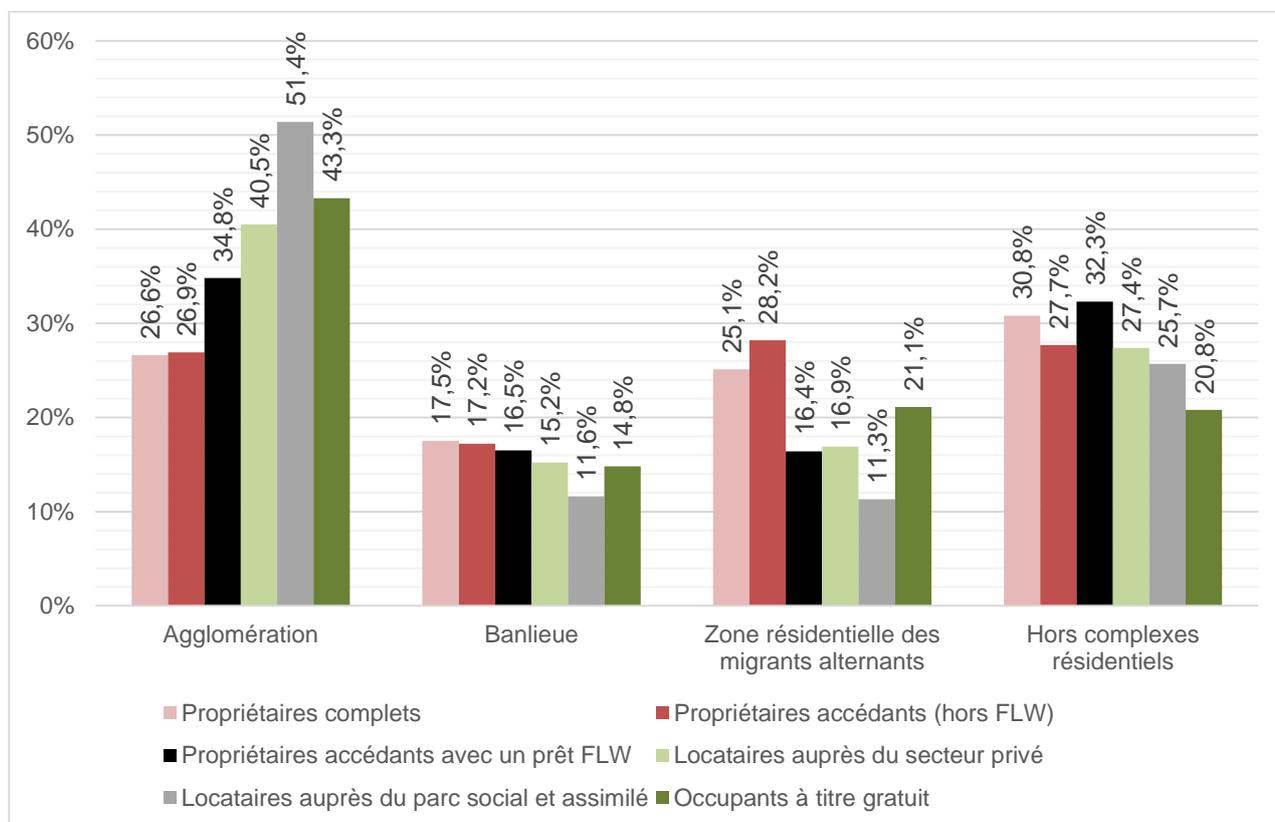
Graphique 67 - Répartition du type de complexe résidentiel selon le mode familial et le nombre d'enfants



Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Concernant la répartition du type de complexe résidentiel selon les statuts d'occupation (Graphique 68), plusieurs choses sont à noter. Premièrement, les propriétaires complets et les propriétaires accédants hors FLW présentent des distributions relativement semblables : ils arborent notamment les taux les plus faibles de familles en agglomération (de 26,6% et 26,9% respectivement) et les taux les plus élevés de familles dans les « zones résidentielles des migrants alternants » (de 25,1% et 28,2% respectivement). Deuxièmement, plus de la moitié des locataires du parc social et assimilé habite en agglomération (51,4%), les occupants à titre gratuit et les locataires du secteur privé viennent ensuite (avec respectivement 43,3% et 40,5% de familles situées en agglomération). Finalement, les propriétaires accédants via le FLW se représentent en agglomération plus fortement que les autres propriétaires (et moins fortement que les locataires et les occupants à titre gratuit). Inversement, la proportion des propriétaires accédants via le FLW dans les banlieues est un peu inférieure à celle des autres propriétaires (et supérieure à celle des locataires et des occupants à titre gratuit).

Graphique 68 - Répartition du type de complexe résidentiel selon le statut d'occupation

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Encadré 9 – Témoignage : s'éloigner pour acheter un logement abordable

« J'aurais bien aimé rester ici à Namur, mais on a été voir et c'est cher, vraiment beaucoup trop cher. Et avec un seul salaire ça n'allait pas. Alors on a trouvé à Jemeppe, c'est moins cher et y'a de tout, l'école pour les enfants et tout. On n'a pas le choix, mais ça va. On n'a pas cherché du luxe, on a cherché à notre budget, quelque chose qu'on puisse payer. »

2. Motorisation des ménages

Dans l'ensemble, les familles nombreuses disposent en moyenne d'1,5 voiture. Le nombre médian quant à lui est 2,0 : cela signifie que la moitié des familles nombreuses dispose de deux voitures ou moins et l'autre moitié dispose de deux voitures ou plus. Les familles non recomposées et les familles recomposées ont des distributions relativement proches avec 1,6 voiture en moyenne (Tableau 65): elles sont peu à ne pas avoir du tout de voiture (4,4% et 6,1% respectivement), à peu près un tiers d'entre elles dispose d'une voiture (35% et 37,7%) et les pourcentages restant représentent les familles avec deux voitures ou plus (60,6% et 56,2%). Les familles monoparentales, par contre, disposent de 0,9 voiture en moyenne : un quart d'entre elles (24,6%) n'a pas de voiture et moins de deux tiers d'entre elles (64%) possèdent une seule voiture. Elles ne sont que 11,4% à disposer de deux voitures ou plus.

Tableau 65 - Répartition du nombre de voitures selon le mode familial

	Familles monoparentales	Familles avec couple recomposées	Familles avec couple non recomposées	Ensemble des familles nombreuses
0	24,6%	6,1%*	4,4%	8,6%
1	64,0%	37,7%	35,0%	41,0%
2	10,6%	50,1%	55,4%	45,9%
3+	0,8%*	6,1%*	5,2%	4,5%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Moyenne	0,9	1,6	1,6	1,5
N	458	459	1.490	2.407

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.

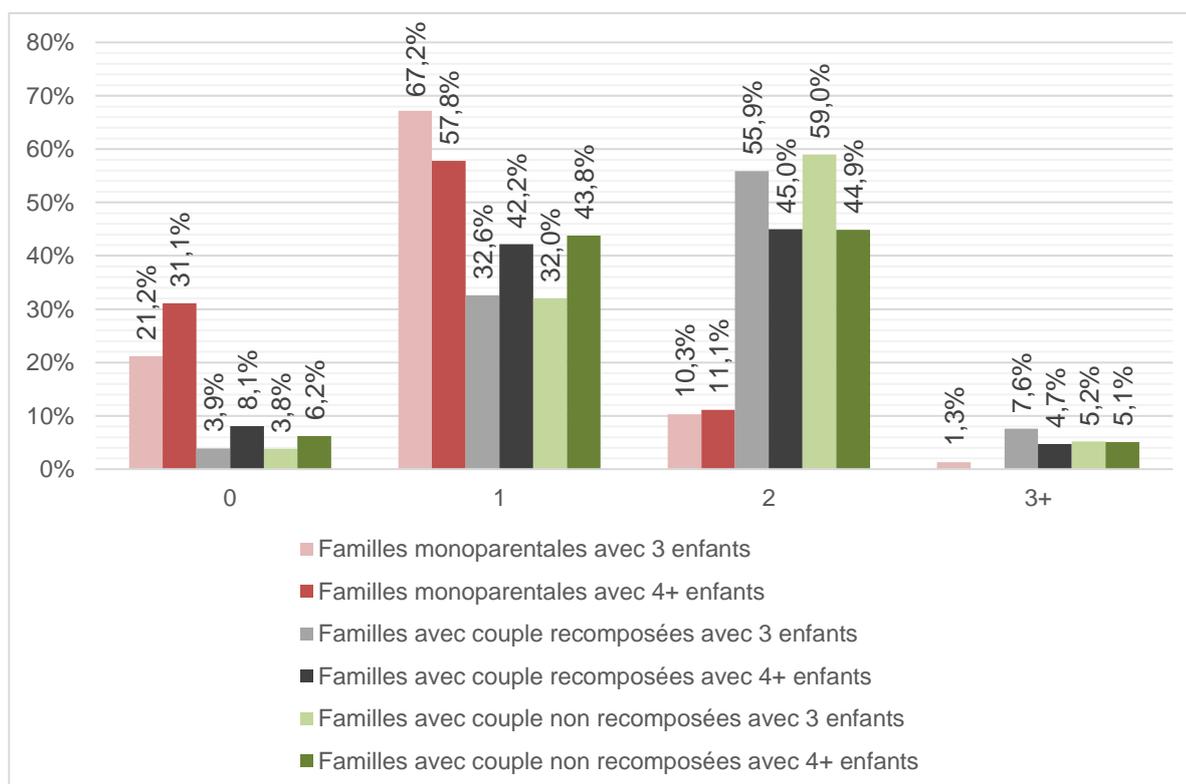
Le nombre moyen de voitures par famille diminue avec l'augmentation du nombre d'enfants (Tableau 66). Les familles de 3 enfants possèdent 1,5 voiture en moyenne alors que celles de 5+ enfants possèdent 1,2 voiture en moyenne. De plus, 7% des familles de 3 enfants n'ont pas de voiture contre 16,3% des familles de 5+ enfants. Enfin, plus de la moitié des familles de 3 enfants (54,5%) et moins d'un tiers des familles de 5+ enfants (31,7%) ont au moins deux voitures.

Tableau 66 - Répartition du nombre de voitures selon le nombre d'enfants

	3 enfants	4 enfants	5+ enfants
0	7,0%	9,6%	16,3%
1	38,5%	43,3%	52,0%
2	49,7%	42,5%	29,1%
3+	4,8%	4,6%*	2,6%*
Total	100,0%	100,0%	100,0%
Moyenne	1,5	1,4	1,2
N	1.632	516	259

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

*Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.***Graphique 69 - Répartition du nombre de voitures selon le mode familial et le nombre d'enfants**

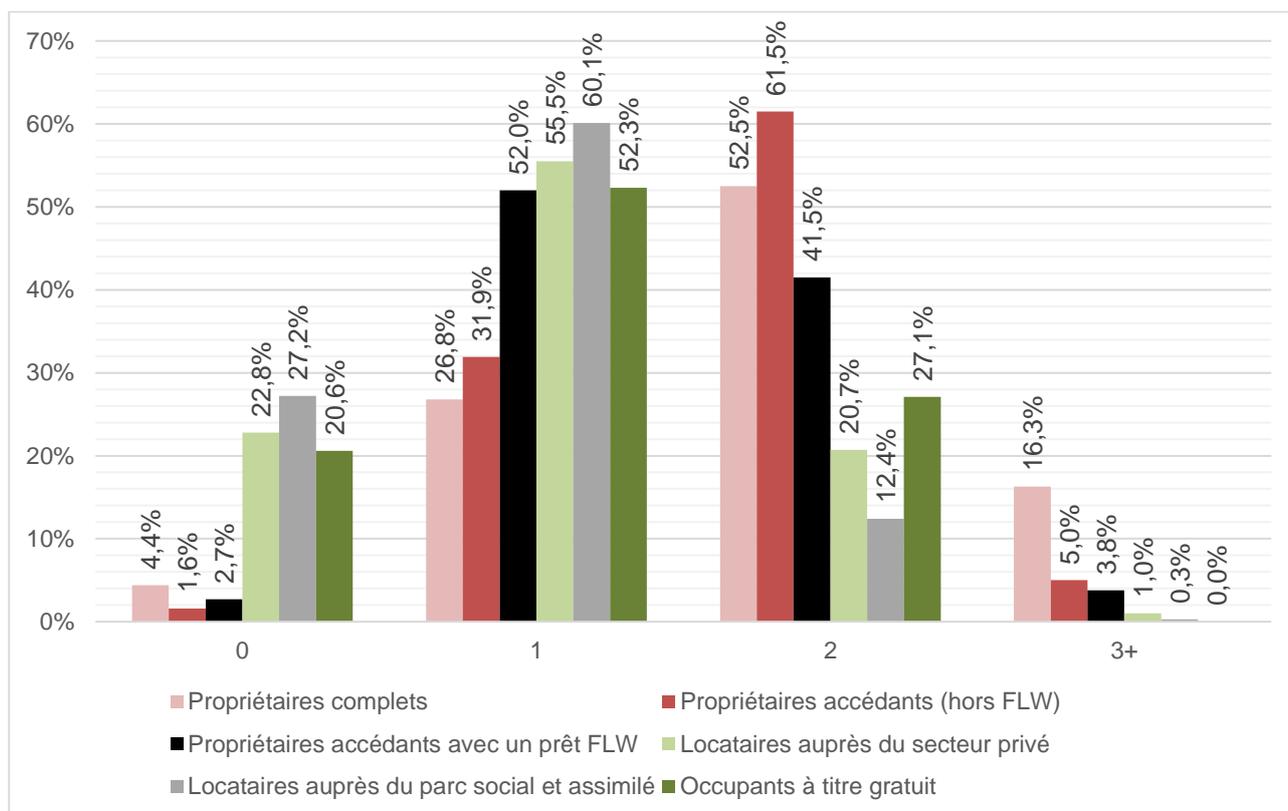
Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

La distribution du nombre de voitures par famille selon le mode familial et le nombre d'enfants (Graphique 69) confirment les observations faites ci-dessus. Les familles monoparentales disposent de nettement moins de voitures en moyenne que les autres types de familles : près d'un tiers de celles de 4+ enfants et plus d'une de celles de 3 enfants sur cinq ne possèdent pas du tout de voiture.

Les familles locataires et occupants à titre gratuit disposent de moins de voitures en moyenne (avec 0,9 à 1,1 voiture respectivement) que les familles propriétaires (avec 1,5 à 1,8 voiture en moyenne respectivement). Plus d'un quart des familles locataires du parc social et assimilé (27,2%) n'a pas du tout de voiture, et 60,1% d'entre elles disposent d'une seule voiture (Graphique 70). Les locataires du secteur privé sont plus d'un sur cinq à ne pas avoir de voiture (22,8%) et sont 55,5% à disposer d'une seule voiture. En outre, les deux tiers des propriétaires complets et des propriétaires accédants hors FLW disposent d'au moins deux voitures. C'est nettement plus élevé que pour les autres statuts d'occupation.

Graphique 70 - Répartition du nombre de voitures selon le statut d'occupation



Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

3. Utilisation des transports en commun

Le nombre moyen de personnes dans le ménage qui utilisent régulièrement des transports en commun est 1,5 et le nombre médian est 1,0. Plus d'un tiers des familles nombreuses (36,6%) n'a personne dans sa famille qui utilise régulièrement des transports en commun. Par contre, un quart des familles nombreuses (24,9%) a au moins trois membres qui utilisent les transports en commun de manière régulière.

Les familles non recomposées ont un nombre moyen d'utilisateurs réguliers des transports en commun nettement plus faible que les autres (c'est-à-dire 1,3 contre 1,7 pour les familles recomposées et 1,9 pour les familles monoparentales) (Tableau 67). Plus de 40% des familles non recomposées n'utilisent pas de manière régulière les transports en commun alors que cette proportion est d'un peu plus d'un quart pour les familles monoparentales et recomposées (de 25,8% et 28,5% respectivement). Les familles monoparentales sont donc les plus grandes utilisatrices des transports en commun : près d'une sur trois contient au moins trois personnes les utilisant régulièrement (34,8%).

Tableau 67 - Répartition du nombre de personnes qui utilisent régulièrement des transports en commun selon le mode familial

	Familles monoparentales	Familles avec couple recomposées	Familles avec couple non recomposées	Ensemble des familles nombreuses
0	25,8%	28,5%	42,4%	36,6%
1	21,3%	26,3%	21,2%	22,2%
2	18,1%	19,7%	14,7%	16,3%
3+	34,8%	25,5%	21,7%	24,9%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Moyenne	1,9	1,7	1,3	1,5
N	458	459	1.490	2.407

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Le nombre moyen de personnes par famille utilisant les transports en commun croît avec le nombre d'enfants (Tableau 68) : il est de 1,3 pour les familles de 3 enfants, 1,8 pour celles de 4 enfants et 2,4 pour celles de 5+ enfants.

Tableau 68 - Répartition du nombre de personnes qui utilisent régulièrement des transports en commun selon le nombre d'enfants « permanents » et « intermittents »

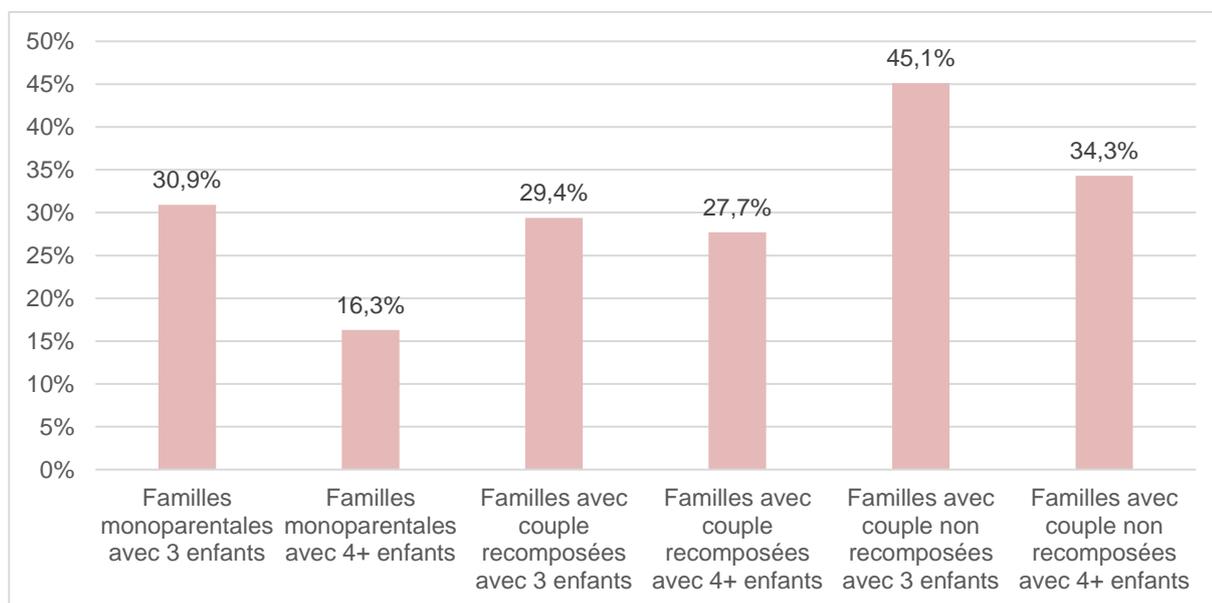
	3 enfants	4 enfants	5+ enfants
0	40,4%	31,8%	22,1%
1	22,8%	20,6%	22,1%
2	16,3%	15,5%	18,0%
3+	20,5%	32,1%	37,8%
Total	100,0%	100,0%	100,0%
Moyenne	1,3	1,8	2,4
N	1.632	516	259

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Par conséquent, les familles monoparentales de 4+ enfants sont les plus grandes utilisatrices des transports en commun (Graphique 71) : elles détiennent 2,4 personnes en moyenne utilisant régulièrement les transports en commun et seuls 16,3% d'entre elles ne les utilisent pas de manière régulière. A l'opposé, les familles non recomposées de 3 enfants ont en moyenne 1,2 utilisateur régulier des transports en commun et sont 45,1% à ne pas les utiliser régulièrement.

Graphique 71 - Proportion des familles qui n'utilisent pas régulièrement des transports en commun selon le mode familial et le nombre d'enfants

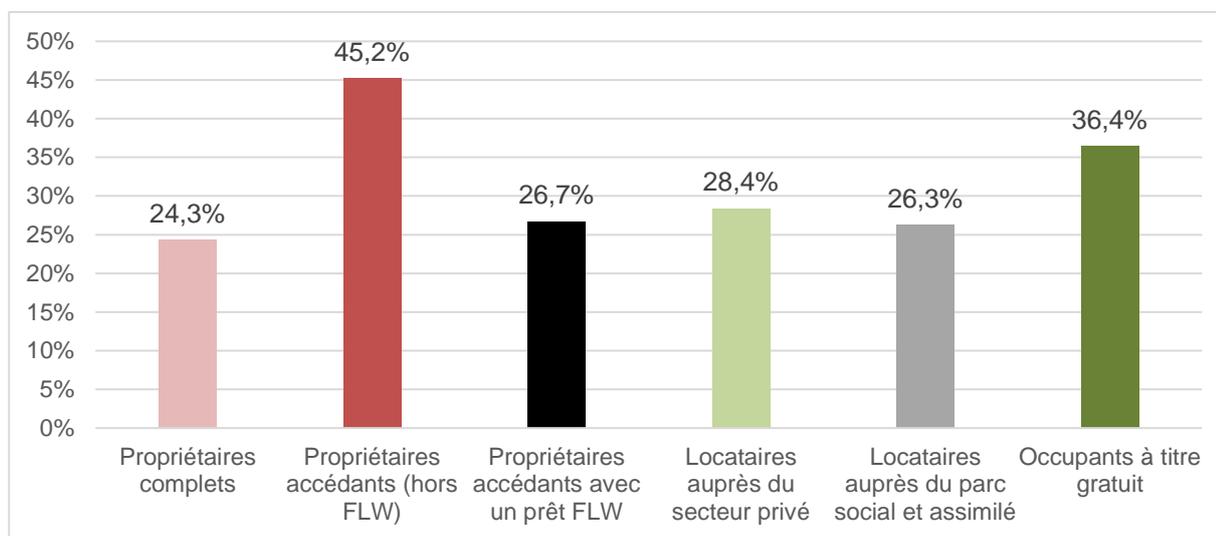


Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Les répartitions du nombre de personnes utilisant régulièrement les transports en commun selon les statuts d'occupation indiquent premièrement qu'au sein des familles propriétaires accédants hors FLW, près d'une sur deux (45,2%) ne contient aucun membre utilisant régulièrement les transports en commun. Ce pourcentage est nettement plus bas au sein des autres statuts d'occupation (Graphique 72). Secondement, les familles locataires du parc social et assimilé ont le nombre moyen de personnes utilisant régulièrement les transports en commun le plus élevé (2,3).

Graphique 72 - Proportion des familles qui n'utilisent pas régulièrement des transports en commun selon le statut d'occupation

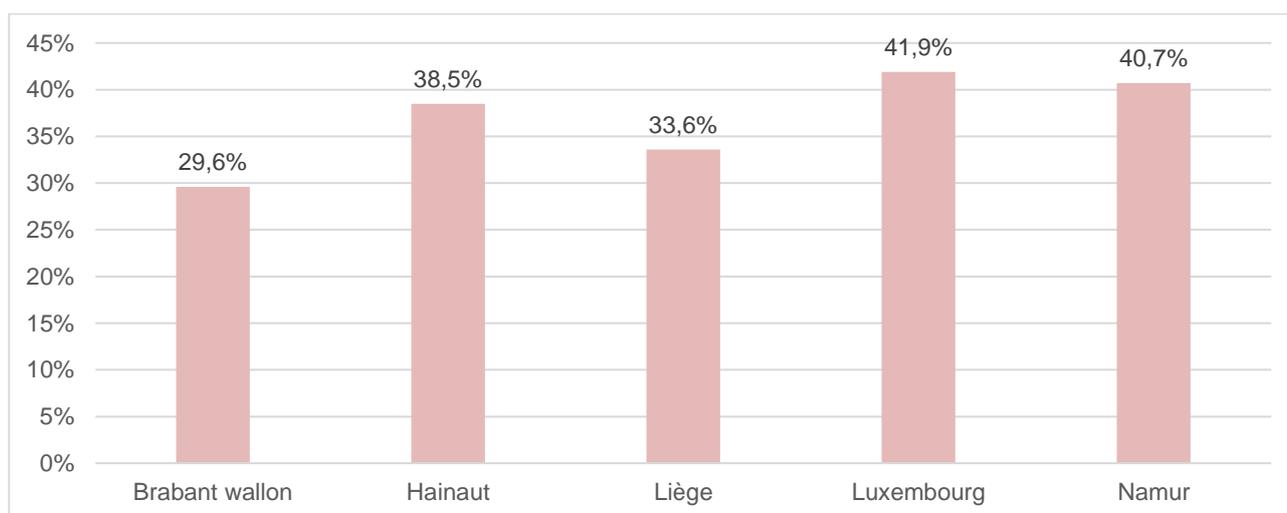


Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Le Brabant wallon détient la plus faible proportion de familles n'utilisant pas régulièrement les transports en commun (29,6%) (Graphique 73). Au contraire, les provinces de Luxembourg, de Namur et du Hainaut disposent des proportions les plus fortes (41,9%, 40,7% et 38,5% respectivement).

Graphique 73 - Proportion des familles qui n'utilisent pas régulièrement des transports en commun selon la province



Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

4. Degré de satisfaction au sujet de l'environnement du logement

Dans l'ensemble, plus de la moitié des familles nombreuses est contente de l'environnement de son logement (54,5%) et un quart d'entre elles en est « plutôt contente » (25,5%) (Tableau 69). Les familles mécontentes représentent 11,2% de l'ensemble. Les familles monoparentales sont les moins satisfaites (avec 45,9% de contentes et 14,2% de mécontentes) et les familles non recomposées au contraire sont les plus satisfaites (avec 57,2% de contentes et 9,6% de mécontentes). Les familles recomposées arborent à la fois une proportion élevée de familles satisfaites et de familles insatisfaites.

Encadré 10 - Témoignages de deux mères isolées locataires non-motorisées

« Par rapport à l'accessibilité, j'ai tout. On habite ici à Charleroi, y'a l'école de mes enfants, Rive Gauche... On a vraiment tous tout près, pas de souci. Et si besoin, y'a les bus et le métro, tous est accessible en transport en commun. »

« Nous habitons en plein centre de Charleroi. Avant, nous avons habité à Marchienne-au-Pont, dans la campagne. C'était différent. Maintenant, c'est le changement : la ville, la grande école, tout. À Marchienne-au-Pont, on avait toujours l'accès au transport en commun, mais c'était plus familial, on va dire. Dans le centre, on a l'accès à tout. Pour la petite, j'ai trouvé la crèche dans mon trajet, donc, accessible à pied. Je suis contente. »

Tableau 69 - Répartition de réponses par rapport à l'affirmation « Globalement, je suis content(e) de l'environnement de mon logement » selon le mode familial

	Familles monoparentales	Familles avec couple recomposées	Familles avec couple non recomposées	Ensemble des familles nombreuses
D'accord	45,9%	54,1%	57,2%	54,5%
Plutôt d'accord	25,8%	24,2%	25,8%	25,5%
Plutôt pas d'accord	11,6%	7,4%	6,6%	7,7%
Pas d'accord	14,2%	13,4%	9,6%	11,2%
Ne sait pas	2,5%*	0,9%*	0,8%*	1,1%*
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
N	458	459	1.490	2.407

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.

Les familles les plus satisfaites de l'environnement de leur logement sont celles de 3 enfants (avec 57,5% de contentes et 9,5% de mécontentes) (Tableau 70). Les familles les moins satisfaites sont celles de 5+ enfants (avec 39,5% de contentes et 17% de mécontentes).

Tableau 70 - Répartition de réponses par rapport à l'affirmation « Globalement, je suis content(e) de l'environnement de mon logement » selon le nombre d'enfants

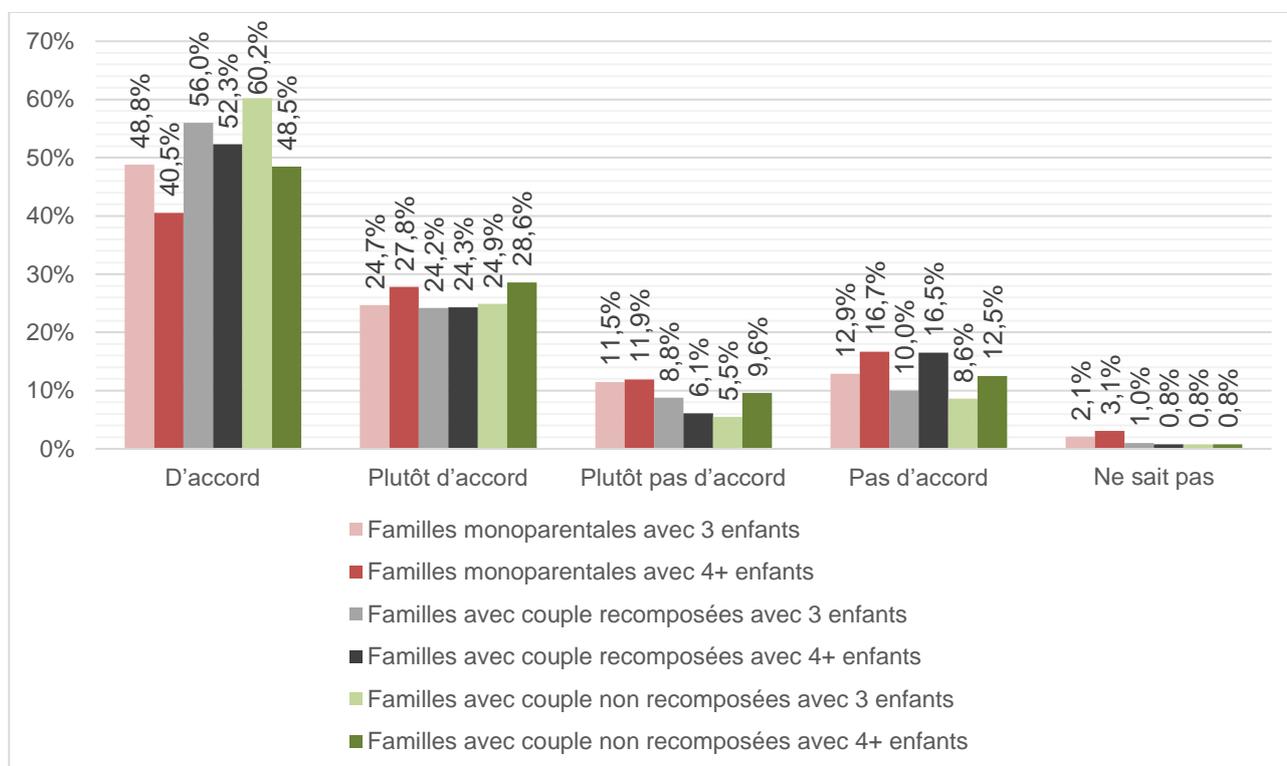
	3 enfants	4 enfants	5+ enfants
D'accord	57,5%	52,4%	39,5%
Plutôt d'accord	24,8%	25,0%	31,3%
Plutôt pas d'accord	7,1%	8,1%	10,7%*
Pas d'accord	9,5%	13,4%	17,0%
Ne sait pas	1,1%*	1,1%*	1,5%*
Total	100,0%	100,0%	100,0%
N	1.632	516	259

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.

Graphique 74 - Répartition de réponses par rapport à l'affirmation « Globalement, je suis content(e) de l'environnement de mon logement » selon le mode familial et le nombre d'enfants



Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Les proportions des familles mécontentes et plutôt mécontentes de l'environnement de leur logement selon leur mode familial et leur nombre d'enfants sont les suivantes (Graphique 74) : 28,6% pour les familles monoparentales de 4+ enfants, 24,4% pour les familles monoparentales de 3 enfants, entre 22% et 23% pour les familles recomposées de 4 enfants et les familles non recomposées de 4+ enfants, et enfin, entre 14% et 19% pour les familles recomposées de 3 enfants et les familles non recomposées de 3 enfants.

La province de Luxembourg détient la proportion la plus forte de familles nombreuses satisfaites de l'environnement de leur logement (Tableau 71) : plus de deux sur trois en sont contentes (67,1%). Elle est suivie par la province du Brabant wallon avec 63,2% de familles contentes. La province du Hainaut quant à elle enregistre le taux le plus faible de familles nombreuses contentes de l'environnement de leur logement (47,1%).

Tableau 71 - Répartition de réponses par rapport à l'affirmation « Globalement, je suis content(e) de l'environnement de mon logement » selon la province

	Brabant wallon	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur
D'accord	63,2%	47,1%	53,7%	67,1%	58,4%
Plutôt d'accord	23,7%	28,4%	25,3%	19,8%	24,2%
Plutôt pas d'accord	4,7%*	9,6%	8,2%	5,2%*	6,3%*
Pas d'accord	7,1%*	13,9%	11,2%	6,7%*	10,8%
Ne sait pas	1,3%*	1,0%*	1,6%*	1,2%*	0,3%*
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
N	297	839	711	219	341

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.

Partie 5 – Budget

Cette cinquième partie est budgétaire. Elle est consacrée premièrement au revenu du ménage (revenu total et par équivalent adulte, allocations familiales, pensions alimentaires) ; deuxièmement aux estimations du coût du logement pour les propriétaires et les locataires ; et troisièmement à l'analyse de l'effort que fournissent les familles pour se loger, pour disposer d'énergie et pour les deux en même temps (taux d'effort global).

1. Revenu des ménages : distribution et moyenne

Dans cette sous-section, le revenu total mensuel net des ménages est analysé. Ce revenu comprend :

- Les salaires nets, bénéfiques et revenus nets de l'entreprise pour les indépendants ;
- Les allocations sociales, pensions, allocations familiales, pensions alimentaires et autres ;
- Les chèques-repas, primes, pécules de vacances, 13^{ème} mois ;
- Les revenus annexes tels que les revenus locatifs, intérêts perçus, etc.

La récolte de données relatives aux revenus est fréquemment contrariée par le caractère sensible de cette information pour les répondants. C'est pourquoi, afin de lever les inquiétudes dans le chef du répondant, les enquêtes socio-économiques procèdent en fournissant des intervalles de revenus de manière à obtenir plus facilement le consentement à répondre des ménages interrogés¹⁴. Le taux de réponse à la question est ainsi plus élevé.

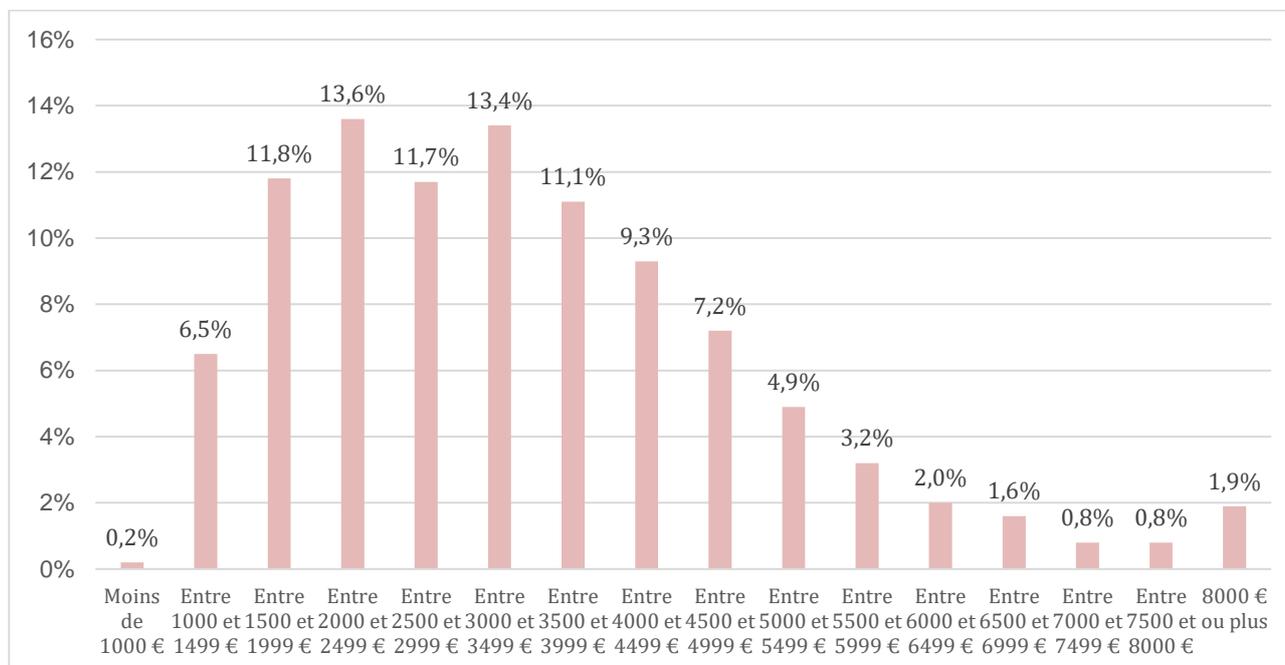
En revanche, afin de pouvoir calculer différents indicateurs relatifs aux revenus des ménages (variable numérique), il est nécessaire d'attribuer pour chaque ménage un « revenu estimé » correspondant à la valeur moyenne de l'intervalle cité par chaque ménage répondant. Par exemple, si un ménage a choisi l'intervalle allant de 1.000 € à 1.499 € comme réponse, le « revenu estimé » est de 1.250 €. Pour les premier et dernier intervalles ainsi que par convention, les valeurs de 750 € et de 8.250 € sont appliquées respectivement. Cette méthode est régulièrement utilisée par la recherche sociologique et économique afin de concilier le besoin de discrétion nécessaire à un taux de réponse suffisant, d'un côté, et la précision numérique de la variable des revenus, de l'autre côté.

D'abord, la distribution des revenus (Graphique 75) fait apparaître que 57,2% des familles nombreuses ont moins de 3.500 € mensuellement. Ensuite, plus d'un quart des familles (27,6%)

¹⁴ A savoir pour ce questionnaire : moins de 1.000 € ; entre 1.000 € et 1.499 € ; entre 1.500 € et 1.999 € ; ... ; entre 7.500 € et 7.999 € ; 8.000 € ou plus.

obtient chaque mois entre 3.500 € et 4.999 €. Les restants 15,2% des familles nombreuses disposent d'un revenu plus élevé, supérieur à 5.000 €.

Graphique 75 - Distribution des intervalles du revenu total mensuel net de ménage pour l'ensemble des familles nombreuses, en % (n=2.343)



Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Le revenu total moyen des familles nombreuses est de 3.454 € par mois¹⁵. L'écart-type du revenu mensuel est 1.572 €, ce qui signifie que les deux tiers¹⁶ des observations sont comprises dans l'intervalle allant de 1.882 € à 5.026 €.

Il existe des larges écarts entre les types de familles nombreuses (Tableau 72). Les familles non recomposées disposent du revenu total le plus important (3.809 € en moyenne). Le revenu moyen des familles recomposées (3.377 € en moyenne) est de 13% inférieur. Les familles monoparentales disposent d'un revenu total nettement inférieur (2.405 € en moyenne c'est-à-dire de 58% inférieur à celui des familles non recomposées).

¹⁵ Cela fait +4,5% par rapport au revenu total disponible des familles nombreuses en 2014 (3.306 €) dans le premier volet de cette étude. Cette augmentation correspond au niveau d'inflation. A titre de comparaison, selon l'enquête EBM, le revenu disponible pour l'ensemble des ménages en Wallonie en 2016 était de 2.867 €.

¹⁶ Selon la règle, en statistique, dite des trois sigmas (ou règle 68-95-99,7) qui indique que pour une distribution normale, environ 68,27 % des valeurs se situent à un écart-type de la moyenne.

Il faut mettre ces chiffres en parallèle avec le nombre moyen d'adultes-travailleurs qui justifie en partie ces écarts : il est de 1,6 pour les familles non recomposées, de 1,4 pour les familles recomposées et de seulement 0,6 pour les familles monoparentales. De plus, les chefs de ménage des familles monoparentales sont nettement plus nombreux à ne pas avoir fini l'enseignement secondaire (24,3% contre 13,1% pour les familles non recomposées) et sont majoritairement de sexe féminin (à 82,1% contre 15% au sein des familles non recomposées), ces deux éléments engendrent que les chefs de ménage travailleurs des familles monoparentales détiennent en moyenne plus de temps partiels ainsi que des emplois moins bien rémunérés.

Il faut noter que l'écart-type est plus petit pour les familles monoparentales : les revenus de ces familles sont plus concentrés autour de la moyenne qui représente donc mieux la situation pour ces familles. Les deux autres modes familiaux comportent des observations plus hétérogènes du point de vue du revenu.

Tableau 72 - Revenu total mensuel net des ménages selon le mode familial, en €

	Familles monoparentales	Familles avec couple recomposées	Familles avec couple non recomposées	Ensemble des familles nombreuses
Moyenne	2.404,60	3.376,61	3.808,85	3.454,46
Médiane	2.250,00	3.250,00	3.750,00	3.250,00
Mode	1.750,00	3.250,00	3.250,00	2.250,00
Ecart-type	1.079,13	1.486,88	1.580,14	1.572,84
Minimum	750,00	750,00	750,00	750,00
Maximum	8.250,00	8.250,00	8.250,00	8.250,00
Nombre moyen d'adultes-travailleurs	0,6	1,4	1,6	1,4
N	452	454	1.437	2.343

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

On constate que le revenu du ménage décroît (et même significativement) avec l'augmentation du nombre d'enfants (Tableau 73). Ainsi, les familles de 3 enfants disposent d'un revenu moyen de 3.555 € par mois, celles de 4 enfants disposent de 3.350 € par mois (soit 6% en moins) et celles de 5+ enfants disposent de 3.041 € par mois (soit 14,5% en moins).

Force est de constater que plus les familles nombreuses ont d'enfants (et donc plus elles ont de frais), moins elles disposent de revenus en moyenne. Sans prétendre à une analyse causale

proprement dite, différentes pistes d'explications sont possibles. Tout d'abord, le niveau de formation du chef de ménage ouvrant à des emplois qualifiés et mieux rémunérés est plus faible parmi les familles de 5+ enfants (voir la partie 2 de ce rapport). De plus, le nombre d'adultes ayant un emploi rémunéré diminue significativement avec le nombre d'enfants : il est de 1,5 pour les familles de 3 enfants et de 0,9 pour les familles de 5+ enfants. Cela peut s'expliquer en partie par le fait que plus il y a d'enfants, plus un adulte au foyer est bienvenu pour s'en occuper.

Tableau 73 - Revenu total mensuel net des ménages selon le nombre d'enfants, en €

	3 enfants	4 enfants	5+ enfants
Moyenne	3.554,93	3.349,68	3.041,33
Médiane	3.250,00	3.250,00	2.750,00
Mode	3.250,00	2.250,00	2.250,00
Ecart-type	1.576,37	1.541,64	1.536,80
Minimum	750,00	1.250,00	750,00
Maximum	8.250,00	8.250,00	8.250,00
Nombre moyen d'adultes-travailleurs	1,5	1,3	0,9
N	1.580	508	255

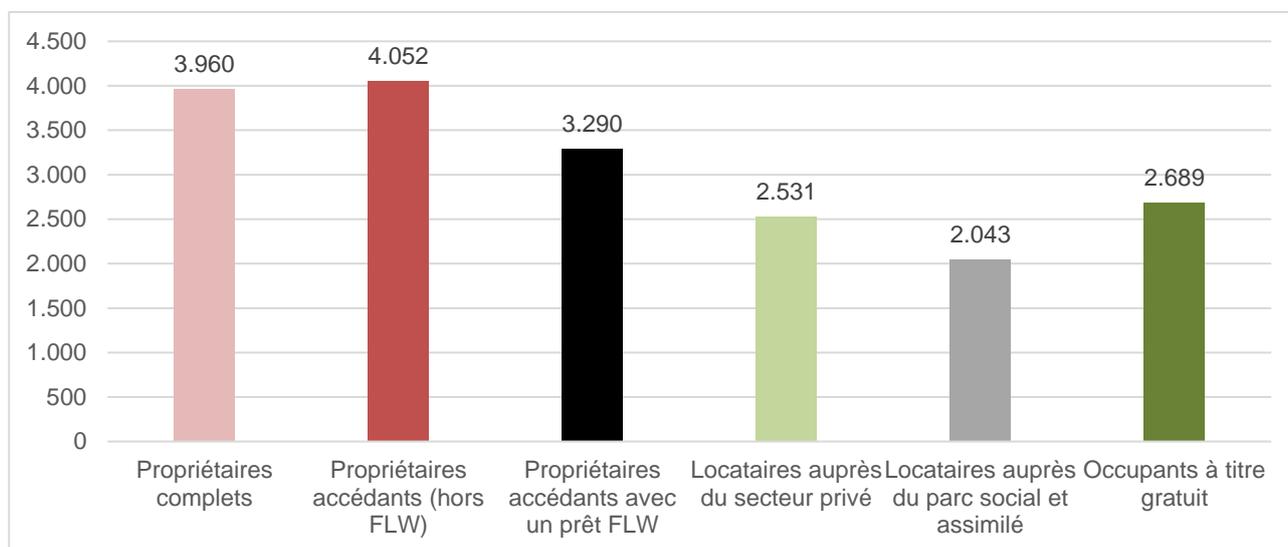
Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

La distribution du revenu total selon à la fois le mode familial et le nombre d'enfants confirme les tendances relevées aux deux points précédents (voir l'annexe 3, Tableau 151). D'une part, au sein de chaque mode familial, le revenu moyen diminue lorsqu'on passe des familles de 3 enfants à celles de 4+ enfants. D'autre part, les différences entre les modes familiaux prévalent sur les différences selon le nombre d'enfants. En outre, on peut noter que les familles monoparentales de 4+ enfants (avec un revenu moyen de 2.381 €) constituent le seul groupe à ne pas comprendre de familles avec un revenu supérieur à 6.250 € par mois.

Les différences de revenu moyen selon le statut d'occupation sont fortes (Graphique 76). Celui-ci double des locataires du parc social et assimilé (2.043 € par mois) aux propriétaires accédants hors FLW (4.052 € par mois). Les propriétaires complets et les propriétaires accédants (hors FLW) disposent du revenu le plus élevé, au niveau de 4.000 €. Le revenu des propriétaires accédants (avec un prêt FLW) est significativement inférieur, de 3.290 € en moyenne. Le revenu des locataires est le plus faible, dépassant à peine 2.500 € dans le secteur privé et 2.000 € dans le secteur social et assimilé.

Graphique 76 - Revenu total mensuel net moyen des ménages selon le statut d'occupation, en €

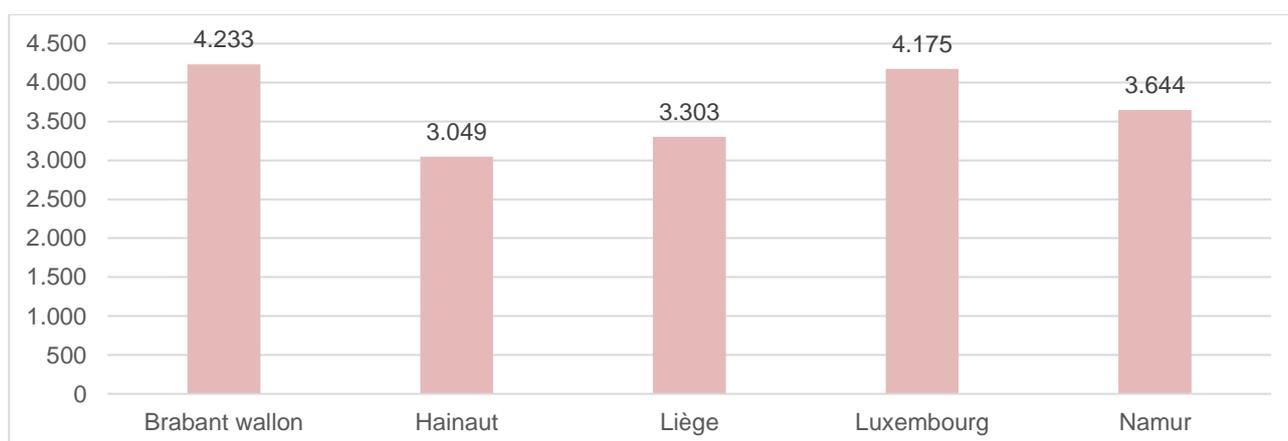


Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Ce sont dans les provinces du Brabant wallon et de Luxembourg que les revenus sont les plus importants en moyenne (4.233 € par mois et 4.175 € par mois respectivement) (Graphique 77). Ils sont les plus faibles dans les provinces du Hainaut et de Liège (3.049 € par mois et 3.303 € par mois). L'écart entre le Brabant wallon et le Hainaut est de 39%. Le revenu moyen dans la province de Namur (3.644 € par mois) est inférieur à celui en Brabant wallon et en province de Luxembourg, mais il est significativement supérieur à la moyenne wallonne (qui est de 3.454 €).

Graphique 77 - Revenu total mensuel net moyen des ménages selon la province, en €



Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

2. Revenu par équivalent adulte et taux de risque de pauvreté

Comment comparer les revenus de ménages de compositions différentes ? En effet, si un ménage de six personnes gagne en moyenne *a priori* plus qu'un ménage de quatre personnes, il faut encore rapporter à un nombre comparable de personnes car un enfant en bas âge coûte en principe moins qu'un adulte ou un adolescent. En outre, le ménage pourra partager des équipements et des frais qui diminuent le coût moyen par personne. Pour ce faire, il est nécessaire de recourir à une échelle d'équivalence qui précise le lien entre la consommation réelle d'un ménage et le nombre d'adultes et d'enfants qui le composent, pour un niveau de vie fixé. Cette équivalence appréhende les « économies d'échelles » que réalise un ménage de plusieurs personnes, principalement grâce au partage de biens à usage collectif. Le logement est justement la fonction de consommation pour laquelle ces « économies d'échelles » sont les plus importantes. Viennent ensuite l'automobile et l'équipement ménager¹⁷.

Afin de prendre en compte les différences de taille et de composition des ménages, cette sous-section analyse le *revenu par équivalent adulte*, c'est à dire le revenu total (net) du ménage divisé par le nombre d'équivalents adultes au moyen d'une échelle standard : l'échelle modifiée de l'OCDE et utilisée par Eurostat. Cette échelle assigne une pondération à tous les membres du ménage (l'addition de tous les poids donne la taille du ménage en équivalent adulte)¹⁸ :

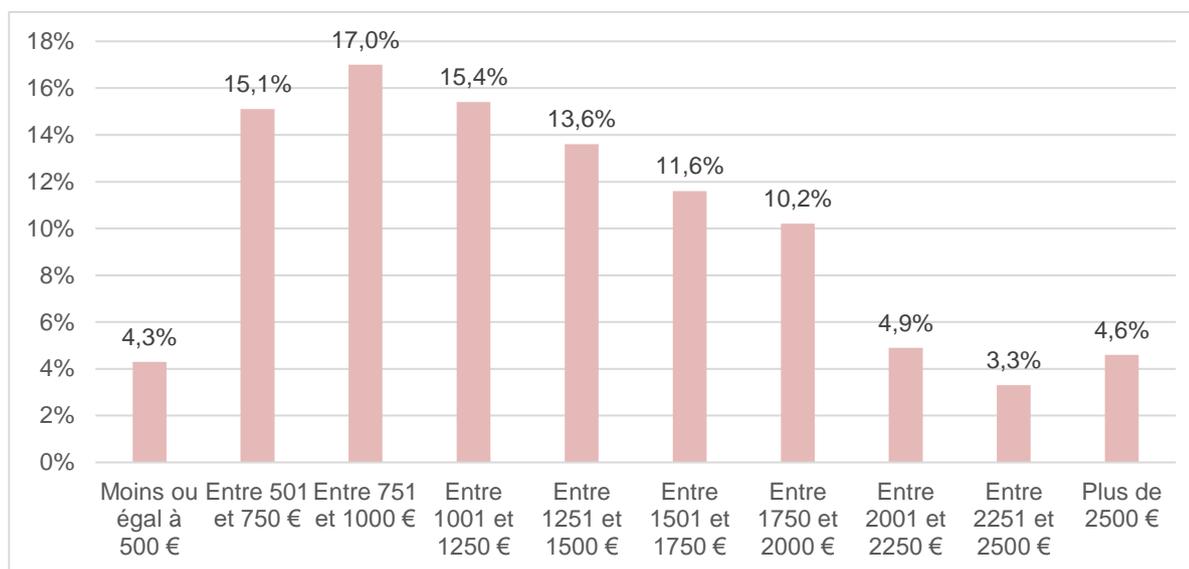
- 1 pour le premier adulte ;
- 0,5 pour chaque membre de 14 ans et plus ;
- 0,3 pour chaque enfant de moins de 14 ans.

Selon la distribution des intervalles du revenu par équivalent adulte (Graphique 78), presque la moitié des familles nombreuses (47,5%) dispose d'un montant entre 501 € et 1.250 €. Pour plus d'un tiers des familles nombreuses (35,4%), ce montant mensuel estimé est plus élevé, entre 1.251 € et 2.000 €. Encore 12,8% des familles se trouvent dans la situation plus favorable, avec le revenu mensuel équivalent de plus de 2.000 €. D'un autre côté, il existe 4,3% des familles disposant de revenu par équivalent adulte de moins ou égale à 500 €.

¹⁷ Hourriez & Olier (1998), « Niveau de vie et taille du ménage : estimations d'une échelle d'équivalence », *Economie et statistique*, n° 308 (1), pages 65-94.

¹⁸ Les enfants « intermittents » sont pris en compte avec leurs poids divisés par deux.

Graphique 78 - Distribution des intervalles du revenu mensuel par équivalent adulte pour l'ensemble des familles nombreuses, en % (n=2.343)



Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Selon l'Enquête FLW/CEHD 2017, le revenu moyen par équivalent adulte pour les familles nombreuses est de 1.322 € par mois¹⁹. Cela est significativement inférieur par rapport à l'ensemble des ménages wallons (soit 1.533 € pour l'année 2014, voir le rapport de la partie 1 de cette étude) qui montre la situation plus difficile des familles nombreuses. Le *seuil de risque de pauvreté* fixé, selon la définition d'Eurostat, à 60% du revenu disponible équivalent médian national (après transferts sociaux), en Belgique est de 1.115 € par mois par équivalent adulte en 2016. Eurostat définit le *taux de risque de pauvreté* comme la part des personnes au sein de la population ayant un revenu disponible inférieur à ce seuil. Selon l'Enquête FLW/CEHD 2017, la proportion des familles nombreuses sous le seuil de risque de pauvreté est de 41,5%. Calculé quant à lui par rapport au nombre de personnes, le *taux de risque de pauvreté* est de 44,2%. Autrement dit, plus de quatre personnes sur dix vivent dans un ménage ayant un revenu inférieur au seuil de risque de pauvreté. Comme ce rapport s'y emploie le plus régulièrement possible du point de vue des enfants, ajoutons que 45,4% d'entre eux vivent dans des ménages sous le seuil de risque de pauvreté.

Le revenu mensuel par équivalent adulte des familles monoparentales est 12% inférieur à celui des familles avec couple recomposées (Tableau 74). Le revenu mensuel par équivalent adulte des familles non recomposées est 16% supérieur à celui des familles recomposées et 31% supérieur

¹⁹ Cela fait +6% par rapport au revenu des familles nombreuses par équivalent adulte en 2014 (1.247 €) dans le premier volet de cette étude.

à celui des familles monoparentales. Néanmoins, il faut rappeler que les familles nombreuses avec couple non recomposées possèdent un revenu moyen par équivalent adulte **inférieur** à celui de l'ensemble des ménages wallons.

Tableau 74 - Revenu mensuel par équivalent adulte selon le mode familial, en €

	Familles monoparentales	Familles avec couple recomposées	Familles avec couple non recomposées	Ensemble des familles nombreuses
Moyenne	1.086,89	1.229,36	1.424,78	1.321,78
Médiane	921,05	1153,85	1.354,17	1.229,51
Mode	921,05	1.354,17	1.354,17	1.354,17
Ecart-type	559,54	602,08	623,36	622,48
Minimum	312,50	258,62	267,86	258,62
Maximum	4.655,17	3.604,65	3.437,50	4.655,17
N	452	454	1.437	2.343

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Alors que le revenu moyen total diminuait à mesure que le nombre d'enfants augmentait (voir point précédent), le revenu par équivalent adulte en fonction du nombre d'enfants décroît de manière encore plus marquée (Tableau 75) : les familles de trois enfants ont un revenu par équivalent adulte qui est de 55,7% supérieur à celui des familles de 5+ enfants. Comme le revenu par équivalent adulte tient spécialement compte des différences de composition familiale, il est juste d'affirmer que les membres d'une famille de cinq enfants et plus dispose en moyenne individuellement moins que les membres d'une famille de trois enfants. Cette dernière compte elle-même moins que la famille moyenne wallonne.

Par rapport au revenu par équivalent adulte, l'écart entre les familles ayant 3 enfants et les familles ayant 4+ enfants existe dans chaque mode familial (Graphique 79). L'écart maximale (de 31%) est celui entre les familles non recomposées avec 3 enfants (1.517 €) et les familles non recomposées avec 4+ enfants (1.157 €).

La différence entre l'ensemble des propriétaires et l'ensemble des locataires par rapport au revenu moyen par équivalent adulte est aussi énorme, de 69% (1.500 € et 886 € respectivement) (Graphique 80).

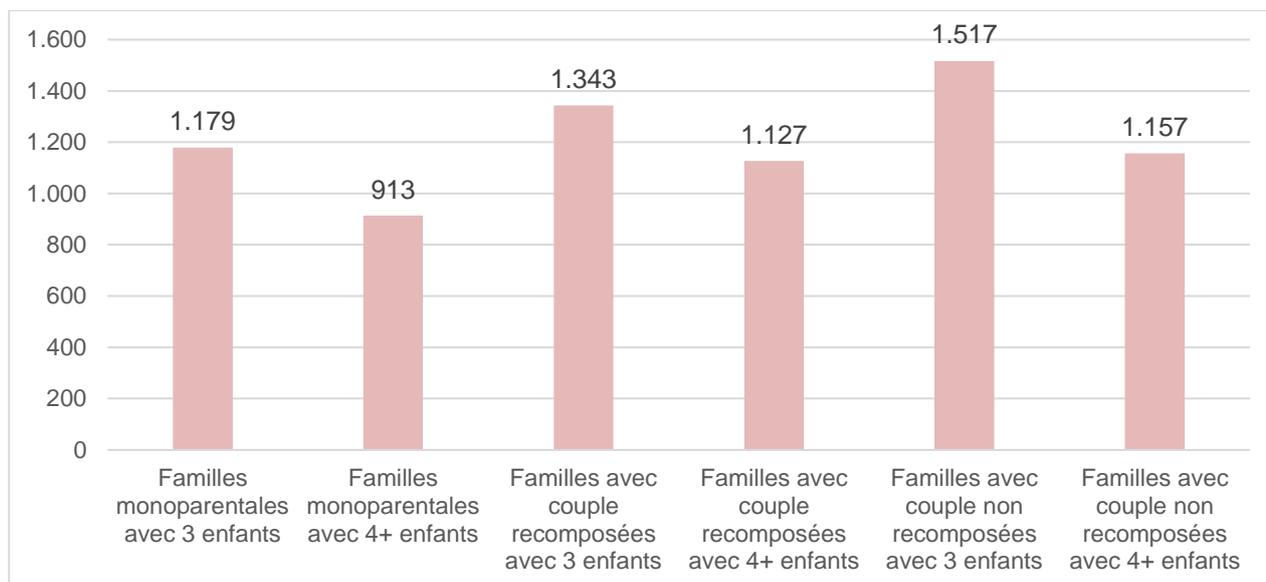
Tableau 75 - Revenu mensuel par équivalent adulte selon le nombre d'enfants « permanents » et « intermittents », en €

	3 enfants	4 enfants	5+ enfants
Moyenne	1.430,07	1.187,69	918,54
Médiane	1.354,17	1.057,69	791,81
Mode	1.354,17	833,33	1.083,33
Ecart-type	626,77	566,41	467,06
Minimum	258,62	318,18	316,46
Maximum	4.655,17	3.452,38	3.235,29
N	1.580	508	255

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

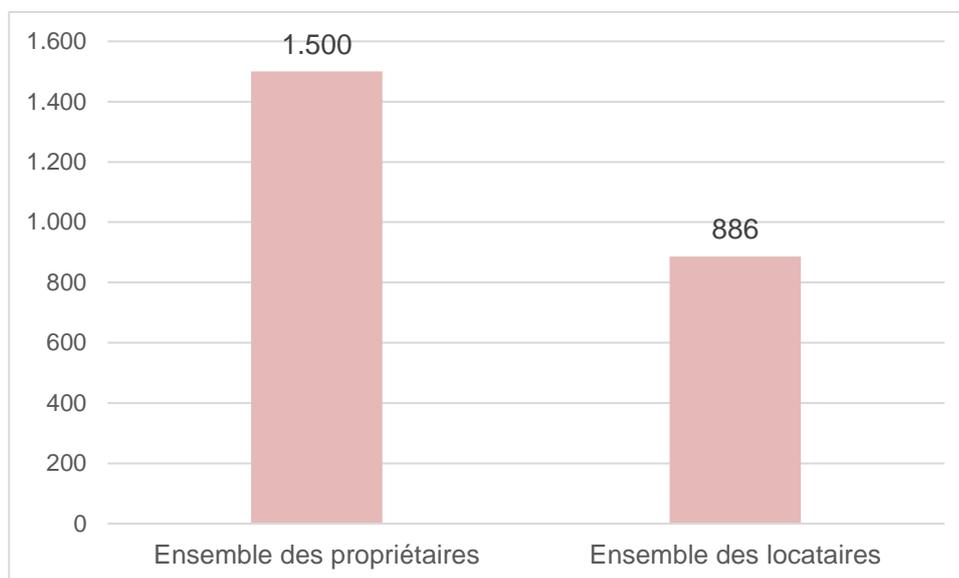
Graphique 79 - Revenu mensuel moyen par équivalent adulte selon le mode familial et le nombre d'enfants, en €



Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Graphique 80 - Revenu mensuel moyen par équivalent adulte selon le statut de propriété, en €



Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

3. Allocations familiales

Cette sous-section traite des allocations familiales qui constituent une des sources importantes des revenus des familles nombreuses. Pour rappel, ces allocations familiales étaient d'ores et déjà incluses dans l'analyse des revenus totaux moyens (voir le point 1 de cette partie). Pour la bonne interprétation des résultats de l'enquête, l'encadré ci-dessous présente le mode de calcul des allocations familiales en Wallonie tel qu'appliqué au 1^{er} juin 2017, soit plus ou moins concomitamment à la période de l'enquête. Rappelons qu'un nouveau système wallon d'allocations familiales entrera en vigueur pour les enfants nés après le 1^{er} janvier 2019. Pour ceux nés avant cette date, le régime actuel restera d'application. Il s'éteindra progressivement jusqu'en 2043. La présente étude ne mesure donc pas les nouveaux montants d'allocation, qui s'appliqueront très progressivement.

Pour rappel, le montant d'allocations familiales perçu par la famille a été collecté sous la forme d'intervalles auprès des ménages répondants ; les indicateurs statistiques sont donc basés sur les valeurs centrales de chaque intervalle.

Encadré 11 - Allocations familiales en Wallonie : détermination du montant de base des suppléments d'âge au 1er juin 2017

MONTANT DE BASE

	1er enfant	2e enfant	3e et suivants
Allocations familiales ordinaires			
<i>pour <u>salarié</u> ou <u>indépendant</u></i>	93,93 EUR	+173,80 EUR	+259,49 EUR
Allocations familiales majorées			
<i>pour <u>parent isolé</u></i>	141,74 EUR	+203,44 EUR	+283,39 EUR
<i>pour <u>pensionné</u> ou <u>chômeur</u> (de plus de 6 mois)</i>	141,74 EUR	+203,44 EUR	+264,69 EUR
<i>pour <u>parent isolé et pensionné</u> ou <u>chômeur</u> (de plus de 6 mois)</i>	141,74 EUR	+203,44 EUR	+283,39 EUR
<i>pour <u>malade</u> ou en <u>accident</u> (de plus de 6 mois)</i>	196,81 EUR	+203,44 EUR	+264,69 EUR
<i>pour <u>parent isolé en maladie</u> ou en <u>accident</u> (de plus de 6 mois)</i>	196,81 EUR	+203,44 EUR	+283,39 EUR
Allocations familiales pour orphelins			
<i>pour les <u>orphelins</u> de père et/ou de mère vous recevez</i>	360,83 EUR	+360,83 EUR	+360,83 EUR
<i>sauf si le conjoint survivant est remarié ou établi en ménage</i>	93,93 EUR	+173,80 EUR	+259,49 EUR

AU MONTANT DE BASE S'AJOUTENT LES SUPPLEMENTS D'ÂGE

Allocations familiales ordinaires

<i>Votre enfant a aujourd'hui</i>	Au moins 6 ans	Au moins 12 ans	Au moins 18 ans
<i>L'aîné ou l'enfant unique</i>	+16,36 EUR	+24,92 EUR	+28,72 EUR
<i>Les autres enfants</i>	+32,63 EUR	+49,86 EUR	+63,40 EUR

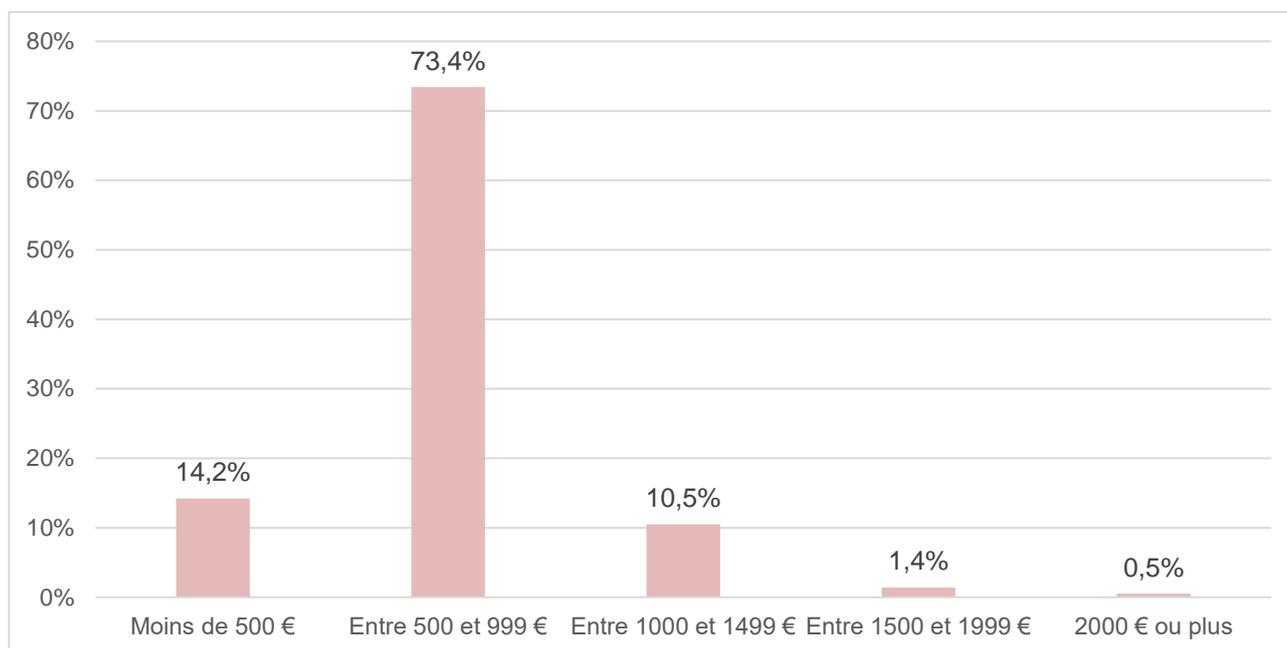
Allocations familiales majorées

(parent isolé, pension, chômage, maladie, accident, orphelins et enfants atteints d'un handicap)

<i>Votre enfant a aujourd'hui</i>	Au moins 6 ans	Au moins 12 ans	Au moins 18 ans
	+32,63 EUR	+49,86 EUR	+63,40 EUR

Nota bene : A ces montants, s'ajoute éventuellement un supplément pour enfants atteints d'une maladie ou d'un handicap en tenant compte des plafonds de revenus à ne pas dépasser.

Graphique 81 - Distribution des intervalles des allocations familiales pour l'ensemble des familles nombreuses, en % (n=2.407)



Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Près des trois quarts des familles nombreuses perçoivent un montant mensuel compris entre 500€ et 999€ (Graphique 81). En effet, compte tenu de notre population étudiée, l'allocation minimale réglementaire pour un couple de salariés avec trois enfants de moins de six ans (soit sans supplément d'âge et sans majoration) est de 527,22 € (c'est-à-dire 93,93€ + 173,80€ + 259,49€). L'enquête a enregistré des montants déclarés inférieurs à 500 €. Cette situation est normale puisque l'étude retient une acception élargie de la famille nombreuse, dans l'optique du logement, c'est-à-dire intégrant des enfants intermittents pour lesquels le parent ne perçoit pas nécessairement l'allocation. De même dans le cas d'une famille recomposée, il est possible qu'il s'agisse d'un conjoint-parent salarié bénéficiant d'une allocation pour un enfant (93,93 €) et de l'autre conjoint-parent salarié bénéficiant lui aussi d'une allocation de ses deux enfants de moins de six ans (93,93€ + 173,80€), soit au total minimum 361,66 €.

Les montants extrêmes observés sont plus facilement compréhensibles. En effet, au-delà du nombre plus élevé d'enfants, la famille peut cumuler plusieurs majorations et les suppléments d'âge maximum par exemple.

Le montant moyen des allocations familiales pour l'ensemble des familles nombreuses est de 767 €. Il n'y a pas d'écart notable entre les familles recomposées (735 €) et les familles non recomposées (764 €) car ce revenu est déterminé en fonction du nombre d'enfants plutôt qu'en fonction du statut marital (Tableau 76). Ce montant moyen est supérieur pour les familles monoparentales (808 €) car il existe un montant majoré pour « parent isolé ».

Tableau 76 - Allocations familiales selon le mode familial, en €

	Familles monoparentales	Familles avec couple recomposées	Familles avec couple non recomposées	Ensemble des familles nombreuses
Moyenne	807,52	734,57	763,99	766,65
Médiane	750,00	750,00	750,00	750,00
Mode	750,00	750,00	750,00	750,00
Ecart-type	332,82	293,52	253,40	278,74
N	458	459	1.490	2.407

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Sans surprise et logiquement, le montant mensuel des allocations familiales augmente avec le nombre d'enfants (Tableau 77) puisqu'elles sont calculées sur cette base : il passe de 704 € en moyenne pour les familles de 3 enfants à 806 € pour les familles de 4 enfants et 1.085 € pour les familles de 5+ enfants. Il faut rappeler que la définition retenue ici pour les familles nombreuses, dans l'optique du logement, inclut les enfants « intermittents » pour lesquels les allocations sont parfois versées à l'un des parents. Il est donc normal que le montant moyen observé ici puisse paraître différent *a priori* des montants réglementaires. L'objectif est de refléter les moyens réellement présents pour le ménage occupant le logement faisant l'objet de l'enquête.

Tableau 77 - Allocations familiales selon le nombre d'enfants « permanents » et « intermittents », en €

	3 enfants	4 enfants	5+ enfants
Moyenne	703,63	806,46	1.085,11
Médiane	750,00	750,00	1.250,00
Mode	750,00	750,00	1.250,00
Ecart-type	203,61	259,60	445,37
N	1.632	516	259

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Le montant moyen des allocations familiales varie plus en fonction du nombre d'enfants qu'en fonction du mode familial. Les familles percevant le plus faible montant moyen sont les familles recomposées de 3 enfants (voir l'annexe 3, Tableau 155).

4. Pensions alimentaires reçues et versées

Dans cette sous-section, nous traitons une autre source de revenus des familles nombreuses : les pensions alimentaires. L'encadré ci-dessous présente la définition et les principes de fixation du montant de la pension alimentaire. Notons que cette enquête ne fait pas de distinction entre les rentes alimentaires pour ex-conjoint et pour les enfants. Signalons que ce sont les contributions alimentaires pour les enfants qui sont les plus fréquentes.

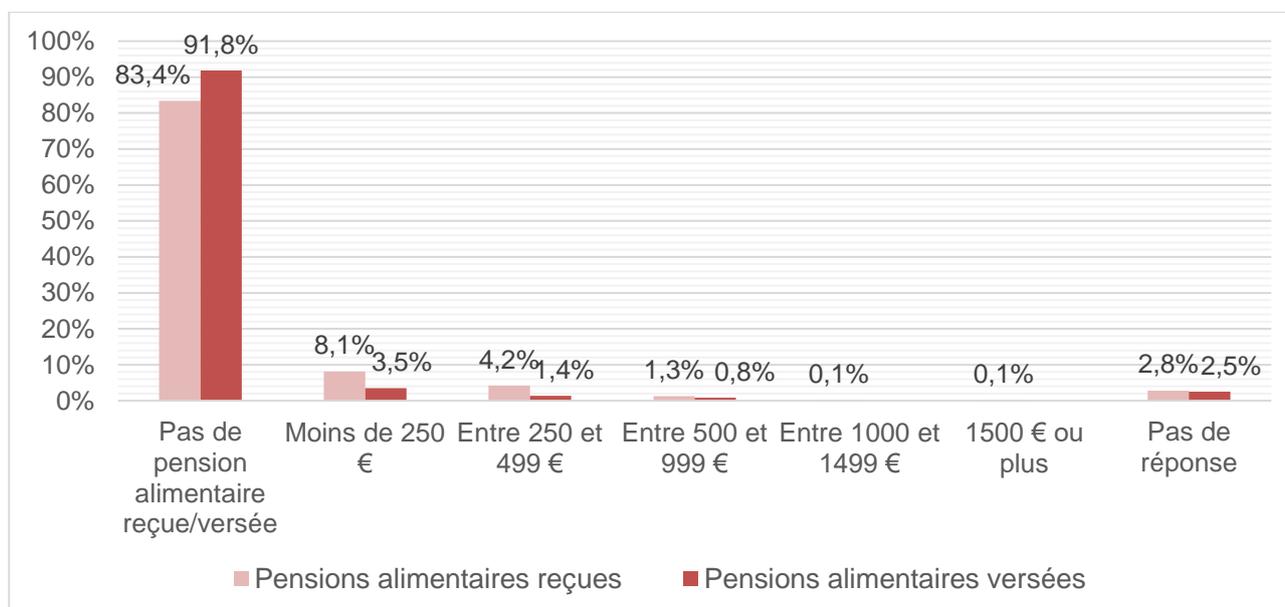
Dans l'ensemble, 13,8% des familles nombreuses perçoivent une ou plusieurs pensions alimentaires et 5,7% d'entre elles versent une ou plusieurs pensions alimentaires à une autre famille. La plupart des pensions alimentaires reçues et versées sont inférieures à 250 € (Graphique 82). Les pensions reçues inférieures à ce montant ont été déclarées par 8,1% des familles nombreuses. Par ailleurs, un certain nombre de personnes interrogées par téléphone n'ont pas déclaré le montant de leur pension alimentaire reçue étant donné qu'elles estimaient qu'elle n'était pas versée à échéance et effectivement par l'ex-partenaire. D'un autre côté, 3,5% des familles nombreuses versent des pensions alimentaires inférieures à 250 €.

Encadré 12 - Pensions alimentaires : définition et principes de fixation du montant

En Belgique, pour subvenir à leurs besoins après une séparation, la rente ou pension alimentaire est une indemnité payée à :

- **l'ex-époux ou ex-épouse (rente alimentaire pour un ex-conjoint).** Les époux continuent donc à « se devoir secours et assistance ». Le divorce peut être prononcé par consentement mutuel avec l'engagement de verser éventuellement une rente alimentaire ou, suite à l'intervention d'un juge, l'ex-conjoint économiquement faible peut obtenir une rente alimentaire s'il démontre qu'il est dans un état de besoin (pour une durée n'excédant celle du mariage et hors fautes graves ou violences conjugales).
- **et/ ou aux enfants (contribution alimentaire pour les enfants).** En vue de contribuer aux frais d'entretien, de santé, de surveillance, d'éducation, de formation et d'épanouissement de ses enfants, le parent peut être amené à verser un montant calculé à partir des ressources cumulées (les revenus professionnels, mobiliers et immobiliers, les avantages et autres moyens) et du coût de l'enfant. Il est tenu compte du temps respectif d'hébergement de l'enfant par chacun des parents. La contribution alimentaire est indexée à date fixe une fois par an sauf si le tribunal ou les parents décident par convention d'adopter une autre formule d'adaptation.

Graphique 82 - Distribution des intervalles des pensions alimentaires reçues et versées pour l'ensemble des familles nombreuses, en % (n=2.407)



Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Sur l'ensemble de l'échantillon, les familles nombreuses perçoivent une pension alimentaire de 41 € en moyenne et versent une pension alimentaire de 17 € en moyenne. Cependant, le paiement de pension alimentaire n'a de sens que dans le cas des familles recomposées et des familles monoparentales. Il est donc plus pertinent ici de retenir les moyennes selon les types de famille concernés (Tableau 78). Ainsi, assez logiquement, les familles non recomposées ne reçoivent pratiquement pas de pensions alimentaires. Citons néanmoins le cas d'une rente alimentaire versée au conjoint à l'issue d'un premier mariage. Une mécompréhension de la question par le répondant, en dépit des garde-fous posés, reste également toujours possible. Les familles recomposées reçoivent en moyenne 79 € de pension alimentaire et les familles monoparentales reçoivent en moyenne 124 €.

Du côté du montant versé cette fois par les familles nombreuses à d'autres ménages, il est logiquement proche de zéro pour les familles non recomposées (dans l'échantillon une moyenne de 6 € est relevée), de 24 € pour les familles monoparentales et de 45 € pour les familles recomposées (Tableau 78).

Tableau 78 - Pensions alimentaires reçues et versées moyennes selon le mode familial, en €

	Familles monoparentales	Familles avec couple recomposées	Familles avec couple non recomposées	Ensemble des familles nombreuses
Pensions alimentaires reçues	123,76	78,87	3,11	40,53
N	443	450	1.446	2.339
Pensions alimentaires versées	24,31	44,98	5,71	16,76
N	445	450	1.453	2.348

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Le montant moyen de pension alimentaire reçu s'accroît avec le nombre d'enfants (Tableau 79) : de 35 € pour les familles de 3 enfants à 47 € pour celles de 4 enfants et à 61 € pour celles de 5+ enfants.

Le montant moyen versé s'accroît également avec le nombre d'enfants : de 12 € pour les familles de 3 enfants à 21 € pour celles de 4 enfants et à 36 € pour celles de 5+ enfants (Tableau 79).

Tableau 79 - Pensions alimentaires reçues et versées moyennes selon le nombre d'enfants « permanents » et « intermittents », en €

	3 enfants	4 enfants	5+ enfants
Pensions alimentaires reçues	35,14	47,24	60,73
N	1.582	503	254
Pensions alimentaires versées	12,30	21,14	35,78
N	1.585	509	254

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Pour conclure, le montant de pension alimentaire perçu et/ou versé varie principalement en fonction du mode familial. Les familles non recomposées ne perçoivent et ne versent pratiquement pas de pensions alimentaires. Les familles monoparentales perçoivent les montants les plus élevés et les familles recomposées versent le plus de pensions alimentaires à d'autres ménages. Enfin, au sein de chaque type de famille, les montants augmentent légèrement lorsqu'on passe de 3 à 4+ enfants (à l'exception des pensions alimentaires reçues au sein des familles recomposées).

Encadré 13 – Témoignages au sujet des pensions alimentaires

Est-ce que vous recevez une pension alimentaire ?

« Normalement oui, mais là, ça fait plusieurs mois qu'il a toujours rien versé. »

« Quand il y pense... »

5. Coût du logement pour les propriétaires

Les deux sections suivantes, consacrées au coût du logement, distinguent les propriétaires et les locataires. Les sections d'après utiliseront d'une part les informations sur le revenu des familles et d'autre part les informations sur le coût du logement pour mesurer l'effort consenti et/ou contraint par les familles nombreuses pour se loger. Au fil de ces analyses, il faut garder en tête que le coût supporté par les familles nombreuses pour le logement s'ajoute aux différents frais liés à la présence de plusieurs enfants.

L'accession à la propriété représente le statut majoritaire d'occupation du logement des familles nombreuses (voir la partie 3). Pour plus de la moitié des propriétaires accédants (51,5%), le montant du crédit hypothécaire mensuel est entre 501 € et 1.000 € (Graphique 83). Au taux d'intérêt actuel fixe de 2% pour une durée de 20 ans, une mensualité de 757,54 € permet d'emprunter une somme de 150.000 €.

Près d'un quart des ménages accédants à la propriété (24,3%) rembourse mensuellement un montant compris entre 1.001 € et 1.500 €. Au taux d'intérêt actuel fixe de 2% pour une durée de crédit de 20 ans, une mensualité de 1.262,57 € permet d'emprunter une somme de 250.000€.

De manière plus exceptionnelle, une famille propriétaire accédant sur quatorze (7,4%) paye chaque mois plus de 1.500 €. Il s'agit ici d'un montant minimum emprunté de 300.000 €, aux conditions actuelles (taux fixe de 2% sur 20 ans) d'une mensualité de 1.515,08 €.

Ces capacités d'emprunt, révélées par les remboursements des crédits, doivent être mises en rapport avec les prix des habitations, que l'on peut présumer devoir être plus grandes compte tenu des besoins des familles nombreuses. La plupart des familles nombreuses, accédant à la propriété, sont aussi d'âge plus jeune que les propriétaires complets²⁰ ; elles sont donc plus souvent face à des emprunts contractés au cours des dernières années et aux prix de l'immobilier actuels.

²⁰ L'âge moyen du chef de ménage est de 42,9 ans pour les propriétaires accédants et de 49,5 ans pour les propriétaires complets.

Graphique 83 - Distribution du montant du crédit hypothécaire mensuel payé par les propriétaires accédants, en % (n=1.499)



Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Le montant moyen remboursé par les familles nombreuses est de 902 €/mois. Au taux d'intérêt actuel fixe de 2% pour une durée de 20 ans, une mensualité de 909,05 € permet d'emprunter une somme de 180.000 euros. Les familles non recomposées remboursent un montant moyen plus important (935 €/mois) tandis que les familles monoparentales remboursent un montant moyen beaucoup plus faible (735 €/mois) (Tableau 80). Les familles monoparentales sont aussi, pour rappel, minoritairement inscrites dans un processus d'accession à la propriété (voir la partie 3 de ce rapport).

Au cours de l'année 2016, plus d'une famille monoparentale sur cinq (21,5%) a dû, au moins une fois, payer ce montant en retard à la suite de difficultés financières. Cette proportion est de 17,8% chez les familles recomposées et de 13,1% chez les familles non recomposées. Il existe donc des différences par rapport au risque *déclaré* d'impayé en fonction du mode de composition familiale.

Cependant, un autre indicateur de difficulté financière est la proportion des familles payant un crédit hypothécaire supérieur à un tiers du revenu. Pour l'ensemble des familles nombreuses, cette proportion est au niveau de 16%, mais elle est significativement plus élevée pour les familles monoparentales (presque un quart). Cela témoigne de l'extrême difficulté des familles nombreuses monoparentales à entrer dans un processus d'accession à la propriété.

Tableau 80 - Montant du crédit hypothécaire mensuel payé par les propriétaires accédants selon le mode familial, en €

	Familles monoparentales	Familles avec couple recomposées	Familles avec couple non recomposées	Ensemble des familles nombreuses
Moyenne	735,29	885,44	934,81	901,89
Médiane	680,00	800,72	860,43	820,00
Mode	700,00	1.200,00	1.000,00	1.200,00
Ecart-type	326,94	402,68	483,92	458,08
Minimum	114,00	150,00	160,00	114,00
Maximum	1.900,00	2.420,00	5.500,00	5.500,00
N	180	270	1.049	1.499
Proportion ne pouvant pas payer à temps ce montant du crédit hypothécaire pour des raisons financières (au cours de l'année 2016)	21,5%	17,8%	13,1%	15,0%
N	170	260	1.015	1.445
Proportion payant un crédit hypothécaire supérieur à un tiers de revenu	23,8%	16,0%	14,6%	16,0%
N	178	268	1.033	1.479

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Le montant mensuel remboursé pour le crédit hypothécaire est en moyenne plus important au sein des familles de 3 enfants (912 €/mois) qu'au sein des familles de 4 enfants et de 5+ enfants (respectivement 879 €/mois et 867 €/mois) (Tableau 81). Ce résultat étonne. Plutôt que d'indiquer des coûts de remboursement d'emprunts hypothécaires décroissant avec le nombre d'enfants présents dans la famille, cette différence significative de remboursement moyen s'interprète avant tout comme une capacité moindre à pouvoir emprunter davantage en raison des autres coûts auxquels doivent faire face les familles qui comptent plus d'enfants. L'arbitrage possible dans les dépenses du budget des ménages entre l'investissement immobilier et les autres postes est

d'autant plus fortement contraint que la famille compte d'enfants. Le plus faible montant remboursé en moyenne par mois par les familles de 4 enfants ainsi que de 5 enfants et plus traduit vraisemblablement une impossibilité à consentir plus en matière de crédit. Il faut aussi rappeler que le revenu total moyen et le revenu moyen par équivalent adulte décroissent lorsque le nombre d'enfants augmente au sein de la famille.

Tableau 81 - Montant du crédit hypothécaire mensuel payé par les propriétaires accédants selon le nombre d'enfants « permanents » et « intermittents », en €

	3 enfants	4 enfants	5+ enfants
Moyenne	911,85	879,00	866,65
Médiane	840,00	764,65	702,00
Mode	1.200,00	900,00	500,00
Ecart-type	453,17	458,87	500,66
Minimum	114,00	180,00	300,00
Maximum	5.500,00	3.300,00	4.000,00
N	1.088	296	115
Proportion ne pouvant pas payer à temps ce montant du crédit hypothécaire pour des raisons financières (au cours de l'année 2016)	13,2%	18,6%	21,9%*
N	1.051	284	110
Proportion payant un crédit hypothécaire supérieur à un tiers de revenu	16,0%	13,8%	21,7%
N	1.069	295	115

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.

Plus d'un cinquième des familles de 5+ enfants (21,9%) n'a pas pu payer son crédit à temps au cours de l'année 2016 suite à des difficultés financières. C'est significativement plus élevé que pour les familles de 3 enfants dont 13,2% d'entre elles sont concernées. De plus, plus d'une famille sur cinq de cinq enfants et plus (soit 21,7%), en accession à la propriété, rembourse une mensualité de crédit hypothécaire supérieure à un tiers de ses revenus disponibles. Il s'agit de la plus forte proportion parmi les groupes comparés.

Par conséquent, en regard des principaux indicateurs du crédit selon le mode familial et le nombre d'enfants (voir l'annexe 3, Tableau 157), les familles monoparentales de 4 enfants et plus sont celles qui d'une part, remboursent le plus faible montant moyen de crédit hypothécaire et d'autre part, ont le plus de difficultés à payer ce montant à temps. Leur capacité d'emprunt est particulièrement limitée tant par la disponibilité des revenus que par la contrainte budgétaire plus sévère liée aux frais des enfants plus nombreux. Sans pouvoir le vérifier, il faut s'interroger, vu le plus faible montant emprunté, sur l'adéquation des biens achetés (tant en taille qu'en qualité) aux besoins réels en logement de ces familles.

La situation des familles non recomposées de 3 enfants est caractérisée par des indicateurs moins critiques quant au remboursement d'emprunt, en comparant au sein des familles nombreuses. Nous ne disposons pas d'enquêtes extérieures aussi détaillées qui permettraient de comparer leur situation par rapport au reste de la population.

Tableau 82 - Montant du crédit hypothécaire mensuel payé par les propriétaires accédants selon le statut d'occupation, en €

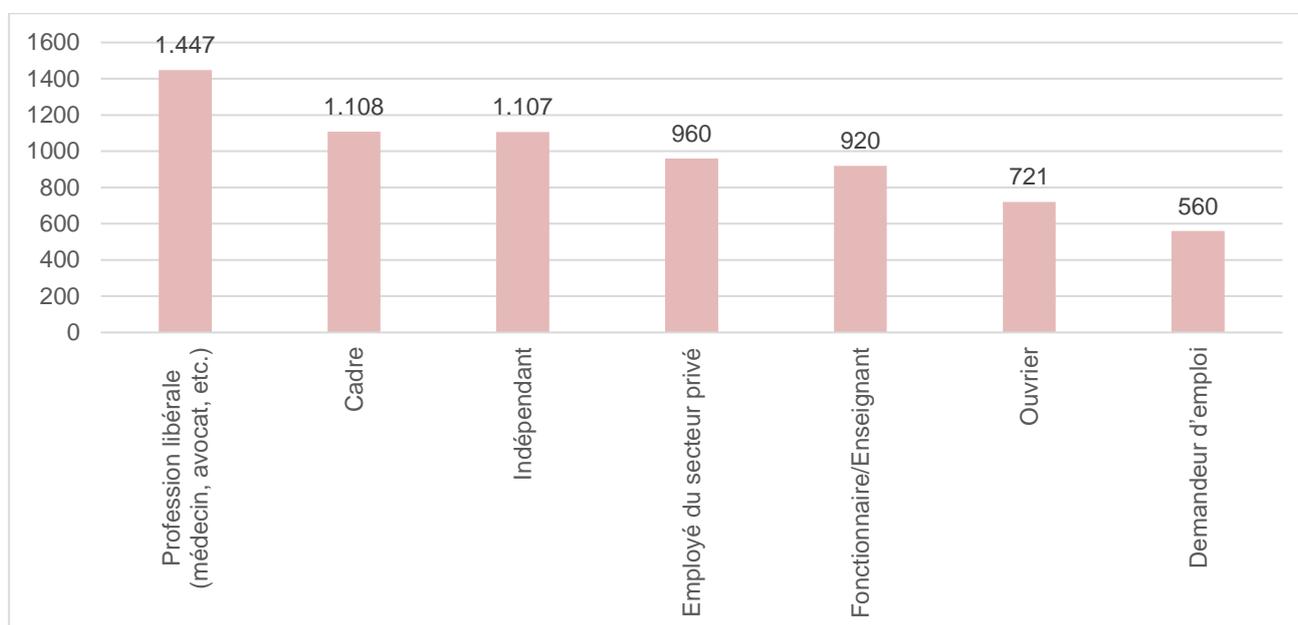
	Propriétaires accédants (hors FLW)	Propriétaires accédants avec un prêt FLW
Moyenne	943,00	705,08
Médiane	875,00	650,20
Mode	1.200,00	500,00
Ecart-type	473,58	307,13
Minimum	114,00	225,00
Maximum	5.500,00	3.300,00
N	1.240	259
Proportion ne pouvant pas payer à temps ce montant du crédit hypothécaire pour des raisons financières (au cours de l'année 2016)	14,9%	15,0%
N	1.196	249
Proportion payant un crédit hypothécaire supérieur à un tiers de revenu	16,8%	12,4%
N	1.220	259

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Les propriétaires accédants avec un prêt du FLW remboursent en moyenne 238 € de moins (soit 34% de moins) par mois que les propriétaires accédants hors FLW (Tableau 82). La proportion de ménages qui déclarent avoir payé ce montant en retard au cours de l'année 2016 suite à des difficultés financières est égale pour ces deux statuts d'occupation. Le taux des ménages payant un crédit hypothécaire supérieur à un tiers de leur revenu parmi les propriétaires accédants avec un prêt du FLW est de 12,4%. Par comparaison, ce taux est de 16,8% parmi les propriétaires accédants hors FLW.

Graphique 84 - Montant du crédit hypothécaire mensuel payé par les propriétaires accédants selon la situation professionnelle du chef de ménage, en €



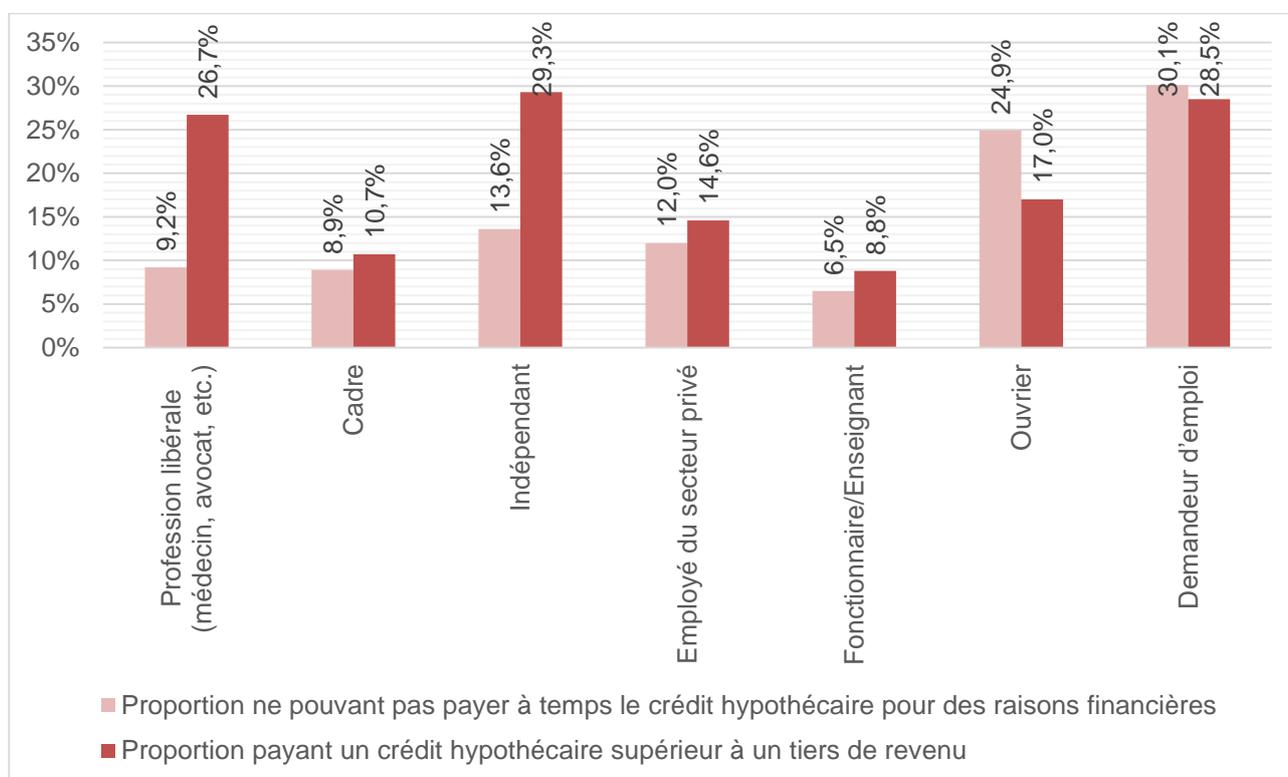
Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Sans surprise, le montant du crédit hypothécaire remboursé mensuellement diffère significativement selon la situation professionnelle du chef de ménage (Graphique 84). Il s'agit d'une confirmation supplémentaire de l'importance du facteur « économique » dans l'accès à la propriété des familles nombreuses. Le montant de remboursement hypothécaire maximal (1.447 €) est celui des familles nombreuses où le chef de ménage possède une profession libérale (médecin, avocat, etc.). De manière comparable, les familles nombreuses dont les chefs de ménage ont un statut de cadre ou d'indépendant affichent un montant moyen de remboursement d'environ 1.100 €. Au rang intermédiaire, les familles nombreuses dont les chefs de ménage sont employés du secteur privé et/ou fonctionnaires/enseignants payent

mensuellement 960€ et 920€. Enfin, pour les chefs de ménage ouvriers, le montant moyen remboursé par mois (721 €) est significativement plus bas. A l'extrême, les rares familles accédants à la propriété et dont les chefs de ménage sont demandeurs d'emploi remboursent mensuellement 560 € en moyenne. L'écart de montant moyen remboursé est plus du double (2,6 fois) entre le premier groupe de familles nombreuses emprunteuses dont le chef de ménage exerce une profession libérale et le dernier groupe de familles emprunteuses dont le chef de ménage est le demandeur d'emploi.

Graphique 85 – Difficultés de remboursement du crédit hypothécaire par les propriétaires accédants selon la situation professionnelle du chef de ménage, en €



Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

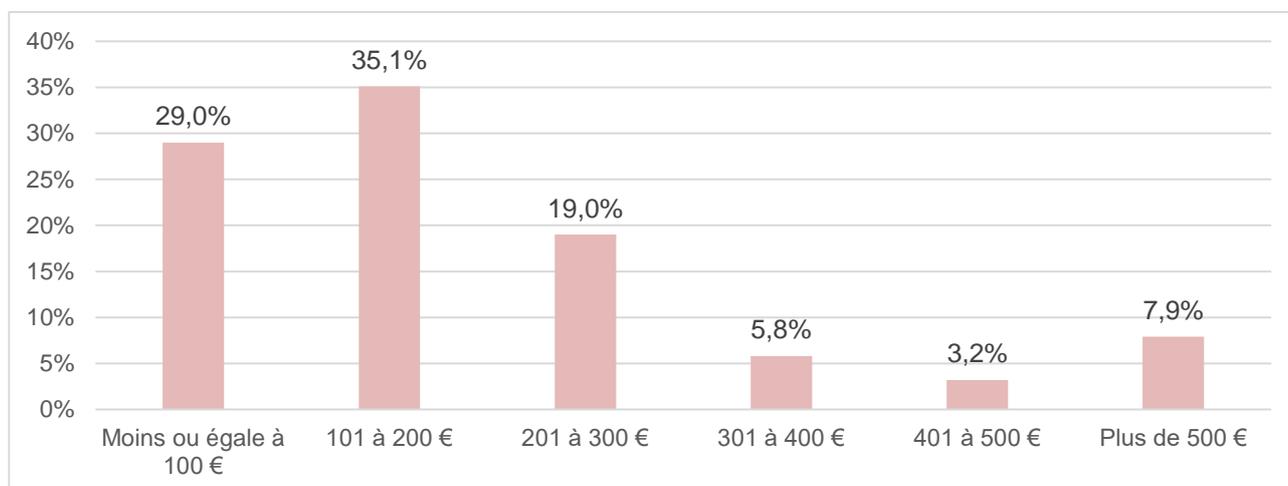
Regardons à présent les difficultés déclarées de remboursement du crédit hypothécaire sous l'angle de la profession du chef de ménage (Graphique 85). Les familles nombreuses, en accession à la propriété et dont le chef de ménage est demandeur d'emploi se trouvent dans la situation la plus critique : même si leur montant moyen du remboursement est faible (560 €), 30,1% d'entre elles ne peuvent pas payer à temps ce crédit et pour 28,5% ce crédit est supérieur à un tiers des revenus du ménage. Un quart des familles nombreuses, en accession à la propriété,

dont le chef de ménage est ouvrier, déclare ne pas pouvoir payer à temps la mensualité. Les familles nombreuses emprunteuses, dont le chef de ménage exerce une profession libérale ou d'indépendant, affichent plus fréquemment, avec une proportion proche de 30%, un montant de crédit dépassant un tiers de leur revenu disponible. En moyenne, les familles avec un chef de ménage cadre ou employé du secteur privé se trouvent dans une situation relativement plus avantageuse puisqu'environ un dixième d'entre elles déclare avoir des difficultés pour payer à temps la mensualité et un peu plus d'un dixième d'entre elles a un ratio remboursement/revenu supérieur à un tiers. Les familles nombreuses dont le chef de ménage est fonctionnaire/enseignant, remboursent mensuellement 920 € en moyenne ; elles sont les moins fréquemment susceptibles de déclarer ne pas pouvoir être capable de payer à temps le crédit (6,5%) et de supporter un remboursement de crédit dépassant un tiers de leur revenu disponible (8,8%).

L'autre coût du logement important à supporter pour les propriétaires et les accédants à la propriété concerne les charges de propriété. Celles-ci comprennent le précompte immobilier, les assurances habitation et responsabilité civile ainsi que les frais de syndic en cas de copropriété. Le montant recueilli pour cette question au cours de l'enquête est la moyenne mensuelle.

Plus de la moitié des propriétaires (54,1%) paye entre 101 € et 300 € mensuellement (Graphique 86). On note que plus d'une famille nombreuse propriétaire sur dix paie plus de 400 € par mois de charge de propriété. Il s'agit là, pour certaines d'entre elles dont les revenus sont importants, de charges liées à des investissements immobiliers de haute valeur.

Graphique 86 - Distribution des intervalles des charges de propriété mensuelles de ménage payées par les propriétaires, en % (n=1.637)



Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Le montant moyen mensuel des charges de propriété est de 238 € pour l'ensemble des familles nombreuses propriétaires. L'ampleur des écarts de montant moyen de charges selon le mode familial (Tableau 83) est cependant peu marquée, comparativement à l'ampleur des écarts en termes de revenus ou de montants empruntés selon ces mêmes modes familiaux. Ceci signale l'existence de « frais fixes » liés à la propriété (notamment la taxation²¹). Ainsi, le montant moyen de charges est légèrement plus faible (de 9,5%) pour les familles monoparentales (215 €) par rapport à la moyenne. Toutefois, les familles monoparentales éprouvent le plus de difficultés à payer ces charges à temps : au cours de l'année 2016, plus d'un quart d'entre elles (28%) a dû les payer en retard pour des raisons financières. Les charges de propriété pèsent donc différemment sur le budget des familles nombreuses selon le mode familial.

²¹ Le précompte immobilier est calculé sur base du « revenu cadastral » fixé en 1975 et indexé annuellement. Selon la plupart des acteurs de la politique du logement, ces critères d'estimation sont obsolètes.

Tableau 83 - Charges de propriété mensuelles payées par les propriétaires selon le mode familial, en €

	Familles monoparentales	Familles avec couple recomposées	Familles avec couple non recomposées	Ensemble des familles nombreuses
Moyenne	215,45	249,65	238,89	237,98
Médiane	150,00	170,75	170,00	167,00
Mode	100,00	100,00	100,00	100,00
Ecart-type	206,71	249,04	245,30	241,78
N	192	280	1.165	1.637
Proportion ne pouvant pas payer à temps ce montant des charges de propriété pour des raisons financières (au cours de l'année 2016)	28,0%	19,5%	13,3%	16,1%
N	181	269	1.131	1.581

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Il n'existe pas de différences statistiques concernant le montant moyen de charges de propriété en fonction du nombre d'enfants (Tableau 84). Cela confirme que les charges de propriété se présentent davantage comme une sorte de « frais fixes » (en effet, ils sont plus souvent liés à la valeur du bien qu'aux caractéristiques du ménage qui occupe le logement). Cependant, la proportion des familles ne pouvant pas payer à temps ces charges est deux fois plus importante pour les familles ayant 5 enfants et plus (26,4%) que pour les familles avec 3 enfants (13,8%).

Tableau 84 - Charges de propriété mensuelles payées par les propriétaires selon le nombre d'enfants « permanents » et « intermittents », en €

	3 enfants	4 enfants	5+ enfants
Moyenne	238,18	236,57	239,64
Médiane	170,00	164,28	150,00
Mode	100,00	100,00	100,00
Ecart-type	241,42	250,03	224,85
N	1.199	316	122
Proportion ne pouvant pas payer à temps ce montant des charges de propriété pour des raisons financières (au cours de l'année 2016)	13,8%	20,7%	26,4%
N	1.162	306	113

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

En guise de conclusion, les montants moyens des charges de propriété ne varient pas fortement d'un mode familial à l'autre, ni selon le nombre d'enfants présents dans la famille. Quatre des six types de familles nombreuses étudiés dans ce rapport payent entre 242 € et 252 € en moyenne de charges mensuelles (voir l'annexe 3, Tableau 158). Les deux autres types de familles nombreuses, soit les familles monoparentales de 3 enfants et les familles non recomposées de 4 enfants ou plus, paient moins, soit respectivement 203 € et 227 € en moyenne de charges de propriété.

A contrario, la proportion de familles déclarant ne pas arriver à payer les charges de propriété à temps est significativement différente selon le mode familial et le nombre d'enfants ; elle est ainsi trois fois plus élevée au sein des familles monoparentales de 4 enfants ou plus qu'au sein des familles non recomposées de 3 enfants.

Les propriétaires complets payent un montant moyen de charges de propriété (276 €) significativement plus élevé que les propriétaires accédants, mais ils ont le moins de difficulté à verser à temps cette somme (Tableau 85). Par définition, les propriétaires complets n'ont plus d'emprunts à rembourser, mais le logement est souvent plus âgé et peut engendrer certains frais de propriété un peu plus élevés. Les propriétaires accédants via le FLW payent un montant

moyen de charges de propriété (199 €) inférieur de 17,4% aux accédants à la propriété auprès d'un organisme privé de prêts.

Tableau 85 - Charges de propriété mensuelles payées par les propriétaires selon le statut d'occupation, en €

	Propriétaires complets	Propriétaires accédants (hors FLW)	Propriétaires accédants avec un prêt FLW
Moyenne	275,81	240,44	198,63
Médiane	200,00	170,00	130,00
Mode	200,00	100,00	100,00
Ecart-type	268,36	245,79	191,89
N	174	1.220	243
Proportion ne pouvant pas payer à temps ce montant des charges de propriété pour des raisons financières (au cours de l'année 2016)	11,6%*	16,6%	16,5%
N	168	1.180	233

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.

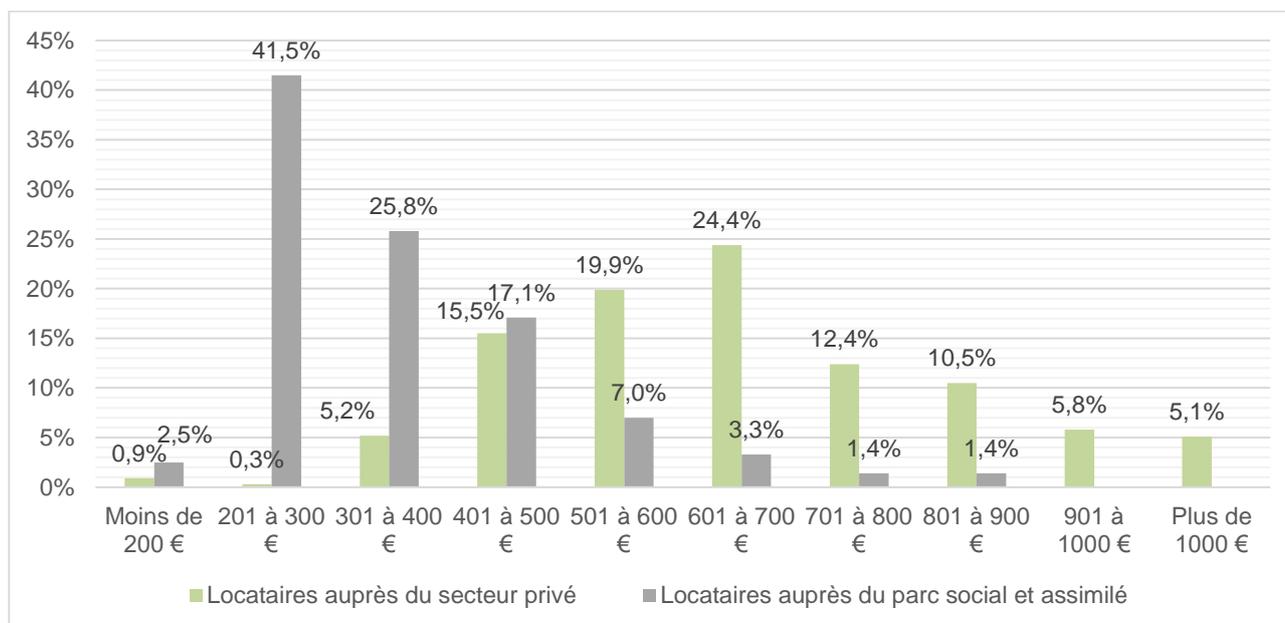
6. Coût du logement pour les locataires

Pour les familles nombreuses qui louent un logement, le coût principal du logement est le loyer. Il peut toutefois comporter un poste de dépenses liées aux charges plus ou moins élevé qui s'ajoute à ce loyer. Outre une sécurité d'occupation moindre que celle liée à la propriété, la location pour les familles nombreuses est partagée selon que celles-ci se tournent vers le secteur privé ou vers le parc social et assimilé.

Le graphique de distribution des loyers (hors charges) adopte une forme « en cloche » pour les locataires du secteur privé (Graphique 87), cela signifie que la distribution se répartit normalement autour du mode (ici entre 601 € et 700 €). Les valeurs extrêmes sont moins fréquemment observées. En revanche, la distribution des loyers (hors charges) dans le secteur du logement social et assimilé est nettement concentrée sur les montants bas. Cela confirme assez logiquement le rôle du logement social et assimilé qui vise à offrir des loyers inférieurs au prix du marché. Ainsi, 44 % des locataires du parc social et assimilé payent un loyer inférieur ou

égal à 300 € alors que, pour les locataires du secteur privé, la proportion correspondante à ce montant de loyer est seulement de 1,2%. Pour le logement des familles nombreuses, on observe que les deux secteurs remplissent des rôles tout à fait différents.

Graphique 87 - Distribution du loyer mensuel hors charges, en % (n=361 et n=300)



Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Dans l'ensemble, les familles nombreuses locataires payent un loyer moyen de 531 € (Tableau 86). Les loyers sont presque deux fois plus élevés pour les locataires du secteur privé (674 € en moyenne) par rapport à ceux du logement social et assimilé (359 € en moyenne).

Dans le secteur privé, près de deux locataires sur cinq (38,3%) ont versé leur loyer en retard en 2016 pour difficultés financières. Un peu plus d'un quart des locataires du logement social et assimilé (26,7%) est également dans ce cas. Pour l'ensemble des familles locataires, une famille sur trois a payé son loyer en retard au cours de l'année 2016 suite à des raisons financières.

Tableau 86 - Loyer mensuel hors charges selon le statut d'occupation, en €

	Locataires auprès du secteur privé	Locataires auprès du parc social et assimilé	Ensemble des locataires
Moyenne	673,56	359,04	531,02
Médiane	650,00	327,38	500,00
Mode	650,00	250,00	650,00
Ecart-type	208,18	139,81	238,88
Minimum	150,00	170,00	150,00
Maximum	1.550,00	880,00	1.550,00
N	361	300	661
Proportion ne pouvant pas payer à temps ce montant du loyer pour des raisons financières (au cours de l'année 2016)	38,3%	26,7%	33,0%
N	337	290	627

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Les familles recomposées versent en moyenne un loyer plus élevé (583 €) alors que les familles monoparentales ont un loyer plus faible (507 €) (Tableau 87). Il est possible que la situation de recomposition familiale ne permette pas de s'engager dans un processus d'accession à la propriété. Pour faire face aux nouveaux besoins en logement, les familles nombreuses recomposées se tournent vers le secteur locatif privé pour des biens de plus grande taille (donc plus coûteux en moyenne). Le loyer des familles monoparentales s'interprète comme le signe d'une contrainte budgétaire offrant moins de capacité à payer pour un logement correspondant davantage aux besoins du ménage (cf. partie 3 relative à la qualité du logement).

La proportion des familles nombreuses déclarant avoir des difficultés à payer à temps leur loyer varie peu selon les modes familiaux. Pratiquement un tiers des familles nombreuses locataires quel que soit le mode de composition éprouve des difficultés à payer à temps son loyer.

Tableau 87 - Loyer mensuel hors charges selon le mode familial, en €

	Familles monoparentales	Familles avec couple recomposées	Familles avec couple non recomposées
Moyenne	506,67	582,96	522,22
Médiane	500,00	579,88	500,00
Mode	650,00	650,00	500,00
Ecart-type	219,04	252,71	243,94
Minimum	196,00	177,00	150,00
Maximum	1.419,00	1.500,00	1.550,00
N	241	157	263
Proportion ne pouvant pas payer à temps ce montant du loyer pour des raisons financières (au cours de l'année 2016)	35,2%	33,3%	30,7%
N	224	151	252

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Le loyer moyen augmente peu avec le nombre d'enfants dans la famille (Tableau 88) : il est de 23 € plus élevé (soit 4%) pour les familles de 5+ enfants par rapport aux familles de 3 enfants²². Au contraire, les familles de 5+ enfants sont nettement plus nombreuses à déclarer avoir versé leur loyer en retard en 2016 suite à des difficultés financières : près d'une sur deux est dans le cas (45,8%). Cela confirme que la difficulté financière est croissante pour les très grandes familles.

²² Le logement loué dans le secteur privé est quasiment de la même taille pour les familles ayant 3 enfants (110 m²) et les familles ayant 5+ enfants (109 m²). Dans le parc social et assimilé, la superficie du logement est de 90 m² et de 101 m² respectivement.

Tableau 88 - Loyer mensuel hors charges selon le nombre d'enfants « permanents » et « intermittents », en €

	3 enfants	4 enfants	5+ enfants
Moyenne	523,84	534,26	547,30
Médiane	500,00	500,00	532,13
Mode	700,00	500,00	600,00
Ecart-type	224,83	256,84	254,42
Minimum	150,00	170,00	203,00
Maximum	1.419,00	1.550,00	1.500,00
N	367	165	129
Proportion ne pouvant pas payer à temps ce montant du loyer pour des raisons financières (au cours de l'année 2016)	30,1%	28,8%	45,8%
N	341	158	128

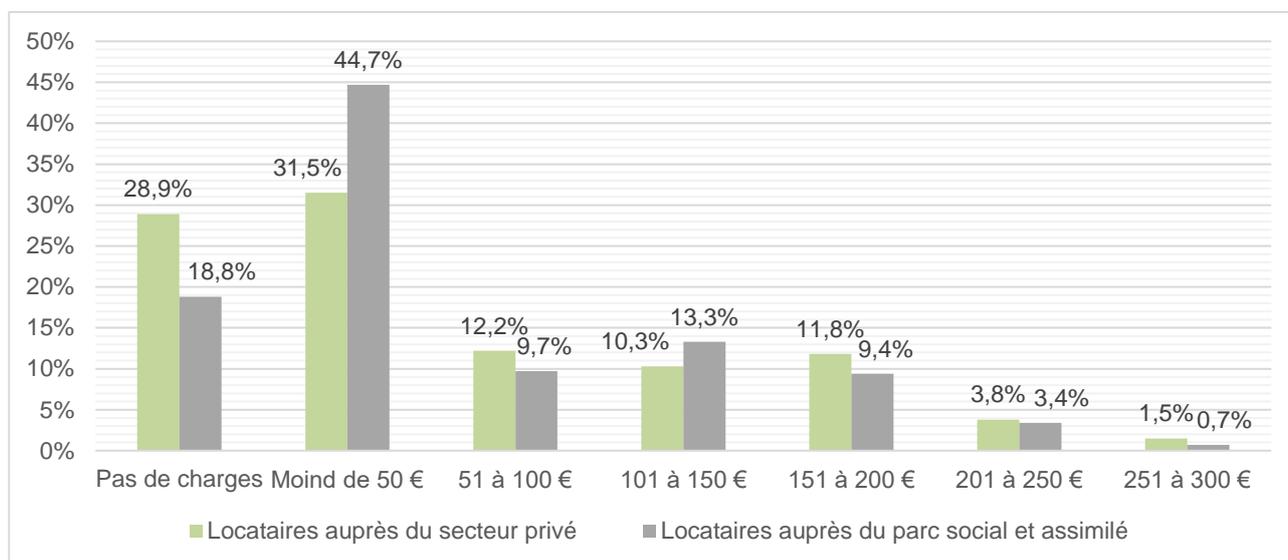
Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Par rapport aux loyers versés, les différences entre les modes familiaux sont plus importantes que les différences selon le nombre d'enfants. Les familles recomposées payent les loyers moyens les plus élevés : 563 € pour celles de 3 enfants et 598 € pour celles de 4+ enfants (voir l'annexe 3, Tableau 159). La proportion de familles locataires ayant versé leur loyer en retard en 2016 pour raisons financières est élevée pour tous les groupes familiaux (d'une à deux familles sur cinq).

Dans le secteur locatif privé, près d'un tiers des familles (28,9%) n'a pas de charges locatives et presque un tiers des familles (31,5%) verse moins de 50 €/mois (Graphique 88). Il y a donc 39,6% des familles nombreuses du secteur locatif privé qui payent un montant de charges locatives égal ou supérieur à 50 €/mois. Dans le secteur locatif social et assimilé, pratiquement deux tiers des familles nombreuses locataires (63,5%) ne paient pas de charges locatives ou paient moins de 50 € mensuellement. Pour la location de maisons individuelles, aucune charge n'est spécifiquement demandée (ou distinguée du loyer proprement dit) à la différence de la location d'appartements (où une partie des frais de copropriété sont imputés au locataire).

Graphique 88 - Distribution des intervalles des charges locatives mensuelles, en % (n=361 et n=300)



Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Tableau 89 - Charges locatives selon le statut d'occupation, en €

	Locataires auprès du secteur privé	Locataires auprès du parc social et assimilé	Ensemble des locataires
Moyenne	68,83	66,06	67,57
Médiane	35,00	35,00	35,00
Mode	0,00	0,00	0,00
Ecart-type	75,05	68,87	72,28
N	361	300	661
Proportion ne pouvant pas payer à temps ce montant des charges locatives pour des raisons financières (au cours de l'année 2016)	36,7%	22,6%	30,2%
N	348	294	642

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.

Les familles nombreuses locataires versent en moyenne 68 € de charges locatives²³ (Tableau 89). Cependant, cette moyenne est fortement tirée vers le haut par un faible pourcentage de familles payant un montant élevé de charges (Graphique 88) et il y a peu de différence par rapport à cela entre le secteur privé et le secteur social et assimilé. Par contre, les locataires du secteur privé ont un taux déclaré largement supérieur de retard de paiement dû à des raisons financières que les locataires du logement social et assimilé (36,7% contre 22,6%).

Il n'y a pas de différence statistique concernant le montant moyen des charges locatives entre les modes familiaux (Tableau 90). Les familles non recomposées sont cependant proportionnellement moins nombreuses à déclarer avoir payé au moins une fois leurs charges locatives en retard au cours de l'année 2016 suite à des difficultés financières (25,8% contre 32,6% et 33,5% pour les familles recomposées et monoparentales).

Tableau 90 - Charges locatives mensuelles selon le mode familial, en €

	Familles monoparentales	Familles avec couple recomposées	Familles avec couple non recomposées
Moyenne	68,12	65,60	68,25
Médiane	39,79	36,40	35,00
Mode	0,00	0,00	0,00
Ecart-type	70,72	69,58	75,45
N	241	157	263
Proportion ne pouvant pas payer à temps ce montant des charges locatives pour des raisons financières (au cours de l'année 2016)	33,5%	32,6%	25,8%
N	236	154	252

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Contrairement à ce qui était observé pour de nombreux autres indicateurs de coûts du logement, le montant moyen des charges locatives en fonction du nombre d'enfants est stable (Tableau 91). Cela peut s'expliquer par la notion de « frais fixes » que représentent ces charges

²³ La facture énergétique est analysée séparément.

déterminées davantage par la nature du logement loué. Par contre, les familles de 5 enfants et plus déclarent plus souvent payer ces charges en retard suite à des raisons financières en 2016 que les familles de 3 et 4 enfants.

Tableau 91 - Charges locatives selon le nombre d'enfants « permanents » et « intermittents », en €

	3 enfants	4 enfants	5+ enfants
Moyenne	66,42	69,25	68,71
Médiane	35,00	40,00	35,00
Mode	0,00	0,00	0,00
Ecart-type	73,13	70,88	72,09
N	367	165	129
Proportion ne pouvant pas payer à temps ce montant des charges locatives pour des raisons financières (au cours de l'année 2016)	28,0%	28,0%	39,1%
N	352	162	128

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Le croisement du montant moyen de charges locatives selon le mode familial et le nombre d'enfants confirme qu'il n'y a pas de variation statistique significative entre les différents types de familles nombreuses retenues pour cette étude (voir l'annexe 3, Tableau 160). Il précise également que le taux le plus élevé de retards de paiement pour difficultés financières – tout comme pour les loyers – est le plus rencontré parmi les familles recomposées de 4 enfants ou plus ainsi que parmi les familles monoparentales.

7. Taux d'effort en matière du logement

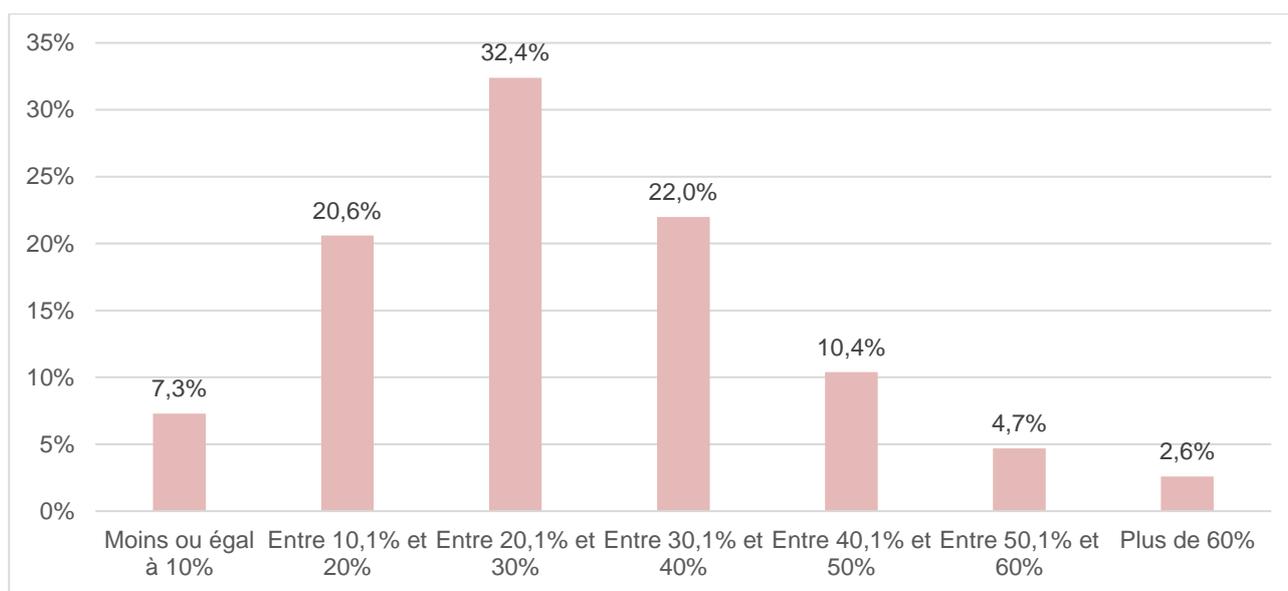
Afin de mieux comprendre le poids des dépenses du logement par rapport aux revenus du ménage et les conséquences qu'il peut avoir (car les coûts du logement sont fixes et récurrents privant le ménage d'autres dépenses), l'indicateur du taux d'effort est souvent utilisé. Le *taux d'effort en matière du logement* est défini comme le rapport entre le montant consacré aux frais pour se loger et le revenu disponible du ménage.

Pour les propriétaires, le taux d'effort en matière du logement est égal à *la somme du crédit hypothécaire et des charges de propriété divisée par le revenu total net du ménage*.

Pour les locataires, ce taux d'effort est *la somme du loyer et des charges locatives divisée par le revenu total net du ménage*.

Pour presque un tiers des familles nombreuses, le taux d'effort en matière du logement est compris entre 20 % et 30% (Graphique 89). Du côté des coûts du logement supportables, une famille sur cinq paye pour le logement entre 10% et 20% de son revenu et sept familles sur dix payent moins ou égal à 10% de leur revenu. Du côté des coûts du logement difficilement supportables voir écrasants, un peu plus d'une famille sur cinq (22%) paye entre 30% et 40% de son revenu et un peu moins d'une famille sur cinq (17,7%) paye plus de 40% de son revenu pour se loger.

Graphique 89 - Distribution du taux d'effort en matière du logement, en % (n=2.263)



Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Le taux d'effort en matière du logement est de 28,4% en moyenne pour l'ensemble des familles nombreuses²⁴. Une fois de plus, un effort sensiblement plus important des familles nombreuses monoparentales pour se loger (31,4%) est constaté par rapport aux autres types de familles

²⁴ Selon l'*Enquête sur le budget des ménages 2016*, la part des dépenses consacrées au logement (hors énergie et eau) dans les dépenses moyennes pour la totalité des ménages wallons fait 24,9%.

nombreuses, notamment par rapport aux familles nombreuses non recomposées (27,4%) (Tableau 92).

Tableau 92 - Taux d'effort en matière du logement selon le mode familial, en %

	Familles monoparentales	Familles avec couple recomposées	Familles avec couple non recomposées	Ensemble des familles nombreuses
Moyenne	31,4%	28,8%	27,4%	28,4%
Médiane	30,1%	27,5%	26,0%	26,9%
Mode	20,0%	27,3%	20,0%	20,0%
Ecart-type	14,6%	12,9%	13,6%	13,8%
N	430	436	1.397	2.263

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Le taux d'effort en matière du logement ne varie pas de manière significative selon le nombre d'enfants (Tableau 93). Il est au niveau d'un peu moins de 30% quel que soit le nombre d'enfants présents dans la famille. Comme le revenu total moyen des familles de 5 enfants ou plus est plus faible, l'explication tient peut-être aux arbitrages budgétaires des familles nombreuses choisissant prioritairement de satisfaire les frais de vie des enfants en réduisant les moyens disponibles pour se loger quitte à ne pas rencontrer les besoins nécessaires en logement.

Tableau 93 - Taux d'effort en matière du logement selon le nombre d'enfants « permanents » et « intermittents », en %

	3 enfants	4 enfants	5+ enfants
Moyenne	28,5%	27,3%	29,8%
Médiane	27,3%	25,6%	28,0%
Mode	20,0%	26,7%	16,0%
Ecart-type	13,7%	13,0%	15,4%
N	1.533	480	250

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Le taux d'effort en matière de logement selon le mode familial et le nombre d'enfants est compris entre 26,1% (familles non recomposées de 4+ enfants) et 31,8% (familles monoparentales de 3 enfants) (voir l'annexe 3, Tableau 161).

Les locataires auprès de secteur privé (32,5%), les propriétaires accédants hors FLW (30,9%) et les propriétaires accédants avec un prêt FLW (29,5%) consacrent tous un peu moins d'un tiers de leur revenu au paiement de leur logement (Tableau 94). Il est à noter que, pour les uns, le revenu disponible plus faible (dénominateur) entraîne un taux d'effort plus élevé et, pour les autres, le montant d'emprunt plus élevé (numérateur) pour un investissement immobilier rapporté à des revenus moyens ou supérieurs est à l'origine d'un taux d'effort élevé. Il faut donc être attentif à la source de ce taux d'effort.

Les locataires du logement social et assimilé, aux revenus par définition plus bas, y consacrent un peu moins d'un quart de leur revenu (23,1%). Les propriétaires complets quant à eux ont le plus faible taux d'effort en matière de logement : ils y consacrent 8,6% de leur revenu. Ils n'ont en effet pas ou plus de crédit hypothécaire à rembourser.

Tableau 94 - Taux d'effort en matière du logement selon le statut d'occupation, en %

	Propriétaires complets	Propriétaires accédants (hors FLW)	Propriétaires accédants avec un prêt FLW	Locataires auprès du secteur privé	Locataires auprès du parc social assimilé
Moyenne	8,6%	30,9%	29,5%	32,5%	23,1%
Médiane	5,3%	28,6%	27,4%	31,1%	20,1%
Mode	3,6%	20,0%	16,8%	20,0%	20,0%
Ecart-type	9,6%	13,1%	12,1%	12,2%	10,6%
N	160	1.201	248	357	297

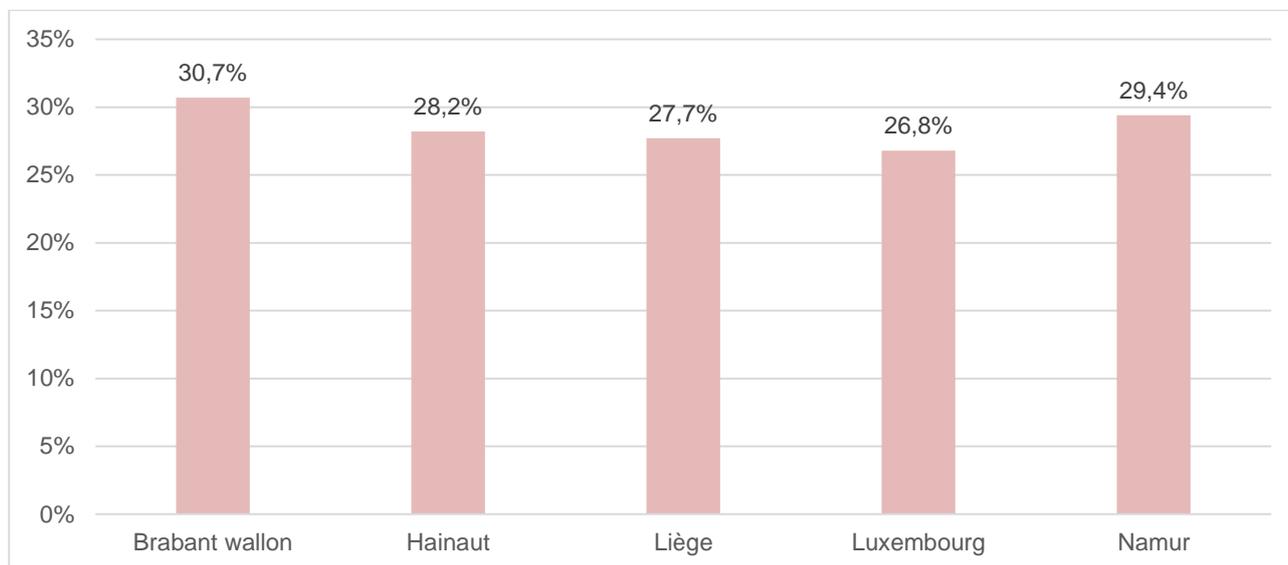
Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Le taux d'effort en matière du logement pour les familles nombreuses varie de 26,8% en province de Luxembourg à 30,7% en province du Brabant wallon (en passant par 27,7% pour la province de Liège, 28,2% pour celle du Hainaut et 29,4% pour celle de Namur) (Graphique 90). Le Brabant wallon et la province de Luxembourg – de niveau similaire en ce qui concerne les revenus moyens – se trouvent à présent aux deux extrémités. Les prix immobiliers élevés en Brabant wallon font supporter un taux d'effort élevé aux familles nombreuses. Le Hainaut et la province de Liège –

dotés des revenus moyens les plus faibles mais similaires entre eux – présentent des taux d'effort en matière de logement autour de 28%, qui est un peu inférieur à la moyenne pour la Wallonie.

Graphique 90 - Taux d'effort en matière du logement selon la province, en %



Source : Enquête FLW/CEHD 2017

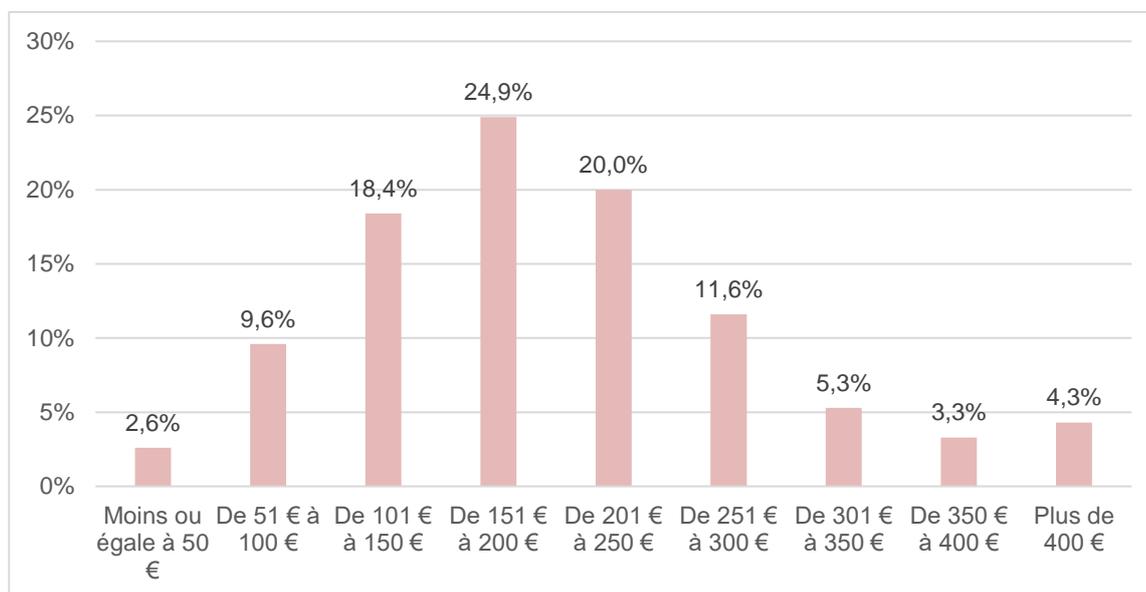
Traitement : CEHD

8. Facture énergétique

De plus en plus, la facture énergétique est devenue une composante importante des coûts liés au logement. Dans le cadre de cette enquête, la facture énergétique est le montant consacré aux coûts des énergies consommées pour se chauffer (gaz, mazout, bois, etc.) et à l'électricité. Selon l'Enquête FLW/CEHD 2017, presque deux tiers des familles nombreuses (63,3%) payent entre 101 € et 250 € pour l'énergie mensuellement (Graphique 91). Une famille sur huit paie moins ou égale à 100 € par mois. D'un autre côté, un cinquième des familles nombreuses consacre entre 251€ et 400€ à l'énergie. Pour 4,3% des familles, la facture énergétique dépasse 400 €. Selon l'enquête, la facture énergétique mensuelle moyenne des familles nombreuses en Wallonie est de 214,95 €²⁵. Plus de la moitié des familles nombreuses (55,5%) ont une facture énergétique mensuelle qui ne dépasse pas 200 €.

²⁵ La facture énergétique annuelle moyenne des familles nombreuses est donc de 2.579 €. À titre de comparaison, selon l'« Etude sur les consommations d'eau et d'énergie en Wallonie » d'AquaWal et du CEHD (2015), la facture énergétique annuelle moyenne en Wallonie était de 2.329 €.

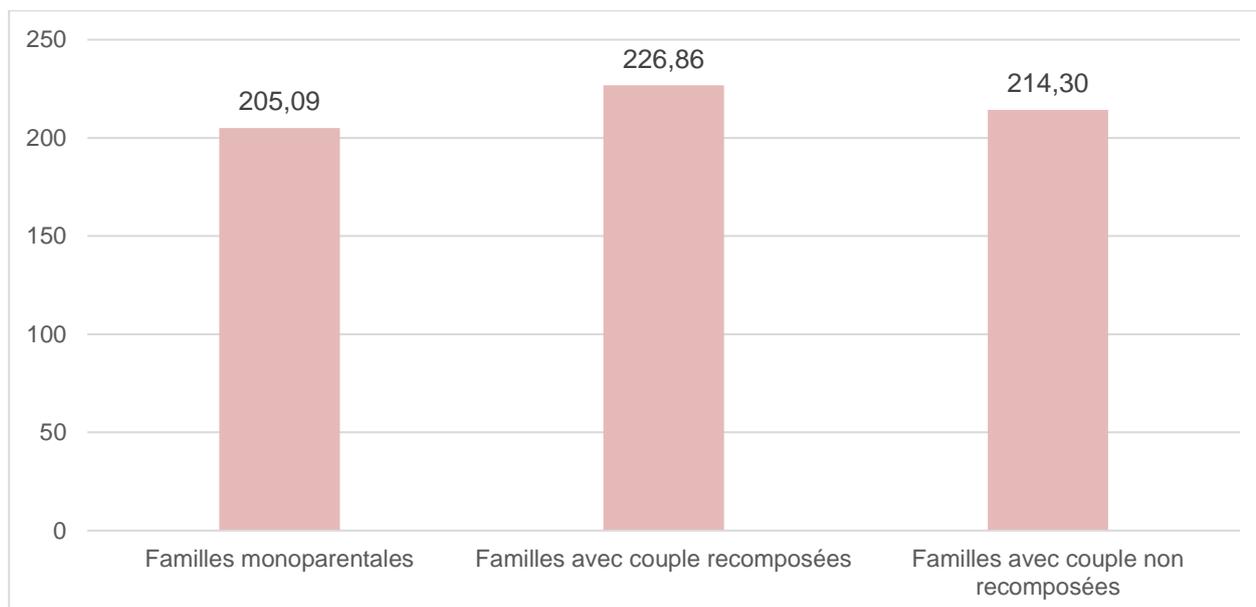
Graphique 91 - Distribution de montant de la facture énergétique mensuelle pour l'ensemble des familles nombreuses, en % (n=2.407)



Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

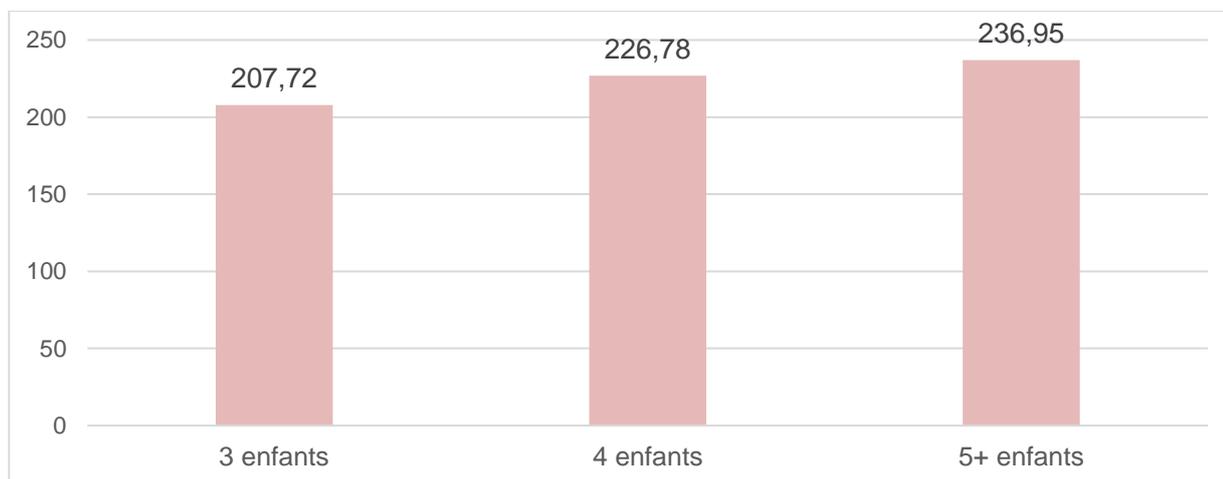
L'écart de facture énergétique mensuelle moyenne est, sans être proportionnellement très marqué, plus important pour les familles recomposées (de 227 €) que pour les familles monoparentales (205 €) (Graphique 92). De nouveau, ce constat est surtout lié à la différence de revenus disponibles entre ces deux types de familles nombreuses, qui imposent davantage aux familles monoparentales de restreindre ces dépenses. L'ampleur de cet écart de montant des factures énergétiques moyennes n'est d'ailleurs pas aussi importante que l'ampleur de l'écart de revenus entre ces deux types de familles.

Graphique 92 - Montant de la facture énergétique mensuelle selon le mode familial, en €

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Plus il y a d'enfants dans la famille, plus la facture énergétique est élevée (Graphique 93) : elle croît ainsi de 208 € pour les familles de 3 enfants à 237 € pour les familles de 5 enfants ou plus.

Graphique 93 - Montant de la facture énergétique mensuelle selon le nombre d'enfants, en €

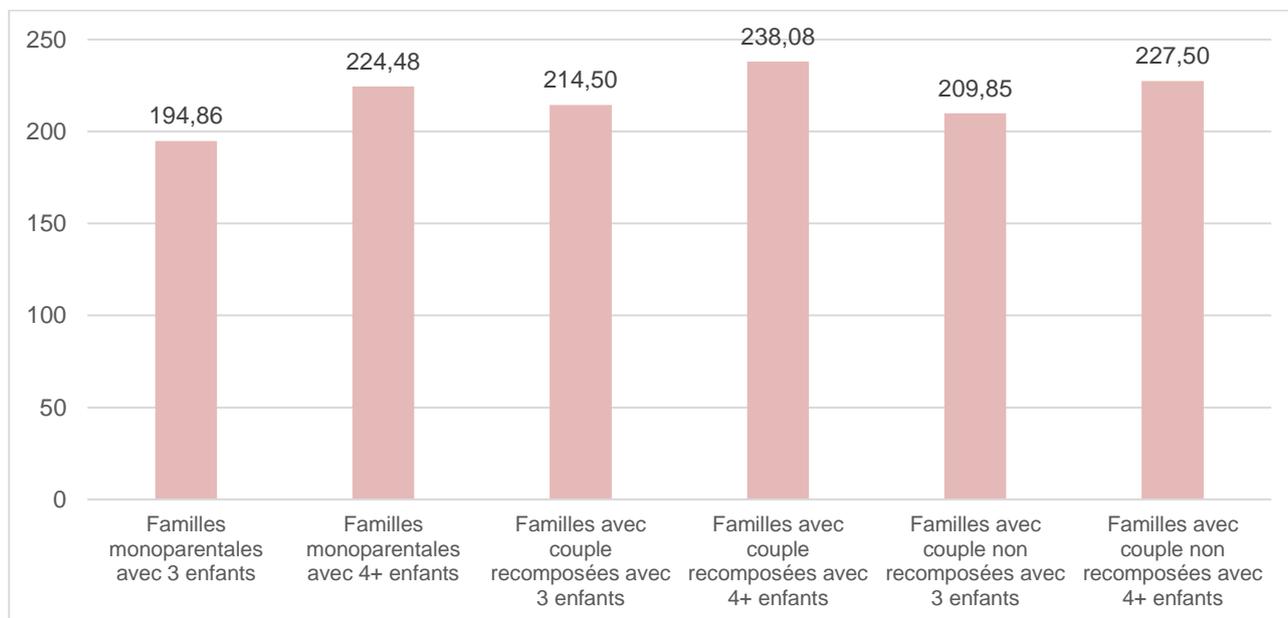
Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Les deux tendances décrites précédemment se cumulent (Graphique 94) de telle sorte que le type de famille nombreuse présentant la facture énergétique la plus importante est celui des

familles recomposées de 4 enfants ou plus (238 €) et celui affichant la facture moyenne la plus basse concerne les familles monoparentales de 3 enfants (195 €).

Graphique 94 - Montant de la facture énergétique mensuelle selon le mode familial et le nombre d'enfants, en €

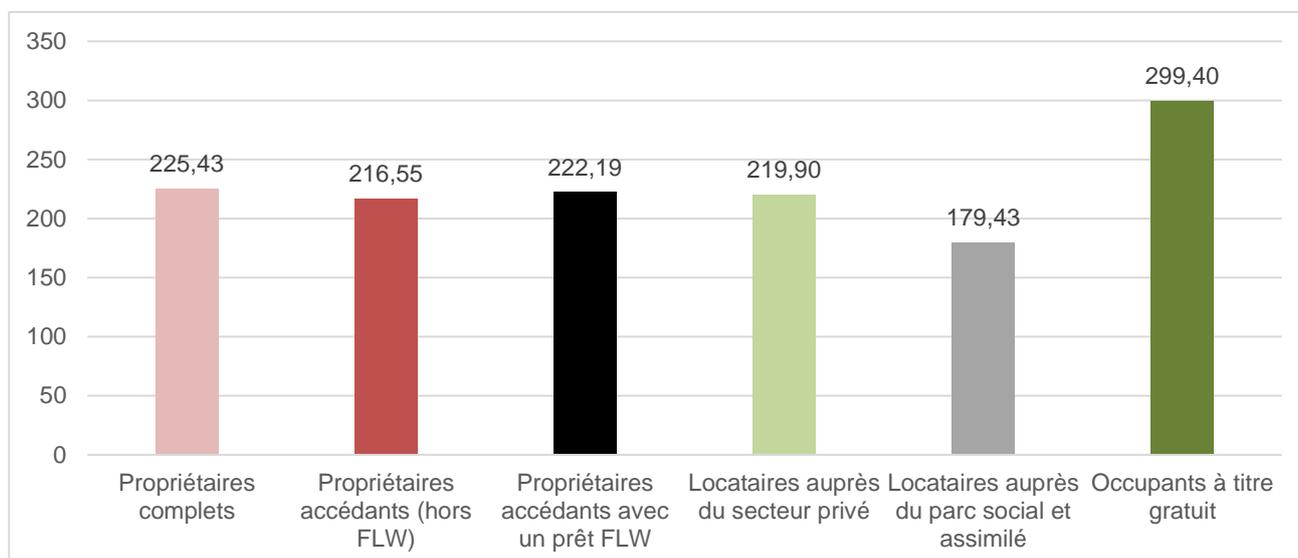


Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Parmi tous les statuts d'occupation, le statut « occupants à titre gratuit » arbore la plus grosse facture énergétique moyenne (de 299 €) et les locataires du logement social et assimilé ont la facture la plus basse (de 179 €) (Graphique 95). Les factures énergétiques des statuts d'occupation restant sont comprises entre 217 € et 225 €.

Graphique 95 - Montant de la facture énergétique mensuelle selon le statut d'occupation, en €



Source : Enquête FLW/CEHD 2017

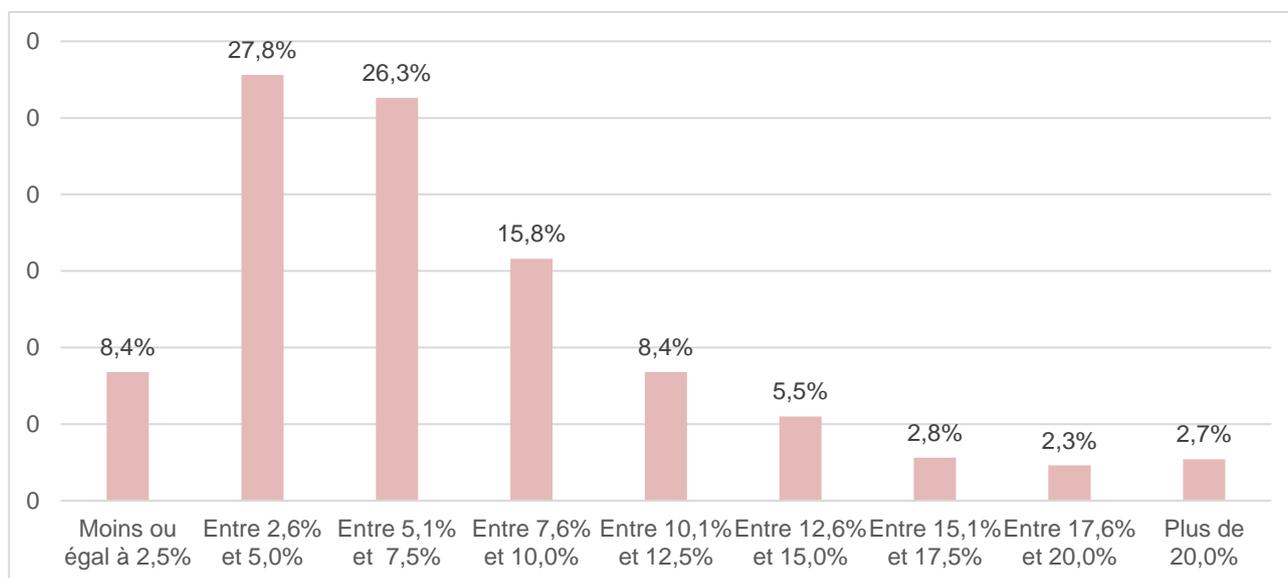
Traitement : CEHD

9. Taux d'effort énergétique et précarité énergétique

Le taux d'effort énergétique est le rapport entre la facture énergétique (montant mensuel consacré aux énergies consommées pour le chauffage et à l'électricité) et le revenu total net des ménages. En d'autres mots, il représente le pourcentage du revenu que le ménage consacre à sa facture énergétique.

Plus d'un quart (27,8%) des familles nombreuses a le taux d'effort énergétique entre 2,6% et 5% (Graphique 96). Un autre quart des familles (26,3%) paye pour sa facture énergétique entre 5,1% et 7,5% de son revenu. Pour presque une famille sur six, le taux d'effort énergétique est entre 7,6% et 10%. Les ménages concernés par des taux supérieurs à dix pour cent sont dits en « précarité énergétique » ; ils sont analysés plus spécifiquement dans la suite de cette section.

Graphique 96 - Distribution du taux d'effort énergétique et précarité énergétique, en % (n=2.343)



Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Le taux d'effort énergétique moyen pour l'ensemble des familles nombreuses est de 7,5%²⁶. Il est plus faible pour les familles non recomposées (6,7%) et plus élevé pour les familles monoparentales (9,8%) (Graphique 97).

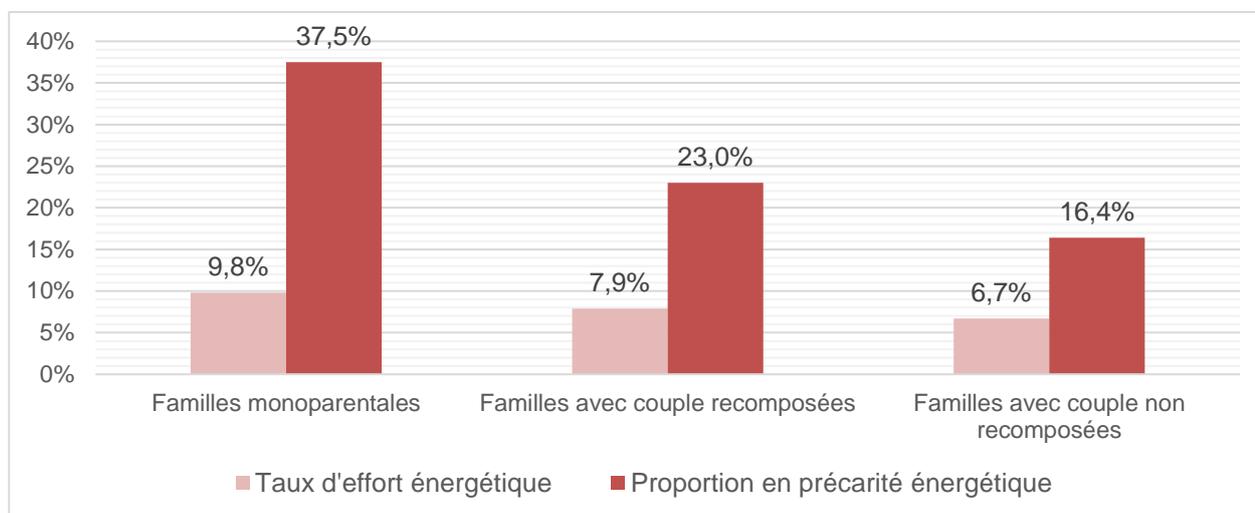
Le taux de ménages en précarité énergétique est la proportion de familles consacrant plus de 10% de ses revenus au paiement de sa facture énergétique²⁷. Selon l'enquête, 21,7% des familles nombreuses en Wallonie sont en précarité énergétique²⁸. Les proportions diffèrent fortement d'un mode familial à l'autre : 37,5% des familles monoparentales sont en précarité énergétique contre 16,4% des familles non recomposées.

²⁶ À titre de comparaison, selon l'étude sur les consommations d'eau et d'énergie en Wallonie réalisée par AquaWal et le CEHD (2015), le taux d'effort énergétique moyen était de 8,5% pour l'ensemble des ménages wallons, de 7,3% pour les ménages ayant 4 personnes et de 6,8% pour les ménages ayant 5 personnes ou plus.

²⁷ Ce seuil correspond à la définition opérationnelle internationale. Pour une discussion complète voir Boardman B. (2013), *Fixing Fuel Poverty: Challenges and Solutions*, Routledge, 256 pages.

²⁸ Selon l'« Etude sur les consommations d'eau et d'énergie en Wallonie » d'AquaWal et du CEHD (2015), le taux de précarité énergétique était de 26,7% pour l'ensemble de ménages wallons, de 16,8% pour les ménages ayant 4 personnes et de 18,5% pour les ménages ayant 5 personnes ou plus.

Graphique 97 - Taux d'effort énergétique et précarité énergétique selon le mode familial, en %

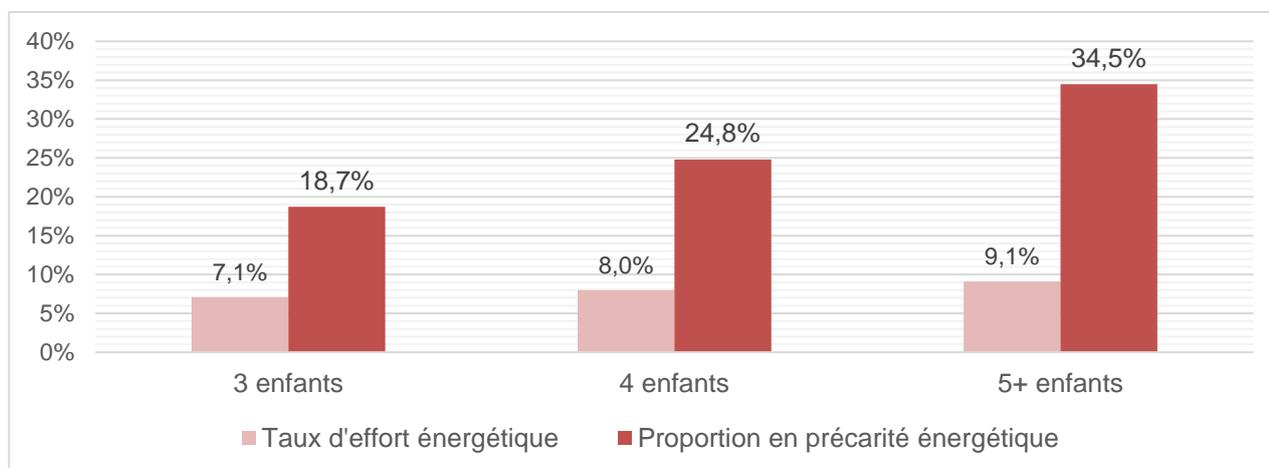


Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Le taux d'effort énergétique augmente avec le nombre d'enfants de telle sorte que les familles de 3 enfants ont un taux d'effort de 7,1% et les familles de 5 enfants ou plus de 9,1% (Graphique 98). En outre, la proportion de ménages en précarité énergétique augmente elle aussi avec le nombre d'enfants. Plus d'une famille sur trois de 5 enfants ou plus consacre plus de 10% de son revenu au paiement de sa facture énergétique. Les familles de 3 enfants sont 18,7% à être en situation de précarité énergétique.

Graphique 98 - Taux d'effort énergétique et précarité énergétique selon le nombre d'enfants « permanents » et « intermittents », en %

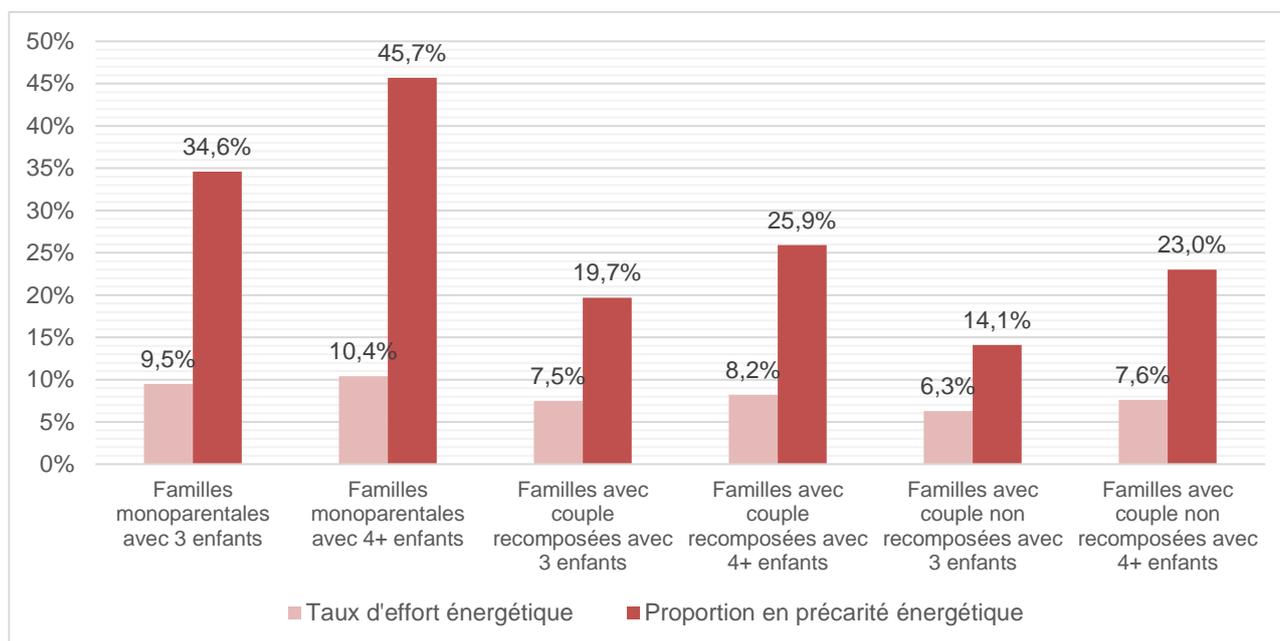


Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

La répartition selon le mode familial conjointement avec le nombre d'enfants (Graphique 99) indique tout d'abord que les familles avec couple ont les taux d'effort énergétique et de précarité énergétique moindres que les familles monoparentales. Cependant, plus il y a d'enfants dans la famille, plus ces taux sont élevés. Le mode familial monoparental avec 4 enfants ou plus est donc celui qui affiche le taux moyen très élevé d'effort énergétique de 10,4% et le taux tout aussi élevé de ménages en précarité énergétique de 45,7%. A l'opposé, les familles non recomposées avec 3 enfants présentent le taux d'effort énergétique moyen plus bas (de 6,3%) et le taux de ménages en précarité énergétique plus bas aussi (de 14,1%).

Graphique 99 - Taux d'effort énergétique et précarité énergétique selon le mode familial et le nombre d'enfants, en %

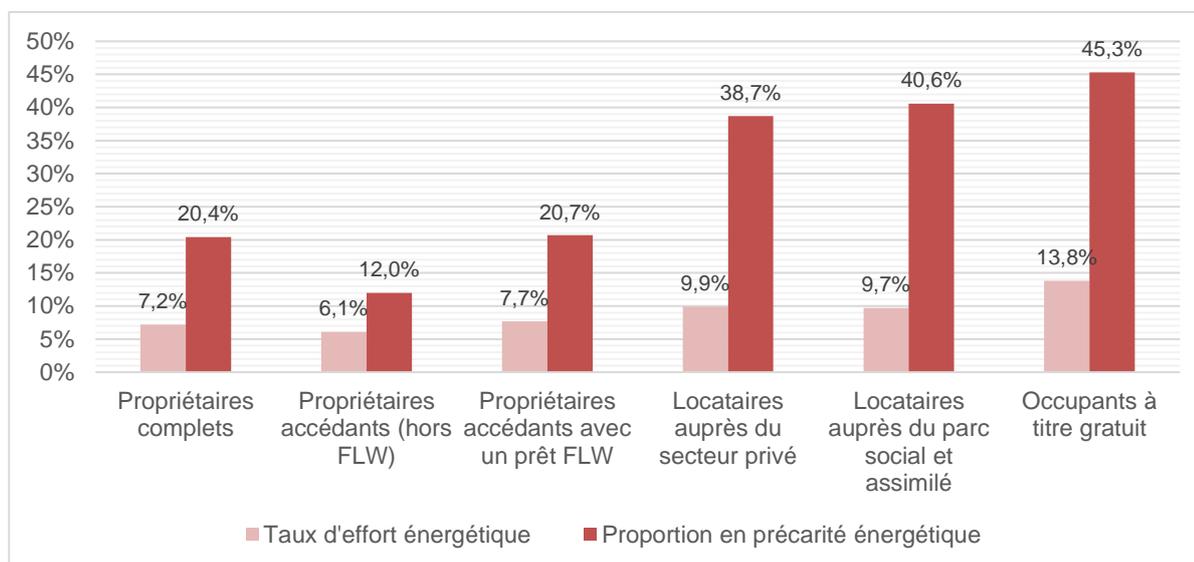


Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

De manière générale, le taux d'effort énergétique et la proportion de ménages en précarité énergétique sont plus élevés parmi les locataires (soit respectivement de 9,7%-9,9% et de 38,7%-40,6%) et surtout les occupants à titre gratuit (soit respectivement de 13,8% et de 45,3%) que parmi les propriétaires (soit respectivement de 6,1%-7,7% et de 12,0%-20,7%) (Graphique 100). Au sein des propriétaires, les propriétaires accédants hors FLW bénéficient des plus faibles taux alors que la situation des propriétaires accédants avec un prêt FLW est très proche de celle des propriétaires complets.

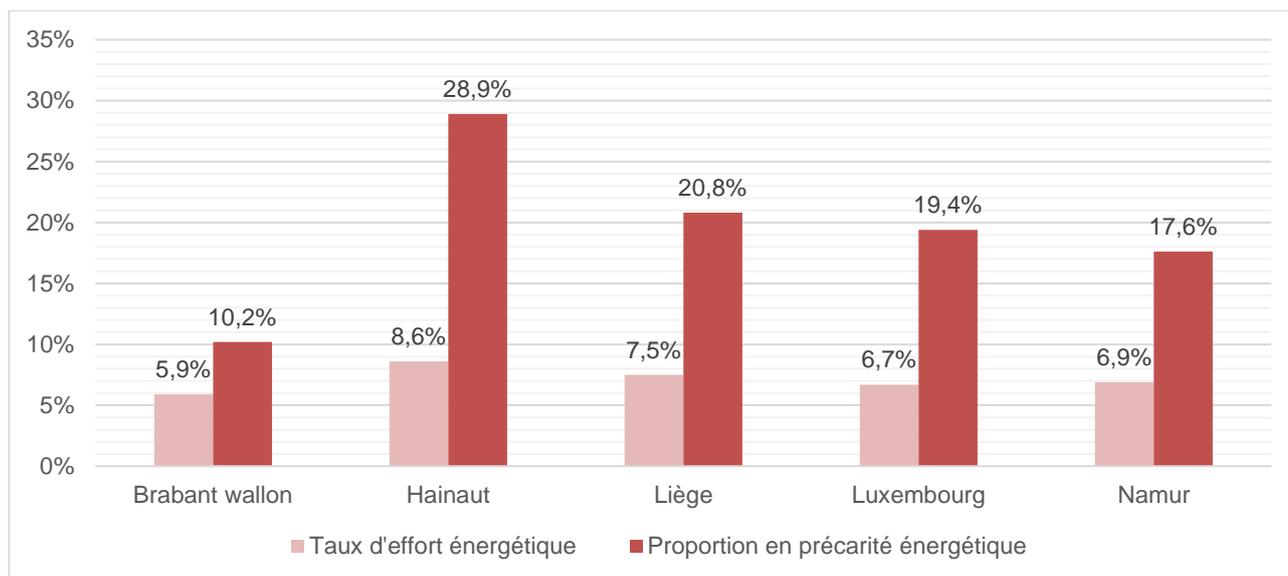
Graphique 100 - Taux d'effort énergétique et précarité énergétique selon le statut d'occupation, en %



Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

La province bénéficiant des taux les moins critiques est sans conteste celle du Brabant wallon : les ménages consacrent en moyenne 5,9% de leurs revenus au paiement de leur facture énergétique et la proportion de ménages en précarité énergétique est de 10,2% (Graphique 101). A l'opposé, la province du Hainaut détient les taux les plus critiques : les ménages consacrent en moyenne 8,6% de leurs revenus à leur facture énergétique et 28,9% d'entre eux y consacrent plus de 10%. Les trois provinces restantes (de Liège, de Luxembourg et de Namur) ont les taux d'effort énergétique proches de la moyenne régionale (entre 6,7% et 7,5%) et les proportions des ménages en précarité énergétique inférieures à la moyenne wallonne (entre 17,6% et 20,8%).

Graphique 101 - Taux d'effort énergétique et précarité énergétique selon la province, en %

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Encadré 14 - Témoignages au sujet du paiement à temps des factures

Est-ce que vous avez parfois payé vos factures en retard durant cette dernière année ?

« Mais bien sûr que je paye en retard, vous savez madame, tout le monde il paye en retard ! »

« Moi, je préfère me priver de tout et ne pas avoir de problèmes. Faudrait pas risquer l'expulsion avec les enfants ! »

« Dès que j'ai mon argent, je verse le loyer et paye les factures pour pas avoir d'amende. C'est la priorité. »

« D'abord le loyer et les factures, après on se serre la ceinture madame ! »

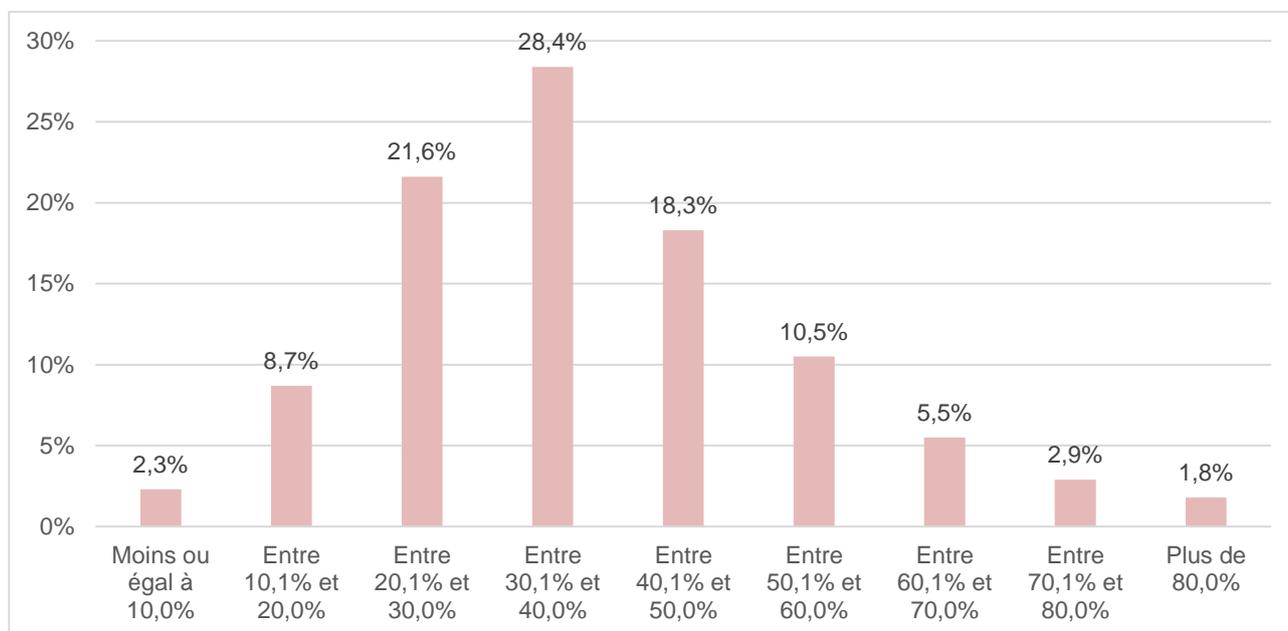
10. Taux d'effort global

Le taux d'effort global comprend les coûts du logement (loyer/crédit), les charges (charges locatives/charges de propriété), la facture énergétique et la facture d'eau rapportés au revenu total net du ménage. Il s'agit ici d'un indicateur synthétisant tous les coûts liés au logement.

La distribution du taux d'effort global se répartit autour d'un taux modal d'effort global compris entre 30% et 40%, ce qui correspond à trois familles nombreuses sur dix (28,4%) (Graphique 102). De part et d'autre, des proportions plus minoritaires de familles nombreuses sont

concernées par des taux d'effort plus bas ou plus hauts (notamment plus d'une famille sur cinq qui consacre plus de la moitié de ses revenus pour les coûts liés au logement).

Graphique 102 - Distribution du taux d'effort global, en % (n=2.263)



Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Le taux d'effort global est de 38,0% en moyenne pour l'ensemble des familles nombreuses²⁹. Il est plus faible pour les familles non recomposées (qui consacrent en moyenne 35,9% de leurs revenus au logement) et plus élevé pour les familles monoparentales (qui y consacrent 43,9% en moyenne) (Tableau 95). Si les montants moyens faisaient apparaître peu d'écart entre les types de familles, on note ici que l'indicateur du taux d'effort permet de voir que les familles monoparentales doivent soutenir un effet budgétaire plus important et sont dès lors dans une situation plus précaire.

²⁹ Selon l'Enquête sur le budget des ménages 2016, la part des dépenses consacrées au logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles dans les dépenses moyennes pour la totalité des ménages wallons fait 31,2%.

Tableau 95 - Taux d'effort global selon le mode familial, en %

	Familles monoparentales	Familles avec couple recomposées	Familles avec couple non recomposées	Ensemble des familles nombreuses
Moyenne	43,9%	39,0%	35,9%	38,0%
Médiane	41,4%	37,5%	33,8%	35,6%
Mode	36,0%	40,0%	32,0%	36,0%
Ecart-type	17,2%	15,5%	15,8%	16,3%
N	430	436	1.397	2.263

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Le taux d'effort global ne varie pas de 3 à 4 enfants (37,5%-37,6%) mais est plus élevé pour les familles de 5 enfants ou plus (41,9%) (Tableau 96).

Tableau 96 - Taux d'effort global selon le nombre d'enfants « permanents » et « intermittents », en %

	3 enfants	4 enfants	5+ enfants
Moyenne	37,5%	37,6%	41,9%
Médiane	35,3%	35,2%	39,3%
Mode	36,0%	40,0%	40,0%
Ecart-type	16,0%	15,8%	18,5%
N	1.533	480	250

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Le taux d'effort global varie plus selon les modes familiaux que selon le nombre d'enfants (voir l'annexe 3, Tableau 166). Il est en dessous de la moyenne pour les familles non recomposées de 3 et 4+ enfants (25,9% et 36,1% respectivement) et pour les familles recomposées de 3 enfants (37,5%) et au-dessus de la moyenne pour les familles non recomposées de 4+ enfants (40,4%) et les familles monoparentales de 3 et 4+ enfants (43,7% et 44,1% respectivement).

La répartition du taux d'effort global en fonction du statut d'occupation (Tableau 97) renseigne plusieurs choses. Premièrement, les propriétaires complets consacrent pour leur logement une part de leurs revenus nettement plus faible que les autres statuts d'occupation (étant donné qu'ils ne remboursent pas/plus de crédits hypothécaires).

Tableau 97 - Taux d'effort global selon le statut d'occupation, en %

	Propriétaires complets	Propriétaires accédants (hors FLW)	Propriétaires accédants avec un prêt FLW	Locataires auprès du secteur privé	Locataires auprès du parc social et assimilé
Moyenne	17,6%	38,8%	39,3%	45,3%	36,3%
Médiane	13,5%	35,9%	36,7%	43,0%	34,0%
Mode	13,3%	40,0%	40,3%	36,0%	36,0%
Ecart-type	13,4%	15,3%	15,2%	16,2%	13,4%
N	160	1.201	248	357	297

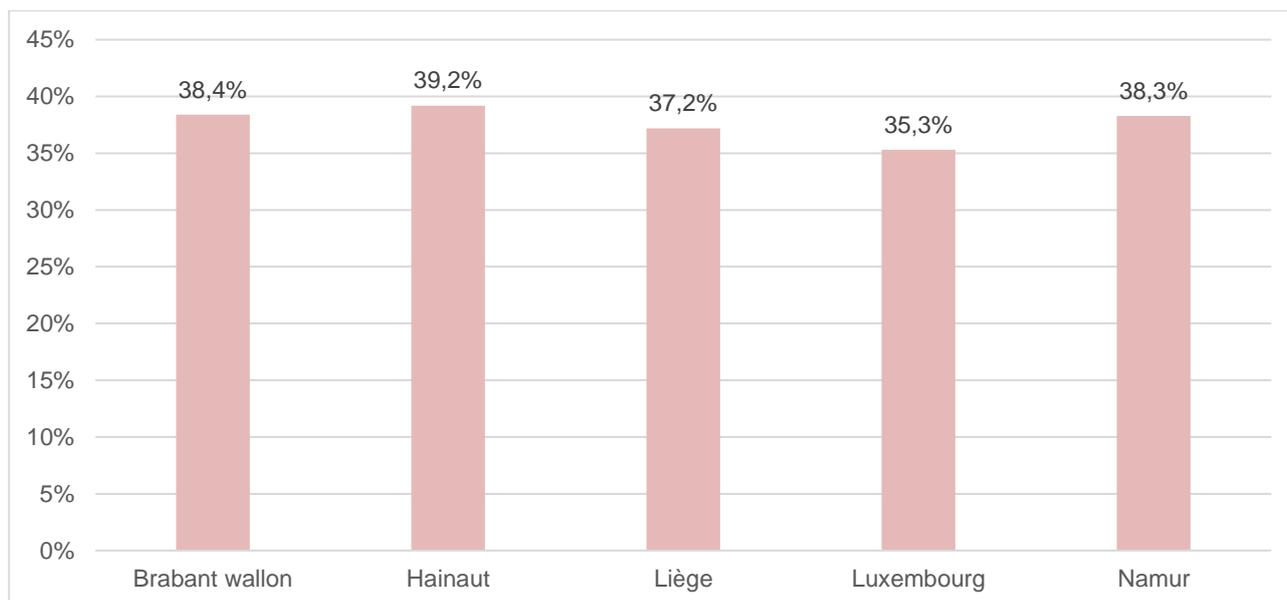
Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Deuxièmement, parmi les autres statuts d'occupation, ce sont les locataires du logement social et assimilé qui consacrent la part de leurs revenus la plus faible à leur logement (36,3% en moyenne). La vocation du logement social est à ce titre de leur permettre de se loger dignement suivant leurs revenus. A l'inverse, ce sont les locataires du secteur privé qui y consacrent la part la plus importante (45,3% en moyenne).

Finalement, les propriétaires accédants – que ce soit avec un prêt du FLW ou pas – consacrent environ 39% de leurs revenus aux dépenses pour le logement. L'explication tient au fait que le montant moyen plus faible du crédit hypothécaire pour les propriétaires accédants via le FLW est accordé à des ménages dont les revenus sont aussi moins élevés en moyenne ; par conséquent, le rapport entre le remboursement et le revenu est donc mathématiquement proche de celui des propriétaires accédants hors FLW.

Le taux d'effort global selon les provinces varie faiblement (Graphique 103) : il passe de 35,3% (province de Luxembourg) à 39,2% (province du Hainaut). Le Hainaut, disposant du revenu moyen le plus faible mais aussi du coût de logement le moins important, présente un taux d'effort en matière de logement intermédiaire. En revanche, le taux d'effort énergétique est élevé en raison d'une qualité énergétique moindre du logement (voir l'Enquête sur la Qualité de l'Habitat en Wallonie, 2012-2013). Cela résulte *in fine* à un taux d'effort global légèrement supérieur aux autres provinces. Le Brabant wallon quant à lui dispose du revenu moyen le plus élevé mais également du coût du logement le plus important. Il présente un taux d'effort en matière de logement très élevé mais un taux d'effort énergétique plus bas. Il se trouve dès lors juste derrière le Hainaut et pratiquement au même niveau que la province de Namur.

Graphique 103 - Taux d'effort global selon la province, en %

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Encadré 15 – Témoignages : les difficultés financières de deux mères isolées au chômage et au CPAS

« Les problèmes financiers c'est ouf..., c'est une grosse montagne. Le souci, c'est que j'ai eu des problèmes financiers avec mon ex-mari... Et maintenant, je suis en médiation de dettes. Alors on essaye de gérer avec l'assistante sociale du CPAS, on paie ce qu'on sait. Faut quand même vivre, un minimum. Surtout quand t'as trois enfants, faut leur donner à manger, il faut... voilà quoi. Pour le moment, je travaille pas, j'suis passée par le CPAS et maintenant je suis retombée au chômage et normalement, en septembre, je commence une formation de deux ans comme aide-soignante. »

« Le loyer c'est 359 €. En plus de ça, je paye pour l'électricité et le gaz 106 € par mois et pour l'eau 120 € tous les trois mois. [...] Donc quand tout ça est payé, il me reste plus ou moins 300€ de mon CPAS. C'est dur. On va dire que je tire la ceinture tous les mois. On calcule ce qu'il faut prendre, vraiment. Et ici vu que c'est la rentrée des classes, j'ai fort serré la ceinture pour leur acheter ce qu'il fallait pour la rentrée... »

Partie 6 – Mobilité résidentielle

Cette sixième partie s'intéresse à la mobilité résidentielle des familles nombreuses. Cela comprend la durée d'occupation du logement actuel, la localisation du logement précédent, les raisons de départ du logement précédent et enfin l'intention et les raisons de vouloir quitter le logement actuel selon les répondants de l'enquête.

1. Durée d'occupation du logement

En moyenne, les familles nombreuses habitent dans leur logement depuis 9 ans. Les familles non recomposées y sont depuis un peu plus longtemps (10,3 ans) à l'inverse des familles monoparentales (7,6 ans) et recomposées (7 ans) (Tableau 98).

Tableau 98 - La durée moyenne d'occupation du logement selon le mode familial, en années

	Familles monoparentales	Familles avec couple recomposées	Familles avec couple non recomposées	Ensemble des familles nombreuses
Durée d'occupation	7,6	7,0	10,3	9,1
N	450	453	1.472	2.375

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Le tableau suivant indique que la durée d'occupation du logement diminue avec l'augmentation du nombre d'enfants dans la famille (Tableau 99). La durée moyenne d'occupation du logement est de presque 10 ans pour les familles avec 3 enfants et moins de 7 ans pour les familles ayant 5 enfants ou plus.

Tableau 99 - La durée moyenne d'occupation du logement selon le nombre d'enfants « permanents » et « intermittents », en années

	3 enfants	4 enfants	5+ enfants
Durée d'occupation	9,7	8,8	6,6
N	1.607	512	256

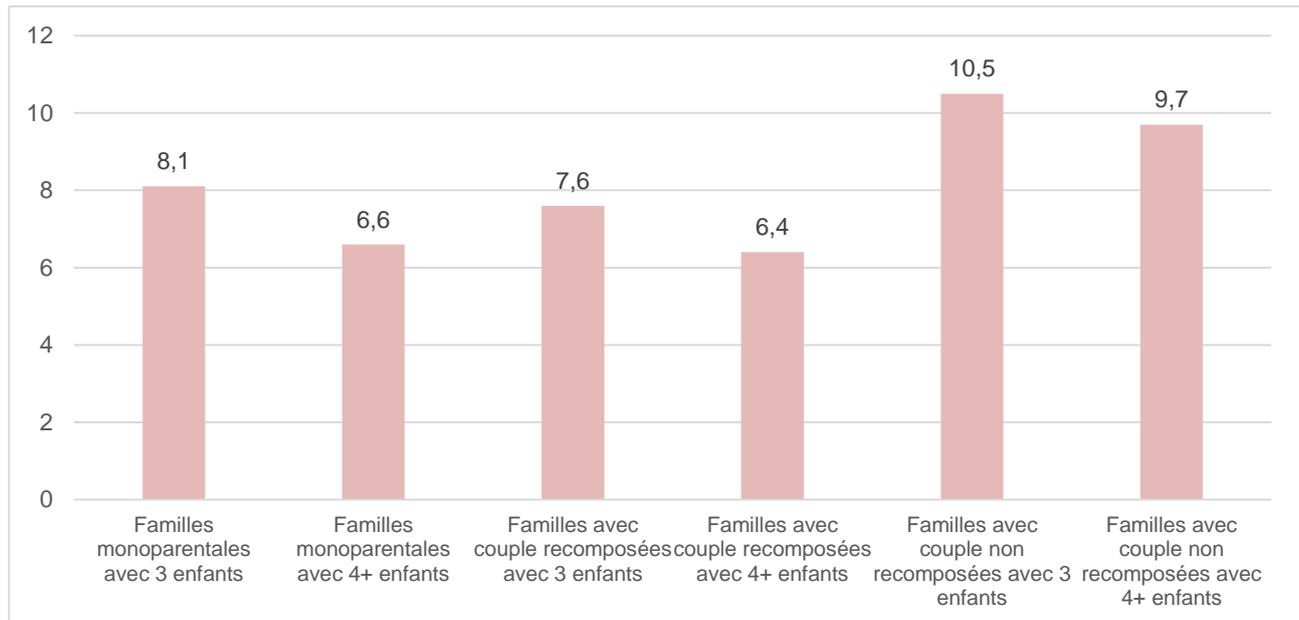
Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Le croisement de la durée moyenne d'occupation avec le mode familial et le nombre d'enfants (Graphique 104, Tableau 167 dans l'annexe 3) renseigne que d'une part, les familles installées

dans leur logement depuis le plus longtemps sont non recomposées (environ depuis 10 ans) et d'autre part, celles installées depuis le moins longtemps sont monoparentales et recomposées d'au moins 4 enfants (environ depuis 6 ans et demi).

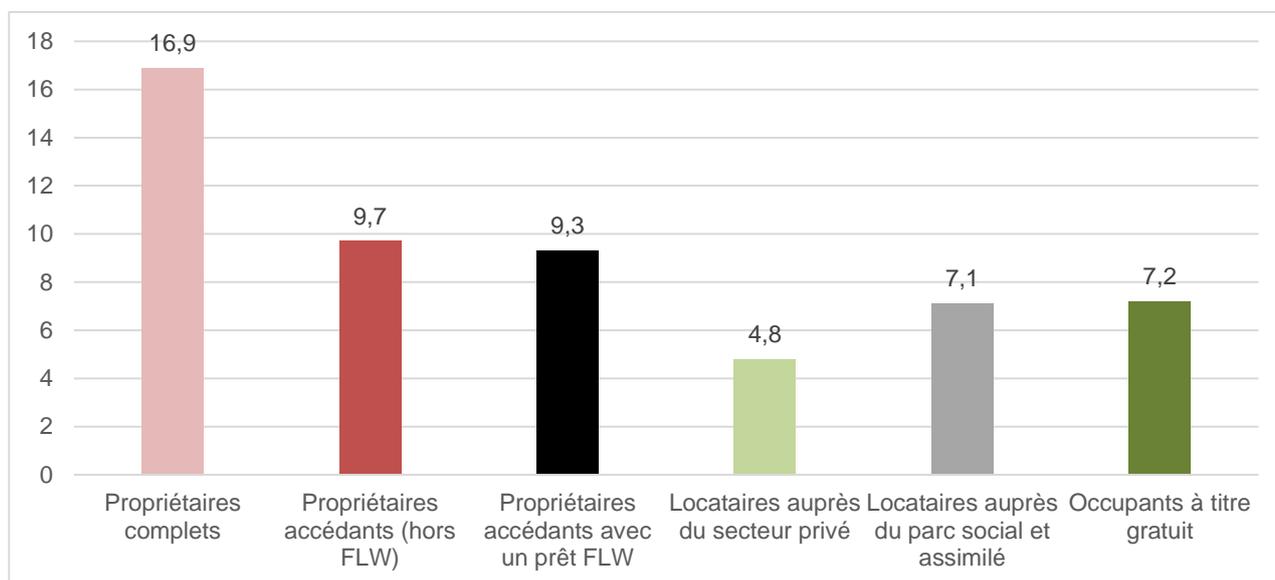
Graphique 104 - La durée moyenne d'occupation du logement selon le mode familial et le nombre d'enfants, en années



Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Graphique 105 - La durée moyenne d'occupation du logement selon le statut d'occupation, en années



Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Les propriétaires complets habitent en moyenne dans leur logement depuis près de 17 ans (Graphique 105). C'est 7 à 8 ans de plus que les propriétaires accédants – avec ou sans prêt du FLW – qui occupent leur logement depuis environ 9 ans et demi. Parmi les locataires, ceux du secteur privé sont les plus mobiles puisqu'en moyenne, ils vivent dans leur logement depuis un peu moins de 5 ans alors que ceux du logement social et assimilé y vivent depuis un peu plus de 7 ans en moyenne.

Le tableau suivant (Tableau 100) vise à vérifier l'hypothèse selon laquelle les ménages avec les plus jeunes enfants sont les plus mobiles³⁰. Il indique que les familles avec un ou plusieurs enfants de moins de trois ans ont des durées d'occupation inférieures aux autres familles nombreuses. Cette durée est d'en moyenne 4,6 ans pour les familles avec au moins deux enfants de moins de 3 ans, 6,1 ans pour les familles avec un enfant de moins de trois ans et 10 ans pour les autres familles. Il est clair donc que la durée d'occupation du logement est significativement plus courte pour les familles nombreuses avec les plus jeunes enfants. En plus, la durée diminue si le nombre d'enfants de moins de trois ans augmente.

³⁰ Desmond, M. and Perkins, K. L. (2016), « Housing and Household Instability », *Urban Affairs Review*, 52 (3), pages 421-436.

Tableau 100 - La durée moyenne d'occupation du logement selon le nombre d'enfants de moins de 3 ans, en années

	Pas d'enfants de moins de 3 ans	Un enfant de moins de 3 ans	Deux ou plus d'enfants de moins de 3 ans
Durée d'occupation	10,0	6,1	4,6
N	1.865	434	76

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

2. Installation suite à un changement de statut/situation familial(e)

Cette section s'intéresse à la relation entre modification familiale et changement de logement. Le premier tableau indique que quatre familles nombreuses sur dix se sont installées dans leur logement actuel suite à un changement du statut ou de situation familiale : un mariage/une mise en ménage ou une séparation/un décès du partenaire. Cette proportion est plus forte au sein des familles monoparentales (49%) et plus faible au sein des familles non recomposées (34,8%) (Tableau 101).

Tableau 101 - Installation dans le logement actuel suite à un changement de statut/situation familial(e) selon le mode familial, en %

	Familles monoparentales	Familles avec couple recomposées	Familles avec couple non recomposées	Ensemble des familles nombreuses
L'installation dans le logement actuel fait suite à un mariage/mise en ménage ou à une séparation/perte de conjoint(e)/partenaire	49,0%	44,3%	34,8%	39,3%
N	450	453	1.471	2.374

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

En revanche, la proportion de familles dont l'installation fait suite à un tel changement (mariage/mise en ménage ou une séparation/ décès du partenaire) est plus faible au sein des

familles de 5+ enfants (34,2%) qu'au sein des familles avec moins d'enfants (40,6% pour celles de 3 enfants et 38% pour celles de 4 enfants) (Tableau 102).

Tableau 102 - Installation dans le logement actuel suite à un changement de statut/situation familial(e) selon le nombre d'enfants, en %

	3 enfants	4 enfants	5+ enfants
L'installation dans le logement actuel fait suite à un mariage/mise en ménage ou à une séparation/perte de conjoint(e)/partenaire	40,6%	38,0%	34,2%
N	1.606	512	256

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

En définitive, ce sont les familles non recomposées de 4+ enfants qui ont la plus faible proportion (26,1%) (voir l'annexe 3, Tableau 169). C'est le double (52,5%) pour les familles monoparentales de 4+ enfants qui se placent ainsi à l'autre extrême.

3. Logement précédent de la famille

Dans l'ensemble, près de deux familles nombreuses sur dix (19,2%) n'ont jamais déménagé (Tableau 103). Une famille sur huit (12,5%) a déménagé la dernière fois au sein de la même commune et un peu plus de 5 familles sur dix (53,9%) habitaient précédemment dans une autre commune de la même province. Les 14,5% de familles restantes se répartissent de la sorte : 6% habitaient précédemment à Bruxelles, 5,1% dans une autre province wallonne, 1,4% en Flandre et enfin, 1,9% à l'étranger.

Les familles nombreuses ont déménagé en moyenne 1,5 fois. Les familles monoparentales ont une moyenne plus élevée (1,8 fois) que les familles recomposées (1,6 fois) et non recomposées (1,4 fois).

Le nombre moyen de déménagements augmente avec le nombre d'enfants (Tableau 104). Il passe ainsi de 1,3 pour les familles de 3 enfants à 2,1 pour celles de 5+ enfants. En outre, les familles de 3 enfants sont plus d'une sur cinq (21,1%) à n'avoir jamais déménagé alors que pour les familles de 5+ enfants, c'est une sur dix (10,7%).

Les propriétaires complets sont de loin les plus stables concernant la mobilité résidentielle (Tableau 105) : ils ont déménagé 0,8 fois en moyenne. A l'inverse, les locataires du secteur privé ont le plus déménagé en moyenne (2,2 fois). Les occupants à titre gratuit ont déménagé 2,1 fois en moyenne. Ils sont suivis des locataires du logement social et assimilé (1,9 fois) et des propriétaires accédants via le FLW (1,7 fois).

De ce fait, les locataires (tous types confondus) et les propriétaires accédants via le FLW sont environ 12% à n'avoir jamais déménagé. Les propriétaires accédants (hors FLW) sont quant à eux 21% et la proportion double pour les propriétaires complets (42,6%).

Tableau 103 - Localisation du logement précédent et nombre de déménagements selon le mode familial, en %

	Familles monoparentales	Familles avec couple recomposées	Familles avec couple non recomposées	Ensemble des familles nombreuses
La famille n'a jamais changé de logement	16,4%	17,4%	20,6%	19,2%
La famille habitait précédemment à Bruxelles	4,0%*	5,9%*	6,6%	6,0%
La famille habitait précédemment en Flandre	0,9%*	1,3%*	1,7%*	1,4%
La famille habitait précédemment à l'étranger (dans un pays de l'UE)	0,9%*	0,4%*	2,0%	1,5%
La famille habitait précédemment à l'étranger (dans un pays hors de l'UE)	0,0%*	0,1%*	0,6%*	0,4%*
La famille a déménagé au sein de la même commune	10,8%	13,2%	12,7%	12,5%
La famille habitait précédemment dans une autre commune de la même province	61,4%	55,3%	51,2%	53,9%
La famille habitait précédemment dans une autre province wallonne	5,6%	6,4%*	4,6%	5,1%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Nombre de déménagements par ménage	1,8	1,6	1,4	1,5
N	448	452	1.470	2.370

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.

Tableau 104 - Localisation du logement précédent et nombre de déménagements selon le nombre d'enfants, en %

	3 enfants	4 enfants	5+ enfants
La famille n'a jamais changé de logement	21,1%	17,4%	10,7%*
La famille habitait précédemment à Bruxelles	5,8%	6,4%	5,7%*
La famille habitait précédemment en Flandre	1,4%*	1,6%*	1,5%*
La famille habitait précédemment à l'étranger (dans un pays de l'UE)	1,5%*	1,9%*	0,7%*
La famille habitait précédemment à l'étranger (dans un pays hors de l'UE)	0,5%*	0,3%*	0,0%*
La famille a déménagé au sein de la même commune	12,6%	12,5%	11,7%
La famille habitait précédemment dans une autre commune de la même province	52,0%	54,3%	65,6%
La famille habitait précédemment dans une autre province wallonne	5,1%	5,6%*	4,1%*
Total	100,0%	100,0%	100,0%
Nombre de déménagements par ménage	1,3	1,7	2,1
N	1.604	512	254

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.

Tableau 105 - Localisation du logement précédent et nombre de déménagements selon le statut d'occupation

	Propriétaires complets	Propriétaires accédants (hors FLW)	Propriétaires accédants avec un prêt FLW	Locataires auprès du secteur privé	Locataires du parc social et assimilé	Occupants à titre gratuit
La famille n'a jamais changé de logement	42,6%	21,0%	11,9%	11,5%	12,4%*	23,5%*
La famille habitait précédemment à Bruxelles	4,3%*	7,4%	5,6%*	5,9%*	1,7%*	3,3%*
La famille habitait précédemment en Flandre	1,1%*	2,0%*	1,2%*	0,8%*	0,0%*	5,2%*
La famille habitait précédemment à l'étranger (dans un pays de l'UE)	1,7%*	1,8%*	0,8%*	1,9%*	0,3%*	3,0%*
La famille habitait précédemment à l'étranger (dans un pays hors de l'UE)	0,5%*	0,3%*	0,0%*	1,0%*	0,4%*	0,0%*
La famille a déménagé au sein de la même commune	6,8%*	10,4%*	16,4%	14,2%	19,6%	8,4%*
La famille habitait précédemment dans une autre commune de la même province	39,2%	50,7%	61,6%	59,8%	62,7%	51,6%*
La famille habitait précédemment dans une autre province wallonne	3,8%*	6,4%*	2,5%*	4,9%*	2,9%*	5,0%*
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Nombre de déménagements par ménage	0,8	1,3	1,7	2,2	1,9	2,1
N	183	1.240	259	358	295	35

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

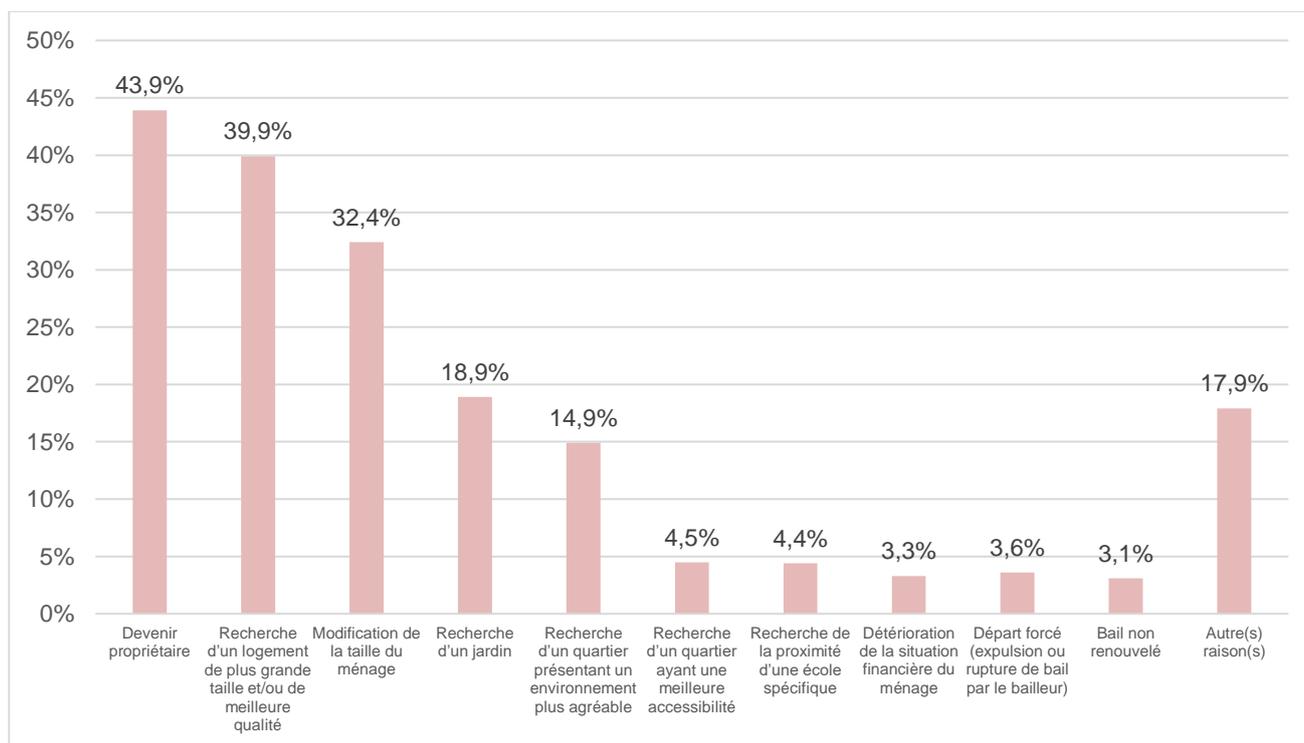
Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.

4. Raisons de départ du logement précédent

Concernant les raisons de départ du logement précédent, les répondants pouvaient choisir plusieurs réponses, c'est pourquoi la somme des pourcentages dépasse 100.

Dans l'ensemble, les raisons les plus souvent avancées pour avoir quitté le logement précédent sont de devenir propriétaire (43,9% des cas), d'avoir un logement de plus grande taille et/ou de meilleure qualité (39,9%), font suite à un changement de la taille du ménage (32,4%), de disposer d'un jardin (18,9%) et enfin de vivre dans un quartier présentant un environnement plus agréable (14,9%) (Graphique 106). La recherche d'un quartier avec une meilleure accessibilité est avancée dans 3,6% des cas. En outre, 3,6% des familles ont été forcées de déménager suite à une expulsion ou une rupture de bail par le bailleur, 3,1% des familles sont parties parce que leur bail n'a pas été renouvelé et pour finir, 3,3% des familles ont quitté leur logement précédent suite à une détérioration de leur situation financière.

Graphique 106 - Raisons de départ du logement précédent pour l'ensemble des familles nombreuses (n=1.915), en %



Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Nota bene : Plusieurs raisons sont possibles.

Tableau 106 - Raisons de départ du logement précédent selon le mode familial, en %

	Familles monoparentales	Familles avec couple recomposées	Familles avec couple non recomposées	Ensemble des familles nombreuses
Devenir propriétaire	24,2%	39,5%	51,6%	43,9%
Recherche d'un logement de plus grande taille et/ou de meilleure qualité	31,9%	37,8%	43,1%	39,9%
Modification de la taille du ménage	24,8%	29,6%	35,8%	32,4%
Recherche d'un jardin	12,7%	15,6%	21,9%	18,9%
Recherche d'un quartier présentant un environnement plus agréable	9,8%	11,2%	17,7%	14,9%
Recherche d'un quartier ayant une meilleure accessibilité	4,6%*	4,6%*	4,4%	4,5%
Recherche de la proximité d'une école spécifique	4,4%*	4,5%*	4,4%	4,4%
Détérioration de la situation financière du ménage	5,8%*	3,8%*	2,4%*	3,3%
Départ forcé (expulsion ou rupture de bail par le bailleur)	5,6%*	5,4%*	2,3%*	3,6%
Bail non renouvelé	5,1%*	3,5%*	2,3%*	3,1%
Autre(s) raison(s)	33,7%	22,3%	11,4%	17,9%
N	375	373	1.167	1.915

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.

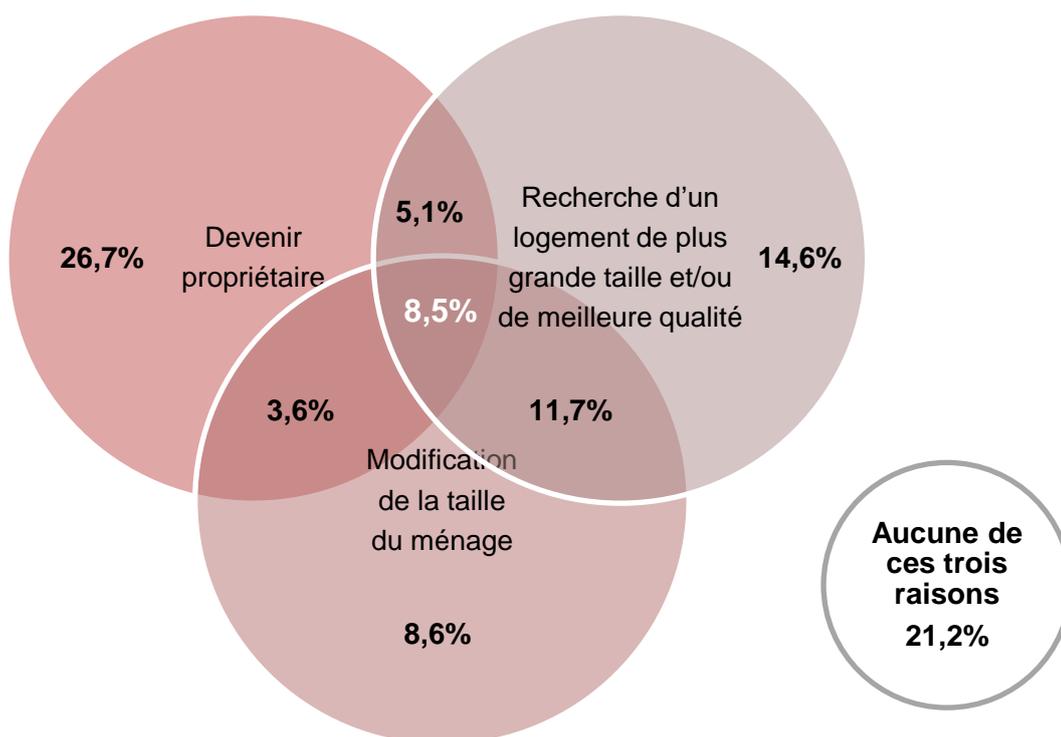
Nota bene bis : Plusieurs raisons sont possibles.

Ces proportions varient sensiblement selon les modes familiaux (Tableau 106). Premièrement, le pourcentage de familles ayant déménagé pour devenir propriétaires double des familles monoparentales aux familles non recomposées (de 24,2% à 51,6%). Deuxièmement, les familles monoparentales sont moins nombreuses que les autres modes familiaux à déménager dans l'optique d'améliorer leurs conditions de logement (« recherche d'un logement de plus grande taille/meilleure qualité », « recherche d'un jardin » et « recherche d'un quartier présentant un

environnement plus agréable »), à l'inverse des familles non recomposées. Troisièmement, les proportions de familles ayant coché des raisons liées à l'accessibilité géographique varient peu selon les modes familiaux. Finalement, les familles monoparentales sont celles qui présentent les proportions les plus élevées parmi les facteurs répulsifs (« départ forcé », « détérioration de la situation financière du ménage » et « bail non renouvelé »).

Le diagramme de Venn (Graphique 107) représente les combinaisons choisies parmi les trois principales raisons de départ du logement précédent : 8,5% des familles nombreuses ont mentionné les trois raisons et 20,4% ont choisi deux des trois raisons. Pour 20,2% des familles, les deux raisons de départ étaient la modification de la taille du ménage et la recherche d'un logement de plus grande taille et/ou de meilleure qualité.

Graphique 107 - Trois raisons principales de départ du logement précédent pour l'ensemble des familles nombreuses (n=1.915), en %



Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Tableau 107 - Raisons de départ du logement précédent selon le nombre d'enfants, en %

	3 enfants	4 enfants	5+ enfants
Devenir propriétaire	49,3%	38,5%	24,1%
Recherche d'un logement de plus grande taille et/ou de meilleure qualité	39,0%	41,5%	41,9%
Modification de la taille du ménage	30,7%	37,8%	31,8%
Recherche d'un jardin	18,2%	19,7%	21,1%
Recherche d'un quartier présentant un environnement plus agréable	15,7%	14,2%	11,7%*
Recherche d'un quartier ayant une meilleure accessibilité	4,4%	4,9%*	4,0%*
Recherche de la proximité d'une école spécifique	4,4%	3,4%*	6,5%*
Détérioration de la situation financière du ménage	3,3%	2,8%*	4,4%*
Départ forcé (expulsion ou rupture de bail par le bailleur)	2,4%	4,1%*	9,5%*
Bail non renouvelé	2,1%*	4,7%*	5,9%*
Autre(s) raison(s)	16,7%	18,6%	23,5%
N	1.266	422	227

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.*Nota bene bis* : Plusieurs raisons sont possibles.

Les proportions de familles ayant sélectionné telle ou telle raison varient également fortement en fonction du nombre d'enfants (Tableau 107). Tout d'abord, les familles de 5+ enfants sont nettement moins nombreuses (24,1%) à avoir déménagé pour devenir propriétaires que les familles de 3 enfants ou 4 enfants (49,3% et 38,5% respectivement). Par contre, les familles de 3 enfants sont moins nombreuses à avoir déménagé suite à la modification de la taille du ménage ou afin de trouver un logement de plus grande taille ou de meilleure qualité. En outre, les

familles de 5+ enfants présentent des proportions sensiblement plus importantes dans les raisons répulsives : 9,5% de « départ forcé », 4,4% de « détérioration de la situation financière du ménage » et 5,9% de « bail non renouvelé ». Pour les familles de 3 enfants, ces pourcentages sont de 2,4%, 3,3% et 2,1%.

La répartition des raisons du départ du logement précédent selon le statut d'occupation (Tableau 108) indique assez logiquement que les propriétaires accédants sont proportionnellement plus nombreux à avoir principalement déménagé pour devenir propriétaires : c'est le cas de 63,1% des propriétaires accédants hors FLW et de presque 70% des propriétaires accédants via le FLW. Par rapport aux propriétaires, les locataires et les occupants à titre gratuit ont considérablement plus souvent des facteurs répulsifs comme principal motif de déménagement (« départ forcé », « détérioration de la situation financière du ménage » et « bail non renouvelé »). Le « choix » de quitter le logement précédent est donc contraint par des facteurs extérieurs pour environ un quart des locataires (27,6% des locataires actuels du secteur privé et 21% des locataires actuels du parc social et assimilé).

Tableau 108 - Raisons de départ du logement précédent selon le statut d'occupation

	Propriétaires complets	Propriétaires accédants (hors FLW)	Propriétaires accédants avec un prêt FLW	Locataires auprès du secteur privé	Locataires auprès du parc social et assimilé
Devenir propriétaire	60,2%	63,1%	69,9%	-	-
Recherche d'un logement de plus grande taille et/ou de meilleure qualité	41,5%	40,2%	33,7%	44,6%	39,3%
Modification de la taille du ménage	32,2%	33,9%	26,5%	31,9%	33,1%
Recherche d'un jardin	21,3%*	21,2%	14,7%	18,8%	13,8%
Recherche d'un quartier présentant un environnement plus agréable	19,0%*	18,2%	12,6%*	14,2%	4,5%*
Recherche d'un quartier ayant une meilleure accessibilité	6,6%*	4,5%	3,3%*	5,0%*	4,1%*
Recherche de la proximité d'une école spécifique	6,3%*	4,1%	4,7%*	5,9%*	2,4%*
Détérioration de la situation financière du ménage	0,9%*	0,5%*	1,2%*	8,8%*	9,4%*
Départ forcé (expulsion ou rupture de bail par le bailleur)	2,0%*	0,7%*	2,5%*	9,6%	7,1%*
Bail non renouvelé	0,9%*	0,7%*	3,7%*	9,2%*	4,5%*
Autre(s) raison(s)	12,5%*	10,6%	11,8%*	34,1%	32,1%
N	105	980	228	316	259

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

*Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.**Nota bene bis : Plusieurs raisons sont possibles.*

5. Intention de quitter le logement actuel

Dans l'ensemble, près d'un quart des familles nombreuses (24,5%) a l'intention de quitter son logement actuel. Cette proportion fait plus que doubler entre les familles non recomposées (18%) et les familles monoparentales (42,7%) (Tableau 109). Les familles recomposées sont quant à elles 27,6% à avoir l'intention de déménager.

Tableau 109 - Intention de quitter le logement actuel selon le mode familial, en %

	Familles monoparentales	Familles avec couple recomposées	Familles avec couple non recomposées	Ensemble des familles nombreuses
Familles avec intention de quitter le logement actuel	42,7%	27,6%	18,0%	24,5%
N	447	452	1.468	2.367

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Les différences selon le nombre d'enfants sont également conséquentes (Tableau 110) : la proportion de familles souhaitant changer de logement double des familles de 3 enfants (20,7%) aux familles de 5 enfants ou plus (40,3%).

Tableau 110 - Intention de quitter le logement actuel selon le nombre d'enfants « permanents » et « intermittents », en %

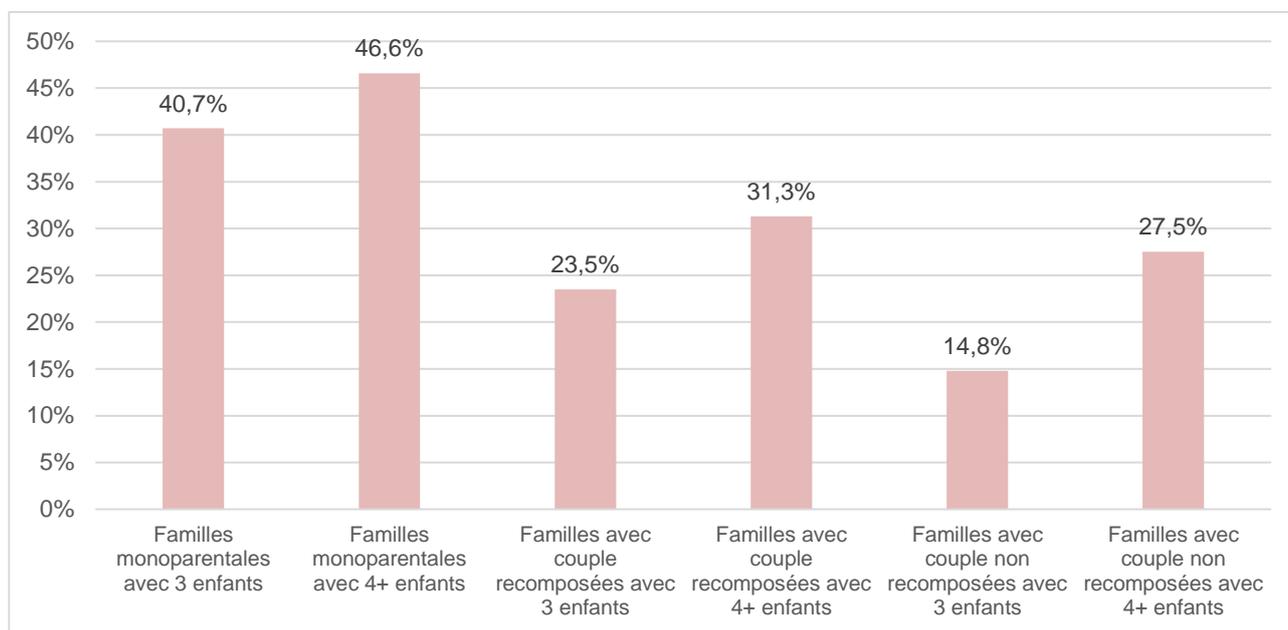
	3 enfants	4 enfants	5+ enfants
Familles avec intention de quitter le logement actuel	20,7%	28,6%	40,3%
N	1.604	510	253

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

En définitive, ce sont donc les familles non recomposées de 3 enfants qui comptent le moins déménager et les familles monoparentales de 4+ enfants qui comptent le plus (avec respectivement 14,8% et 46,6% d'intention de déménagement) (Graphique 108).

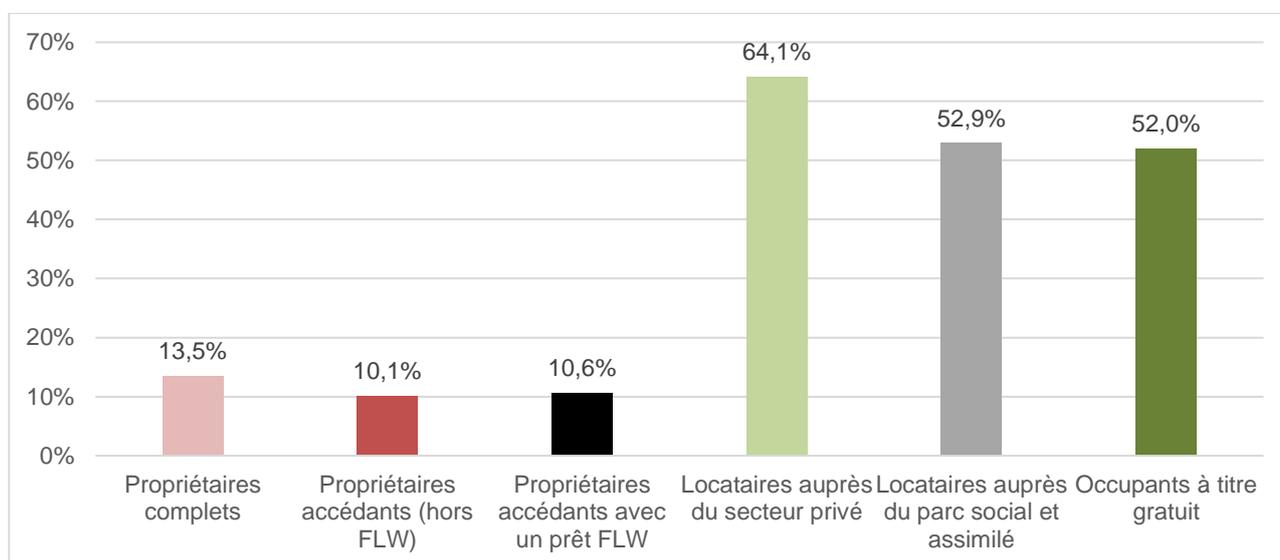
Graphique 108 - Intention de quitter le logement actuel selon le mode familial et le nombre d'enfants, en %



Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Graphique 109 - Intention de quitter le logement actuel selon le statut d'occupation, en %



Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Les non-proprétaires souhaitent clairement plus déménager que les propriétaires (Graphique 109). Ainsi, près des deux tiers des locataires du secteur privé (64,1%) et plus de la moitié des

locataires du logement social et assimilé (52,9%) et des occupants à titre gratuit (52%) ont l'intention de déménager. Parmi les propriétaires, cette proportion est comprise entre 10,1% et 13,5%.

Les familles avec enfants en bas âge souhaitent sensiblement plus déménager que les autres (Tableau 111) : la proportion passe de 21,2% au sein des familles sans enfant de moins de 3 ans à 35,9% s'il y a un enfant de moins de 3 ans et à 40,2% s'il y en a au moins deux.

Tableau 111 - Intention de quitter le logement actuel selon le nombre d'enfants de moins de 3 ans, en années

	Pas d'enfants de moins de 3 ans	Un enfant de moins de 3 ans	Deux ou plus d'enfants de moins de 3 ans
Familles avec intention de quitter le logement actuel	21,2%	35,9%	40,2%
N	1.862	428	77

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Encadré 16 – Témoignages : nombreux et au CPAS ou avec un petit salaire... des critères discriminant sur le marché locatif privé

« Ce qui est dur pour trouver un logement, c'est que quand tu dis le nombre d'enfants, même pour un trois chambres hein, c'est niet ! Et la caution, j'ai déjà été la demander une fois au CPAS et alors le propriétaire n'a pas voulu, il pense que c'est pas de l'argent normal, quoi. Les portes se ferment, c'est automatique. C'est vraiment ces deux critères, ils sont vraiment, mais vraiment, discriminants pour les familles comme nous. »

« J'aimerais bien trouver un autre logement, surtout vu le prix que je paie par rapport à la qualité, mais comme je suis au CPAS, ça passe pas auprès des propriétaires. »

« Dès que j'envoie mes fiches de paie, comme par hasard, l'appartement est déjà loué... »

6. Raisons pour partir du logement actuel

La question concernant les principales raisons pour lesquelles la famille désire quitter son logement actuel a été posée uniquement aux répondants souhaitant quitter leur logement. Plusieurs réponses étaient possibles, c'est pourquoi la somme des pourcentages dépasse 100. L'option « devenir propriétaire » n'était proposée qu'aux ménages non-propriétaires.

La principale raison pour laquelle les familles nombreuses wallonnes désirent déménager est de vivre dans « un logement de plus grande taille et/ou de meilleure qualité » (Tableau 112 et Graphique 110). Plus de la moitié des enquêtés ont coché cette raison (55,4%). Les autres raisons souvent avancées sont, dans l'ordre, « recherche d'un jardin » (24,6%), « devenir propriétaire » (24%), « modification de la taille du ménage » (20,3%) et « recherche d'un quartier présentant un environnement plus agréable » (14,8%).

L'intention de déménager pour devenir propriétaire est plus importante au sein des familles recomposées (31,7%) qu'au sein des familles non recomposées (21,7%) et des familles monoparentales (21,6%). Ces dernières sont également les moins nombreuses à vouloir déménager suite à la « modification de la taille du ménage » et les plus nombreuses à le vouloir suite à un « changement de statut/situation familial(e) (mise en ménage ou séparation) ». En outre, ce sont les plus concernées par la raison « détérioration de la situation financière du ménage » (9,9%).

Tableau 112 - Raisons pour partir du logement actuel selon le mode familial, en %

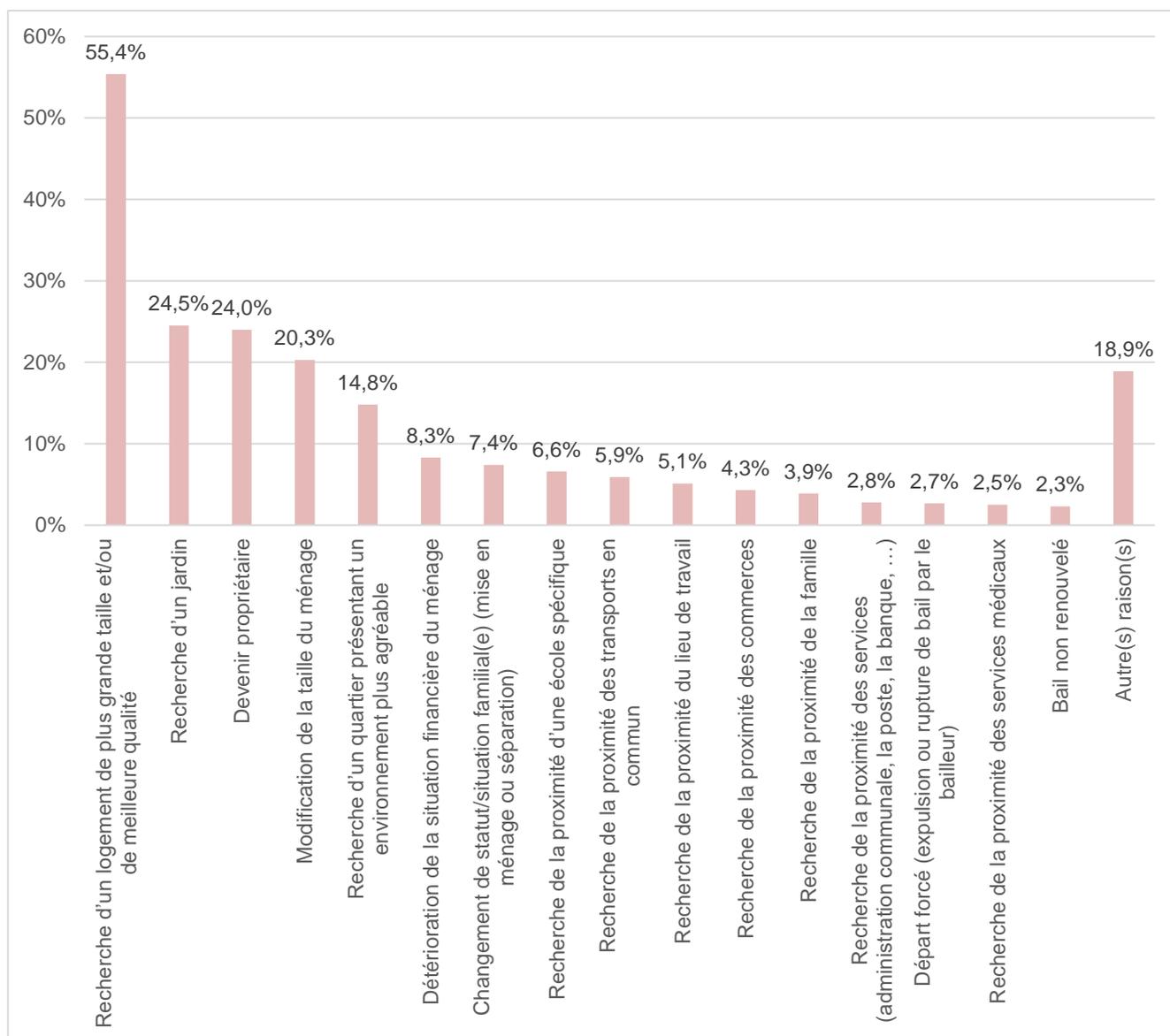
	Familles monoparentales	Familles avec couple recomposées	Familles avec couple non recomposées	Ensemble des familles nombreuses
Recherche d'un logement de plus grande taille et/ou de meilleure qualité	50,3%*	48,4%	62,4%	55,4%
Recherche d'un jardin	26,0%	21,4%*	25,1%	24,5%
Devenir propriétaire	21,6%	31,7%	21,7%	24,0%
Modification de la taille du ménage	14,1%*	23,2%*	23,4%	20,3%
Recherche d'un quartier présentant un environnement plus agréable	10,1%	14,7%*	18,1%	14,8%
Détérioration de la situation financière du ménage	9,9%*	7,4%*	7,6%*	8,3%
Changement de statut/situation familial(e) (mise en ménage ou séparation)	13,0%*	8,1%*	3,0%*	7,4%
Recherche de la proximité d'une école spécifique	5,6%*	5,9%*	7,7%*	6,6%
Recherche de la proximité des transports en commun	6,8%*	3,9%*	6,2%*	5,9%
Recherche de la proximité du lieu de travail	3,7%*	5,0%*	6,2%*	5,1%
Recherche de la proximité des commerces	3,5%*	5,0%*	4,5%*	4,3%*
Recherche de la proximité de la famille	4,8%*	6,5%*	2,1%*	3,9%*
Recherche de la proximité des services (administration communale, la poste, la banque, ...)	2,6%*	1,6%*	3,4%*	2,8%*
Départ forcé (expulsion ou rupture de bail par le bailleur)	3,4%*	3,2%*	1,4%*	2,7%*
Recherche de la proximité des services médicaux	2,6%*	0,7%*	3,4%*	2,5%*
Bail non renouvelé	1,7%*	4,4%*	1,4%*	2,3%*
Autre(s) raison(s)	20,7%	21,9%*	16,2%	18,9%
N	191	125	264	580

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.*Nota bene bis* : Plusieurs raisons sont possibles.

Graphique 110 - Raisons pour partir du logement actuel pour les familles nombreuses qui le souhaitent, en % (n=580)



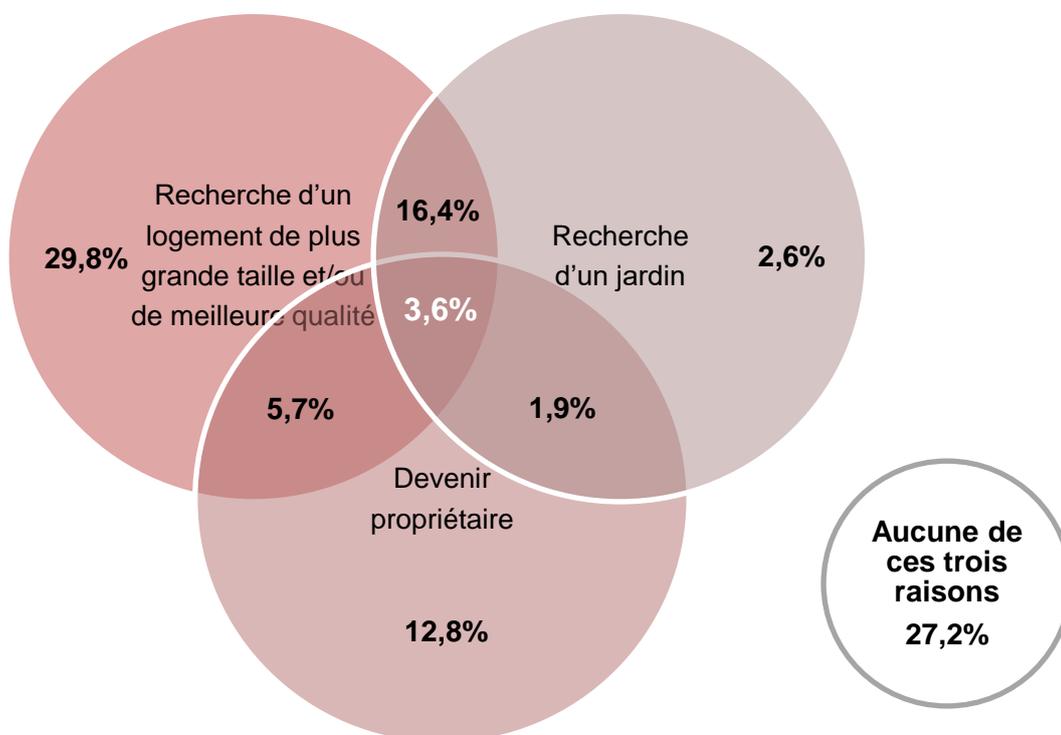
Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Nota bene : Plusieurs raisons sont possibles.

Le diagramme de Venn analyse les trois raisons principales pour partir du logement actuel (Graphique 111). Dans l'ensemble, 3,6% des familles nombreuses souhaitant partir de leur logement actuel ont mentionné les trois raisons et 24% deux des trois raisons. Pour 20% des familles, la recherche d'un logement de plus grande taille et/ou de meilleure qualité et la recherche d'un jardin ont lieu simultanément.

Graphique 111 – Les trois principales raisons de vouloir quitter le logement actuel (n=580), en %



Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Les familles de 5+ enfants désirent un peu moins souvent que les autres déménager afin de devenir propriétaires (Tableau 113). En outre, plus il y a d'enfants dans la famille, plus elle désire déménager pour un logement de plus grande taille et/ou de meilleure qualité : cette proportion passe de 51,7% au sein des familles de 3 enfants à 61,7% au sein des familles de 5 enfants.

Tableau 113 - Raisons pour partir du logement actuel selon le nombre d'enfants, en %

	3 enfants	4 enfants	5+ enfants
Recherche d'un logement de plus grande taille et/ou de meilleure qualité	51,7%	59,4%	61,7%
Recherche d'un jardin	24,6%	22,8%	27,4%*
Devenir propriétaire	23,1%	24,7%	24,9%*
Modification de la taille du ménage	18,7%	24,0%	20,0%*
Recherche d'un quartier présentant un environnement plus agréable	14,9%	17,6%*	10,1%*
Détérioration de la situation financière du ménage	8,0%*	8,6%*	8,8%*
Changement de statut/situation familial(e) (mise en ménage ou séparation)	9,3%	3,2%*	7,1%*
Recherche de la proximité d'une école spécifique	6,7%*	7,5%*	5,2%*
Recherche de la proximité des transports en commun	5,8%*	6,7%*	5,2%*
Recherche de la proximité du lieu de travail	6,1%*	3,0%*	5,2%*
Recherche de la proximité des commerces	4,3%*	3,7%*	5,2%*
Recherche de la proximité de la famille	4,2%*	1,8%*	6,2%*
Recherche de la proximité des services (administration communale, la poste, la banque, ...)	3,4%*	1,9%*	2,1%*
Départ forcé (expulsion ou rupture de bail par le bailleur)	3,1%*	2,0%*	2,4%*
Recherche de la proximité des services médicaux	1,9%*	4,4%*	2,1%*
Bail non renouvelé	1,5%*	4,8%*	1,3%*
Autre(s) raison(s)	18,1%	21,7%	17,4%
N	332	146	102

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.*Nota bene bis* : Plusieurs raisons sont possibles.

Le tableau suivant (Tableau 114) représente la répartition des principales raisons pour lesquelles les ménages désirent quitter leur logement en fonction des statuts d'occupation. Afin de pallier le manque d'effectifs suffisants, les trois groupes de propriétaires sont fusionnés et les occupants à titre gratuit sont omis.

Tout d'abord, les locataires du secteur privé avancent significativement plus souvent la raison « devenir propriétaire » que les locataires du logement social et assimilé (40,1% contre 26,8%). Ensuite, par rapport aux locataires, les raisons qui poussent les propriétaires à avoir l'intention de déménager sont plus souvent liées à un « changement de statut/situation familial(e) (mise en ménage ou séparation) », à la « recherche d'un quartier présentant un environnement plus agréable » et à la « recherche de la proximité du lieu de travail ». Les locataires du secteur privé sont par contre proportionnellement moins représentés dans la raison « modification de la taille du ménage », mais plus souvent dans la raison « détérioration de la situation financière du ménage ». Finalement, les deux tiers (66,6%) des locataires du parc social et assimilé désirent déménager dans « un logement de plus grande taille et/ou de meilleure qualité » et un peu plus d'un tiers (34,2%) pour un jardin. Ils sont également plus souvent à la recherche de la proximité des commerces, des services médicaux et des transports en commun. Cela est cohérent avec le taux de ménages non motorisés plus élevé parmi les locataires du secteur social et assimilé.

Tableau 114 - Raisons pour partir du logement actuel selon le statut d'occupation

	Ensemble des propriétaires	Locataires auprès du secteur privé	Locataires auprès du parc social et assimilé
Recherche d'un logement de plus grande taille et/ou de meilleure qualité	54,2%	48,5%	66,6%
Recherche d'un jardin	15,1%	26,6%	34,2%
Devenir propriétaire	-	40,1%	26,8%
Modification de la taille du ménage	26,4%	15,1%	22,0%
Recherche d'un quartier présentant un environnement plus agréable	23,4%	10,4%*	12,3%*
Détérioration de la situation financière du ménage	6,9%*	13,2%*	3,1%*
Changement de statut/situation familial(e) (mise en ménage ou séparation)	13,0%*	7,2%*	2,1%*
Recherche de la proximité d'une école spécifique	6,3%*	4,7%*	9,5%*
Recherche de la proximité des transports en commun	4,9%*	5,8%*	7,2%*
Recherche de la proximité du lieu de travail	7,7%*	4,9%*	2,5%*
Recherche de la proximité des commerces	2,8%*	3,5%*	7,0%*
Recherche de la proximité de la famille	5,4%*	3,0%*	3,2%*
Recherche de la proximité des services (administration communale, la poste, la banque, ...)	2,3%*	2,5%*	4,0%*
Départ forcé (expulsion ou rupture de bail par le bailleur)	-	2,8%*	2,1%*
Recherche de la proximité des services médicaux	1,1%*	2,6%*	4,5%*
Bail non renouvelé	-	2,3%*	2,5%*
Autre(s) raison(s)	20,7%	21,0%	12,2%
N	178	228	156

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.

Nota bene bis : Plusieurs raisons sont possibles.

7. Proximité d'un commerce ou d'un service

La question «A quelle distance, selon vous, se trouve un commerce ou un service de proximité ?» a été posée aux familles qui ont déjà changé de logement ou qui comptent le faire. Dans l'ensemble, plus des deux tiers des familles nombreuses (69,1%) trouvent qu'un commerce ou service de proximité doit se situer à moins de 3 km du logement (Tableau 115). Ce pourcentage agrège d'une part 35,8% des familles pour qui ils doivent se trouver à moins d'un kilomètre et 33,3% des familles pour qui ils doivent se trouver entre 1 km et 3 km. Ces pourcentages ne varient pas significativement selon les différents modes familiaux (Tableau 115) ni selon le nombre d'enfants dans la famille (Tableau 116).

Tableau 115 - Répartition des réponses à la question « A quelle distance, selon vous, se trouve un commerce ou un service de proximité ? » selon le mode familial, en %

	Familles monoparentales	Familles avec couple recomposées	Familles avec couple non recomposées	Ensemble des familles nombreuses
Moins d'1 km	36,9%	36,7%	35,1%	35,8%
Entre 1 et 3 km	34,9%	32,0%	33,2%	33,3%
Entre 3 et 5 km	15,0%	17,5%	16,8%	16,6%
Entre 5 et 10 km	9,0%	10,6%	11,3%	10,7%
Entre 10 et 20 km	4,2%*	3,2%*	3,6%	3,6%
N	410	397	1.222	2.029

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.

Tableau 116 - Répartition des réponses à la question « A quelle distance, selon vous, se trouve un commerce ou un service de proximité ? » selon le nombre d'enfants « permanents » et « intermittents », en %

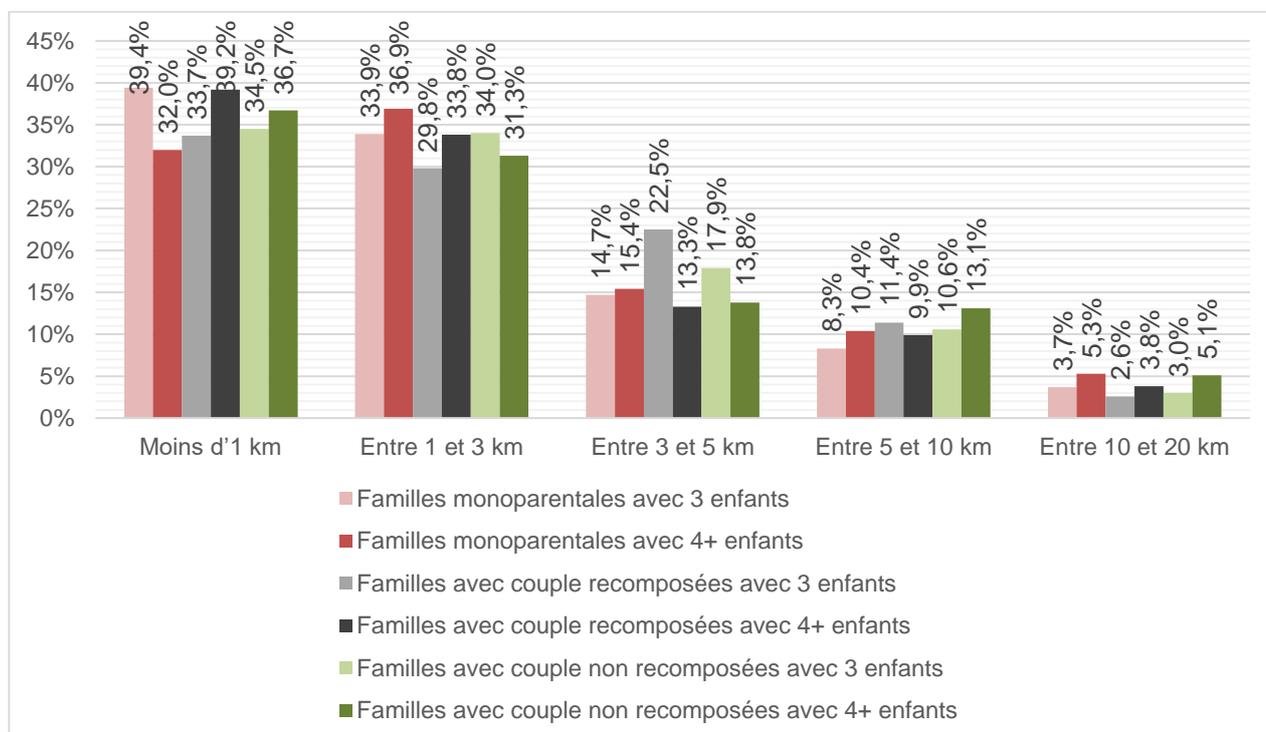
	3 enfants	4 enfants	5+ enfants
Moins d'1 km	35,4%	37,2%	35,2%
Entre 1 et 3 km	33,3%	34,3%	31,4%
Entre 3 et 5 km	17,9%	13,2%	15,5%
Entre 5 et 10 km	10,3%	10,7%	13,1%
Entre 10 et 20 km	3,1%	4,6%	4,8%*
N	1.342	453	234

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.

Graphique 112 - Répartition des réponses à la question « A quelle distance, selon vous, se trouve un commerce ou un service de proximité ? » selon le mode familial et le nombre d'enfants, en %

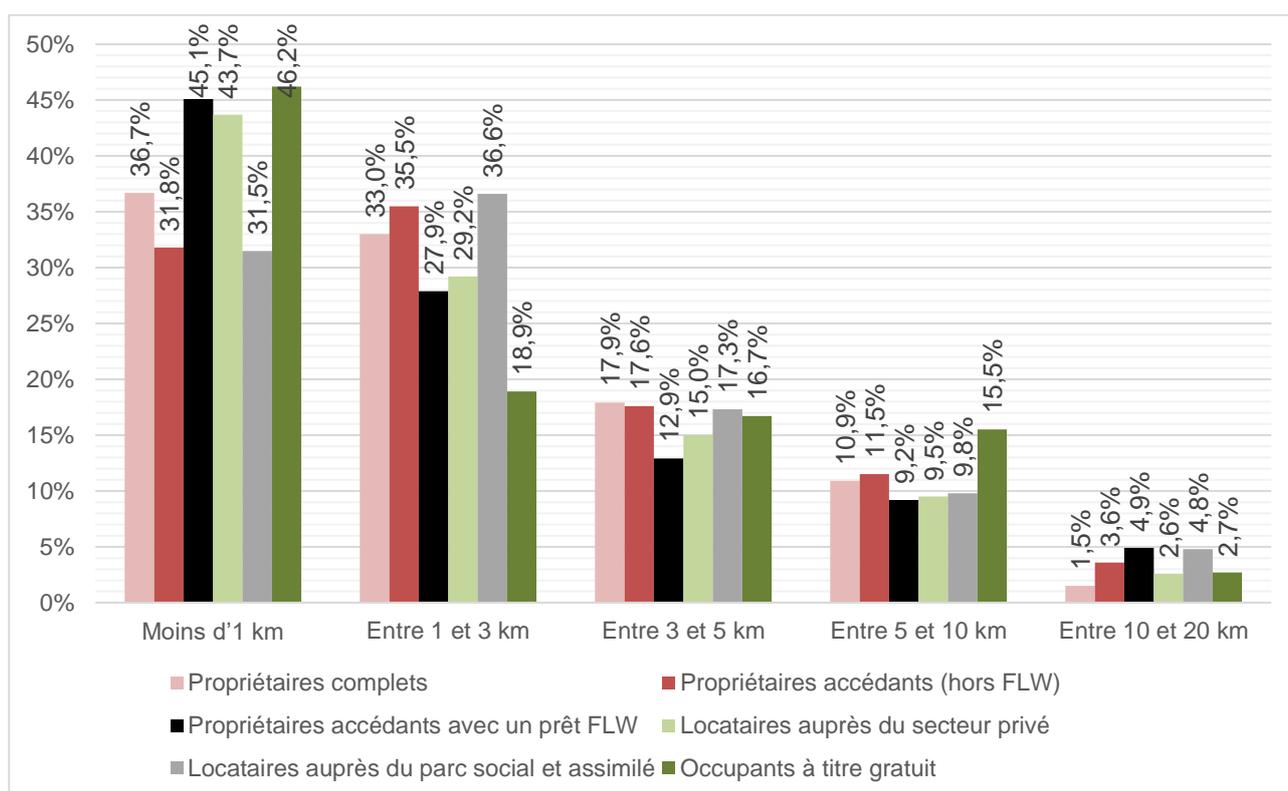


Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Par contre, ces proportions varient selon les statuts d'occupation (Graphique 113). Les propriétaires accédants via le FLW, les locataires du secteur privé et les occupants à titre gratuit sont proportionnellement plus nombreux à trouver qu'un service ou commerce de proximité doit se trouver à moins d'un kilomètre du logement.

Graphique 113 - Répartition des réponses à la question « A quelle distance, selon vous, se trouve un commerce ou un service de proximité ? » selon le statut d'occupation



Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Partie 7 – Relation avec le FLW

Cette septième partie décrit la relation des familles nombreuses avec le Fonds du Logement des familles nombreuses de Wallonie. Elle aborde d'une part, la connaissance du FLW au sein des familles nombreuses et mesure d'autre part, les proportions de familles bénéficiaires des services du FLW.

Dans l'ensemble, 43,3% des enquêtés connaissent le FLW et 11,5% bénéficient ou ont bénéficié d'un crédit auprès du Fonds. La proportion des familles connaissant le FLW est légèrement inférieure au sein des familles non recomposées (41,6%) qu'au sein des familles recomposées (45,6%) et monoparentales (46,5%) (Tableau 117). La proportion de familles bénéficiant ou ayant bénéficié d'un crédit auprès du Fonds (de 11,5% en moyenne) ne varie pas significativement d'un mode familial à l'autre.

Tableau 117 - Proportions de familles connaissant le FLW et bénéficiant ou ayant bénéficié d'un prêt du FLW selon le mode familial, en %

	Familles monoparentales	Familles avec couple recomposées	Familles avec couple non recomposées	Ensemble des familles nombreuses
Proportion connaissant le FLW	46,5%	45,6%	41,6%	43,3%
Proportion bénéficiant ou ayant bénéficié d'un prêt du FLW	12,5%	12,0%	11,0%	11,5%
N	445	452	1.466	2.363

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

En revanche, ces pourcentages varient plus fortement en fonction du nombre d'enfants présents dans la famille (Tableau 118) : plus de la moitié des familles de 4 enfants (50,5%) et de 5+ enfants (53%) connaissent le FLW tandis que cette proportion est d'une sur quatre (39,5%) parmi les familles de 3 enfants. En outre, les familles de 4 enfants et 5+ enfants sont proportionnellement plus nombreuses à bénéficier d'un crédit auprès du FLW avec 16,5% et 16,7% de bénéficiaires respectivement contre 9% de bénéficiaires parmi les familles de 3 enfants.

Tableau 118 - Proportions de familles connaissant le FLW et bénéficiant ou ayant bénéficié d'un prêt du FLW selon le nombre d'enfants « permanents » et « intermittents », en %

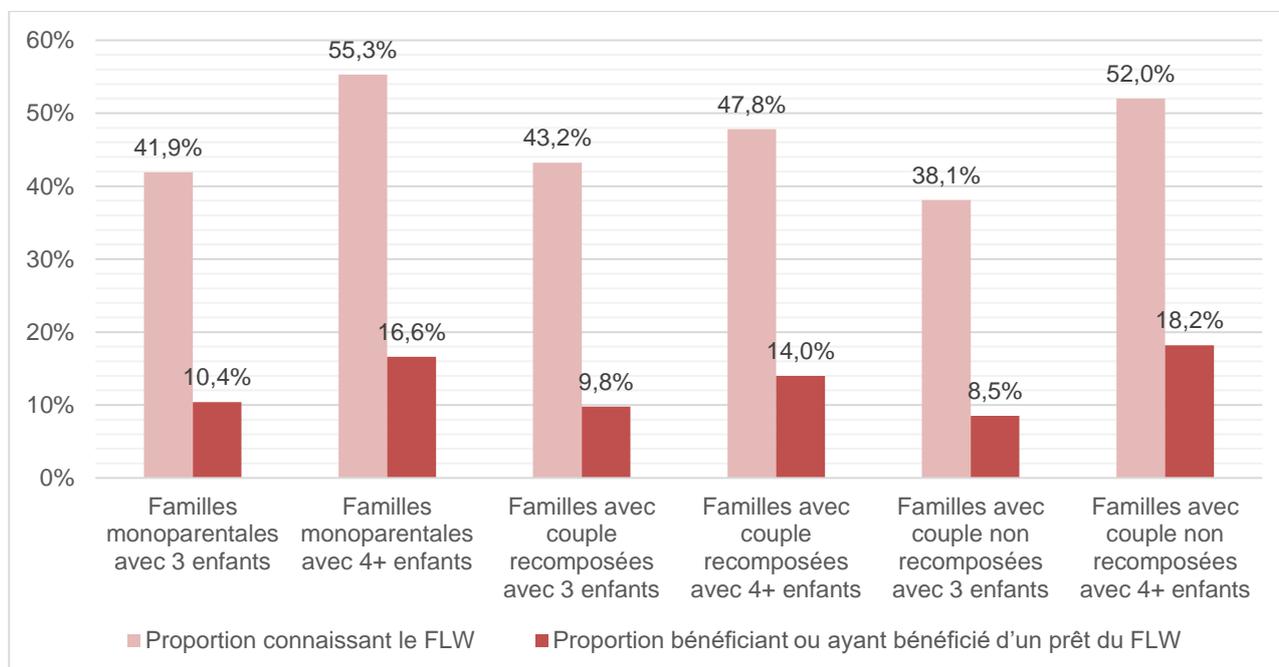
	3 enfants	4 enfants	5+ enfants
Proportion connaissant le FLW	39,5%	50,5%	53,0%
Proportion bénéficiant ou ayant bénéficié d'un prêt du FLW	9,0%	16,5%	16,7%
N	1.601	510	252

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Par conséquent, c'est auprès des familles monoparentales de 4+ enfants que l'on rencontre la proportion la plus élevée de familles connaissant le FLW (55,3%) et parmi les familles non recomposées de 3 enfants que la proportion est la plus faible (38,1%) (Graphique 114).

Graphique 114 - Proportions de familles connaissant le FLW et bénéficiant ou ayant bénéficié d'un prêt du FLW selon le mode familial et le nombre d'enfants, en %



Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Les familles monoparentales de 4+ enfants sont également celles bénéficiant le plus souvent d'un crédit auprès du Fonds (16,6%) avec les familles non recomposées de 4+ enfants (18,2%). Par ailleurs, les familles avec proportionnellement le moins de prêt du FLW (9,8%) sont celles non recomposées de 3 enfants.

La proportion des familles connaissant le Fonds est d'un peu plus d'un tiers parmi les propriétaires accédants hors FLW (33,4%) et les propriétaires complets (34,4%) (Tableau 119). Elle est supérieure parmi les familles locataires que ce soit du secteur privé (41%) ou du logement social et assimilé (44,2%).

Concernant la part des familles bénéficiant d'un crédit auprès du Fonds, elle est de 6,5% parmi les propriétaires complets. Pour ce qui est des autres statuts d'occupation, elle est par définition de 100% pour les propriétaires accédants via le FLW et de 0% sinon.

Tableau 119 - Proportions de familles connaissant le FLW et bénéficiant ou ayant bénéficié d'un prêt du FLW selon le statut d'occupation, en %

	Propriétaires complets	Propriétaires accédants (hors FLW)	Propriétaires accédants avec un prêt FLW	Locataires auprès du secteur privé	Locataires auprès du parc social et assimilé	Occupants à titre gratuit
Proportion connaissant le FLW	34,4%	33,4%	100,0%	41,0%	44,2%	36,7%*
Proportion bénéficiant ou ayant bénéficié d'un prêt du FLW	6,5%*	0,0%*	100,0%	0,0%*	0,0%*	0,0%*
N	183	1.238	259	354	294	35

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

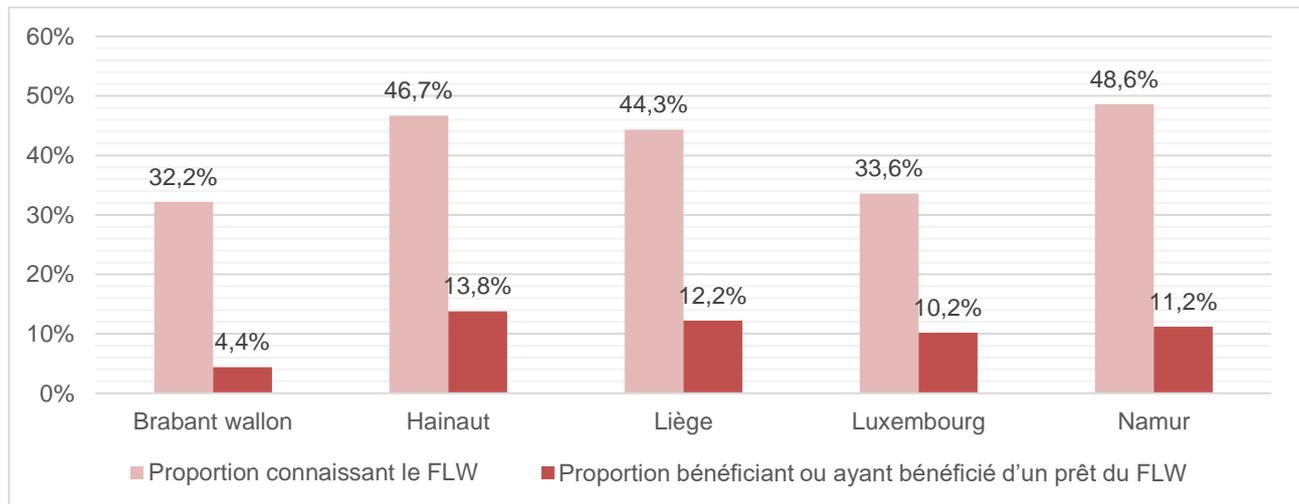
Traitement : CEHD

Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.

Parmi les provinces wallonnes, le FLW est mieux connu par les familles nombreuses des provinces de Namur, du Hainaut et de Liège (49%, 46% et 44% respectivement) que par celles de la province de Luxembourg et du Brabant wallon (34% et 32% respectivement) (Graphique 115). La proportion de familles nombreuses bénéficiant ou ayant bénéficié d'un prêt du FLW est maximale

en Hainaut (13,8%), minimale en Brabant wallon (4,4%) et se situe entre 10% et 12% dans les trois autres provinces.

Graphique 115 - Proportions de familles connaissant le FLW et bénéficiant ou ayant bénéficié d'un prêt du FLW selon la province, en %



Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Encadré 17 - Témoignages au sujet du FLW**Deuxième génération bénéficiaire**

« Mes parents sont déjà passés par le Fonds du logement. Je connais le système des prêts depuis que je suis jeune. Pour faire une démarche avec le FLW, ce n'est pas stressant, c'est plus simple qu'avec les banques et les notaires. On verra. J'espère. En tout cas, c'est mon but. »

Devenir propriétaire via un prêt du FLW : doublement gagnant

« Le loyer, on le paie 800 euros, et le prêt, on le paiera 620 euros. Donc on paiera moins cher pour une maison qui sera à nous. On y gagne dans tous les sens ! »

Capacité financière limitée pour fournir la première somme

« On faisait un prêt dans une banque, puis mon mari a perdu son emploi. On ne pouvait plus rembourser autant chaque mois, alors on a voulu transférer le prêt au FLW. Mais on devait avancer la somme de 4.000 euros d'un coup et ça, c'était pas possible pour nous. »

Une situation complexe suite à une séparation

« J'ai essayé de faire un prêt au FLW mais ils m'ont dit que ça n'allait pas parce que j'étais déjà propriétaire avec mon ex. Le truc, c'est que moi, j'y suis plus dans cette maison depuis un bout de temps, et la situation est compliquée parce qu'il me met toutes sortes de bâtons dans les roues. Je dois faire plein de démarches avec l'avocat pour sortir de ça. »

Le logement, un enjeu pour la garde des enfants

« Avant, j'habitais avec mon ex-mari dans une maison à Monceau. Mais ça n'allait plus avec lui et il a fini par me mettre dehors avec les enfants. J'ai vécu dans des foyers familiaux pendant facilement 2 ans. Mais je risquais de perdre la garde de mes enfants si je ne trouvais pas de logement rapidement, avant le jugement. Heureusement, j'ai eu l'appartement du FLW, c'était franchement assez rapide. »

« En fait, on s'est mis en ménage pendant 4 mois, de là je suis tombée enceinte de Céline. Il a demandé à venir la voir quelques mois après. Et là j'ai accepté parce que je me suis dit que c'est quand même son papa. Et là-dessus, il m'a fait prendre de la drogue et il a profité de ça et je suis tombée enceinte de Christian. Mais il ne les a plus jamais vus depuis. J pense que Christian, il l'a peut-être vu deux fois, au tribunal. [...] Donc voilà, il m'attaque au tribunal pour avoir la garde entière après 14 ans... Et il ne les connaît pas, rien du tout. Mais comme il savait que j'étais précaire vis-à-vis du logement, il voulait m'avoir là-dessus. Lui, il avait déménagé, il a pris un logement adéquat pour accueillir des enfants. Et moi, je ne pouvais pas nier que j'étais dans un appartement d'une chambre avec mes quatre enfants et il a joué avec ça. Alors, j'ai tenté le tout pour le tout, sinon j'allais quand même perdre mes enfants. Je suis venue au FLW, et j'ai eu de la chance, vraiment. Elle a mis le paquet, ça été vite. Et voilà, maintenant, j'ai tout avec moi vis-à-vis du juge. »

Une maison à retaper qui tourne au cauchemar : témoignage d'un besoin d'accompagnement après l'achat de la maison

« En fait, ce qui s'est passé c'est que j'ai acheté avec un prêt du Fonds une maison qu'il fallait retaper. Du coup, j'ai fait venir une entreprise. Ils ont demandé une avance que j'ai payée. Et ce qui s'est passé c'est qu'ils ont fait des trous partout au rez-de-chaussée, des percées dans le sol et dans les murs. Ils ont tout laissé comme ça et après, ils m'ont dit que je devais payer la totalité des travaux pour qu'ils continuent. Et moi j'ai payé parce que qu'est-ce que je pouvais faire d'autre ? Mais là, l'entreprise, elle a disparu. Ils ont déclaré faillite et c'était plus possible de les attaquer en justice. Mais c'était faux tout ça, c'était une arnaque et en fait, ils recommencent avec un autre nom ou quoi. Mais moi, là, depuis, je vis dans une maison complètement trouée. Elle est insalubre. Voilà, et tous les jours, je vois ces trous. Et je suis complètement bloquée là. Et à cause de ça, je ne peux pas faire d'emprunt nulle part parce que je suis fichée à la banque nationale. En fait, ce qu'il aurait fallu, c'est être accompagnée plus longtemps, c'est d'avoir par exemple des conseils pour l'entrepreneur ou d'être suivie pendant les travaux. Mais maintenant, je ne sais plus quoi faire. »

Le parcours familial et résidentiel difficile d'une mère de 6 enfants

« Le papa m'a mise dehors quand j'étais enceinte de 7 mois, alors j'ai vécu deux mois dans la rue. Mes enfants vivaient chez une amie à moi. Mais ça, j'aime pas trop en parler, ... je préfère laisser ça derrière moi.

Après j'ai trouvé un rez-de-chaussée, derrière une boulangerie. On était 5 à ce moment-là, c'était moi et les quatre enfants. Donc j'ai loué un rez-de-chaussée et on dormait, on mangeait, on se lavait, ... bref on vivait dedans, nuit et jour. Et en plus, on devait dormir avec les lampes allumées du fait qu'on était derrière une boulangerie. On vivait avec les cafards. Donc, l'électricité pas du tout aux normes, rien... Mais bon, ça m'a permis d'avoir quelque chose au-dessus de la tête pendant facilement 6 mois.

Et là, j'ai écrit à monsieur Di Rupo. J'ai écrit à la reine. En expliquant la situation, en faisant des photos du rez-de-chaussée dans lequel je restais. Y'a même Télésambre qui voulait venir, mais j'ai pas voulu, je voulais pas faire passer mes enfants à la télé. Suite à ça, ils ont fait une demande au CPAS et là j'ai eu un logement d'urgence. J'y suis restée quand même deux ans. Mais, c'était la catastrophe : fuite de gaz, pas isolé, humidité dans la maison, et tout. Je me suis retrouvée tout un hiver sans gaz avec des stalactites à l'intérieur de la maison... J'vous assure. Mais bon, j'avais un toit et j'avais mes enfants. [...]

Ensuite, j'ai rencontré Monsieur et j'ai été vivre dans sa maison. Pendant presque 9 ans, et c'est là que j'ai eu les deux plus petits. Puis ça n'a plus été avec lui. Alors j'ai fait une demande au Fonds du Logement et voilà, j'ai eu ma maison ici. [...] Vous verrez la maison, y'a rien à redire. Comme ça, je ne pourrais pas vous expliquer, elle est trop belle la maison, donc voilà ! Franchement, j'vois pas ce que je pourrais avoir de mieux quoi. [...] Maintenant, je bouge plus, j'suis trop bien là. J'ai eu beaucoup de chance de les avoir. »

Partie 8 – Principaux résultats

A l'issue de ce rapport, trois éléments majeurs retiennent l'attention. Premièrement, l'Enquête FLW/CEHD 2017 a permis d'estimer le nombre réel de familles nombreuses – en tenant compte des enfants « intermittents » non-domiciliés dans le logement – et de mesurer l'importance des familles recomposées et des familles « accordéons ». Deuxièmement, si le premier volet avait déjà révélé des conditions de logement plus ardues pour les familles nombreuses par rapport aux familles avec un ou deux enfants, ce rapport détaille et chiffre les difficultés auxquelles les familles nombreuses sont exposées. Pour finir, l'analyse démontre la forte hétérogénéité socio-économique – déjà pressentie dans le premier volet – au sein de l'ensemble des familles nombreuses. Deux caractéristiques apparaissent particulièrement discriminantes en matière de logement : la monoparentalité et le nombre élevé d'enfants (5 enfants et plus).

1) L'estimation du nombre et de la composition des familles nombreuses en Wallonie

Les informations recueillies sur les enfants en termes de présence dans le logement et de statut dans le ménage par l'Enquête FLW/CEHD 2017 permettent d'une part, d'estimer le nombre réel de familles nombreuses en Wallonie et, d'autre part, de mesurer les proportions de familles recomposées et de familles « accordéons » au sein des familles nombreuses.

En effet, les statistiques basées sur les registres officiels ne tiennent pas compte des enfants « intermittents » non-domiciliés dans le logement du ménage. Cependant, du point de vue du logement, les enfants induisent les mêmes besoins qu'ils soient « permanents » ou « intermittents » et domiciliés ou non-domiciliés. L'enquête permet d'estimer qu'en Wallonie, environ 6.600 familles et 21.900 enfants passent ainsi sous le radar des statistiques contenues dans le Census 2011. Cela aboutit à un total en Wallonie de **112.000 familles nombreuses** (11,4% des noyaux familiaux) abritant de manière permanente et intermittente **378.000 enfants** (38,1% des enfants). Il faut ajouter également que de potentielles familles nombreuses ne se forment pas à cause d'un logement trop petit pour accueillir un ou des enfants supplémentaires (que ceux-ci soient issus d'une précédente union ou qu'il s'agisse d'un désir non-réalisé des parents d'avoir un nouvel enfant). Malheureusement, les données ne permettent pas de mesurer l'impact du logement sur la taille des familles pour tous les ménages wallons. Toutefois, selon l'enquête, 0,6% des familles nombreuses déclare qu'un de leurs enfants vit hors du logement du répondant en raison d'un logement « trop petit pour l'accueillir ».

En plus de l'augmentation du nombre total de familles considérées comme nombreuses, la prise en compte des enfants « intermittents » (domiciliés ou non) accroît également la taille de ces familles : le nombre moyen d'enfants par famille nombreuse passe ainsi **de 3,1 à 3,5 enfants en moyenne**. Par conséquent, avec les enfants « intermittents », la proportion de familles de très grande taille (5 enfants et plus) s'accroît de 6,3% à 10,7% des familles nombreuses.

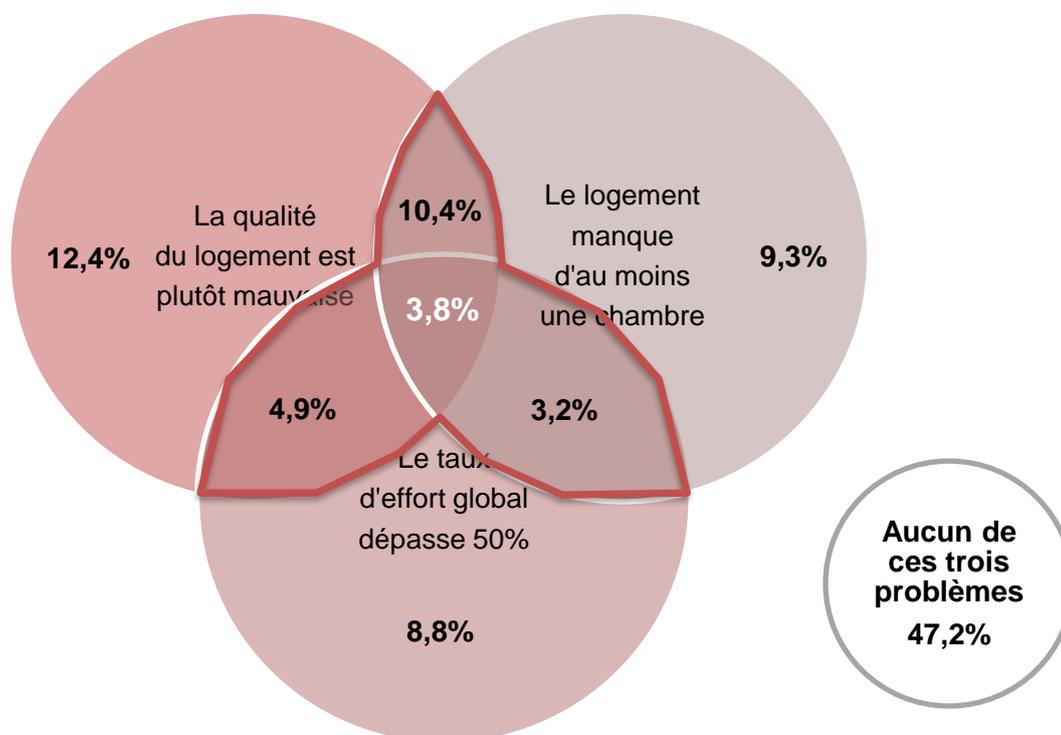
Du point de vue des enfants « permanents » et « intermittents » vivant dans les familles nombreuses, **19,5%** appartiennent à une famille monoparentale, **21,3%** à une famille recomposée et **59,2%** à une famille non recomposée. Ils sont **11,6%** à alterner de manière régulière entre plusieurs logements et **26%** à vivre dans une famille de type « accordéon ». Ce dernier pourcentage est un peu plus important du point de vue des enfants – par rapport à celui du point de vue des familles (22,5%) – étant donné que les familles « accordéons » comportent plus d'enfants en moyenne. L'âge moyen des enfants vivant en famille nombreuse en Wallonie est de **11 ans**.

2) Des conditions de logement difficiles

L'Enquête FLW/CEHD 2017 dévoile que d'importantes proportions de familles nombreuses sont exposées à des difficultés en matière de logement. Afin de résumer en quelques chiffres l'état des lieux dressé tout au long du rapport, trois indicateurs synthétiques ont été créés : l'indice de qualité du logement, l'indice de sur-occupation du logement et le taux d'effort global en matière de logement. Ces indicateurs résument la situation pour trois des quatre composantes qui pèsent dans la balance lors de la recherche d'un logement : le prix, la taille, la qualité et la localisation. Plus d'investigations sont nécessaires pour mesurer objectivement les aspects relevant en termes de localisation du logement des familles nombreuses.

Dans l'ensemble, il ressort tout d'abord que **près d'un tiers** des familles nombreuses (31,5%) vit dans un logement dont la **qualité est plutôt mauvaise**. Ensuite, **plus d'un quart** d'entre elles (26,7%) est en situation de **sur-occupation** (c'est-à-dire qu'il manque au moins une chambre à leur logement compte tenu de leur composition familiale). Enfin, **une famille nombreuse sur cinq** (20,7%) **dépense plus de la moitié de son revenu total mensuel net pour faire face aux coûts liés à son logement**. En outre, plus d'une famille nombreuse sur deux (52,8%) est confrontée à au moins un de ces trois problèmes, plus d'une famille sur cinq (22,3%) est confrontée à au moins deux de ces problèmes et 3,8% des familles sont confrontées aux trois problèmes à la fois. Le schéma ci-dessous (Graphique 116) synthétise ces pourcentages.

Graphique 116 - Les trois problèmes et leur cumulation par l'ensemble des familles nombreuses (n=2.263), en %



Source : Enquête FLW/CEHD 2017

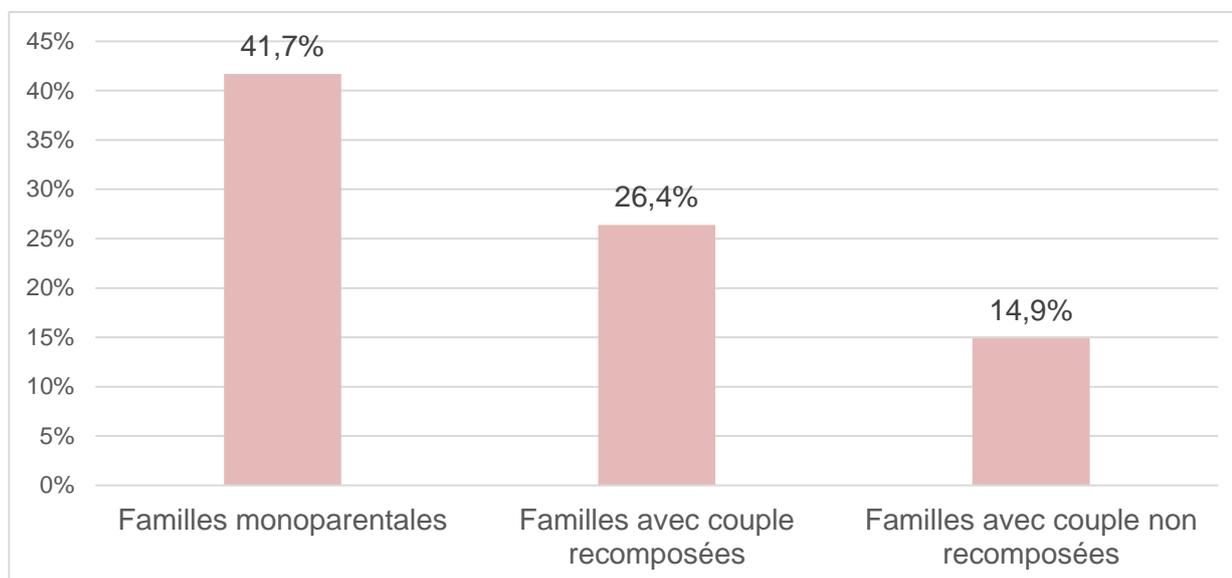
Traitement : CEHD

L'analyse ci-dessous décrit la répartition selon le mode familial et le nombre d'enfants des 22,3% de familles exposées à au moins deux des trois problèmes susmentionnés (entourés en rouge dans le schéma).

En premier lieu, la répartition selon le mode familial (Graphique 117) témoigne de l'ampleur des écarts affichés tout au long du rapport et démontre que la trajectoire de vie des familles (séparation, recomposition) modifie l'accès à des conditions de logement adéquates. En effet, les familles non recomposées se retrouvent – comme toujours – dans la meilleure situation avec tout de même 14,9% d'entre elles confrontées à au moins deux des trois problèmes. Cette proportion double presque pour les familles recomposées (26,4%) et triple presque pour les familles monoparentales (41,7%).

La situation des familles monoparentales s'explique en grande partie par leur faiblesse socio-économique. Cette affirmation est argumentée au point suivant.

Graphique 117 - Proportion de familles confrontées à au moins deux des trois problèmes selon le mode familial



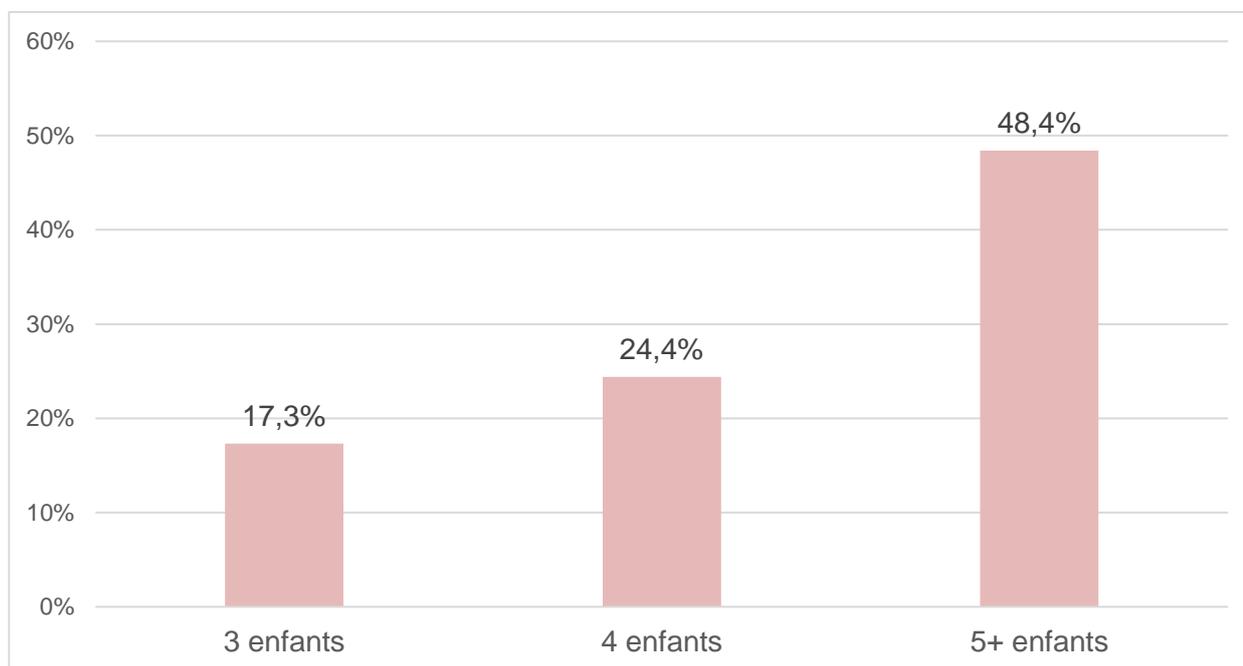
Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

En second lieu, la répartition selon le nombre d'enfants (Graphique 118) rappelle à quel point la situation des très grandes familles (5 enfants ou plus) est préoccupante en matière de logement : elles sont près d'une sur deux (48,4%) à cumuler au moins deux des trois problèmes. Cette proportion vertigineuse ne doit cependant pas estomper les difficultés auxquelles les familles moins nombreuses sont confrontées puisqu'un quart des familles de 4 enfants (24,4%) et près d'un cinquième des familles de 3 enfants (17,3%) font également face à au moins deux de ces trois problèmes.

A nouveau, la situation des familles de 5 enfants et plus s'explique principalement par la faiblesse socio-économique de ce groupe. Cela est détaillé au point suivant.

Graphique 118 - Proportion de familles confrontées à au moins deux des trois problèmes selon le nombre d'enfants « permanents » et « intermittents »



Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Pour finir cette analyse, il faut encore noter que les locataires sont quatre fois plus nombreux que les propriétaires à cumuler au moins deux de ces trois problèmes (respectivement 47% et 12,1%). En outre, trois propriétaires sur cinq (58,8%) ne rencontrent aucun de ces problèmes alors que seul un locataire sur cinq (18,7%) est dans ce cas. Ces écarts soulignent encore une fois que l'accès à la propriété va de pair avec de meilleures conditions de logement.

3) Deux groupes fragilisés : les familles monoparentales et les familles ayant 5 enfants et plus

Les analyses issues de l'Enquête FLW/CEHD 2017 ont fait apparaître deux groupes nettement plus exposés aux difficultés en matière de logement : les familles monoparentales et les familles de 5 enfants et plus³¹. L'hypothèse 2 – formulée dans la partie « méthodologie et données » et selon laquelle les familles nombreuses constituent un ensemble hétérogène – s'avère confirmée.

Par contre, l'hypothèse 1 – selon laquelle, par rapport aux autres ménages, les familles nombreuses nécessitent un logement de plus grande taille tout en disposant d'une part de revenu plus faible pour le logement – ne suffit pas à expliquer à elle seule la croissance des

³¹ Ces deux groupes se superposent.

difficultés en matière de logement avec l'augmentation du nombre d'enfants dans la famille. D'autres facteurs se rajoutent à ces simples coûts additionnels découlant d'un nombre d'enfants plus élevé. En effet, le premier volet de cette étude avait déjà démontré deux éléments : 1) le revenu disponible équivalent est de 18,1% plus faible chez les familles nombreuses par rapport aux familles avec un ou deux enfants et 2) la proportion de chefs de ménage chômeurs ou inactifs (hors retraités) est significativement plus élevée au sein des familles nombreuses (33,2%) qu'au sein des familles avec un ou deux enfants (25,6%). Tout au long du rapport, ce deuxième volet a démontré la poursuite de l'affaiblissement socio-économique et des conditions de logement avec l'augmentation du nombre d'enfants en distinguant les résultats des familles de trois enfants, quatre enfants et cinq enfants et plus.

Si la faiblesse socio-économique et les conditions de logement des familles monoparentales n'étonnent pas, celles des très grandes familles déconcertent. Le tableau suivant (Tableau 120) résume les statistiques pour ces deux sous-groupes (familles monoparentales et familles de 5 enfants et plus) par comparaison avec les autres familles nombreuses (c'est-à-dire les familles avec deux parents de 3 ou 4 enfants). Les aspects problématiques sont systématiquement plus représentés au sein de ces deux sous-groupes et s'expliquent principalement par leurs attributs socio-économiques. En effet, ces groupes sont caractérisés par un faible nombre moyen d'adultes-travailleurs – ce qui est logique pour les familles monoparentales et, pour les familles de 5 enfants et plus, peut partiellement s'expliquer par le fait qu'il est plus fréquent qu'un adulte se consacre au foyer lorsque le nombre d'enfants est élevé – et par de fortes proportions (d'un quart ou plus) de chefs de ménage n'ayant pas terminé l'enseignement secondaire et de chefs de ménage inactifs. Par conséquent, le revenu par équivalent adulte est significativement inférieur (de 24% à 36%) à la moyenne des autres familles nombreuses et elles doivent fournir un effort budgétaire plus important pour couvrir les frais du logement. Les problèmes financiers constituent une des raisons de l'instabilité de logement de ces deux groupes fragiles : ils sont nettement moins souvent propriétaires, ils occupent leur logement moins longtemps, ils déménagent davantage et ils ont plus fortement l'intention de quitter leur logement actuel (pour plus de 40% de ménages). In fine, le faible profil socio-économique et l'instabilité résidentielle compliquent fortement l'accès à des conditions de logement adéquates.

Par ailleurs, il est important de rappeler que, par rapport aux familles d'un ou deux enfants, les familles nombreuses se trouvent dans une situation plus difficile en matière de budget et de logement. La situation des familles nombreuses monoparentales et des familles ayant au moins 5 enfants s'avère donc encore plus grave en moyenne.

Tableau 120 - La situation des familles monoparentales et des familles ayant 5+ enfants

	Familles nombreuses monoparentales	Familles nombreuses ayant 5+ enfants	Ensemble des autres familles nombreuses
Logement			
Proportion de familles propriétaires	44,5%	48,9%	79,8%
Proportion de familles locataires du secteur privé	29,1% (près du triple par rapport aux autres)	27,7% (près du triple par rapport aux autres)	10,4%
Proportion de familles locataires du parc social et assimilé	23,4% (près du triple par rapport aux autres)	22,2% (près du triple par rapport aux autres)	8,7%
Proportion de familles habitant une maison 4 façades	24%	23,6%	43,0%
Proportion de familles habitant un logement construit après 2000	13,6%	8,5% (moins de la moitié par rapport aux autres)	19,0%
Superficie habitable moyenne	118 m ² (inférieure de 23 m ² , soit de 16% par rapport aux autres)	135 m ² (inférieure de 6 m ² , soit de 4% par rapport aux autres)	141 m ²
Proportion de logements manquant d'au moins une chambre	45,2% (plus du double par rapport aux autres)	59,0% (plus du triple par rapport aux autres)	19,2%
Proportion de logements avec des signes importants d'humidité	33,7% (près du double par rapport aux autres)	39,6% (plus du double par rapport aux autres)	19,4%
Proportion de logements insalubres	4,8%	6,6%	2,5%
Proportion de logements de qualité plutôt mauvaise	47,2%	50,9%	25,6%
Proportion de familles insatisfaites du confort de leur logement	36,6%	40,1%	19,9%
Environnement			
Proportion de familles non-motorisées	24,6% (presque 6 fois supérieure par rapport aux autres)	16,3% (presque 4 fois supérieure aux autres)	4,3%
Proportion de familles insatisfaites de l'environnement de leur logement	25,8%	27,7%	16,1%

Tableau 120 (continuation)

	Familles nombreuses monoparentales	Familles nombreuses ayant 5+ enfants	Ensemble des autres familles nombreuses
Chef du ménage			
Proportion de familles où le chef de ménage n'a pas fini l'enseignement secondaire	24,1%	29,4%	13,9%
Proportion de chef de ménage de sexe féminin	82,1%	38,9%	17,5%
Budget			
Proportion de familles où le chef de ménage est demandeur d'emploi, femme/homme au foyer ou sans emploi rémunéré	31,4% (plus de 4 fois supérieure par rapport aux autres)	24,8% (presque 4 fois supérieure par rapport aux autres)	7,0%
Nombre moyen d'adultes travailleurs	0,60	0,93	1,59
Revenu disponible équivalent, en €/mois	1.087 (24% inférieur par rapport aux autres)	918 (36% inférieur par rapport aux autres)	1.424
Taux d'effort en matière de logement	31,4%	29,8%	27,6%
Proportion de familles en précarité énergétique	37,5%	34,5%	16,5%
Taux d'effort global	43,9%	41,9%	36,3%
Mobilité résidentielle			
Durée d'occupation du logement, en années	7,6 (22% inférieure par rapport aux autres)	6,6 (33% inférieure par rapport aux autres)	9,8
Nombre de déménagements	1,8	2,1	1,4
Proportion de familles ayant l'intention de quitter leur logement actuel	42,7%	40,3%	18,4%

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Toutefois, si ce rapport a permis de mesurer précisément l'ampleur de ces difficultés vécues par les familles nombreuses, il ne fait qu'esquisser les facteurs explicatifs sous-jacents : plus d'analyses sont dès lors nécessaires pour pouvoir déterminer avec précision l'influence des différents facteurs avancés. Le statut d'occupation, par exemple, est apparu au fil du rapport comme l'un des facteurs clés influençant la qualité du logement des familles nombreuses. Mais l'ensemble « propriétaires » est composé à 70,7% de familles non recomposées et à 11,9% de familles monoparentales tandis que l'ensemble « locataires » est composé à 39,8% de familles non recomposées et à 36,4% de familles monoparentales. Du coup, est-ce que les locataires sont moins bien logés parce qu'ils se composent proportionnellement de plus de familles fragilisées ou est-ce que le fait d'être locataire apporte une diminution des conditions de logement ? Pour répondre à cette question, des analyses supplémentaires sont nécessaires afin d'isoler le poids exact de ce facteur dans la balance des conditions de logement des familles nombreuses.

Conclusion

Le premier volet de cette étude s'était principalement attelé à la description et comparaison des conditions de logement des familles nombreuses par rapport aux familles avec un ou deux enfants à travers les enquêtes et recensements préexistants. Afin d'actualiser les connaissances et d'approfondir un certain nombre de thématiques restées sans réponse, l'Enquête FLW/CEHD 2017 a été menée auprès de plus de 2.400 familles nombreuses. Ce deuxième volet a eu pour vocation la description et l'analyse des résultats issus de cette enquête.

Du point de vue démographique, cette analyse a permis en premier lieu d'estimer le nombre réel de familles nombreuses en tenant compte des enfants « intermittents » non-domiciliés dans le logement. Il ressort qu'**en Wallonie, les familles nombreuses représentent 11,4% des noyaux familiaux et qu'elles comportent à elles seules 38,1% des enfants**. En deuxième lieu, cette analyse a permis de mesurer l'importance de chaque type de famille au sein des familles nombreuses : **près d'un enfant sur cinq (19,5%) appartient à une famille monoparentale et plus d'un sur cinq (21,3%) à une famille recomposée. Plus d'un enfant sur dix (11,6%) alterne de manière régulière entre deux logements et près d'une famille sur cinq (19,4%) est concernée par ce phénomène**. Malheureusement, le manque de données similaires dans le temps ne permet pas de dresser de constats sur les évolutions de ces proportions.

Du point de vue du logement, l'Enquête FLW/CEHD 2017 a révélé qu'une part importante de familles nombreuses ne disposent pas d'un logement approprié. Elles sont **près d'un tiers (31,5%) à habiter dans un logement de qualité plutôt mauvaise et plus d'un quart (26,7%) à être en situation de sur-occupation**. De plus, **elles consacrent en moyenne 38,0% de leurs revenus aux dépenses liées au logement, et pour une famille nombreuse sur cinq ces dépenses absorbent plus de 50% de leurs revenus**. Etant donné le fait que les familles nombreuses doivent faire face à des coûts incompressibles liés aux personnes présentes dans la famille, ces pourcentages sont alarmants.

Au fil des analyses, deux sous-groupes sont apparus particulièrement touchés par ces difficultés : les familles monoparentales et les familles de 5 enfants et plus. Ils concentrent systématiquement les difficultés en matière de logement : la **moitié** de ces familles (47,2% et 50,9% respectivement) habitent un **logement de qualité plutôt mauvaise**, environ la **moitié** également (45,2% et 59% respectivement) se trouve en **situation de sur-occupation** et ces familles consacrent une part plus élevée de leurs revenus au logement (de 43,9% et 41,9% respectivement). Enfin, par rapport aux autres familles nombreuses, elles sont **presque trois fois plus souvent locataires** (que ce

soit du secteur privé ou du parc social et assimilé) et détiennent une **plus forte instabilité résidentielle**.

De manière générale, les **familles recomposées** se trouvent dans une situation financière et en matière de logement plus difficile que les familles non recomposées, témoignant ainsi de l'influence du parcours familial sur les conditions de logement.

Les **familles de 4 enfants** se situent en position plus problématique par rapport aux familles de 3 enfants, confirmant l'accroissement des difficultés avec l'élévation du nombre d'enfants.

L'analyse ne s'est pas attardée sur les facteurs influençant l'accès et les conditions de logement des familles nombreuses, cependant les variables **socio-économiques** et de **stabilité familiale et résidentielle** apparaissent déterminantes. Etant donné que ces variables s'influencent mutuellement, des investigations supplémentaires doivent être effectuées pour mesurer précisément les liens de causalité et isoler les facteurs clés.

Bibliographie

Boardman B. (2013), « *Fixing Fuel Poverty: Challenges and Solutions* », Routledge, 256 pages.

Bonvalet C. & Ogg J. (2006), « *Enquêtes sur l'entraide familiale en Europe, bilan de 9 collectes* », Paris, Ined. (Méthode et Savoirs; 4), 264 pages.

Desmond, M. & Perkins, K. L. (2016), « Housing and Household Instability », *Urban Affairs Review*, n° 52 (3), pages 421-436.

Hourriez J.-M. & Olier, L. (1998), « Niveau de vie et taille du ménage : estimations d'une échelle d'équivalence », *Economie et statistique*, n° 308 (1), pages 65-94.

Prevedello, C., Kryvobokov, M., Lemaire, E. & Pradella, S. (2015), « *Étude sur les consommations résidentielles d'eau et d'énergie* », AquaWal/Centre d'Etudes en Habitat Durable, *Rapport final*, Namur/Charleroi, 202 pages.

Rea L.M. & Parker R.A. (2014), « *Designing and Conducting Survey Research, A Comprehensive Guide* », Fourth Edition, Jossey-Bass, San Francisco; de Vaus D. (2014), *Surveys in Social Research* Sixth edition, Routledge, London.

Annexe 1. Questionnaire



Rendez-vous sur www.cehd.be

Etude sur le logement des familles nombreuses de Wallonie – Fonds du Logement des familles nombreuses de Wallonie / réalisée par le CEHD

A la demande du [Fonds du Logement des familles nombreuses de Wallonie \(FLW\)](#), le [Centre d'Etudes en Habitat Durable](#) organise une étude scientifique dont l'objectif est de mieux comprendre la situation et les difficultés vécues par les familles nombreuses pour se loger.

Quelques informations pratiques :

- Durée d'environ 10-15 minutes.
- Veuillez noter que vous vous exprimez pour votre ménage .
- **Vous ne devez rien payer.**
- Suivez attentivement les instructions qui apparaissent à l'écran.
- Certaines questions sont obligatoires, vous devez y répondre pour passer à l'étape suivante.
- Des bulles « information » sont à votre disposition pour vous aider à répondre. Il suffit de glisser votre souris sur celles-ci.

Conformément à la loi du 8 décembre 1992, nous nous engageons à utiliser vos réponses uniquement dans le cadre strict de cette étude. Les résultats resteront anonymes. Cette enquête est déclarée à la Commission de la Protection de la Vie Privée.

Si certaines questions ne vous paraissent pas claires ou si vous souhaitez de l'aide pour répondre au questionnaire en ligne, n'hésitez pas à nous contacter au 071/205.604 ou au 071/207.711.

En remerciement, 100 chèques-cadeaux chez Amazon.fr seront attribués parmi les ménages qui auront rempli complètement le formulaire.

N'oubliez pas de renseigner votre adresse mail à la fin du questionnaire.

Merci pour votre participation

INFORMATION GENERALE

Veillez indiquer le numéro de questionnaire figurant sur le courrier que vous avez reçu pour cette enquête (dans le coin supérieur droit de la lettre).

Il s'agit d'un numéro destiné à vérifier que le questionnaire est rempli une seule fois par les personnes ayant reçu l'invitation à répondre et à éviter toute tentative de piratage. Ce numéro ne sera pas relié avec votre identité.

Participation**Droits de la personne concernée dont les données personnelles sont traitées**

Le Centre d'Etudes en Habitat Durable (a.s.b.l.) respecte la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard du traitement de données à caractère personnel et la loi du 11 décembre 1998 transposant la directive 95/46/CE du 24 octobre 1995 relative à la protection des personnes physiques dans le cas du traitement des données à caractère personnel et de la libre circulation des données.

Cette enquête est enregistrée auprès de la Commission de la Protection de la Vie Privée, vous pouvez consulter notre déclaration [ici](#).

Responsable pour le traitement (Loi Vie Privée, Article 9 § 1 a)

Sébastien PRADELLA

Directeur

Centre d'Etudes en Habitat Durable (ASBL fondée par la Wallonie)

00 32 71 20 56 00

direction@cehd.be

<http://www.cehd.be>

Finalités du traitement (Loi Vie Privée, Article 9 § 1 b)

Les données collectées sont traitées uniquement à des fins des recherches scientifiques et statistiques.

Elles ne sont recueillies et traitées qu'aux seules fins mentionnées ci-dessous :

- Améliorer la connaissance de la situation et des difficultés vécues par les familles nombreuses pour se loger
- Effectuer des opérations de statistiques descriptives (tableaux croisés bi-variés ou multivariés)

Personnes concernées (Loi Vie Privée, Article 9)

Pour répondre à ce questionnaire :

- Vous devez être une personne âgée de 18 ans ou plus
- Vous devez habiter en Wallonie au 1er janvier 2017
- Votre famille doit être nombreuse (c'est-à-dire comporter au moins trois enfants de moins de 25 ans)

Les destinataires ou catégories de destinataires des données collectées (Loi Vie Privée, Article 9 § 1 D.1.)

Les informations que le répondant communique via l'enquête sont destinées uniquement aux chercheurs du Centre d'Etudes en Habitat Durable, sous l'autorité du responsable de traitement mentionné ci-dessus.

Les informations et données collectées ne sont ni cédées, ni transmises à aucune autre organisation. Toutefois, nous nous réservons le droit de divulguer des informations ou données à caractère personnel sur requête d'une autorité légale en conformité des lois et réglementations en vigueur.

Le caractère obligatoire ou non de la réponse ainsi que les conséquences éventuelles d'un défaut de réponse (Loi Vie Privée, Article 9 § 1 D.2.)

Le formulaire contient un nombre de champs obligatoires. Ceux-ci se justifient en raison de l'objectif scientifique de l'enquête. Sans la saisie d'informations à ces champs obligatoires de la part de la personne concernée, les finalités scientifiques ne pourront pas être rencontrées.

Si la personne concernée n'est pas d'accord avec le traitement des champs obligatoires, cette enquête ne devrait pas être poursuivie par cette personne.

L'existence d'un droit d'accès et de rectification des données la concernant ; sauf dans la mesure où, compte tenu des circonstances particulières dans lesquelles les données sont obtenues, ces informations supplémentaires ne sont pas nécessaires pour assurer à l'égard de la personne concernée un traitement loyal des données (Loi Vie Privée, Article 9 § 1 D.3.)

Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès aux informations et données à caractère personnel que nous recueillons à votre sujet et qui vous concernent, ainsi qu'un droit de rectification.

Sur requête, vous avez donc la possibilité de connaître les données à caractère personnel vous concernant et de corriger les inexactitudes éventuelles. Si vous souhaitez exercer ces droits, contactez-nous par un des moyens mentionnés ci-dessous :

- Ecrivez par courriel à famille@cehd.be
- Ou écrivez par courrier à CEHD – Rue de Turenne, 2-4 à 6000 Charleroi

Nous donnerons suite à votre requête dans les meilleurs délais, après avoir vérifié votre identité. Si vous estimez que notre site ne respecte pas la réglementation sur la protection de la vie privée ou les dispositions du présent texte, vous pouvez nous contacter par un des moyens proposés ci-dessus.

Autres informations

Le terme « **donnée à caractère personnel** » recouvre toutes les informations concernant une personne physique identifiée ou identifiable. Une personne est identifiable lorsqu'elle peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments spécifiques, propres à son identité physique, physiologique, psychique, économique, culturelle ou sociale. Par exemple : le nom et prénom d'une personne, son adresse, son numéro de téléphone, son adresse de courriel électronique, ses préférences, son origine raciale, son sexe, etc. L'adresse et le numéro de téléphone professionnel d'une personne sont également des données à caractère personnel.

Par « **traitement** », on entend toute opération ou ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliqués à des données à caractère personnel, tels que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, ainsi que le verrouillage, l'effacement ou la destruction de données à caractère personnel.

- Oui, je consens à participer librement à cette enquête, après avoir obtenu et pris le temps de lire attentivement ci-dessus les modalités de traitement de mes données
- Non, je ne suis pas d'accord

 **Si Non :**

Accès refusé

Vous ne pouvez pas participer à cette enquête sans accepter cet avis

Fin de questionnaire (End message)

Si Oui :

COMPOSITION DU MENAGE – ADULTES

1. Combien d'adultes (y compris vous) habitent dans le même logement que vous ? Une personne adulte est un individu âgé de 18 ans ou plus, pour lequel l'allocation familiale n'est pas versée.

2. Remplissez pour chacune de ces personnes adultes. (chaque adulte est numéroté de ① à ⑩ ; il y a 10 adultes au maximum)

		Adultes									
		①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	⑨	⑩
Sexe	Masculin	<input type="checkbox"/>									
	Féminin	<input type="checkbox"/>									
Année de naissance		<input type="text"/>									
Quel est le statut de cet adulte dans votre ménage ?											
Chef de ménage ¹		<input type="checkbox"/>									
Epoux/epouse du chef de ménage		<input type="checkbox"/>									
Cohabitant-e légal-e du chef de ménage		<input type="checkbox"/>									
Partenaire en union de fait avec chef de ménage		<input type="checkbox"/>									
Ascendant du chef de ménage ou de son/sa conjoint-e/partenaire		<input type="checkbox"/>									
Descendant adulte du chef de ménage et/ou de son/sa conjoint-e/partenaire		<input type="checkbox"/>									
Frère/soeur du chef de ménage et/ou de son/sa conjoint-e/partenaire		<input type="checkbox"/>									
Neveu/niece du chef de ménage et/ou de son/sa conjoint-e/partenaire		<input type="checkbox"/>									
Autre lien familial avec le chef de ménage ou son/sa conjoint-e/partenaire (cousin, tante, ...)		<input type="checkbox"/>									
Sans lien familial avec le chef de ménage ou son/sa conjoint-e/partenaire		<input type="checkbox"/>									
Combien de jours par semaine la personne vit-elle dans votre logement ?											
Toute la semaine		<input type="checkbox"/>									
Au moins la moitié de la semaine (ou au moins une semaine sur deux en moyenne)		<input type="checkbox"/>									
Moins de la moitié de la semaine (ou moins d'une semaine sur deux en moyenne)		<input type="checkbox"/>									
Quelle est l'activité professionnelle principale de la personne ?											
Ouvrier		<input type="checkbox"/>									
Employé du secteur privé		<input type="checkbox"/>									
Indépendant		<input type="checkbox"/>									
Profession libérale (médecin, avocat, etc.)		<input type="checkbox"/>									
Fonctionnaire/Enseignant		<input type="checkbox"/>									
Cadre		<input type="checkbox"/>									
Sans emploi rémunéré		<input type="checkbox"/>									
Aucune des catégories précitées		<input type="checkbox"/>									
Si la personne est inactive professionnellement, quelle est sa situation actuelle ?											
(Pré-)pensionné		<input type="checkbox"/>									
Demandeur d'emploi		<input type="checkbox"/>									
Femme/homme au foyer		<input type="checkbox"/>									
Etudiant		<input type="checkbox"/>									

¹ Le chef de ménage est la personne active la plus âgée ou, si aucune des personnes n'est active, la personne la plus âgée.

En incapacité maladie/Invalide	<input type="checkbox"/>									
Autre	<input type="checkbox"/>									
<i>Quel est le plus haut niveau de diplôme de la personne ?</i>										
Primaire/pas de diplôme	<input type="checkbox"/>									
Secondaire inférieur (3 ^{ème} secondaire)	<input type="checkbox"/>									
Professionnel	<input type="checkbox"/>									
Technique	<input type="checkbox"/>									
Secondaire supérieur général (6 ^{ème} secondaire)	<input type="checkbox"/>									
Supérieur non universitaire	<input type="checkbox"/>									
Universitaire	<input type="checkbox"/>									

COMPOSITION DU MENAGE – ENFANTS habitant dans le logement de manière permanente

3. Pour comprendre quelle est la composition de votre famille, nous allons vous poser quelques questions sur vos enfants.

Nous les distinguons selon trois groupes en fonction de leur présence (ou absence) dans votre logement et pour cela, veuillez s'il vous plaît compter :

- Le nombre d'enfants qui habitent dans votre logement de manière PERMANENTE (qui ne vivent pas régulièrement plus d'une nuit et une journée par semaine hors de votre logement) ;
- Le nombre d'enfants qui habitent dans votre logement de manière INTERMITTENTE (qui vivent régulièrement plus d'une nuit et une journée par semaine hors de votre logement, par exemple en garde alternée) ;
- Le nombre d'enfants qui N'habitent PAS dans le même logement que vous (qui vivent hors de votre domicile).

Si vous n'avez pas d'enfants dans l'un ou l'autre de ces groupes, marquez tout simplement zéro.

Tout d'abord, combien d'enfants habitent dans le même logement que vous de manière permanente (ne vivant pas régulièrement plus d'une nuit et une journée par semaine hors de votre logement) ?

Un enfant est un individu âgé de moins de 25 ans, pour lequel l'allocation familiale est versée.

4. Remplissez pour chaque enfant qui habite dans le même logement que vous de manière permanente. (chaque enfant est numéroté de ① à ⑩ ; il y a 10 enfants au maximum)

		Enfants									
		①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	⑨	⑩
Sexe	Masculin	<input type="checkbox"/>									
	Féminin	<input type="checkbox"/>									
Année de naissance		<input type="text"/>									
Quel est le lien de parenté de cet enfant ?											
Enfant du chef de ménage ET de son/sa conjoint-e/partenaire		<input type="checkbox"/>									
Enfant du chef de ménage (et PAS du/de la conjoint-e/partenaire)		<input type="checkbox"/>									
Enfant du/de la conjoint-e/partenaire (et PAS du chef de ménage)		<input type="checkbox"/>									
Petit-enfant du chef de ménage et/ou de son/sa conjoint-e/partenaire		<input type="checkbox"/>									
Frère/soeur du chef de ménage et/ou de son/sa conjoint-e/partenaire		<input type="checkbox"/>									
Neveu/niece du chef de ménage et/ou de son/sa conjoint-e/partenaire		<input type="checkbox"/>									
Autre lien familial avec le chef de ménage ou son/sa conjoint-e/partenaire		<input type="checkbox"/>									
Sans lien familial avec le chef de ménage ou son/sa conjoint-e/partenaire		<input type="checkbox"/>									

<i>Cet enfant a-t-il ... ?</i>										
Un handicap	<input type="checkbox"/>									
Quelques gênes ou difficultés dans la vie quotidienne à cause de sa santé	<input type="checkbox"/>									
Aucune de ces propositions	<input type="checkbox"/>									
<i>Est-ce que cet enfant possède sa chambre à coucher ?</i>										
Oui, il possède une chambre à coucher pour lui seul	<input type="checkbox"/>									
Oui, il possède une chambre à coucher qu'il partage avec un ou plusieurs autres membres du ménage	<input type="checkbox"/>									
Non, il ne possède pas de chambre	<input type="checkbox"/>									

COMPOSITION DU MENAGE – ENFANTS habitant dans le logement de manière intermittente

5. Maintenant, nous allons vous poser quelques questions sur les enfants qui vivent dans le même logement que vous de manière intermittente (vivant régulièrement plus d'une nuit et une journée par semaine hors de votre logement).

Quel est le nombre d'enfants vivant dans votre logement de manière intermittente ?

Un enfant est un individu âgé de moins de 25 ans, pour lequel l'allocation familiale est versée.

6. Remplissez pour chaque enfant qui habite dans le même logement que vous de manière intermittente, (chaque enfant est numéroté de ① à ⑩ ; il y a 10 enfants au maximum)

		Enfants									
		①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	⑨	⑩
Sexe	Masculin	<input type="checkbox"/>									
	Féminin	<input type="checkbox"/>									
Année de naissance		<input type="text"/>									
<i>Quel est le lien de parenté de cet enfant ?</i>											
Enfant du chef de ménage ET de son/sa conjoint-e/partenaire		<input type="checkbox"/>									
Enfant du chef de ménage (et PAS du/de la conjoint-e/partenaire)		<input type="checkbox"/>									
Enfant du/de la conjoint-e/partenaire (et PAS du chef de ménage)		<input type="checkbox"/>									
Petit-enfant du chef de ménage et/ou de son/sa conjoint-e/partenaire		<input type="checkbox"/>									
Frère/soeur du chef de ménage et/ou de son/sa conjoint-e/partenaire		<input type="checkbox"/>									
Neveu/niece du chef de ménage et/ou de son/sa conjoint-e/partenaire		<input type="checkbox"/>									
Autre lien familial avec le chef de ménage ou son/sa conjoint-e/partenaire		<input type="checkbox"/>									
Sans lien familial avec le chef de ménage ou son/sa conjoint-e/partenaire		<input type="checkbox"/>									
<i>Combien de jours par semaine l'enfant vit-il dans votre logement ?</i>											
Au moins la moitié de la semaine (ou au moins une semaine sur deux en moyenne)		<input type="checkbox"/>									
Moins de la moitié de la semaine (ou moins d'une semaine sur deux en moyenne)		<input type="checkbox"/>									
<i>Cet enfant a-t-il ... ?</i>											
Un handicap		<input type="checkbox"/>									
Quelques gênes ou difficultés dans la vie quotidienne à cause de sa santé		<input type="checkbox"/>									
Aucune de ces propositions		<input type="checkbox"/>									
<i>Est-ce que cet enfant possède sa chambre à coucher dans votre logement ?</i>											
Oui, il possède une chambre à coucher pour lui seul		<input type="checkbox"/>									
Oui, il possède une chambre à coucher qu'il partage avec un ou plusieurs autres membres du ménage		<input type="checkbox"/>									

Non, il ne possède pas de chambre	<input type="checkbox"/>										
<i>Dans l'autre logement dans lequel il vit le reste du temps, cet enfant possède-t-il sa chambre à coucher ?</i>											
Oui, il possède une chambre à coucher pour lui seul	<input type="checkbox"/>										
Oui, il possède une chambre à coucher qu'il partage avec un ou plusieurs autres membres du ménage	<input type="checkbox"/>										
Non, il ne possède pas de chambre	<input type="checkbox"/>										
Je ne sais pas	<input type="checkbox"/>										
<i>Quand l'enfant ne vit pas chez vous, avec qui vit-il ?</i>											
Avec son père ou sa mère	<input type="checkbox"/>										
Avec d'autre(s) personne(s) de la famille	<input type="checkbox"/>										
Avec une famille d'accueil	<input type="checkbox"/>										
Dans un logement étudiant/caserne/internat/foyer	<input type="checkbox"/>										
Autre	<input type="checkbox"/>										
<i>Pour quelle raison principale votre enfant ne vit-il pas chez vous de manière permanente ?</i>											
Mon logement est trop petit pour l'accueillir	<input type="checkbox"/>										
Raison familiale ou personnelle	<input type="checkbox"/>										
Raison scolaire	<input type="checkbox"/>										
Raison médicale	<input type="checkbox"/>										
Autre raison	<input type="checkbox"/>										
<i>Selon vous, combien d'autres enfants (non compris votre enfant) habitent (de manière permanente ou intermittente) dans l'autre logement où vit votre enfant ?</i>											
1	<input type="checkbox"/>										
2	<input type="checkbox"/>										
3 ou plus	<input type="checkbox"/>										
Je ne sais pas	<input type="checkbox"/>										

VOS ENFANTS QUI N'HABITENT PAS AVEC VOUS – VIVANT HORS DE VOTRE DOMICILE

7. Maintenant, nous allons vous poser quelques questions sur les enfants qui ne vivent pas dans le même logement que vous (vivant hors de votre domicile). Quel est le nombre d'enfants (de vous et/ou de votre conjoint-e/partenaire) qui ne vivent pas dans le même logement que vous ? Un enfant est un individu âgé de moins de 25 ans, pour lequel l'allocation familiale est versée. □□

8. Remplissez pour chaque enfant qui ne vit pas dans le même logement que vous. (chaque enfant est numéroté de ① à ⑩, il y a 10 enfants au maximum)

		Enfants									
		①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧	⑨	⑩
Sexe	Masculin	<input type="checkbox"/>									
	Féminin	<input type="checkbox"/>									
Année de naissance		□□□□	□□□□	□□□□	□□□□	□□□□	□□□□	□□□□	□□□□	□□□□	□□□□
<i>Cet enfant est ... ?</i>											
Enfant du chef de votre ménage ET de son/sa conjoint-e/partenaire		<input type="checkbox"/>									
Enfant du chef de votre ménage (et PAS du/de la conjoint-e/partenaire)		<input type="checkbox"/>									
Enfant du/de la conjoint-e/partenaire (et PAS du chef de votre ménage)		<input type="checkbox"/>									
<i>Avec qui l'enfant vit-il ?</i>											
Avec son père ou sa mère		<input type="checkbox"/>									
Avec d'autre(s) personne(s) de la famille		<input type="checkbox"/>									
Avec une famille d'accueil		<input type="checkbox"/>									
Dans un logement étudiant/caserne/internat/foyer		<input type="checkbox"/>									
Autre		<input type="checkbox"/>									
<i>Est-ce que cet enfant possède sa chambre à coucher dans son logement ?</i>											
Oui, il possède une chambre à coucher pour lui seul		<input type="checkbox"/>									
Oui, il possède une chambre à coucher qu'il partage avec un ou plusieurs autres membres du ménage		<input type="checkbox"/>									
Non, il ne possède pas de chambre		<input type="checkbox"/>									
Je ne sais pas		<input type="checkbox"/>									
<i>Pour quelle raison votre enfant ne vit-il pas chez vous ?</i>											
Mon logement est trop petit pour l'accueillir		<input type="checkbox"/>									
Raison familiale ou personnelle		<input type="checkbox"/>									
Raison scolaire		<input type="checkbox"/>									
Raison médicale		<input type="checkbox"/>									
Autre raison		<input type="checkbox"/>									
<i>Selon vous, combien d'autres enfants (non compris votre enfant) habitent (de manière permanente ou intermittente) dans l'autre logement où vit votre enfant ?</i>											
1		<input type="checkbox"/>									
2		<input type="checkbox"/>									
3 ou plus		<input type="checkbox"/>									
Je ne sais pas		<input type="checkbox"/>									

VOTRE LOGEMENT

9. Maintenant, nous allons vous poser quelques questions sur votre logement. Votre ménage occupe le logement en tant que ... ? *(une seule réponse possible)*

- Propriétaire qui ne rembourse PAS ou PLUS de crédit hypothécaire
- Propriétaire qui rembourse un crédit hypothécaire
- Locataire auprès du secteur privé (particulier, société privée)
- Locataire auprès du logement social ou public
- Occupant à titre gratuit
- Autre (logement de fonction, etc.)

10. Dans quel type de logement vivez-vous ? *(une seule réponse possible)*

- Maison mitoyenne (2 façades) Appartement
- Maison jumelée (3 façades) Studio ou chambre
- Maison 4 façades Autre (précisez) :

11. Quelle est la superficie habitable de votre logement ?

m²

Pour le calcul, prenez en compte tous les étages MAIS NE TENEZ PAS COMPTE du garage, des débarras, des caves et greniers non aménagés, des espaces communs à plusieurs logements, du hall d'entrée, des balcons et terrasses ou du jardin qui ne servent pas pour vivre à proprement dit.

12. Quand a été construit votre logement ? *(une seule réponse possible)*

- Avant 1875 Entre 1981 et 1990
- Entre 1875 et 1918 Entre 1991 et 2000
- Entre 1919 et 1945 Entre 2001 et 2010
- Entre 1946 et 1970 Après 2010
- Entre 1971 et 1980

13. Quelles sont les pièces présentes à l'intérieur de votre logement et combien sont-elles ?

	0	1	2	3	4	5 ou plus
Cuisine ouverte ou séparée (de plus de 4 m ²)	<input type="checkbox"/>					
Salon/salle à manger	<input type="checkbox"/>					
Chambre	<input type="checkbox"/>					
Salle de jeux	<input type="checkbox"/>					
Salle de bain / salle de douche	<input type="checkbox"/>					
Toilettes (à l'intérieur du logement)	<input type="checkbox"/>					

VOS PAYEMENTS MENSUELS POUR VOTRE LOGEMENT

14. Quels sont vos paiements mensuels pour votre logement ?

	Montant	Au cours de l'année 2016, avez-vous été dans la situation où vous ne pouviez pas payer à temps ce montant pour des raisons financières ?	
		Oui	Non
Si Q9.2 : Quel montant (en €) payez-vous pour <u>le remboursement du crédit hypothécaire</u> chaque mois ?	□ □ □ □ □ €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si Q9.1. ou Q9.2 : Quel montant (en €) payez-vous pour <u>les charges de propriété (précompte immobilier, assurances habitation et responsabilité civile, syndic, etc.)</u> chaque mois en moyenne ?	□ □ □ □ □ €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si Q9.3 ou Q9.4 : Quel montant (en €) du <u>loyer (hors charges)</u> payez-vous chaque mois ?	□ □ □ □ □ €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si Q9.3 ou Q9.4 : Quel montant (en €) de <u>charges locatives</u> payez-vous chaque mois ?	□ □ □ □ □ €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Quel montant (en €) payez-vous pour vos <u>factures d'énergie (mazout, gaz, électricité, bois, charbone, bunate, propane, pellets, etc.)</u> chaque mois en moyenne ?	□ □ □ □ □ €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Quel montant (en €) payez-vous pour votre <u>facture d'eau</u> chaque mois en moyenne ?	□ □ □ □ □ €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

ETAT DU LOGEMENT

15. A votre avis, quel est l'état de votre logement ? *(pour chaque sous-question, une seule réponse possible)*

	D'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas d'accord	Je ne sais pas
Mon logement n'est pas sûr (présence des fissures ouvertes, risque(s) d'effondrement, la toiture doit être remplacée, etc.)	<input type="checkbox"/>				
Mes installations d'électricité ou de gaz présentent un ou plusieurs problèmes de sécurité ou de vétusté	<input type="checkbox"/>				
Certains équipements sont hors d'usage (chaudière, plomberie, etc.)	<input type="checkbox"/>				
Les équipements sanitaires du logement sont rudimentaires (exemples : pas de système d'eau-chaude, pas de toilettes avec chasse, douche ancienne, etc.)	<input type="checkbox"/>				
Il existe des signes importants d'humidité dans le logement	<input type="checkbox"/>				
Mon logement est très énergivore (simple vitrage, fuites vers l'extérieur, revêtement de façade inachevée, etc.)	<input type="checkbox"/>				
Mon logement est exigu pour ma famille	<input type="checkbox"/>				
Globalement, je suis content(e) du confort de mon logement	<input type="checkbox"/>				
Globalement, je suis content(e) de l'environnement de mon logement	<input type="checkbox"/>				

VOTRE ENERGIE

16. Quel est le moyen de chauffage principal du logement ? *(une seule réponse possible)*

- | | |
|--|--------------------------|
| Chauffage central (individuel) au mazout | <input type="checkbox"/> |
| Chauffage central (individuel) au gaz de ville | <input type="checkbox"/> |
| Chauffage central (individuel) au butane ou propane (réservoir) | <input type="checkbox"/> |
| Chauffage central (commun à plusieurs logements) au mazout | <input type="checkbox"/> |
| Chauffage central (commun à plusieurs logements) au gaz de ville | <input type="checkbox"/> |
| Chauffage central (commun à plusieurs logements) avec réservoir de gaz | <input type="checkbox"/> |
| Chauffage électrique à accumulation | <input type="checkbox"/> |
| Des radiateurs électriques directs | <input type="checkbox"/> |
| Des poêles ou des foyers à charbon | <input type="checkbox"/> |
| Des poêles ou des foyers à bois | <input type="checkbox"/> |
| Des convecteurs au gaz naturel | <input type="checkbox"/> |
| Des radiateurs à gaz en bonbonne | <input type="checkbox"/> |
| Des foyers au mazout dans chaque pièce | <input type="checkbox"/> |
| Chaudière ou poêles à granulés de bois (pellets) | <input type="checkbox"/> |
| Pompe à chaleur | <input type="checkbox"/> |
| Pas de moyen de chauffage principal | <input type="checkbox"/> |

17. S'il votre logement dispose d'un certificat de performance énergétique des bâtiment (PEB) de la Région wallonne, quel est le label attribué ? *(une seule réponse possible)*

- | | |
|---|--------------------------|
| A, A+ ou A++ | <input type="checkbox"/> |
| B | <input type="checkbox"/> |
| C | <input type="checkbox"/> |
| D | <input type="checkbox"/> |
| E | <input type="checkbox"/> |
| F | <input type="checkbox"/> |
| G | <input type="checkbox"/> |
| Le logement dispose d'un certificat PEB, mais je ne sais pas sa catégorie d'énergie | <input type="checkbox"/> |
| Le logement ne dispose pas d'un certificat PEB | <input type="checkbox"/> |
| Je ne sais pas si le logement dispose d'un certificat PEB | <input type="checkbox"/> |

REVENU DU MENAGE

18. Quel est le revenu total mensuel net de votre ménage ? *(une seule réponse possible)*

Ces données sont totalement anonymes et sont très importantes pour analyser en moyenne l'effort financier des familles nombreuses wallonnes.

Le revenu total mensuel net comprend :

- salaires nets, bénéfices et revenus nets de l'entreprise pour les indépendants ;
- allocations sociales, pensions, allocations familiales, pensions alimentaires et autres ;
- chèques repas, primes, pécules de vacances, 13^{ème} mois ;
- revenus annexes tels que les revenus locatifs, intérêts perçus, etc.

Moins de 1000 €	<input type="checkbox"/>	Entre 4500 et 4999 €	<input type="checkbox"/>
Entre 1000 et 1499 €	<input type="checkbox"/>	Entre 5000 et 5499 €	<input type="checkbox"/>
Entre 1500 et 1999 €	<input type="checkbox"/>	Entre 5500 et 5999 €	<input type="checkbox"/>
Entre 2000 et 2499 €	<input type="checkbox"/>	Entre 6000 et 6499 €	<input type="checkbox"/>
Entre 2500 et 2999 €	<input type="checkbox"/>	Entre 6500 et 6999 €	<input type="checkbox"/>
Entre 3000 et 3499 €	<input type="checkbox"/>	Entre 7000 et 7499 €	<input type="checkbox"/>
Entre 3500 et 3999 €	<input type="checkbox"/>	Entre 7500 et 8000 €	<input type="checkbox"/>
Entre 4000 et 4499 €	<input type="checkbox"/>	8000 € ou plus	<input type="checkbox"/>

19. Quel montant total d'allocations familiales votre ménage perçoit-il mensuellement ? *(une seule réponse possible)*

Ces données sont totalement anonymes et sont très importantes pour analyser en moyenne l'effort financier des familles nombreuses wallonnes.

Pas d'allocation familiale	<input type="checkbox"/>	Entre 1000 et 1499 €	<input type="checkbox"/>
Moins de 99 €	<input type="checkbox"/>	Entre 1500 et 1999 €	<input type="checkbox"/>
Entre 100 et 249 €	<input type="checkbox"/>	Entre 2000 et 2499 €	<input type="checkbox"/>
Entre 250 et 499 €	<input type="checkbox"/>	2500 € ou plus	<input type="checkbox"/>
Entre 500 et 999 €	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

20. Si votre ménage reçoit une ou des pension(s) alimentaire(s), quel montant total recevez-vous mensuellement ? *(une seule réponse possible)*

Ces données sont totalement anonymes et sont très importantes pour analyser en moyenne l'effort financier des familles nombreuses wallonnes.

Pas de pension alimentaire reçue	<input type="checkbox"/>	Entre 500 et 999 €	<input type="checkbox"/>
Moins de 250 €	<input type="checkbox"/>	Entre 1000 et 1499 €	<input type="checkbox"/>
Entre 250 et 499 €	<input type="checkbox"/>	1500 € ou plus	<input type="checkbox"/>

21. Si votre ménage verse une ou des pension(s) alimentaire(s), quel montant total payez-vous mensuellement ? *(une seule réponse possible)*

Ces données sont totalement anonymes et sont très importantes pour analyser en moyenne l'effort financier des familles nombreuses wallonnes.

Pas de pension alimentaire versée	<input type="checkbox"/>	Entre 500 et 999 €	<input type="checkbox"/>
Moins de 250 €	<input type="checkbox"/>	Entre 1000 et 1499 €	<input type="checkbox"/>
Entre 250 et 499 €	<input type="checkbox"/>	1500 € ou plus	<input type="checkbox"/>

VOTRE MOBILITE RESIDENTIELLE

22. Depuis quelle année votre famille habite-t-elle dans votre logement ?
(la liste déroulante de 2017 à 1900)

23. Votre installation dans votre logement actuel a-t-elle lieu à la suite de votre mariage/mise en ménage ou de votre séparation/perte de votre conjoint-e/partenaire ?
 Oui Non

24. Depuis que vous êtes installé(s) dans votre logement actuel, vous êtes-vous marié(s)/mis en ménage ou séparé(s)/devenu(s) veuf(s)/veuve(s) ? Oui Non

25. Dans quelle commune habitez-vous précédemment avec votre famille actuelle ?

.....
(la liste déroulante des communes

avec la première proposition de réponse : notre famille n'a jamais changé de logement ;

la deuxième proposition de réponse : notre famille habitait précédemment à Bruxelles

la troisième proposition de réponse : notre famille habitait précédemment en Flandre

la quatrième proposition de réponse : notre famille habitait précédemment à l'étranger – dans un pays de l'UE

la cinquième proposition de réponse : notre famille habitait précédemment à l'étranger – dans un pays hors de l'UE

la sixième proposition de réponse : notre famille a déménagé au sein de la même commune)

(une seule réponse possible)

Si la famille a changé de logement (Q25) :

26. Combien de fois votre famille actuelle a-t-elle déménagé ?

Si la famille a changé de logement (Q25) :

27. Quelle(s) était(en)t la/les raison(s) de départ de votre logement précédent ? **(plusieurs réponses possibles)**

- | | |
|--|--------------------------|
| Si Q9.1 ou 9.2 : Devenir propriétaire | <input type="checkbox"/> |
| Modification de la taille du ménage | <input type="checkbox"/> |
| Recherche d'un logement de plus grande taille et/ou de meilleure qualité | <input type="checkbox"/> |
| Recherche d'un jardin | <input type="checkbox"/> |
| Recherche d'un quartier présentant un environnement plus agréable | <input type="checkbox"/> |
| Recherche d'un quartier ayant une meilleure accessibilité | <input type="checkbox"/> |
| Recherche de la proximité d'une école spécifique | <input type="checkbox"/> |
| Détérioration de votre situation financière | <input type="checkbox"/> |
| Départ forcé (expulsion ou rupture de bail par le bailleur) | <input type="checkbox"/> |
| Bail non renouvelé | <input type="checkbox"/> |
| Autre(s) (précisez) | <input type="checkbox"/> |

28. Avez-vous l'intention de quitter votre logement actuel ? Oui Non

Si Oui à Q28 :

29. Pour quelle(s) raison(s) souhaitez-vous partir de votre logement actuel ? **(plusieurs réponses possibles)**

- | | |
|---|--------------------------|
| Si Q9.3 ou 9.4 : Devenir propriétaire | <input type="checkbox"/> |
| Modification de la taille du ménage | <input type="checkbox"/> |
| Changement de statut/situation familial(e) (mise en ménage ou séparation) | <input type="checkbox"/> |
| Recherche du logement de plus grande taille et/ou de meilleure qualité | <input type="checkbox"/> |

Recherche d'un jardin	<input type="checkbox"/>
Détérioration de votre situation financière	<input type="checkbox"/>
Départ forcé (expulsion ou rupture de bail par le bailleur)	<input type="checkbox"/>
Bail non renouvelé	<input type="checkbox"/>
Recherche d'un quartier présentant un environnement plus agréable	<input type="checkbox"/>
Recherche de la proximité du lieu de travail	<input type="checkbox"/>
Recherche de la proximité d'une école spécifique (primaire et/ou secondaire)	<input type="checkbox"/>
Recherche de la proximité des commerces	<input type="checkbox"/>
Recherche de la proximité des services (administration communale, la poste, la banque, ...)	<input type="checkbox"/>
Recherche de la proximité des services médicaux	<input type="checkbox"/>
Recherche de la proximité des transports en commun	<input type="checkbox"/>
Recherche de la proximité de la famille	<input type="checkbox"/>
Autre(s) (précisez)	<input type="checkbox"/>

Si la famille a changé de logement (Q25) ou (Si la famille n'a pas changé le logement (Q25), mais a l'intention de le quitter (Oui à Q28)) :

30. Concernant les commerces et services dont vous avez besoin dans la vie quotidienne, à quelle distance, selon vous, se trouve un commerce ou un service de proximité ? *(une seule réponse possible)*

Moins d'1 kilomètre	<input type="checkbox"/>
Entre 1 et 3 kilomètres	<input type="checkbox"/>
Entre 3 et 5 kilomètres	<input type="checkbox"/>
Entre 5 et 10 kilomètres	<input type="checkbox"/>
Entre 10 et 20 kilomètres	<input type="checkbox"/>

Si Q9.3 ou Q9.4 :

31. Souhaiteriez-vous devenir propriétaire ?

Oui Non Je ne sais pas

Si Oui à Q31 :

32. Pour quelle(s) raison(s) n'êtes-vous pas encore propriétaire ? *(plusieurs réponses possibles)*

Vous n'entrez pas dans les conditions pour obtenir un prêt hypothécaire	<input type="checkbox"/>
Vous n'êtes pas sûr du lieu où vous voulez vous installer	<input type="checkbox"/>
Vous n'avez pas encore trouvé de logement qui vous convient	<input type="checkbox"/>
Votre situation professionnelle ne vous permet de vous engager dans un tel projet	<input type="checkbox"/>
Autre(s) (précisez)	<input type="checkbox"/>

VOS DEPLACEMENTS

33. Combien de voitures votre ménage possède-t-il ?

34. Combien de personnes dans votre ménage utilisent régulièrement les transports en commun ?

VOTRE RELATION AVEC LE FLW

35. Connaissez-vous le Fonds du Logement des familles nombreuses de Wallonie (FLW) ?

Oui Non

Si Q9.1 ou Q9.2 et Oui à Q35 :

36. Avez-vous bénéficié d'un prêt du Fonds du Logement des familles nombreuses de Wallonie (FLW) ?

Oui Non

Si Q9.3 ou Q9.4 :

37. Louez-vous ... ? *(une seule réponse possible)*

Auprès le Fonds du Logement des familles nombreuses de Wallonie (FLW)

Auprès d'une agence immobilière sociale (AIS)

Non

REMERCIEMENT

38. Merci beaucoup pour votre participation ! Si vous souhaitez recevoir un des chèques cadeaux, répondez à cette question subsidiaire :

A votre avis, combien de personnes vont participer à cette enquête ?

(Les 100 personnes avec la réponse la plus proche du nombre réel recevront un chèque cadeau)

Afin de pouvoir vous recontacter en cas de gain, merci de nous indiquer votre adresse e-mail :

Nous vous remercions vivement de votre participation à cette enquête-sondage.

Pour rappel, ce questionnaire est mené à des fins d'intérêt public et scientifique à l'exclusion de toutes utilisations commerciales et fiscales.

Annexe 2. La méthodologie pour le regroupement du logement selon sa qualité

L'indice de « qualité du logement » a été créé à l'aide de variables initiales afin de regrouper les observations en trois catégories selon *la qualité sommaire du logement*. Les variables initiales incluent des données sur la taille du logement ainsi que des variables qualitatives sur l'état de celui-ci. Ce regroupement ne tient pas compte du type de logement ni des caractéristiques de ses habitants.

Le regroupement selon la qualité du logement est basé sur les dix variables suivantes :

- Superficie habitable du logement (en m²) ;
- Nombre de chambres à coucher ;
- Nombre de salles de bain ;
- Nombre de WC ;
- Variable qualitative de la sûreté du logement (absence de fissures ouvertes, du risque d'effondrement, etc.) : ranking de 1 à 4 ;
- Variable qualitative de l'état des installations d'électricité et de gaz (absence de problèmes de sécurité et de vétusté) : ranking de 1 à 4 ;
- Variable qualitative de l'état des équipements (chaudière, plomberie, etc.) : ranking de 1 à 4 ;
- Variable qualitative de l'état des sanitaires (présence d'eau-chaude, toilettes avec chasse, etc.) : ranking de 1 à 4 ;
- Variable qualitative de l'absence de signes importants d'humidité dans le logement : ranking de 1 à 4 ;
- Variable qualitative de l'état énergétique du logement (absence de simple vitrage, de fuites vers l'extérieur, etc.) : ranking de 1 à 4.

La situation des six dernières variables s'améliore de 1 à 4. Le ranking 4 représente donc la meilleure situation.

Pour analyser l'influence de toutes ces variables ensemble, une analyse factorielle est appliquée (l'analyse en composantes principales). C'est une technique qui réduit des données, c'est-à-dire qui rend l'information moins redondante : elle remplace les variables initiales par quelques composantes principales qui détiennent l'essentiel de l'information et ne sont pas corrélées entre

elles. La première composante résume au mieux la variabilité des variables initiales. Ensuite, la deuxième composante explique le mieux la variabilité qui n'est pas encore expliquée par la première composante, etc.

La représentation de toutes les variables initiales dans les composantes est forte : de 0,47 (pour l'état des sanitaires) à 0,62 (pour la superficie habitable). Les deux premières composantes (ayant une valeur propre supérieur à 1) expliquent à elles seules 55% de la variance totale contenue dans toutes les variables initiales.

Tableau 121 - Représentation des variables dans les composantes

Variable initiale	Représentation
Superficie habitable du logement	0,615
Nombre de chambres à coucher	0,588
Nombre de salles de bain	0,583
Nombre de WC	0,635
Variable qualitative de la sûreté du logement	0,558
Variable qualitative de l'état des installations d'électricité et de gaz	0,562
Variable qualitative de l'état des équipements (chaudière, plomberie, etc.)	0,546
Variable qualitative de l'état des sanitaires	0,471
Variable qualitative de l'absence de signes importants d'humidité	0,466
Variable qualitative de l'état énergétique du logement	0,494

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

On interprète les composantes principales en analysant leurs coefficients de corrélation avec des variables initiales. Alors que la corrélation avec les variables de la taille du logement est fortement positive pour les deux composantes, la première est toujours positivement corrélée avec les variables qualitatives initiales (avec le coefficient de corrélation de 0,61 à 0,69) et la deuxième est toujours négativement corrélée avec les variables de qualité (ayant le coefficient de corrélation de -0,19 à -0,41). La première composante décrit donc des logements de qualité plutôt bonne et la deuxième composante décrit des logements de qualité plutôt mauvaise.

Tableau 122 - Matrice des composantes principales

Variable initiale	Première composante	Deuxième composante
Superficie habitable du logement	0,595	0,510
Nombre de chambres à coucher	0,587	0,492
Nombre de salles de bain	0,491	0,584
Nombre de WC	0,592	0,534
Variable qualitative de la sûreté du logement	0,694	-0,276
Variable qualitative de l'état des installations d'électricité et de gaz	0,667	-0,344
Variable qualitative de l'état des équipements (chaudière, plomberie, etc.)	0,613	-0,413
Variable qualitative de l'état des sanitaires	0,606	-0,321
Variable qualitative de l'absence de signes importants d'humidité	0,656	-0,189
Variable qualitative de l'état énergétique du logement	0,621	-0,328

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

À cette étape, chaque observation possède sa « note factorielle » pour chaque composante, c'est-à-dire une valeur de chaque composante. Pour le regroupement des observations, on applique l'analyse de clusters aux « notes factorielles » des deux composantes principales. Avec la méthode de Ward, on divise toutes les observations en trois groupes. Ces groupes se différencient par rapport à la qualité du logement : un des groupes contient des logements de qualité plutôt bonne, un autre groupe – des logements de qualité plutôt moyenne et le dernier groupe – des logements de qualité plutôt mauvaise.

Pour améliorer cette classification, on applique la règle additionnelle suivante : si au minimum un des éléments de qualité de logement repris ci-dessous est mauvais, l'observation doit appartenir au groupe de qualité plutôt mauvaise.

Cas pour lesquels l'observation doit appartenir au groupe de qualité plutôt mauvaise :

- Pas de moyen de chauffage principal ;
- Le label du PEB est G ;
- Pas de chambre à coucher ;
- Pas de salle de bain ;
- Pas de WC ;

- Le logement n'est pas sûr (présence de fissures ouvertes, risque(s) d'effondrement, etc.) : ranking 1 ;
- Les installations d'électricité ou de gaz présentent un ou plusieurs problèmes de sécurité ou de vétusté) : ranking 1 ;
- Certains équipements sont hors d'usage (chaudière, plomberie, etc.) : ranking 1 ;
- Les équipements sanitaires sont rudimentaires (absence d'eau-chaude, pas de toilettes avec chasse, etc.) : ranking 1 ;
- Il existe des signes importants d'humidité dans le logement : ranking 1 ;
- Le logement est très énergivore (simple vitrage, fuites vers l'intérieur, etc.) : ranking 1.

Finalement, après l'application de cette règle, chaque observation appartient à un des trois groupes de qualité du logement. Ces trois groupes sont les suivants. Le premier groupe contient presque un quart de la base de données (23,6%) et regroupe des logements de qualité plutôt bonne. Le groupe des logements de qualité plutôt moyenne contient 44,9% des observations et celui des logements de qualité plutôt mauvaise, près d'un tiers (31,5%) des observations.

Tableau 123 - Trois groupes de qualité du logement

Qualité	N	%
Qualité plutôt bonne	567	23,6%
Qualité plutôt moyenne	1.080	44,9%
Qualité plutôt mauvaise	760	31,5%
Total	2.407	100,0%

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Annexe 3. Tableaux

Tableau 124 - Age du chef de ménage selon le mode familial

	Familles monoparentales	Familles avec couple recomposées	Familles avec couple non recomposées	Ensemble des familles nombreuses
Moins de 35 ans	17,9%	11,4%	9,5%	11,5%
35 à 44 ans	47,2%	51,3%	50,1%	49,8%
45 à 54 ans	31,0%	30,9%	34,3%	33,0%
55 à 64 ans	3,7%	5,7%	5,7%	5,3%
Plus de 65 ans	0,2%	0,7%	0,4%	0,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Moyenne	41,6	42,7	43,2	42,8
Mode	42,0	42,0	43,0	43,0
Ecart-type	7,6	7,5	7,1	7,3
Min	20	24	19	19
Max	80	76	77	80
N	458	459	1.490	2.407

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Tableau 125 - Age du chef de ménage selon le nombre d'enfants

	3 enfants	4 enfants	5+ enfants
Moins de 35 ans	10,4%	11,7%	17,8%
35 à 44 ans	51,8%	46,5%	43,5%
45 à 54 ans	32,0%	36,9%	31,7%
55 à 64 ans	5,4%	4,6%	6,7%
Plus de 65 ans	0,4%	0,3%	0,3%
Total	100,0%	100,0%	100,0%
Moyenne	42,8	43,0	42,2
Mode	43,0	43,0	42,0
Ecart-type	7,2	7,1	8,2
Min	19	24	20
Max	80	67	71
N	1.632	516	259

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Tableau 126 - Situation professionnelle du chef de ménage selon le mode familial

	Familles monoparentales	Familles avec couple recomposées	Familles avec couple non recomposées	Ensemble des familles nombreuses
Ouvrier	13,3%	28,5%	24,6%	23,2%
Employé du secteur privé	18,8%	24,8%	24,5%	23,4%
Fonctionnaire/Enseignant	13,0%	14,1%	17,9%	16,3%
Indépendant	2,6%*	7,5%	10,9%	8,7%
Profession libérale (médecin, avocat, etc.)	2,1%*	2,1%*	2,2%	2,2%
Cadre	3,0%*	4,5%*	7,3%	6,0%
(Pré-)pensionné	1,0%*	1,3%*	0,8%*	0,9%*
Demandeur d'emploi	21,8%	7,4%	5,5%	9,0%
Femme/homme au foyer	5,6%*	0,7%*	0,7%*	1,6%
En incapacité maladie/Invalide	1,3%*	0,2%*	0,3%*	0,5%*
Sans emploi rémunéré	4,5%*	3,1%*	1,5%*	2,3%
Aucune des catégories précitées	13,0%	5,8%*	3,8%	5,9%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
N	458	459	1.490	2.407

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.

Tableau 127 - Situation professionnelle du chef de ménage selon le nombre d'enfants

	3 enfants	4 enfants	5 enfants et plus
Ouvrier	20,8%	28,0%	29,0%
Employé du secteur privé	26,3%	18,7%	14,7%
Fonctionnaire/Enseignant	18,1%	14,8%	7,7%*
Indépendant	9,1%	9,3%	4,6%*
Profession libérale (médecin, avocat, etc.)	2,1%	2,1%*	2,7%*
Cadre	7,1%	4,3%*	2,3%*
(Pré-)pensionné	0,9%*	0,9%*	1,2%*
Demandeur d'emploi	7,6%	8,9%	17,9%
Femme/homme au foyer	1,2%*	1,9%*	3,9%*
En incapacité maladie/Invalide	0,4%*	0,5%*	0,7%*
Sans emploi rémunéré	1,5%*	4,2%*	3,9%*
Aucune des catégories précitées	4,9%	6,4%	11,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%
N	1.632	516	259

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.

Tableau 128 - Niveau de diplôme du chef de ménage selon le mode familial

	Familles monoparentales	Familles avec couple recomposées	Familles avec couple non recomposées	Ensembles des familles nombreuses
Primaire/pas de diplôme	9,5%	7,1%	5,7%	6,7%
Secondaire inférieur	14,8%	14,6%	7,4%	10,2%
Professionnel	20,9%	15,1%	13,8%	15,4%
Technique	7,1%	10,9%	8,5%	8,7%
Secondaire supérieur général	14,8%	17,8%	14,9%	15,4%
Supérieur non-universitaire	22,0%	21,3%	25,2%	23,8%
Universitaire	10,9%	13,2%	24,5%	19,8%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
N	458	459	1.490	2.407

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Tableau 129 - Niveau de diplôme du chef de ménage selon le nombre d'enfants

	3 enfants	4 enfants	5+ enfants
Primaire/pas de diplôme	4,9%	7,8%	15,9%
Secondaire inférieur	9,8%	9,8%	13,7%
Professionnel	12,6%	19,6%	24,4%
Technique	9,0%	8,6%	6,9%
Secondaire supérieur général	14,8%	17,6%	15,3%
Supérieur non-universitaire	27,0%	19,6%	12,1%
Universitaire	21,9%	17,0%	11,7%
Total	100,0%	100,0%	100,0%
N	1.632	516	259

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Tableau 130 - Répartition des enfants selon leur fréquence et leur mode familial

	Familles monoparentales	Familles avec couple recomposées	Familles avec couple non recomposées	Ensemble des familles nombreuses
Enfants « permanents »	74,2%	71,8%	95,6%	86,1%
Enfants « intermittents »	21,5%	21,4%	3,9%	11,3%
Enfants « hors logement »	4,3%	6,8%	0,5%	2,6%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
N	1.728	1.936	5.037	8.702

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Tableau 131 - Répartition des enfants selon leur âge et mode familial

	Familles monoparentales	Familles avec couple recomposées	Familles avec couple non recomposées	Ensemble des familles nombreuses
Moins de 3 ans	5,6%	8,0%	7,3%	7,1%
De 3 ans à 9 ans	30,1%	33,1%	37,1%	34,9%
De 10 ans à 17 ans	45,8%	44,4%	41,8%	43,1%
De 18 à 25 ans	18,6%	14,4%	13,8%	14,9%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Age moyen, en années	12,1	11,1	10,7	11,0
N	1.653	1.806	5.013	8.472

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Tableau 132 - Statut d'occupation par mode familial et nombre d'enfants

	Familles monoparentales		Familles avec couple recomposées		Familles avec couple non recomposées	
	3 enfants	4+ enfants	3 enfants	4 +enfants	3 enfants	4+ enfants
Propriétaires complets (hors FLW)	5,5%*	2,9%*	6,7%*	2,4%*	9,2%	8,9%
Propriétaires accédants (hors FLW)	33,3%	17,1%*	51,2%	45,9%	67,9%	42,0%
Propriétaires complets (prêt FLW)	0,4%*	0,0%*	0,9%*	0,9%*	0,3%*	1,0%*
Propriétaires accédants (prêt FLW)	9,8%*	16,0%*	8,7%*	12,9%	8,1%	17,0%
Locataires auprès du secteur privé	27,7%	31,9%	18,0%	21,7%	7,5%	14,0%
Locataires auprès du parc social ou public	14,2%	13,3%*	6,7%*	9,3%*	3,8%	8,3%
Locataires auprès d'une AIS	4,5%*	10,1%*	4,9%*	5,7%*	2,0%*	4,9%*
Locataires auprès du FLW	1,8%*	5,4%*	1,5%*	0,4%*	0,6%*	1,7%*
Occupant à titre gratuit	1,4%*	1,1%*	1,0%*	0,8%*	0,2%*	1,3%*
Autres	1,4%*	2,1%*	0,4%*	0,0%*	0,5%*	1,0%*
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
N	299	158	219	241	1114	376

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.

Tableau 133 - Statut d'occupation selon la province

	Brabant wallon	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur
Propriétaires complets	8,5%*	7,5%	7,5%	10,8%*	6,9%*
Propriétaires accédants (hors FLW)	67,8%	47,1%	47,3%	59,4%	58,9%
Propriétaires accédants (prêt FLW)	4,3%*	13,0%	11,4%	9,6%*	10,2%
Locataires auprès du secteur privé	13,8%	14,2%	17,4%	12,7%*	14,5%
Locataires auprès du parc social et assimilé	5,2%*	16,5%	14,4%	6,1%*	8,6%*
Occupants à titre gratuit	0,3%*	1,6%*	2,0%*	1,5%*	0,8%*
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
N	297	839	711	219	341

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

*Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.***Tableau 134 - Répartition de réponses à la question « Souhaiteriez-vous devenir propriétaire ? » selon le mode familiale et le nombre d'enfants**

	Familles monoparentales		Familles avec couple recomposées		Familles avec couple non recomposées	
	3 enfants	4+ enfants	3 enfants	4+ enfants	3 enfants	4+ enfants
Oui	65,8%	65,8%	74,7%	71,0%	71,0%	66,2%
Non	13,9%*	17,9%*	11,6%*	10,0%*	12,5%*	14,1%*
Ne sait pas	20,3%	16,3%*	13,7%*	19,0%*	16,5%*	19,7%*
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
N	152	96	70	91	161	114

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.

Tableau 135 - Répartition de réponses à la question « Souhaiteriez-vous devenir propriétaire ? » selon le statut d'occupation

	Locataires auprès du secteur privé	Locataires auprès du parc social et assimilé	Autres
Oui	74,7%	61,5%	68,9%
Non	10,8%	17,2%	7,6%*
Ne sait pas	14,5%	21,3%	23,5%*
Total	100,0%	100,0%	100,0%
N	354	295	35

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.

Tableau 136 - Répartition de raisons pour lesquelles les familles ne sont pas propriétaires selon le mode familiale et le nombre d'enfants (plusieurs raisons sont possibles)

	Familles monoparentales		Familles avec couple recomposés		Familles avec couple non recomposés	
	3 enfants	4+ enfants	3 enfants	4+ enfants	3 enfants	4+ enfants
La famille estime qu'elle n'entre pas dans les conditions pour obtenir un prêt hypothécaire	48,1%	51,0%	44,3%	60,0%	42,7%	44,9%
La famille juge que la situation professionnelle du (des) membre(s) de la famille ne lui (leur) permet pas de s'engager dans un tel projet	35,6%	38,4%*	29,5%*	30,7%*	35,0%	33,0%*
La famille n'a pas encore trouvé de logement qui elle convient	12,5%*	13,3%*	16,7%*	8,4%*	12,9%*	18,8%*
La famille n'est pas sûre du lieu où s'installer	3,1%*	4,6%*	3,8%*	0,0%*	3,6%*	4,8%*
Autre(s) raison(s)	32,0%	21,5%*	29,3%*	25,6%*	34,5%	22,5%*
N	100	63	52	65	115	75

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.

Nota bene bis : Plusieurs raisons sont possibles.

Tableau 137 - Superficie habitable du logement selon le mode familial et le nombre d'enfants, en m²

	Familles monoparentales		Familles avec couple recomposées		Familles avec couple non recomposées	
	3 enfants	4+ enfants	3 enfants	4+ enfants	3 enfants	4+ enfants
Moyenne	117,3	119,7	134,0	137,9	142,2	143,9
Médiane	120,0	115,0	135,0	135,0	140,0	140,0
Mode	100,0	100,0	150,0	150,0	150,0	100,0
Ecart-type	43,4	40,1	42,6	56,9	44,8	59,8
Minimum	32,0	40,0	35,0	35,0	40,0	35,0
Maximum	250,0	230,0	300,0	400,0	400,0	450,0
N	299	159	219	240	1.114	376

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Tableau 138 - Répartition du nombre de chambres selon le mode familiale et le nombre d'enfants

	Familles monoparentales		Familles avec couple recomposées		Familles avec couple non recomposées	
	3 enfants	4+ enfants	3 enfants	4+ enfants	3 enfants	4+ enfants
Une chambre	2,2%*	0,6%*	0,0%*	0,5%*	0,4%*	0,5%*
Deux chambres	16,4%	7,7%*	8,3%*	7,6%*	6,4%	2,9%*
Trois chambres	35,8%	44,2%	31,0%	27,2%	29,1%	31,2%
Quatre chambres	40,5%	30,3%	51,2%	32,6%	53,7%	31,8%
Cinq chambres ou plus	5,1%*	17,2%*	9,5%*	32,1%	10,4%	33,6%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Nombre de chambres moyen	3,3	3,6	3,6%	3,9	3,7	4,0
N	299	159	219	240	1.113	376

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.

Tableau 139 - Répartition du nombre de chambres selon le statut d'occupation

	Propriétaires complets	Propriétaires accédants (hors FLW)	Propriétaires accédants avec un prêt FLW	Locataires auprès du secteur privé	Locataires auprès du parc social et assimilé	Occupants à titre gratuit
Une chambre	2,2%*	0,1%*	0,0%*	2,3%*	0,4%*	0,0%*
Deux chambres	1,0%*	4,2%	0,0%*	20,9%	14,0%	20,5%*
Trois chambres	11,9%*	24,2%	25,8%	43,2%	62,8%	37,5%*
Quatre chambres	57,9%	52,8%	52,5%	28,9%	17,4%	25,5%*
Cinq chambres ou plus	27,0%	18,7%	21,7%	4,7%*	5,4%*	16,5%*
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Nombre de chambres moyen	4,1	3,9	4,0	3,1	3,1	3,4
N	189	1.263	259	360	300	35

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

*Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.***Tableau 140 - Répartition du nombre de salles de bain/salles de douche selon le mode familiale et le nombre d'enfants**

	Familles monoparentales		Familles avec couple recomposées		Familles avec couple non recomposées	
	3 enfants	4+ enfants	3 enfants	4+ enfants	3 enfants	4+ enfants
0	0,3%*	0,0%*	1,0%*	0,7%*	1,0%*	0,2%*
1	82,7%	83,0%	76,6%	73,6%	69,6%	70,3%
2	16,3%	16,3%*	21,0%	19,6%	27,0%	24,0%
3+	0,7%*	0,7%*	1,4%*	6,1%*	2,4%*	5,5%*
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Nombre moyen	1,2	1,2	1,2	1,3	1,3	1,4
N	299	159	219	240	1.114	376

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.

Tableau 141 - Répartition du nombre de salles de bain/salles de douche selon le statut d'occupation

	Propriétaires complets	Propriétaires accédants (hors FLW)	Propriétaires accédants avec un prêt FLW	Locataires auprès du secteur privé	Locataires auprès du parc social et assimilé	Occupants à titre gratuit
0	0,6%*	1,0%*	0,3%*	0,3%*	0,4%*	0,0%*
1	53,3%	66,2%	80,6%	83,6%	94,9%	89,0%
2	41,5%	28,9%	18,7%	14,5%	4,0%*	5,6%*
3+	4,6%*	3,9%	0,4%*	1,6%*	0,7%*	5,4%*
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Nombre moyen	1,5	1,4	1,2	1,2	1,1	1,2
N	189	1.263	259	361	300	35

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

*Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.***Tableau 142 - Répartition du nombre de WC selon le mode familiale et le nombre d'enfants**

	Familles monoparentales		Familles avec couple recomposées		Familles avec couple non recomposées	
	3 enfants	4+ enfants	3 enfants	4+ enfants	3 enfants	4+ enfants
0	3,2%*	2,6%*	2,4%*	1,7%*	1,3%*	1,7%*
1	53,9%	51,2%	48,1%	44,7%	33,1%	45,8%
2	35,8%	42,7%*	41,4%	44,0%	54,1%	40,0%
3+	7,1%*	3,5%*	8,1%*	9,6%*	11,5%	12,5%*
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Nombre moyen	1,5	1,5	1,6	1,7	1,8	1,7
N	299	159	219	240	1.114	376

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.

Tableau 143 - Répartition du nombre de WC selon le statut d'occupation

	Propriétaires complets	Propriétaires accédants (hors FLW)	Propriétaires accédants avec un prêt FLW	Locataires auprès du secteur privé	Locataires auprès du parc social et assimilé	Occupants à titre gratuit
0	1,4%*	1,6%*	0,7%*	3,2%*	2,0%*	3,2%*
1	20,0%	31,3%	35,5%	61,5%	75,9%	60,0%*
2	58,9%	54,3%	54,5%	30,9%	21,4%	31,4%*
3+	19,7%	12,8%	9,3%*	4,4%*	0,7%*	5,4%*
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Nombre moyen	2,0	1,8	1,7	1,4	1,2	1,4
N	189	1.263	259	361	300	35

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.

Tableau 144 - Sur/sous-occupation du logement selon le mode familial et le nombre d'enfants, en %

	Familles monoparentales		Familles avec couple recomposées		Familles avec couple non recomposées	
	3 enfants	4+ enfants	3 enfants	4+ enfants	3 enfants	4+ enfants
Le logement manque d'au moins une chambre	37,7%	59,4%	20,9%	38,1%	15,3%	34,7%
Le nombre réel de chambres égale au nombre nécessaire de chambres	37,5%	26,8%	36,6%	37,2%	36,3%	35,7%
Le nombre réel de chambres dépasse le nombre nécessaire de chambres	24,8%	13,8%*	42,5%	24,7%	48,4%	29,6%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
N	299	159	219	240	1.114	376

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.

Tableau 145 - Sur/sous-occupation du logement selon le statut d'occupation, en %

	Propriétaires complets	Propriétaires accédants (hors FLW)	Propriétaires accédants avec un prêt FLW	Locataires auprès du secteur privé	Locataires auprès du parc social et assimilé	Occupants à titre gratuit
Le logement manque d'au moins une chambre	22,4%	14,2%	23,6%	52,0%	53,1%	46,3%*
Le nombre réel de chambres égale au nombre nécessaire de chambres	38,4%	34,3%	41,2%	31,5%	41,8%	31,1%*
Le nombre réel de chambres dépasse le nombre nécessaire de chambres	39,2%	51,5%	35,2%	16,5%	5,1%*	22,6%*
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
N	189	1.263	259	361	300	35

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.

Tableau 146 - Répartition du type de complexe résidentiel selon le mode familiale et le nombre d'enfants

	Familles monoparentales		Familles avec couple recomposées		Familles avec couple non recomposées	
	3 enfants	4+ enfants	3 enfants	4+ enfants	3 enfants	4+ enfants
Agglomération	43,1%	42,0%	23,3%	31,7%	30,3%	36,1%
Banlieue	13,8%	13,5%*	19,9%	13,4%	17,0%	15,8%
Zone résidentielle des migrants alternants	19,4%	16,0%*	25,5%	27,4%	24,5%	18,7%
Hors complexes résidentiels	23,7%	28,5%	31,3%	27,5%	28,2%	29,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
N	299	159	219	240	1.114	376

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

*Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.***Tableau 147 - Répartition du nombre de voitures selon le mode familiale et le nombre d'enfants**

	Familles monoparentales		Familles avec couple recomposées		Familles avec couple non recomposées	
	3 enfants	3 enfants	3 enfants	4+ enfants	3 enfants	4+ enfants
0	21,2%	3,9%*	3,9%*	6,2%*	3,8%	6,2%*
1	67,2%	32,6%	32,6%	43,8%	32,0%	43,8%
2	10,3%	55,9%	55,9%	44,9%	59,0%	44,9%
3+	1,3%*	7,6%*	7,6%*	5,1%*	5,2%	5,1%*
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Moyenne	0,9	1,7	1,7	1,5	1,7	1,5
N	299	219	219	376	1.114	376

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.

Tableau 148 - Répartition du nombre de voitures selon le statut d'occupation

	Propriétaires complets	Propriétaires accédants (hors FLW)	Propriétaires accédants avec un prêt FLW	Locataires auprès du secteur privé	Locataires auprès du parc social et assimilé	Occupants à titre gratuit
0	4,4%*	1,6%*	2,7%*	22,8%	27,2%	20,6%*
1	26,8%	31,9%	52,0%	55,5%	60,1%	52,3%*
2	52,5%	61,5%	41,5%	20,7%	12,4%	27,1%*
3+	16,3%	5,0%	3,8%*	1,0%*	0,3%*	0,0%*
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Moyenne	1,8	1,7	1,5	1,0	0,9	1,1
N	189	1.263	259	361	300	35

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

*Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.***Tableau 149 - Répartition du nombre de personnes qui utilisent régulièrement des transports en commun selon le mode familiale et le nombre d'enfants**

	Familles monoparentales		Familles avec couple recomposées		Familles avec couple non recomposées	
	3 enfants	4+ enfants	3 enfants	4+ enfants	3 enfants	4+ enfants
0	30,9%	16,3%*	29,4%	27,7%	45,1%	34,3%
1	20,5%	22,8%	26,7%	25,9%	22,6%	17,3%
2	17,3%	19,8%	23,8%	16,0%	14,6%	15,1%
3+	31,3%	41,1%	20,1%	30,4%	17,7%	33,3%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Moyenne	1,7	2,4	1,5	1,9	1,2	1,9
N	299	159	219	240	1.114	376

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.

Tableau 150 - Répartition du nombre de personnes qui utilisent régulièrement des transports en commun selon le statut d'occupation

	Propriétaires complets	Propriétaires accédants (hors FLW)	Propriétaires accédants avec un prêt FLW	Locataires auprès du secteur privé	Locataires auprès du parc social et assimilé	Occupants à titre gratuit
0	24,3%	45,2%	26,7%	28,4%	26,3%	36,4%*
1	16,1%	23,2%	24,0%	22,4%	20,4%	20,3%*
2	24,3%	14,8%	19,7%	16,7%	14,2%	16,8%*
3+	35,3%	16,8%	29,6%	32,5%	39,1%	26,5%*
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Moyenne	1,9	1,1	1,7	1,9	2,3	1,7
N	189	1.263	259	361	300	35

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

*Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.***Tableau 151 - Revenu total mensuel net de ménage selon le mode familial et le nombre d'enfants, en €**

	Familles monoparentales		Familles avec couple recomposées		Familles avec couple non recomposées	
	3 enfants	4+ enfants	3 enfants	4+ enfants	3 enfants	4+ enfants
Moyenne	2.416,98	2.381,19	3.403,82	3.352,25	3.899,23	3.545,51
Médiane	2.250,00	2.250,00	3.250,00	3.250,00	3.750,00	3.250,00
Mode	1.750,00	2.250,00	3.250,00	2.250,00	3.750,00	2.250,00
Ecart-type	1.195,41	818,40	1.484,57	1.491,64	1.534,76	1.618,13
Minimum	750,00	750,00	750,00	1.250,00	750,00	750,00
Maximum	8.250,00	6.250,00	8.250,00	8.250,00	8.250,00	8.250,00
N	296	156	214	240	1.070	367

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Tableau 152 - Revenu total mensuel net de ménage selon le statut d'occupation, en €

	Propriétaires complets	Propriétaires accédants (hors FLW)	Propriétaires accédants avec un prêt FLW	Locataires auprès du secteur privé	Locataires auprès du parc social et assimilé	Occupants à titre gratuit
Moyenne	3.960,22	4.051,70	3.290,38	2.530,87	2.043,05	2.688,96
Médiane	3.750,00	3.750,00	3.250,00	2.250,00	1.750,00	2.250,00
Mode	3.750,00	3.250,00	2.250,00	1.750,00	1.750,00	3.250,00
Ecart-type	1.759,06	1.487,07	1.260,90	1.122,69	903,04	1.295,15
Minimum	750,00	750,00	1.250,00	1.250,00	750,00	750,00
Maximum	8.250,00	8.250,00	8.250,00	8.250,00	8.250,00	6.250,00
N	173	1.222	259	357	297	35

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Tableau 153 - Revenu mensuel par équivalent adulte selon le mode familial et le nombre d'enfants, en €

	Familles monoparentales		Familles avec couple recomposées		Familles avec couple non recomposées	
	3 enfants	4+ enfants	3 enfants	4+ enfants	3 enfants	4+ enfants
Moyenne	1.178,75	913,27	1.343,38	1.127,31	1.516,80	1.156,65
Médiane	981,66	852,91	1.282,83	1.020,69	1.465,27	1.018,52
Mode	921,05	865,38	1.354,17	703,13	1.354,17	1.203,70
Ecart-type	628,02	500,17	611,86	575,54	608,56	588,25
Minimum	312,50	319,15	258,62	316,46	267,86	318,18
Maximum	4.655,17	2.232,14	3.604,65	3.452,38	3.437,50	3.300,00
N	296	156	214	240	1.070	367

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Tableau 154 - Revenu mensuel par équivalent adulte selon le statut d'occupation, en €

	Ensemble des propriétaires	Ensemble des locataires
Moyenne	1.499,75	886,13
Médiane	1.442,31	804,31
Mode	1.354,17	520,83
Ecart-type	611,23	396,65
Minimum	267,86	258,62
Maximum	4.655,17	3.452,38
N	1.655	654

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Tableau 155 - Allocations familiales selon le mode familial et le nombre d'enfants, en €

	Familles monoparentales		Familles avec couple recomposées		Familles avec couple non recomposées	
	3 enfants	4+ enfants	3 enfants	4+ enfants	3 enfants	4+ enfants
Moyenne	707,42	997,13	652,65	808,98	712,63	916,24
N	299	159	219	240	1.114	376

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Tableau 156 - Pensions alimentaires reçues et versées moyennes selon le mode familial et le nombre d'enfants, en €

	Familles monoparentales		Familles avec couple recomposées		Familles avec couple non recomposées	
	3 enfants	4+ enfants	3 enfants	4+ enfants	3 enfants	4+ enfants
Pensions alimentaires reçues	122,81	125,57	85,54	72,96	1,71	7,23
N	291	152	211	239	1.080	366
Pensions alimentaires versées	19,13	34,08	44,32	45,57	4,19	10,14
N	291	154	212	238	1.082	371

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Tableau 157 - Montant du crédit hypothécaire mensuel payé par les propriétaires accédants selon le mode familial et le nombre d'enfants, en €

	Familles monoparentales		Familles avec couple recomposées		Familles avec couple non recomposées	
	3 enfants	4+ enfants	3 enfants	4+ enfants	3 enfants	4+ enfants
Moyenne	744,69	712,27	832,34	934,14	950,00	876,93
Médiane	700,00	600,00	762,94	848,75	881,42	742,86
Mode	700,00	700,00	500,00	1.200,00	1.000,00	1.100,00
Ecart-type	319,37	346,82	368,96	426,83	475,00	513,52
Minimum	114,00	304,00	150,00	300,00	160,00	180,00
Maximum	1.820,00	1.900,00	2.100,00	2.420,00	5.500,00	4.000,00
N	128	52	129	141	831	218
Proportion ne pouvant pas payer à temps ce montant du crédit hypothécaire pour des raisons financières (au cours de l'année 2016)	19,1%*	27,3%*	14,2%*	21,1%*	12,2%	16,7%
N	121	49	123	137	807	208
Proportion payant un crédit hypothécaire supérieur à un tiers de revenu	25,3%	20,3%*	13,2%*	18,6%*	15,0%	13,4%*
N	126	52	128	140	815	218

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.

Tableau 158 - Charges de propriété mensuelles payées par les propriétaires selon le mode familial et le nombre d'enfants, en €

	Familles monoparentales		Familles avec couple recomposées		Familles avec couple non recomposées	
	3 enfants	4+ enfants	3 enfants	4+ enfants	3 enfants	4+ enfants
Moyenne	203,13	248,63	247,80	251,51	242,06	227,03
Médiane	150,00	168,39	194,70	160,00	170,00	150,00
Mode	100,00	150,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Ecart-type	181,95	261,26	242,41	256,37	248,88	231,55
N	140	52	140	140	919	246
Proportion ne pouvant pas payer à temps ce montant des charges de propriété pour des raisons financières (au cours de l'année 2016)	25,7%	34,4%*	16,0%*	22,9%	11,7%	19,5%
N	133	48	134	135	895	236

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.

Tableau 159 - Loyer mensuel hors charges selon le mode familial et le nombre d'enfants, en €

	Familles monoparentales		Familles avec couple recomposées		Familles avec couple non recomposées	
	3 enfants	4+ enfants	3 enfants	4+ enfants	3 enfants	4+ enfants
Moyenne	506,23	507,32	563,00	598,16	523,04	521,05
Médiane	500,00	500,00	517,64	590,00	500,00	500,00
Mode	700,00	650,00	750,00	650,00	500,00	500,00
Ecart-type	214,82	226,37	235,12	265,62	228,66	265,22
Minimum	196,00	207,00	177,00	192,00	150,00	170,00
Maximum	1.419,00	1.210,00	1.200,00	1.500,00	1.200,00	1.550,00
N	145	96	68	89	154	109
Proportion ne pouvant pas payer à temps ce montant du loyer pour des raisons financières (au cours de l'année 2016)	34,9%	35,7%	21,9%*	41,6%	29,3%	32,7%
N	131	93	64	87	146	106

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.

Tableau 160 - Charges locatives selon le mode familial et le nombre d'enfants, en €

	Familles monoparentales		Familles avec couple recomposées		Familles avec couple non recomposées	
	3 enfants	4+ enfants	3 enfants	4+ enfants	3 enfants	4+ enfants
Moyenne	65,05	72,73	64,90	66,14	68,36	68,10
Médiane	35,00	40,00	46,17	35,00	30,00	37,00
Mode	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Ecart-type	70,38	71,33	63,41	74,28	79,75	69,24
N	145	96	68	89	154	109
Proportion ne pouvant pas payer à temps ce montant des charges locatives pour des raisons financières (au cours de l'année 2016)	32,9%	34,3%	24,6%*	38,6%	24,9%	27,0%*
N	140	96	66	88	146	106

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.

Tableau 161 - Taux d'effort en matière du logement selon le mode familial et le nombre d'enfants, en %

	Familles monoparentales		Familles avec couple recomposées		Familles avec couple non recomposées	
	3 enfants	4+ enfants	3 enfants	4+ enfants	3 enfants	4+ enfants
Moyenne	31,8%	30,6%	27,7%	29,8%	27,8%	26,1%
Médiane	30,1%	30,1%	27,3%	28,6%	26,6%	24,4%
Mode	20,0%	42,9%	27,3%	34,3%	20,0%	40,0%
Ecart-type	14,3%	15,1%	12,8%	12,9%	13,6%	13,8%
N	282	148	207	229	1.044	353

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Tableau 162 - Taux d'effort énergétique et précarité énergétique selon le mode familial, en %

	Familles monoparentales	Familles avec couple recomposées	Familles avec couple non recomposées	Ensemble des familles nombreuses
Moyenne	9,8%	7,9%	6,7%	7,5%
Médiane	8,4%	6,7%	5,5%	6,2%
Mode	6,7%	8,0%	6,7%	6,7%
Ecart-type	6,8%	4,9%	4,6%	5,3%
Proportion en précarité énergétique	37,5%	23,0%	16,4%	21,7%
N	452	454	1.437	2.343

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Tableau 163 - Taux d'effort énergétique et précarité énergétique selon le nombre d'enfants « permanents » et « intermittents », en %

	3 enfants	4 enfants	5+ enfants
Moyenne	7,1%	8,0%	9,1%
Médiane	5,7%	6,8%	8,0%
Mode	6,7%	8,0%	6,7%
Ecart-type	5,2%	5,5%	5,0%
Proportion en précarité énergétique	18,7%	24,8%	34,5%
N	1.580	508	255

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Tableau 164 - Taux d'effort énergétique et précarité énergétique selon le mode familial et le nombre d'enfants, en %

	Familles monoparentales		Familles avec couple recomposées		Familles avec couple non recomposées	
	3 enfants	4+ enfants	3 enfants	4+ enfants	3 enfants	4+ enfants
Moyenne	9,5%	10,4%	7,5%	8,2%	6,3%	7,6%
Médiane	7,9%	8,9%	6,2%	7,3%	5,3%	6,3%
Mode	11,4%	6,7%	8,0%	5,3%	6,7%	6,7%
Ecart-type	7,1%	6,3%	5,0%	4,8%	4,4%	5,0%
Proportion en précarité énergétique	34,6%	45,7%	19,7%	25,9%	14,1%	23,0%
N	296	156	214	240	1.070	367

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Tableau 165 - Taux d'effort énergétique et précarité énergétique selon le statut d'occupation, en %

	Propriétaires complets	Propriétaires accédants (hors FLW)	Propriétaires accédants avec un prêt FLW	Locataires auprès du secteur privé	Locataires auprès du parc social et assimilé	Occupants à titre gratuit
Moyenne	7,2%	6,1%	7,7%	9,9%	9,7%	13,8%
Médiane	5,6%	5,3%	6,9%	8,8%	8,6%	9,5%
Mode	6,7%	6,7%	8,0%	11,4%	8,0%	8,0%
Ecart-type	5,5%	4,0%	4,4%	6,3%	5,6%	12,6%
Proportion en précarité énergétique	20,4%	12,0%	20,7%	38,7%	40,6%	45,3%*
N	173	1.222	259	357	297	35

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

*Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.***Tableau 166 - Taux d'effort global selon le mode familial et le nombre d'enfants, en %**

	Familles monoparentales		Familles avec couple recomposées		Familles avec couple non recomposées	
	3 enfants	4+ enfants	3 enfants	4+ enfants	3 enfants	4+ enfants
Moyenne	43,7%	44,1%	37,5%	40,4%	35,9%	36,1%
Médiane	41,3%	42,7%	36,5%	38,2%	33,9%	33,8%
Mode	66,4%	56,0%	36,0%	42,0%	30,0%	40,0%
Ecart-type	16,8%	17,9%	15,0%	15,8%	15,6%	16,5%
N	282	148	207	229	1.044	353

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Tableau 167 - La durée moyenne d'occupation du logement selon le mode familiale et le nombre d'enfants, en années

	Familles monoparentales		Familles avec couple recomposées		Familles avec couple non recomposées	
	3 enfants	4+ enfants	3 enfants	4+ enfants	3 enfants	4+ enfants
Durée d'occupation	8,1	6,6	7,6	6,4	10,5	9,7
N	296	154	214	239	1.097	375

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Tableau 168 - La durée moyenne d'occupation du logement selon le statut d'occupation, en années

	Propriétaires complets	Propriétaires accédants (hors FLW)	Propriétaires accédants avec un prêt FLW	Locataires auprès du secteur privé	Locataires auprès du parc social et assimilé	Occupants à titre gratuit
Durée d'occupation	16,9	9,7	9,3	4,8	7,1	7,2
N	184	1.243	259	359	295	35

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Tableau 169 - Installation dans le logement actuel suite à un changement de statut/situation familial(e) selon le mode familial et le nombre d'enfants, en %

	Familles monoparentales		Familles avec couple recomposées		Familles avec couple non recomposées	
	3 enfants	4+ enfants	3 enfants	4+ enfants	3 enfants	4+ enfants
L'installation dans le logement actuel fait suite à un mariage/mise en ménage ou à une séparation/perte de conjoint(e)/partenaire	47,2%	52,5%	45,6%	43,2%	37,8%	26,1%
N	296	154	214	239	1.096	375

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Tableau 170 - Localisation du logement précédent et nombre de déménagements selon le mode familial et le nombre d'enfants, en %

	Familles monoparentales		Familles avec couple recomposées		Familles avec couple non recomposées	
	3 enfants	4+ enfants	3 enfants	4+ enfants	3 enfants	4+ enfants
La famille n'a jamais changé de logement	17,2%	14,7%*	17,7%	17,1%	22,8%	14,1%
La famille habitait précédemment à Bruxelles	4,5%*	3,0%*	4,9%*	6,7%*	6,4%	7,2%*
La famille habitait précédemment en Flandre	0,7%*	1,3%*	1,3%*	1,2%*	1,6%*	1,9%*
La famille habitait précédemment à l'étranger (dans un pays de l'UE)	1,1%*	0,5%*	0,4%*	0,4%*	1,8%*	2,6%*
La famille habitait précédemment à l'étranger (dans un pays hors de l'UE)	0,0%*	0,0%*	0,5%*	0,0%*	0,6%*	0,5%*
La famille a déménagé au sein de la même commune	12,1%	8,6%*	13,5%*	13,0%	12,6%	13,2%
La famille habitait précédemment dans une autre commune de la même province	58,7%	66,4%	54,3%	56,1%	49,7%	55,8%
La famille habitait précédemment dans une autre province wallonne	5,7%*	5,5%*	7,4%*	5,5%*	4,5%	4,7%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Nombre de déménagements par ménage	1,7	2,1	1,5	1,8	1,3	1,8
N	295	153	214	238	1.095	375

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.

Tableau 171 - Raisons de départ du logement précédent selon le mode familial et le nombre d'enfants, en %

	Familles monoparentales		Familles avec couple recomposées		Familles avec couple non recomposées	
	3 enfants	4+ enfants	3 enfants	4+ enfants	3 enfants	4+ enfants
Devenir propriétaire	28,6%	16,0%*	46,0%	33,8%	55,9%	40,4%
Recherche d'un logement de plus grande taille et/ou de meilleure qualité	30,9%	33,9%	35,1%	40,1%	42,1%	45,8%
Modification de la taille du ménage	23,2%	27,7%	27,5%	31,5%	33,6%	41,5%
Recherche d'un jardin	10,6%*	16,6%*	14,1%*	17,0%	21,3%	23,6%
Recherche d'un quartier présentant un environnement plus agréable	7,7%*	13,5%*	12,8%*	9,8%*	18,5%	15,5%
Recherche d'un quartier ayant une meilleure accessibilité	4,7%*	4,5%*	4,0%*	5,1%*	4,4%	4,3%*
Recherche de la proximité d'une école spécifique	4,7%*	3,9%*	5,1%*	4,0%*	4,1%	5,1%*
Détérioration de la situation financière du ménage	7,4%*	2,8%*	4,0%*	3,6%*	1,9%*	3,5%*
Départ forcé (expulsion ou rupture de bail par le bailleur)	4,2%*	8,4%*	3,6%*	7,1%*	1,6%*	4,3%*
Bail non renouvelé	3,4%*	8,3%*	2,4%*	4,5%*	1,6%*	4,2%*
Autre(s) raison(s)	32,6%	35,6%	21,5%	23,0%	11,0%	12,4%
N	244	131	176	197	846	321

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.*Nota bene bis* : Plusieurs raisons sont possibles.

Tableau 172 - Intention de quitter le logement actuel selon le mode familial et le nombre d'enfants, en %

	Familles monoparentales		Familles avec couple recomposées		Familles avec couple non recomposées	
	3 enfants	4+ enfants	3 enfants	4+ enfants	3 enfants	4+ enfants
Famille a l'intention de quitter le logement actuel	40,7%	46,6%	23,5%	31,3%	14,8%	27,5%
N	295	152	214	238	1.095	373

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Tableau 173 - Intention de quitter le logement actuel selon le statut d'occupation

	Propriétaires complets	Propriétaires accédants (hors FLW)	Propriétaires accédants avec un prêt FLW	Locataires auprès du secteur privé	Locataires auprès du parc social et assimilé	Occupants à titre gratuit
Famille a l'intention de quitter le logement actuel	13,5%	10,1%	10,6%	64,1%	52,9%	52,0%*
N	183	1.239	259	356	295	35

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.

Tableau 174 - Répartition des réponses à la question « A quelle distance, selon vous, se trouve un commerce ou un service de proximité ? » selon le statut d'occupation

	Propriétaires complets	Propriétaires accédants (hors FLW)	Propriétaires accédants avec un prêt FLW	Locataires auprès du secteur privé	Locataires auprès du parc social et assimilé	Occupants à titre gratuit
Moins d'1 km	36,7%	31,8%	45,1%	43,7%	31,5%	46,2%*
Entre 1 et 3 km	33,0%	35,5%	27,9%	29,2%	36,6%	18,9%*
Entre 3 et 5 km	17,9%*	17,6%	12,9%	15,0%	17,3%	16,7%*
Entre 5 et 10 km	10,9%*	11,5%	9,2%*	9,5%	9,8%*	15,5%*
Entre 10 et 20 km	1,5%*	3,6%	4,9%*	2,6%*	4,8%*	2,7%*
N	118	1.026	232	341	281	31

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.

Tableau 175 - Proportions de familles qui connaissent le FLW et bénéficiant ou ayant bénéficié d'un prêt du FLW selon le mode familial et le nombre d'enfants, en %

	Familles monoparentales		Familles avec couple recomposées		Familles avec couple non recomposées	
	3 enfants	4+ enfants	3 enfants	4+ enfants	3 enfants	4+ enfants
Proportion connaissant le FLW	41,9%	55,3%	43,2%	47,8%	38,1%	52,0%
Proportion bénéficiant ou ayant bénéficié d'un prêt du FLW	10,4%	16,6%*	9,8%*	14,0%	8,5%	18,2%
N	292	153	214	238	1.095	371

Source : Enquête FLW/CEHD 2017

Traitement : CEHD

Nota bene : L'astérisque indique que le nombre d'observations est inférieur à 30.

Liste des tableaux

Tableau 1 - Répartition des familles nombreuses par province selon l'Enquête FLW/CEHD 2017 et le Censur 2011.....	14
Tableau 2 - Répartition des familles nombreuses par nombre d'enfants selon l'Enquête FLW/CEHD 2017 et le Censur 2011	16
Tableau 3 - Répartition des familles nombreuses par nombre d'enfants avant et après pondération	18
Tableau 4 - Répartition des familles nombreuses par province avant et après pondération.....	18
Tableau 5 - Typologie basée sur le mode familial	21
Tableau 6 - Typologie basée sur le nombre d'enfants.....	21
Tableau 7 - Typologie basée sur le mode familial et le nombre d'enfants	22
Tableau 8 - Nombre de personnes par famille (en %), n=2.407	26
Tableau 9 - Répartition des enfants selon la province	39
Tableau 10 - Répartition des enfants selon la présence d'handicap et de difficultés liées à la santé selon leur mode familial.....	46
Tableau 11 – Extrapolation pour estimer le nombre de familles nombreuses en Wallonie.....	50
Tableau 12 – Extrapolation pour estimer le nombre d'enfants dans les familles nombreuses en Wallonie.....	50
Tableau 13 - Statut d'occupation selon le mode familial.....	53
Tableau 14 - Statut d'occupation selon le nombre d'enfants.....	54
Tableau 15 - Répartition de réponses à la question « Souhaiteriez-vous devenir propriétaire ? » selon le mode familial.....	58
Tableau 16 - Répartition de réponses à la question « Souhaiteriez-vous devenir propriétaire ? » selon le nombre d'enfants « permanents » et « intermittents ».....	59
Tableau 17 - Répartition de raisons pourquoi les familles ne sont pas propriétaires selon le mode familial	62
Tableau 18 - Répartition de raisons pourquoi les familles ne sont pas propriétaires selon le nombre d'enfants « permanents » et « intermittents »	63

Tableau 19 - Répartition du type du logement selon le mode familial	67
Tableau 20 - Répartition du type du logement selon le nombre d'enfants « permanents » et « intermittents ».....	67
Tableau 21 - Répartition de l'époque de construction du logement selon le mode familial	70
Tableau 22 - Répartition de l'époque de construction du logement selon le nombre d'enfants « permanents » et « intermittents ».....	70
Tableau 23 - Superficie habitable du logement selon le mode familial, en m ²	74
Tableau 24 - Superficie habitable du logement selon le nombre d'enfants « permanents » et « intermittents », en m ²	74
Tableau 25 - Superficie habitable du logement selon le statut d'occupation, en m ²	75
Tableau 26 - Répartition de réponses à la question « Est-ce que votre logement est exigü pour votre famille ? » selon le mode familial.....	76
Tableau 27 - Répartition de réponses à la question « Est-ce que votre logement est exigü pour votre famille ? » selon le nombre d'enfants « permanents » et « intermittents »	77
Tableau 28 - Répartition du nombre de chambres selon le mode familial	79
Tableau 29 - Répartition du nombre de chambres selon le nombre d'enfants « permanents » et « intermittents ».....	80
Tableau 30 - Répartition du nombre de salles de bain/salles de douche selon le mode familial	83
Tableau 31 - Répartition du nombre de salles de bain/salles de douche selon le nombre d'enfants « permanents » et « intermittents ».....	83
Tableau 32 - Répartition du nombre de WC selon le mode familial.....	86
Tableau 33 - Répartition du nombre de WC selon le nombre d'enfants « permanents » et « intermittents ».....	86
Tableau 34 - Répartition du nombre d'enfants en fonction de la possession d'une chambre selon le mode familial	89
Tableau 35 - Répartition du nombre d'enfants en fonction de possession d'une chambre selon le nombre d'enfants « permanents » et « intermittents »	90
Tableau 36 - Sur/sous-occupation du logement selon le mode familial, en %.....	95

Tableau 37 - Sur/sous-occupation du logement selon le nombre d'enfants, en %	96
Tableau 38 - Répartition de la superficie habitable et de la proportion de logement manquant d'au moins une chambre selon les modalités de la réponse à la question « Est-ce que votre logement est exigü pour votre famille ? » pour l'ensemble des familles nombreuses (n=2.407)	98
Tableau 39 - Répartition du moyen de chauffage principal du logement selon le mode familial	100
Tableau 40 - Répartition du moyen de chauffage principal du logement selon le nombre d'enfants	102
Tableau 41 - Répartition du moyen de chauffage principal du logement selon le statut d'occupation	103
Tableau 42 - Répartition des logements énergivores selon le mode familial	104
Tableau 43 - Répartition des logements énergivores selon le nombre d'enfants	104
Tableau 44 - Répartition de réponses concernant la disponibilité d'un certificat PEB selon le mode familial	106
Tableau 45 - Répartition de réponses concernant la disponibilité d'un certificat PEB selon le nombre d'enfants	107
Tableau 46 - Répartition de réponses concernant la disponibilité d'un certificat PEB selon le statut d'occupation	108
Tableau 47 – Sécurité du logement selon le mode familial	109
Tableau 48 - Sécurité du logement selon le nombre d'enfants	109
Tableau 49 – Présence de problèmes avec les installations d'électricité ou de gaz selon le mode familial	111
Tableau 50 - Présence de problèmes avec les installations d'électricité ou de gaz selon le nombre d'enfants	111
Tableau 51 - Présence d'équipement(s) hors usage selon le mode familial	113
Tableau 52 - Présence d'équipement(s) hors usage selon le nombre d'enfants	114
Tableau 53 – Présence d'équipements sanitaires rudimentaires selon le mode familial	115
Tableau 54 - Présence d'équipements sanitaires rudimentaires selon le nombre d'enfants	116

Tableau 55 - Présence de signes importants d'humidité dans le logement selon le mode familial	117
Tableau 56 - Présence de signes importants d'humidité dans le logement selon le nombre d'enfants « permanents » et « intermittents »	118
Tableau 57 - Présence de logements insalubres selon le mode familial	121
Tableau 58 - Présence de logements insalubres selon le nombre d'enfants « permanents » et « intermittents »	121
Tableau 59 - Répartition de l'indice de qualité selon le mode familial	125
Tableau 60 - Répartition de l'indice de qualité selon le nombre d'enfants	126
Tableau 61 - Répartition de réponses par rapport à l'affirmation « Globalement, je suis content(e) du confort de mon logement » selon le mode familial	129
Tableau 62 - Répartition de réponses par rapport à l'affirmation « Globalement, je suis content(e) du confort de mon logement » selon le nombre d'enfants	129
Tableau 63 - Répartition du type de complexe résidentiel selon le mode familial	131
Tableau 64 - Répartition du type de complexe résidentiel selon le nombre d'enfants	132
Tableau 65 - Répartition du nombre de voitures selon le mode familial	135
Tableau 66 - Répartition du nombre de voitures selon le nombre d'enfants	136
Tableau 67 - Répartition du nombre de personnes qui utilisent régulièrement des transports en commun selon le mode familial	138
Tableau 68 - Répartition du nombre de personnes qui utilisent régulièrement des transports en commun selon le nombre d'enfants « permanents » et « intermittents »	139
Tableau 69 - Répartition de réponses par rapport à l'affirmation « Globalement, je suis content(e) de l'environnement de mon logement » selon le mode familial	143
Tableau 70 - Répartition de réponses par rapport à l'affirmation « Globalement, je suis content(e) de l'environnement de mon logement » selon le nombre d'enfants	144
Tableau 71 - Répartition de réponses par rapport à l'affirmation « Globalement, je suis content(e) de l'environnement de mon logement » selon la province	145
Tableau 72 - Revenu total mensuel net des ménages selon le mode familial, en €	148
Tableau 73 - Revenu total mensuel net des ménages selon le nombre d'enfants, en €	149

Tableau 74 - Revenu mensuel par équivalent adulte selon le mode familial, en €	153
Tableau 75 - Revenu mensuel par équivalent adulte selon le nombre d'enfants « permanents » et « intermittents », en €.....	154
Tableau 76 - Allocations familiales selon le mode familial, en €.....	159
Tableau 77 - Allocations familiales selon le nombre d'enfants « permanents » et « intermittents », en €.....	160
Tableau 78 - Pensions alimentaires reçues et versées moyennes selon le mode familial, en €	162
Tableau 79 - Pensions alimentaires reçues et versées moyennes selon le nombre d'enfants « permanents » et « intermittents », en €.....	163
Tableau 80 - Montant du crédit hypothécaire mensuel payé par les propriétaires accédants selon le mode familial, en €.....	166
Tableau 81 - Montant du crédit hypothécaire mensuel payé par les propriétaires accédants selon le nombre d'enfants « permanents » et « intermittents », en €	167
Tableau 82 - Montant du crédit hypothécaire mensuel payé par les propriétaires accédants selon le statut d'occupation, en €.....	168
Tableau 83 - Charges de propriété mensuelles payées par les propriétaires selon le mode familial, en €.....	173
Tableau 84 - Charges de propriété mensuelles payées par les propriétaires selon le nombre d'enfants « permanents » et « intermittents », en €	174
Tableau 85 - Charges de propriété mensuelles payées par les propriétaires selon le statut d'occupation, en €	175
Tableau 86 - Loyer mensuel hors charges selon le statut d'occupation, en €.....	177
Tableau 87 - Loyer mensuel hors charges selon le mode familial, en €.....	178
Tableau 88 - Loyer mensuel hors charges selon le nombre d'enfants « permanents » et « intermittents », en €.....	179
Tableau 89 - Charges locatives selon le statut d'occupation, en €	180
Tableau 90 - Charges locatives mensuelles selon le mode familial, en €.....	181
Tableau 91 - Charges locatives selon le nombre d'enfants « permanents » et « intermittents », en €.....	182

Tableau 92 - Taux d'effort en matière du logement selon le mode familial, en %	184
Tableau 93 - Taux d'effort en matière du logement selon le nombre d'enfants « permanents » et « intermittents », en %	184
Tableau 94 - Taux d'effort en matière du logement selon le statut d'occupation, en %	185
Tableau 95 - Taux d'effort global selon le mode familial, en %	198
Tableau 96 - Taux d'effort global selon le nombre d'enfants « permanents » et « intermittents », en %	198
Tableau 97 - Taux d'effort global selon le statut d'occupation, en %	199
Tableau 98 - La durée moyenne d'occupation du logement selon le mode familial, en années	201
Tableau 99 - La durée moyenne d'occupation du logement selon le nombre d'enfants « permanents » et « intermittents », en années	201
Tableau 100 - La durée moyenne d'occupation du logement selon le nombre d'enfants de moins de 3 ans, en années	204
Tableau 101 - Installation dans le logement actuel suite à un changement de statut/situation familial(e) selon le mode familial, en %	204
Tableau 102 - Installation dans le logement actuel suite à un changement de statut/situation familial(e) selon le nombre d'enfants, en %	205
Tableau 103 - Localisation du logement précédent et nombre de déménagements selon le mode familial, en %	207
Tableau 104 - Localisation du logement précédent et nombre de déménagements selon le nombre d'enfants, en %	208
Tableau 105 - Localisation du logement précédent et nombre de déménagements selon le statut d'occupation	209
Tableau 106 - Raisons de départ du logement précédent selon le mode familial, en %	211
Tableau 107 - Raisons de départ du logement précédent selon le nombre d'enfants, en % ...	213
Tableau 108 - Raisons de départ du logement précédent selon le statut d'occupation	215
Tableau 109 - Intention de quitter le logement actuel selon le mode familial, en %	216

Tableau 110 - Intention de quitter le logement actuel selon le nombre d'enfants « permanents » et « intermittents », en %.....	216
Tableau 111 - Intention de quitter le logement actuel selon le nombre d'enfants de moins de 3 ans, en années.....	218
Tableau 112 - Raisons pour partir du logement actuel selon le mode familial, en %	220
Tableau 113 - Raisons pour partir du logement actuel selon le nombre d'enfants, en %.....	223
Tableau 114 - Raisons pour partir du logement actuel selon le statut d'occupation.....	225
Tableau 115 - Répartition des réponses à la question « A quelle distance, selon vous, se trouve un commerce ou un service de proximité ? » selon le mode familial, en %.....	226
Tableau 116 - Répartition des réponses à la question « A quelle distance, selon vous, se trouve un commerce ou un service de proximité ? » selon le nombre d'enfants « permanents » et « intermittents », en %	227
Tableau 117 - Proportions de familles connaissant le FLW et bénéficiant ou ayant bénéficié d'un prêt du FLW selon le mode familial, en %.....	229
Tableau 118 - Proportions de familles connaissant le FLW et bénéficiant ou ayant bénéficié d'un prêt du FLW selon le nombre d'enfants « permanents » et « intermittents », en %.....	230
Tableau 119 - Proportions de familles connaissant le FLW et bénéficiant ou ayant bénéficié d'un prêt du FLW selon le statut d'occupation, en %	231
Tableau 120 - La situation des familles monoparentales et des familles ayant 5+ enfants	241
Tableau 121 - Représentation des variables dans les composantes	267
Tableau 122 - Matrice des composantes principales	268
Tableau 123 - Trois groupes de qualité du logement.....	269
Tableau 124 - Age du chef de ménage selon le mode familial.....	270
Tableau 125 - Age du chef de ménage selon le nombre d'enfants	270
Tableau 126 - Situation professionnelle du chef de ménage selon le mode familial.....	271
Tableau 127 - Situation professionnelle du chef de ménage selon le nombre d'enfants	272
Tableau 128 - Niveau de diplôme du chef de ménage selon le mode familial	273
Tableau 129 - Niveau de diplôme du chef de ménage selon le nombre d'enfants.....	273
Tableau 130 - Répartition des enfants selon leur fréquence et leur mode familial.....	274

Tableau 131 - Répartition des enfants selon leur âge et mode familial	274
Tableau 132 - Statut d'occupation par mode familial et nombre d'enfants	275
Tableau 133 - Statut d'occupation selon la province.....	276
Tableau 134 - Répartition de réponses à la question « Souhaiteriez-vous devenir propriétaire ? » selon le mode familiale et le nombre d'enfants	276
Tableau 135 - Répartition de réponses à la question « Souhaiteriez-vous devenir propriétaire ? » selon le statut d'occupation	277
Tableau 136 - Répartition de raisons pour lesquelles les familles ne sont pas propriétaires selon le mode familiale et le nombre d'enfants (plusieurs raisons sont possibles).....	278
Tableau 137 - Superficie habitable du logement selon le mode familial et le nombre d'enfants, en m ²	279
Tableau 138 - Répartition du nombre de chambres selon le mode familiale et le nombre d'enfants	279
Tableau 139 - Répartition du nombre de chambres selon le statut d'occupation.....	280
Tableau 140 - Répartition du nombre de salles de bain/salles de douche selon le mode familiale et le nombre d'enfants	280
Tableau 141 - Répartition du nombre de salles de bain/salles de douche selon le statut d'occupation	281
Tableau 142 - Répartition du nombre de WC selon le mode familiale et le nombre d'enfants	281
Tableau 143 - Répartition du nombre de WC selon le statut d'occupation	282
Tableau 144 - Sur/sous-occupation du logement selon le mode familial et le nombre d'enfants, en %	283
Tableau 145 - Sur/sous-occupation du logement selon le statut d'occupation, en %	284
Tableau 146 - Répartition du type de complexe résidentiel selon le mode familiale et le nombre d'enfants	285
Tableau 147 - Répartition du nombre de voitures selon le mode familiale et le nombre d'enfants	285
Tableau 148 - Répartition du nombre de voitures selon le statut d'occupation	286

Tableau 149 - Répartition du nombre de personnes qui utilisent régulièrement des transports en commun selon le mode familiale et le nombre d'enfants	286
Tableau 150 - Répartition du nombre de personnes qui utilisent régulièrement des transports en commun selon le statut d'occupation	287
Tableau 151 - Revenu total mensuel net de ménage selon le mode familial et le nombre d'enfants, en €.....	287
Tableau 152 - Revenu total mensuel net de ménage selon le statut d'occupation, en €	288
Tableau 153 - Revenu mensuel par équivalent adulte selon le mode familial et le nombre d'enfants, en €.....	288
Tableau 154 - Revenu mensuel par équivalent adulte selon le statut d'occupation, en €.....	289
Tableau 155 - Allocations familiales selon le mode familial et le nombre d'enfants, en €.....	289
Tableau 156 - Pensions alimentaires reçues et versées moyennes selon le mode familial et le nombre d'enfants, en €	290
Tableau 157 - Montant du crédit hypothécaire mensuel payé par les propriétaires accédants selon le mode familial et le nombre d'enfants, en €.....	291
Tableau 158 - Charges de propriété mensuelles payées par les propriétaires selon le mode familial et le nombre d'enfants, en €	292
Tableau 159 - Loyer mensuel hors charges selon le mode familial et le nombre d'enfants, en €	293
Tableau 160 - Charges locatives selon le mode familial et le nombre d'enfants, en €	294
Tableau 161 - Taux d'effort en matière du logement selon le mode familial et le nombre d'enfants, en %	295
Tableau 162 - Taux d'effort énergétique et précarité énergétique selon le mode familial, en %	295
Tableau 163 - Taux d'effort énergétique et précarité énergétique selon le nombre d'enfants « permanents » et « intermittents », en %.....	296
Tableau 164 - Taux d'effort énergétique et précarité énergétique selon le mode familial et le nombre d'enfants, en %.....	296
Tableau 165 - Taux d'effort énergétique et précarité énergétique selon le statut d'occupation, en %.....	297

Tableau 166 - Taux d'effort global selon le mode familial et le nombre d'enfants, en %	297
Tableau 167 - La durée moyenne d'occupation du logement selon le mode familiale et le nombre d'enfants, en années.....	298
Tableau 168 - La durée moyenne d'occupation du logement selon le statut d'occupation, en années	298
Tableau 169 - Installation dans le logement actuel suite à un changement de statut/situation familial(e) selon le mode familial et le nombre d'enfants, en %.....	298
Tableau 170 - Localisation du logement précédent et nombre de déménagements selon le mode familial et le nombre d'enfants, en %.....	299
Tableau 171 - Raisons de départ du logement précédent selon le mode familial et le nombre d'enfants, en %.....	300
Tableau 172 - Intention de quitter le logement actuel selon le mode familial et le nombre d'enfants, en %.....	301
Tableau 173 - Intention de quitter le logement actuel selon le statut d'occupation	301
Tableau 174 - Répartition des réponses à la question « A quelle distance, selon vous, se trouve un commerce ou un service de proximité ? » selon le statut d'occupation.....	302
Tableau 175 - Proportions de familles qui connaissant le FLW et bénéficiant ou ayant bénéficié d'un prêt du FLW selon le mode familial et le nombre d'enfants, en %.....	302

Liste des graphiques

Graphique 1 - Évolution du nombre de réponses en ligne	12
Graphique 2 - Distribution des poids.....	17
Graphique 3 - Répartition des familles selon leur taille.....	27
Graphique 4 - Répartition du nombre d'adultes par famille	28
Graphique 5 - Répartition des adultes selon leur statut dans le logement	29
Graphique 6 - Répartition des adultes selon leur statut et leur mode familial	30
Graphique 7 - Age du chef de ménage selon le mode familial.....	31
Graphique 8 - Age du chef de ménage selon le nombre d'enfants	32
Graphique 9 - Répartition du sexe du chef de ménage selon les modes familiaux.....	33
Graphique 10 - Répartition du sexe du chef de ménage selon le nombre d'enfants	33
Graphique 11 - Situation professionnelle du chef de ménage selon le mode familial	35
Graphique 12 - Situation professionnelle du chef de ménage selon le nombre d'enfants.....	36
Graphique 13 - Niveau de diplôme du chef de ménage selon le mode familial.....	37
Graphique 14 - Niveau de diplôme du chef de ménage selon le nombre d'enfants.....	38
Graphique 15 - Répartition des enfants selon la province (N = 8.702).....	39
Graphique 16 - Répartition des enfants selon la taille de leur famille (N=8.702)	41
Graphique 17 - Répartition des enfants selon leur statut (N = 8.702)	42
Graphique 18 - Répartition des enfants selon leur fréquence et leur mode familial.....	43
Graphique 19 - Répartition des enfants selon leur sexe (N=8.472)	44
Graphique 20 - Répartition des enfants selon leur âge et mode familial	45
Graphique 21 - Répartition des enfants selon la présence d'handicap et de difficultés liées à la santé (n=8472).....	46
Graphique 22 - Répartition des enfants "intermittents" selon leur fréquence dans le logement du répondant (n=985)	47

Graphique 23 - Répartition des enfants "intermittents" selon le lieu où ils vivent le reste du temps (n=985).....	48
Graphique 24 - Répartition des enfants "intermittents" selon la raison pour laquelle ils vivent partiellement ailleurs (n=985).....	49
Graphique 25 - Statut d'occupation selon le mode familial et le nombre d'enfants.....	55
Graphique 26 - Statut d'occupation selon la province.....	56
Graphique 27 - Répartition de réponses à la question « Souhaiteriez-vous devenir propriétaire ? » selon le mode familial et le nombre d'enfants.....	59
Graphique 28 - Répartition de réponses à la question « Souhaiteriez-vous devenir propriétaire ? » selon le statut d'occupation.....	60
Graphique 29 - Trois raisons principales pourquoi les familles ne sont pas propriétaires (n=470), en %	61
Graphique 30 - Répartition de raisons pourquoi les familles ne sont pas propriétaires selon le mode familial et le nombre d'enfants	64
Graphique 31 - Répartition de raisons pourquoi les familles ne sont pas propriétaires selon le statut d'occupation.....	65
Graphique 32 - Répartition du type du logement selon le mode familial et le nombre d'enfants	68
Graphique 33 - Répartition de type du logement selon le statut d'occupation.....	69
Graphique 34 - Répartition de l'époque de construction du logement selon le mode familial et le nombre d'enfants.....	71
Graphique 35 - Répartition de l'époque de construction du logement selon le statut d'occupation	72
Graphique 36 - Distribution de la superficie habitable pour l'ensemble des familles nombreuses (n=2.407).....	73
Graphique 37 - Superficie moyenne du logement (en m ²) selon la province.....	76
Graphique 38 - Répartition de réponses à la question « Est-ce que votre logement est exigü pour votre famille ? » selon le mode familial et le nombre d'enfants.....	78
Graphique 39 - Répartition du nombre de chambres selon le mode familial et le nombre d'enfants	81

Graphique 40 - Répartition du nombre de chambres selon le statut d'occupation.....	82
Graphique 41 - Répartition du nombre de salles de bain/salles de douche selon le mode familial et le nombre d'enfants	84
Graphique 42 - Répartition du nombre de salles de bain/salles de douche selon le statut d'occupation	85
Graphique 43 - Répartition du nombre de WC selon le mode familial et le nombre d'enfants.	87
Graphique 44 - Répartition du nombre de toilettes selon le statut d'occupation	88
Graphique 45 - Répartition du nombre d'enfants en fonction de possession d'une chambre selon le mode familial et le nombre d'enfants.....	90
Graphique 46 - Répartition du nombre d'enfants en fonction de possession d'une chambre selon le statut d'occupation.....	91
Graphique 47 - Sur/sous-occupation du logement pour l'ensemble des familles nombreuses (n=2.407).....	93
Graphique 48 - Distribution de l'écart (nombre de chambres réel – nombre de chambres nécessaire) pour l'ensemble des familles nombreuses (n=2.407).....	93
Graphique 49 - Le calcul alternatif de la sur/sous-occupation du logement (avec une chambre nécessaire par enfant) pour l'ensemble des familles nombreuses (n=2.407).....	94
Graphique 50 - Distribution de l'écart (nombre réel de chambres – nombre nécessaire de chambres) (avec une chambre nécessaire par enfant) pour l'ensemble des familles nombreuses (n=2.407).....	94
Graphique 51 - Proportion de logement manquant d'au moins une chambre selon le mode familial et le nombre d'enfants, en %.....	97
Graphique 52 - Proportion du logement manquant d'au moins une chambre selon le statut d'occupation, en %.....	97
Graphique 53 - Répartition du moyen de chauffage principal du logement pour l'ensemble des familles nombreuses (n=2.407).....	101
Graphique 54 - Répartition des logements énergivores selon le mode familial et le nombre d'enfants.....	105
Graphique 55 - Sécurité du logement selon le mode familial et le nombre d'enfants.....	110

Graphique 56 - Présence de problèmes avec les installations d'électricité ou de gaz selon le mode familial et le nombre d'enfants.....	112
Graphique 57 - Présence d'équipement(s) hors usage selon le mode familial et le nombre d'enfants.....	114
Graphique 58 - Présence d'équipements sanitaires rudimentaires selon le mode familial et le nombre d'enfants.....	116
Graphique 59 - Présence des signes importants d'humidité dans le logement selon le mode familial et le nombre d'enfants.....	119
Graphique 60 - Les trois problèmes d'état du logement et leur cumulation par l'ensemble des familles nombreuses (n=2.407), en %.....	120
Graphique 61 - Présence de logements insalubres selon le mode familial et le nombre d'enfants.....	122
Graphique 62 - Présence de logements insalubres selon le statut d'occupation.....	123
Graphique 63 - Répartition de l'indice de qualité selon la province.....	124
Graphique 64 - Répartition de l'indice de qualité selon le mode familial et le nombre d'enfants.....	127
Graphique 65 - Répartition de l'indice de qualité selon le statut d'occupation.....	128
Graphique 66 - Répartition de réponses par rapport à l'affirmation « Globalement, je suis content(e) du confort de mon logement » selon le mode familial et le nombre d'enfants.....	130
Graphique 67 - Répartition du type de complexe résidentiel selon le mode familial et le nombre d'enfants.....	133
Graphique 68 - Répartition du type de complexe résidentiel selon le statut d'occupation.....	134
Graphique 69 - Répartition du nombre de voitures selon le mode familial et le nombre d'enfants.....	136
Graphique 70 - Répartition du nombre de voitures selon le statut d'occupation.....	137
Graphique 71 - Proportions des familles qui n'utilisent pas régulièrement des transports en commun selon le mode familial et le nombre d'enfants.....	140
Graphique 72 - Proportions des familles qui n'utilisent pas régulièrement des transports en commun selon le statut d'occupation.....	140

Graphique 73 - Proportions des familles qui n'utilisent pas régulièrement des transports en commun selon la province.....	141
Graphique 74 - Répartition de réponses par rapport à l'affirmation « Globalement, je suis content(e) de l'environnement de mon logement » selon le mode familial et le nombre d'enfants	144
Graphique 75 - Distribution des intervalles du revenu total mensuel net de ménage pour l'ensemble des familles nombreuses, en % (n=2.343)	147
Graphique 76 - Revenu total mensuel net moyen des ménages selon le statut d'occupation, en €	150
Graphique 77 - Revenu total mensuel net moyen des ménages selon la province, en €.....	150
Graphique 78 - Distribution des intervalles du revenu mensuel par équivalent adulte pour l'ensemble des familles nombreuses, en % (n=2.343)	152
Graphique 79 - Revenu mensuel moyen par équivalent adulte selon le mode familial et le nombre d'enfants, en €	154
Graphique 80 - Revenu mensuel moyen par équivalent adulte selon le statut de propriété, en €	155
Graphique 81 - Distribution des intervalles des allocations familiales pour l'ensemble des familles nombreuses, en % (n=2.407)	158
Graphique 82 - Distribution des intervalles des pensions alimentaires reçues et versées pour l'ensemble des familles nombreuses, en % (n=2.407)	161
Graphique 83 - Distribution du montant du crédit hypothécaire mensuel payé par les propriétaires accédants, en % (n=1.499).....	165
Graphique 84 - Montant du crédit hypothécaire mensuel payé par les propriétaires accédants selon la situation professionnelle du chef de ménage, en €	169
Graphique 85 – Difficultés de remboursement du crédit hypothécaire par les propriétaires accédants selon la situation professionnelle du chef de ménage, en €.....	170
Graphique 86 - Distribution des intervalles des charges de propriété mensuelles de ménage payées par les propriétaires, en % (n=1.637).....	172
Graphique 87 - Distribution de loyer mensuel hors charges, en % (n=361 et n=300).....	176

Graphique 88 - Distribution des intervalles des charges locatives mensuelles, en % (n=361 et n=300).....	180
Graphique 89 - Distribution du taux d'effort en matière du logement, en % (n=2.263).....	183
Graphique 90 - Taux d'effort en matière du logement selon la province, en %.....	186
Graphique 91 - Distribution de montant de la facture énergétique mensuelle pour l'ensemble des familles nombreuses, en % (n=2.407).....	187
Graphique 92 - Montant de la facture énergétique mensuelle selon le mode familial, en €....	188
Graphique 93 - Montant de la facture énergétique mensuelle selon le nombre d'enfants, en €	188
Graphique 94 - Montant de la facture énergétique mensuelle selon le mode familial et le nombre d'enfants, en €.....	189
Graphique 95 - Montant de la facture énergétique mensuelle selon le statut d'occupation, en €	190
Graphique 96 - Distribution du taux d'effort énergétique et précarité énergétique, en % (n=2.343)	191
Graphique 97 - Taux d'effort énergétique et précarité énergétique selon le mode familial, en %	192
Graphique 98 - Taux d'effort énergétique et précarité énergétique selon le nombre d'enfants « permanents » et « intermittents », en %.....	193
Graphique 99 - Taux d'effort énergétique et précarité énergétique selon le mode familial et le nombre d'enfants, en %.....	194
Graphique 100 - Taux d'effort énergétique et précarité énergétique selon le statut d'occupation, en %	195
Graphique 101 - Taux d'effort énergétique et précarité énergétique selon la province, en %.	196
Graphique 102 - Distribution du taux d'effort global, en % (n=2.263).....	197
Graphique 103 - Taux d'effort global selon la province, en %.....	200
Graphique 104 - La durée moyenne d'occupation du logement selon le mode familial et le nombre d'enfants, en années	202

Graphique 105 - La durée moyenne d'occupation du logement selon le statut d'occupation, en années	203
Graphique 106 - Raisons de départ du logement précédent pour l'ensemble des familles nombreuses (n=1.915), en %.....	210
Graphique 107 - Trois raisons principales de départ du logement précédent pour l'ensemble des familles nombreuses (n=1.915), en %.....	212
Graphique 108 - Intention de quitter le logement actuel selon le mode familial et le nombre d'enfants, en %.....	217
Graphique 109 - Intention de quitter le logement actuel selon le statut d'occupation, en %..	217
Graphique 110 - Raisons pour partir du logement actuel pour les familles nombreuses souhaitant partir de leur logement actuel, en % (n=580)	221
Graphique 111 – Les trois principales raisons de vouloir quitter le logement actuel (n=580), en %.....	222
Graphique 112 - Répartition des réponses à la question « A quelle distance, selon vous, se trouve un commerce ou un service de proximité ? » selon le mode familial et le nombre d'enfants, en %.....	227
Graphique 113 - Répartition des réponses à la question « A quelle distance, selon vous, se trouve un commerce ou un service de proximité ? » selon le statut d'occupation.....	228
Graphique 114 - Proportions de familles connaissant le FLW et bénéficiant ou ayant bénéficié d'un prêt du FLW selon le mode familial et le nombre d'enfants, en %.....	230
Graphique 115 - Proportions de familles connaissant le FLW et bénéficiant ou ayant bénéficié d'un prêt du FLW selon la province, en %.....	232
Graphique 116 - Les trois problèmes et leur cumulation par l'ensemble des familles nombreuses (n=2.263), en %.....	237
Graphique 117 - Proportion de familles confrontées à au moins deux des trois problèmes selon le mode familial	238
Graphique 118 - Proportion de familles confrontées à au moins deux des trois problèmes selon le nombre d'enfants « permanents » et « intermittents »	239

Liste des illustrations

Illustration 1 - Répartition des familles selon leurs nombres d'enfants	15
Illustration 2 - Répartition des familles selon leur mode familial (n=2.407).....	24
Illustration 3 - Répartition des enfants selon leur mode familial (n=8.702).....	40

Liste des encadrés

Encadré 1 – Témoignage : parcours d'une mère isolée de 23 ans en attente d'un logement social	57
Encadré 2 - Témoignages de locataires.....	60
Encadré 3 – Témoignages : devenir propriétaire pour réaliser ses propres travaux	65
Encadré 4 - Témoignage d'une mère de famille en situation de sur-occupation.....	98
Encadré 5 – Témoignage d'un couple (un ouvrier et une femme de foyer, parents de 3 enfants, locataires du secteur privé) : heureusement qu'il y a un été !	105
Encadré 6 - Témoignage d'une locataire disposant d'une installation électrique obsolète	112
Encadré 7 – Témoignage d'un couple ayant 3 enfants (de 7 à 10 ans), locataire du secteur privé d'une maison insalubre.....	123
Encadré 8 - Témoignage d'une mère isolée locataire	130
Encadré 9 – Témoignage : s'éloigner pour acheter un logement abordable.....	134
Encadré 10 - Témoignages de deux mères isolées locataires non-motorisées	142
Encadré 11 - Allocations familiales en Wallonie : détermination du montant de base des suppléments d'âge au 1er juin 2017.....	156
Encadré 12 - Pensions alimentaires : définition et principes de fixation du montant.....	161
Encadré 13 – Témoignages au sujet des pensions alimentaires.....	163
Encadré 14 - Témoignages au sujet du paiement à temps des factures.....	196
Encadré 15 – Témoignages : les difficultés financières de deux mères isolées au chômage et au CPAS	200
Encadré 16 – Témoignages : nombreux et au CPAS ou avec un petit salaire... des critères discriminant sur le marché locatif privé	218
Encadré 17 - Témoignages au sujet du FLW.....	233